

Service du financement

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 8 juillet 2020

OBJET : BILAN D'ACTIVITÉS PAR PROGRAMMES 2019.

Mesdames, messieurs,

Vous voudrez bien trouver en annexe le bilan d'activités par programmes 2019.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel



Bilan d'activités par programmes 2019

Sommaire

Budget et ressources humaines du Département	5
Programmes du Département	11
Enfance et famille	13
Accueil du jeune enfant	14
Aide sociale à l'enfance	20
Protection maternelle et infantile, planification familiale	25
Action sociale, logement, prévention	31
Accompagnement social	32
Droit au logement	35
Prévention et promotion de la santé	41
Lutte contre les violences faites aux femmes	49
Prévention des conduites à risques	53
Autonomie	57
Personnes âgées	63
Personnes handicapées	67
Emploi, insertion et attractivité territoriale	73
Insertion par l'emploi	74
Accès au RSA, orientation et accompagnement	78
Economies nouvelles, sociales et solidaires	81
Education et jeunesse	85
Accueil des collégien·ne·s et de la communauté éducative	86
Projet éducatif départemental	92
Restauration scolaire	97
Culture, patrimoine, archives	101
Culture	102
Patrimoine culturel	109
Archives	112
Citoyenneté active et sports	117
Sport et loisirs	118
Promotion de la vie associative et démocratie participative	125
Europe et international	127
Coopérations européennes et internationales et animation territoriale	128
Gestion de projets européens	131
Réseau routier et mobilité durable	135
Maintenance et modernisation du réseau routier	136
Infrastructures de transports en commun	138
Partage et qualité de l'espace public	141
Développement urbain	145
Aménagement et coopération territoriale	146
Mobilités métropolitaines	149
Ecologie urbaine	153
Biodiversité et nature en ville	154
Assainissement	157
Qualité de l'environnement urbain	161
Supports internes	163
Bâtiments départementaux	164
Logistique	169
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	176
Secrétariat général	180
Systèmes d'information et transformation numérique	183
Transformations numériques	184
Modernisation des infrastructures et services à l'usager·e·s	188
Ressources humaines	193
Politique salariale et gestion des carrières	194
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	196
Qualité de vie au travail	199
Egalité et diversité	205
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	206
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	209
Modernisation de l'administration	213
Gestion des connaissances	214
Conduite de l'action départementale	219
Stratégie budgétaire et financière	220
Contrôle de gestion et expertise financière	224
Qualité comptable	227
Commande et achats publics	230
Information et communication	233
Inspection générale	237
Marketing territorial et mécénat	240
Mission Jeux olympiques et paralympiques	242
Transition écologique	245
Orientation des politiques départementales	249
Assemblée départementale	250
Moyens des groupes politiques	250

Budget et ressources humaines du Département

Budget global du Département

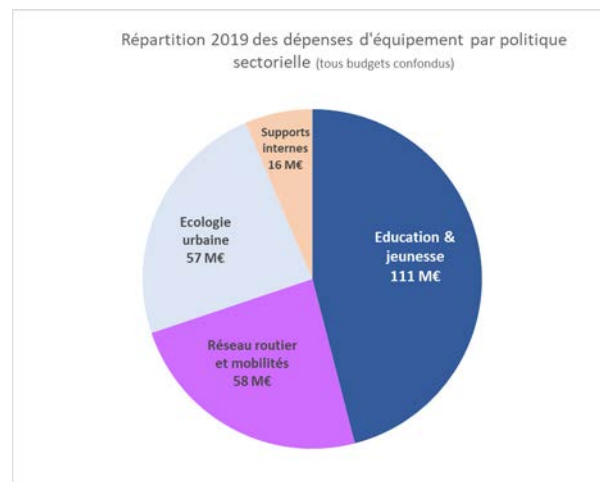
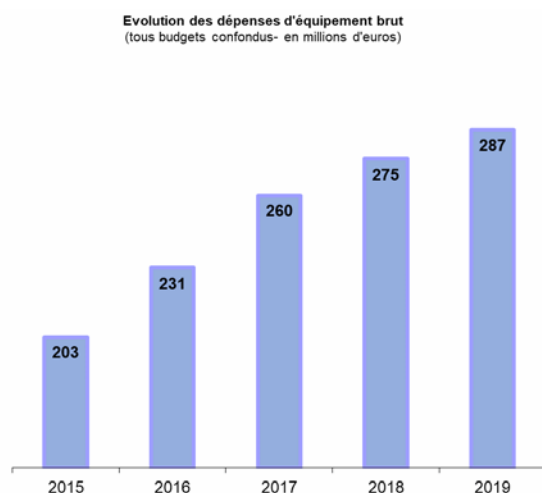
Le volume des dépenses réalisées en 2019, tous budgets confondus (investissement et fonctionnement, hors résultats reportés), s'est élevé à **2 535,2 millions d'euros** dont :

- 432,3 millions d'euros de dépenses d'investissement (+11,5 % par rapport à 2018),
- 2 102,9 millions d'euros de dépenses de fonctionnement (+3,3 % par rapport à 2018).

En raison de l'effort du Département à contenir la croissance de ses dépenses de fonctionnement et d'une plus forte progression des recettes de fonctionnement, l'autofinancement a progressé. L'emprunt souscrit en 2019 a été considérablement réduit, à la fois en raison de la hausse de l'autofinancement et de la concrétisation du Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I).

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement brut du Département en croissance constante depuis plusieurs années, atteignent en 2019 un montant de 286,9 millions d'euros et progressent de 4,3 % par rapport à 2018 (275,1 millions d'euros).



Les dépenses de fonctionnement

En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal (1 983,1 millions d'euros) ont connu une progression de 3,0 % par rapport à l'exercice 2018 (1 925,9 millions d'euros).

La structure et l'évolution des dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

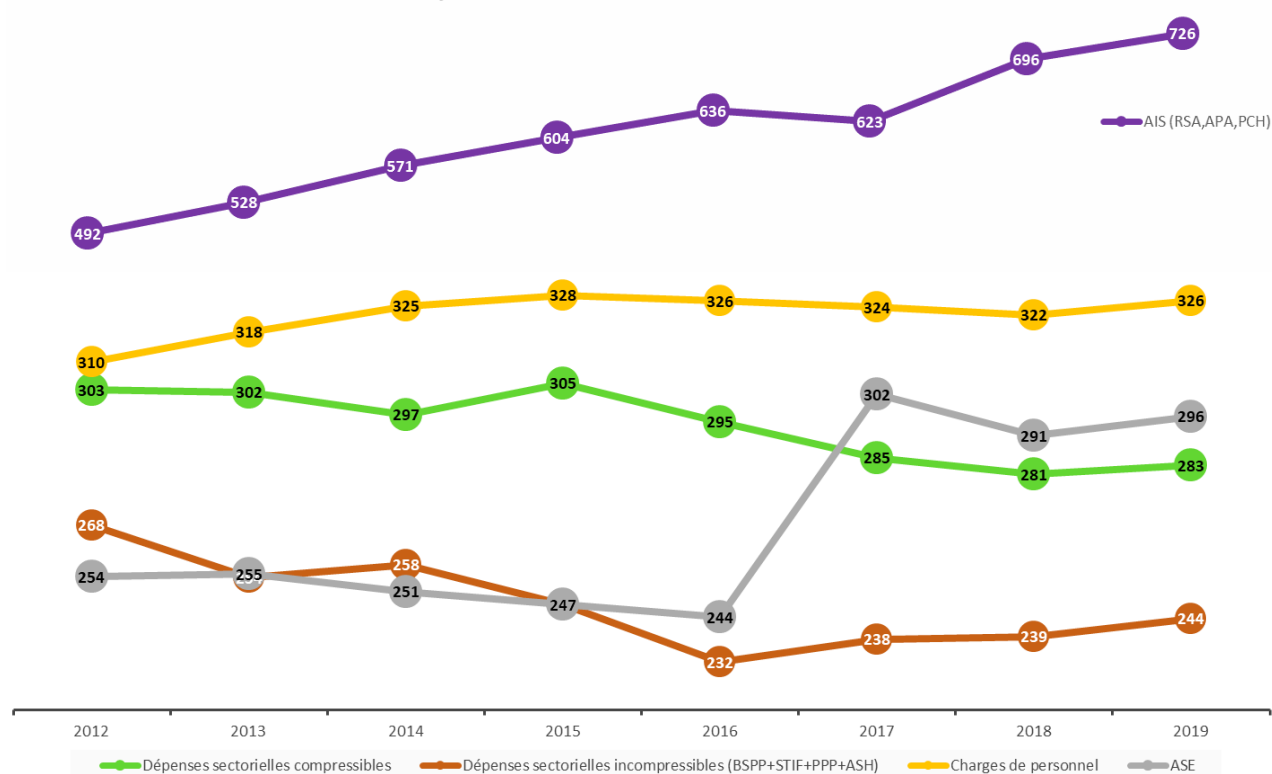
- **les allocations individuelles de solidarité (AIS)** représentent 726,4 millions d'euros, soient 39 % des dépenses sectorielles et progressent de 4,4 %. Il s'agit du Revenu de solidarité active (RSA), de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH).
 - o RSA : 521,1 millions d'euros, en progression de 3,2 % par rapport à 2018
 - o APA : 136,3 millions d'euros, en progression de 3,2 % par rapport à 2018,
 - o PCH : 69 millions d'euros, en progression de 16,8 % par rapport à 2018 ;

Le reste à charge au titre des AIS poursuit sa progression pour atteindre en 2019, 336 millions d'euros pour le Département (+ 279 millions d'euros par rapport à 2004). Le taux de compensation par l'État des AIS est passé de 80,7 % en 2004 à 53,7 % en 2019 et s'établit à 51,3 % au BP 2020.

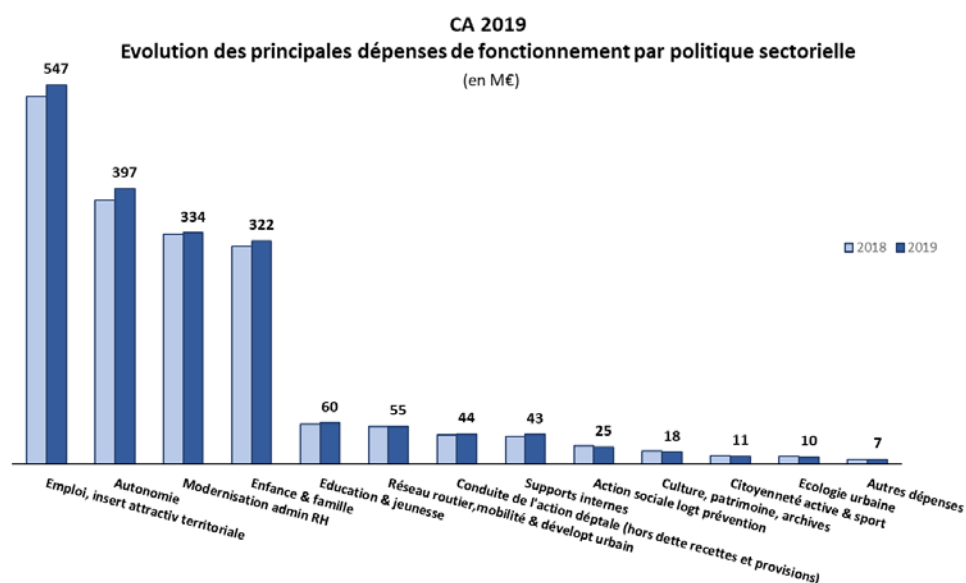
- **les charges de personnel**, hors assistant-e-s maternel-le-s de l'aide sociale (ASE) à l'enfance, 326,2 millions d'euros représentent 17 % des dépenses sectorielles et progressent de 1,2 %,
- **les dépenses de l'ASE** (296,1 millions d'euros) représentent 16 % des dépenses sectorielles et progressent de 3,2 %,
- **les dépenses sectorielles incompressibles** (Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris, Ile De France Mobilités, frais d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées, et loyers dus au titre des Partenariats Public Privé) d'un montant global de 243,7 millions d'euros, représentent 13 % des dépenses sectorielles et augmentent de 2 %,

- les dépenses sectorielles « compressibles » (283,5 millions d'euros) ne représentent que 15 % des dépenses sectorielles et ne progressent que de 0,9 %.

Evolution des dépenses sectorielles de fonctionnement de 2012 à 2019

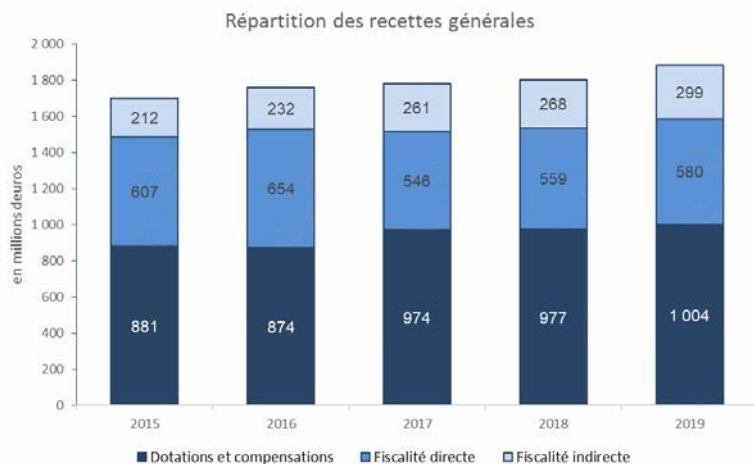


En 2019 comme en 2018, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est supérieur à 98%.



Les recettes générales

Les recettes générales (1 884,1 millions d'euros) progressent de 4,5 % en 2019 par rapport à 2018 (1 803,7 millions d'euros) en raison principalement du produit des droits de mutation, du versement par l'Etat du nouveau fonds de stabilisation des Départements et du nouveau fonds de soutien interdépartemental (FSID), ainsi que de la progression du produit de la taxe foncière et de la part départementale de la CVAE.



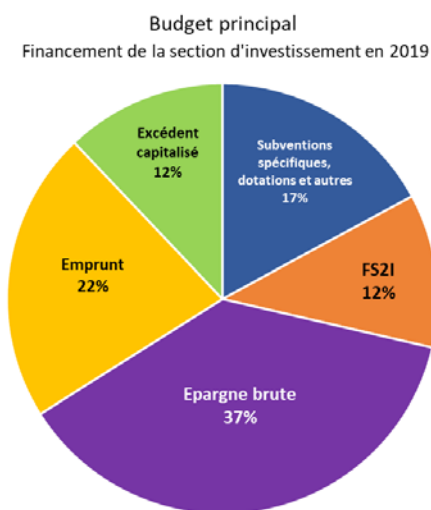
Les recettes fiscales sont en forte progression :

- Les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** s'élèvent à 263,6 millions d'euros, en augmentation de 11 % par rapport à 2018 (237,6 millions d'euros). Cette recette, la plus dynamique des recettes du Département, progresse chaque année depuis 2014. Cependant, en tant que ressource liée à la conjoncture, elle pourrait être impactée en 2020 et peut-être même en 2021, par la crise économique engendrée par la crise sanitaire actuelle.
- La **taxe sur le foncier bâti** est la principale recette fiscale du Département. Le produit de cette taxe s'élève à 422,1 millions d'euros en 2019, en progression de 2,4 % par rapport à 2018. Le taux de la taxe sur le foncier bâti est maintenu à 16,29 %, depuis 2016. En 2019, le taux moyen de la taxe sur le Foncier bâti en France métropolitaine s'élève à 19,9 %.
- La **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises**. En 2019 le produit de la CVAE (121,1 millions d'euros) a progressé de 4,8 %.

Le financement des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget principal sont financées pour 22 % par recours à l'emprunt (84 millions d'euros), pour 37 % par l'épargne brute (143,5 millions d'euros), pour 12 % par l'affectation du résultat 2018 (46,3 millions d'euros) et pour 12 % par le FS2I (44,2 millions d'euros).

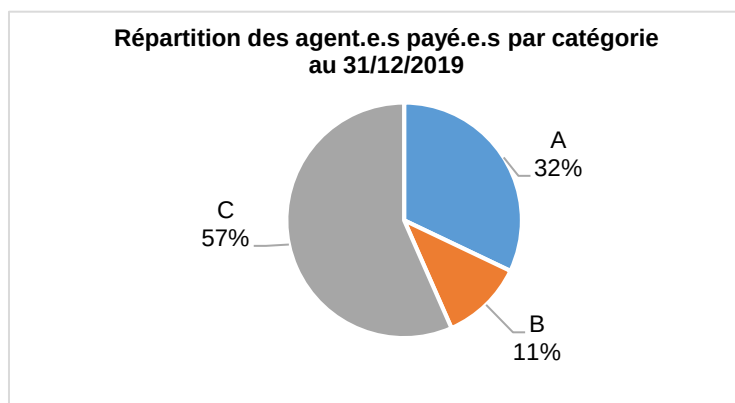
Enfin, 17 % des recettes d'investissement sont des subventions spécifiques (28,4 millions d'euros, contre 18,2 millions d'euros en 2018) et des dotations (37,2 millions d'euros dont le FCTVA pour 29,0 millions d'euros et la dotation de soutien à l'investissement des Départements -DSID- pour 0,2 million d'euros).



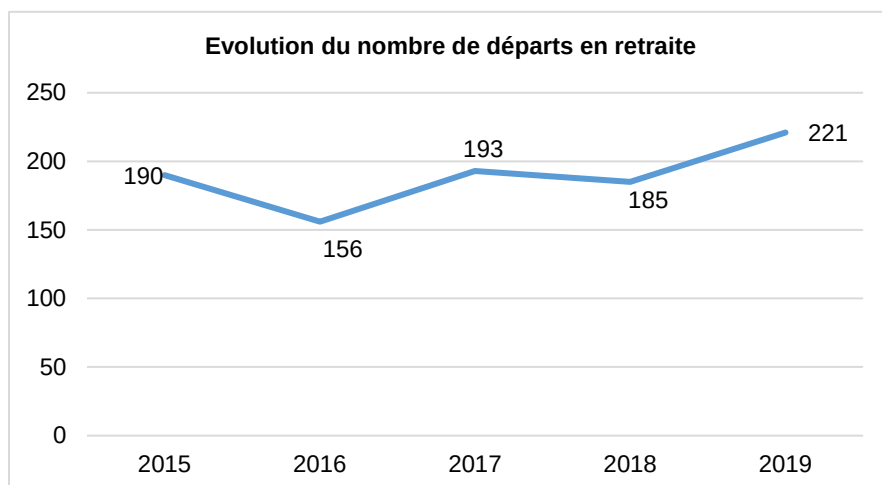
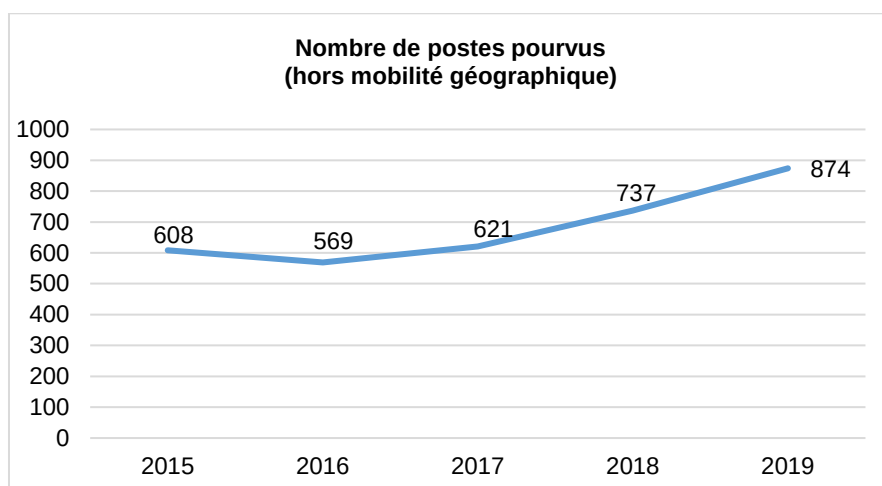
Ressources humaines du Département

Le nombre d'agents payés au 31 décembre 2019 était de 7 945 contre 7 894 en 2018 (tous statuts confondus) ; dont 77 % sont des femmes

Titulaires et contractuels représentent 7 199 agent·e·s dont la répartition par catégorie est la suivante :



Le Département comptait aussi 522 assistant·e·s familiaux·ales



Programmes du Département

Mission Enfance et famille

PROGRAMME

Accueil du jeune enfant

*Ce programme relève de la Mission
Enfance et famille*

Ce programme comporte trois actions :

- Crèches départementales,
- Accueil collectif de la petite enfance,
- Accueil individuel de la petite enfance.

Le département de Seine-Saint-Denis compte près de 30 000 naissances par an, soit un nombre d'enfants de moins de 3 ans approchant les 100 000.

Le dispositif d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis oscille depuis plusieurs années autour de 30 000 places d'accueil. Il rassemblait au 31 décembre 2019 29 573 places d'accueil théoriques au total se répartissant :

- 15 348 places dans 393 crèches et autres structures d'accueil collectif, sous différents types de gestion (structures départementales, municipales, hospitalières, associatives, privées), chiffre en augmentation par rapport à 2018 (+ 254 places),
- 14 225 places en accueil individuel auprès des assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s, chiffre en diminution par rapport à 2018 (- 551 places).

Des évolutions substantielles au niveau national dans le champ de la petite enfance sont en cours :

- la mise en œuvre de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022, signée le 27 août 2018 entre l'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), qui va potentiellement impacter les financements, la tarification et l'organisation de l'accueil,
- l'article 50 de la loi du 10 août 2018 « pour un Etat au service d'une société de confiance », qui habilite le gouvernement à prendre par ordonnance des dispositions visant à « faciliter l'implantation, le développement et le maintien de modes d'accueil de la petite enfance ». A ce titre, il est envisagé de simplifier et mettre en cohérence la réglementation applicable, prévoir des dérogations à la réglementation lorsque les spécificités locales le justifient (notamment en ce qui concerne les taux d'encadrement des enfants) et proposer à titre expérimental des guichets administratifs uniques ;
- la réforme de la formation des assistant-e-s maternel-le-s , à partir du 1^{er} janvier 2019 (décret du 23 octobre 2018, arrêtés du 5 novembre et 3 décembre 2018),
- la restructuration de certains quartiers en zone « Agence nationale du renouvellement urbain » (ANRU), avec un impact dans certains cas pour les crèches qui y sont implantées.

Les objectifs stratégiques du programme

Dans un contexte toujours marqué par un besoin théorique supérieur à l'offre, le Département de Seine-Saint-Denis est engagé depuis plusieurs années dans un programme volontariste de développement des modes d'accueil collectifs et individuels, pour permettre aux parents de mieux articuler vie familiale et vie professionnelle, pour faciliter l'accès à l'emploi des parents en insertion professionnelle et pour soutenir la parentalité.

Le Département a la particularité d'intervenir à plusieurs titres en matière d'accueil de la petite enfance :

- au titre de l'accueil en crèche, compétence non obligatoire, le Département assure la gestion de 55 crèches départementales. Ces établissements représentent près de 20 % de l'offre d'accueil collectif du département, soit environ 3 000 places,
- au titre des missions légales de protection maternelle et infantile, le Département donne un avis ou une autorisation de création, d'extension ou de transformation d'établissement et a en charge le contrôle des établissements. Il est également responsable de l'agrément, du suivi et de la formation des assistant-e-s maternel-le-s ;
- il contribue conjointement avec la CAF au développement des modes d'accueil de la petite enfance, via des aides en fonctionnement aux structures associatives et coopératives, des aides en investissement à toutes les structures et des actions de promotion de l'accueil individuel avec le Pôle innovation petite enfance et parentalité.

Plusieurs projets particulièrement importants structurent l'action des services départementaux en matière d'accueil de la petite enfance :

1/ Le Plan petite enfance et parentalité 2015-2020 (PPEP), voté par l'Assemblée départementale le 16 octobre 2014

Ce plan d'investissement de 80 millions d'euros prévoit la création de 3 500 places d'accueil sur la période 2015-2020, dont 2 500 en collectif et 1 000 en individuel via la rénovation des bâtiments départementaux (crèches, centres de PMI, circonscriptions ASE et de service social ou le soutien par des subventions d'investissement à la création de places dans les crèches non départementales (publiques ou privées), aux maisons d'assistantes maternelles (MAM) et aux lieux uniques d'inscription. Ce soutien financier est ciblé prioritairement sur les territoires les moins bien desservis et les plus pauvres. Ce plan permet, outre la création de nouvelles places, de rénover les bâtiments existants en améliorant les performances énergétiques et l'accessibilité aux personnes handicapées.

En 2019, deux crèches ont bénéficié d'une rénovation lourde, pour plus de 2 millions d'euros chacune. Trois crèches et un centre de PMI ont connu des travaux importants de modernisation et de grosses réparations (plus de 200 000 euros chacun).

2/ Le Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité, porté en lien avec la CAF et l'Etat

Le précédent Schéma a été voté par l'assemblée départementale le 25 novembre 2014. Au niveau organisationnel, ce Schéma est piloté par le Pôle innovation petite enfance et parentalité, organisation transverse de service public dotée de 5 agents, avec la double tutelle Département-CAF. Dans un contexte d'évolutions des politiques publiques nationales, et pour garantir la soutenabilité budgétaire des interventions du Département dans ce domaine, une remise à plat était nécessaire. Un nouveau Schéma 2020-2024 a donc commencé à être élaboré avec l'Etat et la CAF en 2019, ciblé autour de trois priorités que sont la transition écologique, l'innovation (pédagogique ou dans les modes d'accueil) et la réduction des inégalités (publics en insertion et/ou en difficulté sociale, enfants en situation de handicap...). Son adoption est prévue en 2020.

3/ L'élaboration de la nouvelle convention cadre avec la CAF pour 2020-2024

Dans le cadre d'un avenant 2019, la précédente convention avec la CAF a été prolongée. La convention 2020/2024 pose les engagements mutuels du Département et de la CAF pour optimiser l'occupation des places, répondre de façon plus ajustée aux besoins des familles - notamment en temps partiel - et se mettre en conformité avec la facturation horaire (PSU horaire).

Indicateurs de résultat

Objectif		Optimiser l'occupation des places en crèches départementales - taux d'admission				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'admission (hors juillet – août)	cible	104 %	104 %	108 %	110 %	
	réalisé	96,10 %	97,28 %	101,09 %	101,03 %	
Commentaire : Le taux d'admission est le rapport entre le nombre total d'enfants admis et le nombre de places ouvertes (quel que soit le temps d'accueil pour chaque enfant). Nous constatons une amélioration de ce taux entre 2016 et 2017 (+1,18 points d'augmentation) puis entre 2017 et 2018 (+3,81 points). Le taux est stable entre 2018 et 2019. Plusieurs mesures mises en place en 2017 sont maintenues afin d'améliorer l'accueil en crèche : dispositif des auxiliaires de puériculture d'urgence (APU), redéploiement des agents concernés par des travaux, actions de communication pour favoriser le recrutement, déploiement de matériel de prévention ... Les mesures prises en 2018 ont été renforcées en 2019 : extension de l'offre d'accueil (développement de l'accueil hors contrat, de l'accueil d'urgence des familles en reprise d'emploi ou en insertion professionnelle, de l'offre d'accueil mixte accueil collectif – accueil individuel), amélioration des outils et processus de suivi et de pilotage de l'activité des crèches par le site central (cartographies ou revues d'activités mensuelles, suivi des rythmes d'admissions).						

Objectif		Optimiser l'occupation des places en crèches départementales - taux d'occupation				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'occupation (hors juillet – août)	cible	73,5 %	74 %	78 %	80 %	
	réalisé	69,0 %	70,6 %	72,5 %	71,7 %	
<u>Commentaire :</u> Le taux d'occupation est calculé en rapportant les heures de présence effective des enfants (forfaitisée à 10h par jour) à la capacité installée d'accueil de l'établissement (nombre de places ouvertes x nombre de jours d'ouverture). Ce taux a progressé de 1,6 points entre 2016 et 2017 puis de 1,9 points entre 2017 et 2018 sous l'effet des mesures de soutien de l'activité mises en œuvre en 2017 (voir ci-dessus). Le taux est en recul de 0,8 point entre 2018 et 2019 principalement du fait d'une diminution du nombre d'heures de présence des enfants (impact des grèves liées à la réforme des retraites notamment) et d'une capacité d'accueil ponctuellement réduite liée aux difficultés de recrutement de personnel rencontrées par de nombreux établissements. Il est à noter que la CAF calcule le taux d'occupation sur la base du nombre de places théoriques et non réelles de sorte que les baisses temporaires de capacités, liées par exemple aux travaux ou à des problèmes de personnel, ne sont pas prises en compte. De plus, le calcul de la CAF prend en compte l'amplitude horaire d'ouverture de 11h45 alors que le Département propose des contrats journaliers de 5 ou 10 heures. Au total, la capacité d'accueil calculée par la CAF est supérieure à la capacité d'accueil réelle ce qui entraîne des taux CAF inférieurs aux taux calculés sur la base de la situation réelle des crèches.						

Objectif		Optimiser l'occupation des places en crèches départementales - taux de facturation				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de facturation (hors juillet – août)	cible				108,50 %	
	réalisé	109,32 %	108,51 %	109,96 %	110,41 %	
<u>Commentaire :</u> Le taux de facturation est le rapport entre les heures facturées aux familles et les heures de présence effective des enfants (dites « heures réalisées »). Cet indicateur fait l'objet d'une vigilance particulière du service car il détermine le montant de la Prestation de Service Unique (PSU) versée par la CAF. En effet, selon un système de tranches, plus le taux de facturation est élevé moins le taux de PSU appliqué par la CAF est favorable : - Si le taux de facturation est inférieur à 107 %, le taux de PSU est en 2017 de 5,52 € par heure facturée ; - Si le taux de facturation est compris entre 107 % et 117 %, le taux de PSU est en 2017 de 5,12 € par heure facturée ; - Si le taux de facturation est supérieur à 117 %, le taux de PSU est en 2017 de 4,73 € par heure facturée ; Par exemple, si le taux de facturation est de 117 %, cela signifie que pour 100 heures d'accueil, les familles en payent 117. Pour améliorer le taux de facturation, il faut donc réduire les absences des enfants qui sont tout de même facturées aux familles. La mise en place d'un suivi mensuel de l'activité de chaque crèche et l'accompagnement des responsables d'établissement pour réviser régulièrement la durée des contrats en fonction des besoins des familles a permis d'améliorer les taux de facturation entre 2016 et 2017, ce qui s'est traduit par le fait que 8 crèches sont passées à un taux de facturation de 107% en 2017. Mais en 2018 et 2019, le taux de facturation s'est dégradé en raison d'une augmentation du nombre d'enfants absents, ce qui peut s'expliquer par la mise en place de relais familiaux sur une période de plusieurs jours pendant les périodes d'intempérie, de grève de transport, et d'un forfait de journées déductibles insuffisant.						

Objectif		Conforter la démarche éducative par l'élaboration des projets d'établissement par les équipes des crèches				
		2016	2017	2018	2019	2020
Part des crèches ayant un projet d'établissement validé	cible	60 %	65%	67 %	67 %	
	réalisé	58 %	58,10 %	58,10 %	67 %	
<u>Commentaire :</u> Le lancement du nouveau Projet éducatif des crèches départementales (PECD) en mars 2017 a conduit à la validation de 32 projets d'établissement en 2018, travail d'élaboration collective qui s'est poursuivi en 2019. Toutefois, au regard de la difficulté de voir aboutir les productions, il est introduit la construction d'une trame d'écriture.						

Objectif		Créer 400 nouvelles places par an en accueil collectif pendant la durée de mise en œuvre du PPEP				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de places créées en accueil collectif	cible	400	400	400	400	400
	réalisé	382	406	409	386	
Commentaire : En 2019, 386 places ont été créées pour un objectif de 400 places en accueil collectif, grâce aux travaux réalisés dans le cadre du PPEP.						

Objectif		Créer 200 nouvelles places par an en accueil individuel pendant la durée de mise en œuvre du PPEP				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de nouvelles places créées en accueil individuel	cible	200	200	200	200	200
	réalisé	300	282	470*	358*	
* chiffre estimatif avec une moyenne de deux places par agrément Commentaires : En 2019, 179 assistantes maternelles ont été agréées pour un total de 358 places d'accueil (valeur estimative, chiffres non consolidés).						

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Le programme Accueil du jeune enfant comporte trois actions : les crèches départementales, l'accueil collectif (soutien aux crèches et structures d'accueil non départementales) et l'accueil individuel auprès des assistant-e-s maternel-le-s

Au travers de l'action **Crèches départementales**, le Département gère en propre 55 crèches (en comptabilisant la crèche du Général Leclerc au Bourget ayant fermé en 2018 en vue d'une relocalisation dans un bâtiment neuf en cours d'aménagement), et poursuit les objectifs suivants :

- garantir un accueil optimisé et de qualité centré sur l'enfant,
- développer et améliorer la place et la participation des familles dans le processus d'accueil du jeune enfant,
- soutenir et valoriser les équipes dans un objectif de professionnalisation pour renforcer leurs pratiques,
- favoriser l'ouverture de la crèche sur l'extérieur et son environnement.

Concernant cette action, les principales réalisations de l'année 2019 ont été les suivantes :

- l'élaboration d'un avenant à la convention cadre passée avec la CAF et construction de la convention cadre 2020/2024 introduisant la stratégie de mise en œuvre de la facturation en PSU horaire,
- le maintien de l'effort d'optimisation du taux d'occupation des structures (soutien au multi-accueil, accueil hors contrat, rythme resserré des accueils progressifs, sensibilisation à la PSU horaire),
- la maîtrise des dépenses tout en améliorant la qualité des approvisionnements (renouvellement des marchés de fournitures et alimentation),
- la poursuite des actions destinées fluidifier les modalités d'attribution des places en crèches départementales (préparation et participation aux CAMA),
- la poursuite de la déclinaison du Projet éducatif des crèches départementales (PECD),
- la poursuite de la mise en œuvre des opérations du Plan petite enfance et parentalité (réouverture en mars /avril des crèches Simone de Beauvoir à Montreuil et Hautes Noëlls à Saint-Denis) et la réalisation de gros travaux dans plusieurs crèches (comme la réfection de l'étanchéité du toit de la crèche Blanqui à Bondy),
- la mise en œuvre d'actions destinées à soutenir les recrutements, les remplacements et à améliorer les conditions de travail et les parcours professionnels des agents des crèches,
- la poursuite de la mise en œuvre du Schéma petite enfance et parentalité, notamment à travers la participation aux conventions territoriales globales (Saint Denis et Aubervilliers),
- la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer la place et la participation des familles (conseils d'établissement, ateliers en direction des familles ...).

L'action **Accueil collectif de la petite enfance** vise, outre les compétences de droit commun (contrôle, suivi et accompagnement de tous les gestionnaires de crèches et structures d'accueil sur le territoire départemental), à augmenter le nombre de structures et de places offertes et à mettre en œuvre le PPEP (aide à l'investissement en ciblant les territoires les moins pourvus).

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- augmenter le nombre de structures d'accueil de la petite enfance et le nombre de places offertes,
- poursuivre l'accompagnement des gestionnaires publics et privés dans l'aide à la création, l'extension et la transformation des structures dans le respect de la réglementation (études de plan, rencontres régulières avec les gestionnaires et porteurs de projets afin de rendre des avis et des autorisations d'ouverture),
- renforcer la mission de suivi et de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), en effectuant des visites plus régulières,
- rendre un avis pour les créations des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Pour rappel, le Département participe au financement des dépenses de fonctionnement des EAJE associatifs et/ou relevant de l'économie sociale et solidaire dans les conditions fixées par la délibération du 10 mars 2016. Cette aide prend la forme d'une subvention de fonctionnement trimestrielle sur la base du nombre d'enfant accueillis

En 2019, le nombre de places d'accueil collectif a continué à augmenter (création nette de 314 places, *cf supra*). Au-delà des résultats sur l'offre de place, il convient de souligner le travail entrepris en termes de rencontres avec les gestionnaires (60 projets contre 61 en 2018) et de suivi-contrôle des structures d'accueil (181 contrôles contre 163 en 2018).

L'action **Accueil individuel de la petite enfance** concerne l'agrément, la formation, le suivi des assistant-e-s maternel-le-s et le versement de l'Aide départementale à l'accueil du jeune enfant (ADAJE). L'agrément des assistants familiaux pour l'aide sociale à l'enfance fait aussi partie des missions de la PMI.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- augmenter le nombre d'assistant-e-s maternel-le-s agréé(e)s et le nombre de places d'accueil, par des actions de valorisation de la profession,
- améliorer la qualité de l'accueil des enfants en accueil individuel, notamment en poursuivant le travail d'harmonisation des pratiques professionnelles dans le cadre des visites à domicile,
- consolider le dispositif de formation avec la mise en place de la nouvelle réglementation et en poursuivant le travail entrepris avec les Relais d'assistant-e-s maternel-le-s (RAM) et les équipes de terrain,
- poursuivre le versement de l'ADAJE aux familles qui ont recours à un mode de garde individuel (pour enfants nés avant le 1^{er} janvier 2019,
- poursuivre la création et l'animation du réseau des Maisons d'assistant-e-s maternel-le-s (MAM) sur le département,
- accompagner les projets innovants d'accueil individuel,
- expérimenter des propositions sur le retour à l'emploi des assistant-e-s maternel-le-s en inactivité totale ou partielle, dans le cadre du partenariat avec Pôle Emploi.

Au niveau organisationnel, le Département s'appuie sur l'Agence Départementale de Développement de l'Accueil Individuel (ADDAI) pour toutes les actions innovantes en matière d'accueil individuel (développement des MAM, accompagnements des projets innovants, retour à l'emploi des assistantes en inactivité, valorisation de la profession...). L'ADDAI a rejoint depuis octobre 2018 le Pôle petite enfance et parentalité, organisation transverse de service public avec la double tutelle Département-CAF, également chargé de piloter le Schéma petite enfance.

Outre les actions réglementaires d'agrément et de formation des assistantes maternelles, l'année 2019 a donné lieu à plusieurs réalisations :

- l'élaboration de la feuille de route 2018-2022 de l'ADDAI, en lien avec les objectifs du Schéma et du Plan petite enfance,
- la mise en œuvre du « Protocole expérimental d'accompagnement à la création des MAM », diffusée à travers des réunions d'information collective, qui ont touché 74 porteurs de projets au cours de l'année,
- la réalisation d'une première évaluation du Protocole expérimental, ainsi qu'un état des lieux de l'accompagnement des MAM sur la période 2012-2019,
- l'animation des RAM, en lien avec la fédération des parents employeurs (FEPEM).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accueil collectif de la petite enfance	Dépense	4,321	2,638	2,106
Accueil individuel de la petite enfance	Dépense	5,884	5,889	5,498
	Recette	0,003	-	-
Crèches départementales	Dépense	1,740	1,672	1,671
	Recette	22,261	23,685	25,346
Total programme Accueil du jeune enfant	Dépense	11,945	10,199	9,275
	Recette	22,264	23,685	25,346
	Charge nette	10,319	13,487	16,071

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accueil collectif de la petite enfance	Dépense	0,807	1,058	1,289
Crèches départementales	Dépense	0,310	0,277	0,299
Total programme Accueil du jeune enfant	Dépense	1,116	1,335	1,588
	Recette	-	-	-
	Charge nette	1,116	1,335	1,588

PROGRAMME

Aide sociale à l'enfance

Ce programme relève

*de la Mission **Enfance et famille***

Ce programme comporte six actions :

- Prévention spécialisée,
- Evaluer pour protéger,
- Accompagnement et soutien à la parentalité,
- Accueil en structures collectives,
- Accueil familial,
- Adoption.

Les objectifs stratégiques du programme

Le programme « Aide sociale à l'enfance » (ASE) a pour objectifs d'assurer la prévention et la protection de l'enfance, notamment dans le cadre des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016. Les publics visés sont les mineurs et leurs familles, ainsi que les jeunes majeurs de 18 à 21 ans ayant eu un parcours en protection de l'enfance en tant que mineur. L'intervention de l'ASE s'articule autour de trois orientations majeures :

- la prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- l'accompagnement des familles,
- la prise en charge physique des enfants en établissement ou famille d'accueil, lorsque les familles rencontrent des difficultés éducatives susceptibles de mettre l'enfant en danger. Le programme ASE est caractérisé par la prédominance de cette activité et dépense de prise en charge des enfants placés, confiés au Département sur décision judiciaire (plus de 80 % des cas) ou administrative.

Le Schéma de prévention et de protection de l'enfance du Département, voté en avril 2019, est la feuille de route de cette politique publique, construit autour de deux axes transversaux (renforcer l'interconnaissance des acteurs, développer et adapter le dispositif d'accueil familial en Seine-Saint-Denis) et de six axes stratégiques :

- renforcer la politique de prévention globale en direction des enfants et des familles,
- mieux repérer et préparer l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance,
- garantir la qualité et la continuité du parcours et de l'accueil,
- mieux accompagner les publics vers l'autonomie,
- mieux répondre aux besoins de santé des enfants accompagnés en protection de l'enfance,
- renforcer la place des usagers et mieux les associer aux interventions.

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre d'actions transversales :

- la poursuite du travail sur les parcours et les orientations des jeunes majeurs,
- la santé des enfants confiés, chantier transversal piloté par la PMI,
- la qualité et le contrôle des établissements prenant en charge les enfants,
- la maîtrise des accueils en urgence, par la rédaction d'un protocole interinstitutionnel qui sera validé en 2020,
- l'amélioration du pilotage de l'activité et de la dépense du service (suivi du paiement des factures, encodage de la situation des enfants dans le logiciel Iodas, remontées des informations...),
- les articulations avec les autres services du Pôle Solidarité, notamment dans le cadre de la démarche de territorialisation (conférences territoriales, complémentarité des interventions entre l'ASE et le droit commun, ainsi accompagnement des sorties des jeunes de l'ASE....),
- la poursuite de la contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, occasion de clarifier les actions du service dans ce domaine.

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

L'action **Prévention spécialisée** vise à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et de leur famille dans les territoires les plus en difficulté, en lien avec les acteurs concernés, notamment les villes (art.121-2 et L221-1 du Code de l'action sociale et des familles). Les éducateurs interviennent dans les quartiers et s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non institutionnalisation.

La prévention spécialisée est intervenue en 2019 sur 25 villes et 57 quartiers. L'équipe « tsigane » de l'association Rues et Cités intervient sur l'ensemble du territoire départemental. En 2019, l'effectif total autorisé sur les 8 services habilités s'élevait à 267,80 postes en équivalent temps plein (ETP), dont 203 ETP éducatifs.

L'année 2019 a donné lieu à un renforcement de la coopération entre le Département, les associations et les villes sur les territoires bénéficiant de la prévention spécialisée, invitées à contribuer à hauteur de 10 % au financement de cette politique publique. Les équipes administratives des villes concernées (à l'exception de Drancy) ont été rencontrées entre fin juin 2019 et mars 2020. Cette démarche a permis d'explicitier le projet du Département (renforcement de la coopération Département-Ville-Association au moyen d'une intensification des rencontres tripartites autour d'objets de travail concrets), d'interroger les communes sur le partenariat actuel avec la prévention spécialisée, sur les problématiques propres au territoire et de recueillir leurs attentes vis-à-vis du Département en tant que chef de file.

Dans cette perspective, il est prévu de mettre en place des groupes de travail dès le premier trimestre 2020 avec les administrateur·rice·s et directeur·rice·s des associations, visant à élaborer de nouvelles conventions tripartites afin de préciser le cadre d'intervention. A l'issue des élections municipales, ces conventions seront présentées aux exécutifs locaux et déclinées sur l'ensemble des communes d'intervention. En fonction des retours des différentes communes, des redéploiements de moyens pourront être actés.

Conformément à la loi, l'action **Evaluer pour protéger** a pour objectif de garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant, à travers la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), qui centralise la réception de toutes les informations préoccupantes (IP) sur le département. Les informations préoccupantes sont essentiellement signalées par les établissements scolaires, le numéro vert « enfance en danger » (119), les services départementaux et le Parquet suite à des enquêtes de police.

Le respect des délais d'évaluation (16,5 % de respect du délai légal de 3 mois pour évaluation par les circonscriptions) n'est pas satisfaisant et continue à diminuer depuis plusieurs années, ce qui amène à la nécessité de revoir les modalités de travail. Cette problématique est travaillée dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de protection de l'enfance. Des propositions seront faites visant à améliorer les délais et harmoniser les pratiques professionnelles.

Pour l'année 2019, le Département a réceptionné 3 561 informations préoccupantes. L'activité est légèrement en baisse par rapport à 2018 (3 841 IP). Concernant l'origine des Informations préoccupantes, l'Education nationale est toujours la première source d'IP (30 %).

L'action **Accompagnement et soutien à la parentalité** vise à prévenir le plus en amont possible les difficultés auxquelles les parents et les jeunes peuvent être confrontés, grâce à la prévention et aux interventions administratives à domicile faites avec l'accord des familles, afin de limiter les mesures judiciaires. Cela passe par le décloisonnement des réponses entre prévention et protection et les réponses de proximité par la mise en réseau des acteurs.

Globalement, la demande pour les dispositifs d'accompagnement reste très forte, ce qui occasionne des délais d'attente souvent importants pour répondre aux besoins des demandeurs ou exécuter les décisions de justice. Cette action regroupe l'ensemble des dispositifs administratifs ou judiciaires d'intervention à domicile, ainsi que le soutien à des projets associatifs concourant à la prévention et au soutien à la parentalité :

- les mesures judiciaires d'assistance éducative à domicile : actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et AEMO intensives (AEMOi),
- les aides au domicile de nature administrative : actions éducatives à domicile (AED), techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF),
- les aides financières (aides financières éducatives, aides aux jeunes majeurs, allocation d'autonomie jeune majeur),
- les centres mères-enfants, permettant l'accueil physique des mineures enceintes ou avec des jeunes enfants et des jeunes mères avec enfant(s) de moins de 3 ans,
- les structures d'accueil sans hébergement à visée préventive : Services d'accueil de jour (SAJ) et relais parental,
- les interventions et dispositifs à visée préventive : interventions éducatives de proximité (IEP) et dispositif Etap'Ados,
- les lieux d'accompagnement des jeunes cofinancés par le Département aux côtés d'autres acteurs (PAEJ - Points d'accueil écoute jeunes, Maisons des ados),
- les mesures de soutien à la parentalité (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents).

En 2019, cette action a connu plusieurs évolutions importantes.

Concernant les aides financières, la mise en œuvre du dispositif alternatif à l'hébergement hôtelier a été poursuivie, en lien avec la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS).

Concernant les centres maternels, les priorités ont consisté à :

- redéfinir la complémentarité des interventions avec l'Etat en matière d'hébergement et d'accueil,
- optimiser le dispositif d'accueil des mères enceintes ou avec enfant, en veillant au respect des compétences spécifiques du Département, en privilégiant l'accueil des familles ayant des enfants de moins de 3 ans, et en limitant le recours aux prises en charge hors du département. Un travail de suivi des conditions d'entrée, de parcours et de sortie est à mettre en place entre l'ASE, la PMI et la DPAS, notamment sur l'anticipation de la sortie.

L'activité d'Etap'Ado en 2019 s'est accentuée sur les temps d'accueil de jour (+10 %) mais a connu une forte baisse sur les accueils de nuit. Il semblerait que l'association peine à faire connaître ses modalités de travail, communication qu'elle a prévu de développer en 2020. Un projet de bus mobile, afin d'aller davantage vers les adolescents qui pourraient bénéficier de ce dispositif est actuellement en cours d'analyse, afin de cibler les adolescents les éloignés géographiquement du site d'Etap'Ados.

Conformément aux orientations du précédent Schéma de protection de l'enfance, deux nouveaux services d'accueil de jour (SAJ) ont été créés :

- le SAJ Oasis Charles de Foucauld, géré par la Fondation des apprentis d'Auteuil. Installé à Sevran, dans le quartier Rougemont, il comprend 35 places dédiées aux enfants de moins de 6 ans et à leur famille ;
- le SAJ de Villetaneuse, géré par le groupe SOS, installé depuis décembre 2018.

Ces deux nouveaux SAJ associatifs s'ajoutent aux SAJ existant gérés par le Département (Du Breuil à Bondy et Envol à La Courneuve). L'année 2019 reste une période d'implantation et de développement du réseau partenarial qu'il s'agira de consolider en 2020, en particulier pour l'accueil de fratries.

Le Relais parental, géré par la Croix rouge est une structure d'accueil d'enfants âgés de 10 semaines à 17 ans révolus, avec l'accord du parent, qui vise à éviter toute mesure de placement en proposant un hébergement d'enfants en relais et un soutien aux parents en difficulté. La structure est autorisée pour accueillir 25 enfants et ses locaux ont été déplacés au Blanc-Mesnil fin 2019.

Hormis ces évolutions, les activités permanentes d'accompagnement des familles et des jeunes via les AEMO, les AED, les TISF, les lieux d'accompagnement des jeunes et les mesures de soutien à la parentalité ont été poursuivies.

L'action **Accueil en structures collectives** consiste à héberger et prendre en charge physiquement les enfants et les jeunes qui le nécessitent dans des établissements (foyers publics du CDEF, foyers associatifs et autres structures d'accueil en et hors Seine-Saint-Denis) et à assurer les visites en présence de tiers. Cette action vise plusieurs objectifs :

- garantir la sécurité des enfants confiés à l'ASE et la qualité de leur accueil en établissement,
- répondre au mieux aux besoins fondamentaux de l'enfant dans sa singularité, avec une offre de services qui s'adapte aux publics et une rénovation des pratiques professionnelles,
- développer des réponses alternatives à l'accueil classique en établissement,
- mieux maîtriser les accueils en urgence,
- augmenter les contrats jeunes majeurs en semi-autonomie ou en autonomie.

Cette action s'inscrit dans un contexte de forte augmentation du nombre d'enfants confiés à l'ASE (+9,5 % entre décembre 2018 et décembre 2019), augmentation liée essentiellement aux admissions de Mineurs non accompagnés (MNA), mais également aux prises en charge « classiques ». Au 31 décembre 2019, plus de 5 600 enfants étaient confiés à l'ASE ou placés directement par un juge. Parmi eux, 3 148 étaient placés en établissement (+9,7 %). 1 933 étaient en établissement en Seine-Saint-Denis et 1 215 hors Seine-Saint-Denis.

La hausse du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) confiés à l'ASE et de jeunes majeurs anciens MNA a continué à augmenter en 2019, Au 31/12/2019, le service ASE prenait en charge 1 263 mineurs et 446 jeunes majeurs anciens MNA, soit 30 % des effectifs de placement. Ces jeunes étaient jusqu'à présent accueillis dans les structures « classiques » de l'aide sociale à l'enfance en et hors Seine-Saint-Denis, en maisons d'enfants notamment à l'hôtel. Afin de leur offrir une prise en charge adaptée et de maîtriser la prise en charge budgétaire, un appel à projet d'envergure a été lancé fin 2018, afin que dans leur grande majorité ces jeunes soient orientés vers des places dédiées. Ainsi, au 31 décembre 2019, 378 places relevant de cet appel à projets étaient ouvertes. L'appel à projets continuera à monter en charge en 2020, pour aboutir à terme à 814 places.

En 2019, l'accueil d'urgence a été renforcé avec la création de 30 places supplémentaires dans les établissements du secteur associatif. Par ailleurs, la refonte du protocole départemental d'accueil d'urgence a été lancée et aboutira en 2020.

En parallèle, des temps de travail ont été dédiés au projet d'établissement du CDEF, en particulier pour transformer une partie de ses services et ouvrir des places d'urgence supplémentaires en 2020.

Le dispositif Adophé (Accompagnement à domicile avec possibilité d'hébergement), ouvert en 2016 et comptabilisé comme une mesure de placement, a continué à se développer en 2019 avec 408 places

opérationnelles (+ 60 places en 2019). Ce dispositif propose un accompagnement intensif à domicile, avec une possibilité d'hébergement en urgence en cas de crise. Dans la réalité, l'hébergement d'urgence est très peu utilisé par les associations. En revanche, il semble qu'Adophé ne produise pas ou peu d'alternatives au placement classique. A l'issue de l'année 2019, une évaluation de ce dispositif est envisagée.

Concernant les enfants en très grande difficulté, une convention a été passée avec l'établissement Cerfontaine en Belgique pour permettre l'accès à 42 places d'accueil d'enfants en situation de handicap. L'année 2019 était aussi la première année d'exécution de la convention entre l'Agence régionale de santé (ARS), Paris et le Département avec l'association Le silence des justes pour 21 places d'accueil dédiées à des enfants présentant des troubles du spectre autistique. La convention prévoit un financement dégressif du Département à l'association jusqu'en 2021.

Par ailleurs, l'ASE et l'ARS ont lancé un appel à projet commun destiné aux enfants souffrant de troubles du neuro-développement, qui aboutira à l'ouverture de places d'accueil en 2020.

Concernant l'hébergement des jeunes majeurs, le partenariat avec les foyers de jeunes travailleurs a été renforcé avec un conventionnement prévoyant de dédier 80 places aux bénéficiaires de l'allocation autonomie. Dans ce cadre, les jeunes en Foyers jeunes travailleurs (FJT) auront accès à un accompagnement social.

L'Accueil familial, hébergement et prise en charge physique des enfants et jeunes au sein de familles d'accueil, est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de Placement familial spécialisé (ADSEA et centre Jean Cotxet), ainsi que le CDEF. Il s'appuie sur un service central assurant la gestion des assistants familiaux employés par le Département (rémunération, remboursement de frais, suivi de carrière, accompagnement professionnel...), le financement des placements familiaux spécialisés, ainsi que l'organisation des accueils par des tiers dignes de confiance.

Les objectifs stratégiques de cette action sont :

- augmenter le nombre de familles d'accueil,
- doter le département d'un dispositif d'accueil familial de qualité (diversification, professionnalisation des assistants familiaux).

Le nombre d'enfants placés à des assistants familiaux employés par le Département a poursuivi sa baisse (1 163 enfants au 31/12/2019 contre 1 236 un an plus tôt). Ainsi l'accueil familial ne concerne plus que 19 % des enfants confiés. 318 demandes à traiter hors urgences ont été reçues en 2019 au bureau de l'accueil familial, 168 demandes ont pu être satisfaites, soit 61 %. Il est difficile de trouver une famille d'accueil acceptant de prendre en charge les enfants de moins de 3 ans ou de plus de 13 ans.

Cette baisse du nombre d'enfants accueillis est liée à un âge moyen élevé des personnes accueillant les enfants (56 ans), avec de nombreux départs à la retraite non remplacés. Le nombre de familles d'accueil continue à diminuer (32 cessations d'activité en 2019 pour 25 recrutements). Trois freins s'opposent en interne à un recrutement d'ampleur :

- les procédures d'agrément non harmonisées sur le département qui contraignent l'ASE à procéder à une évaluation complète de la capacité de la famille à s'adapter à l'accueil d'un enfant confié,
- le faible nombre d'agréments délivrés sur le département (34 en 2018, contre 48 en 2017), qui s'explique par l'absence de campagne de recrutement mais aussi par une réelle baisse des vocations,
- les délais d'attente pour les candidats au recrutement, qui conduisent à un désistement des candidats.

Un plan exceptionnel de recrutement est prévu en 2020, pour permettre d'agir sur les différents leviers identifiés.

L'action **Adoption** vise à accompagner les familles dans leurs projets d'adoption et de parrainage, à apporter un soutien aux femmes accouchant sous le secret, ainsi qu'à garantir de bonnes conditions d'accès à leur dossier et à leurs origines aux personnes ayant été pris en charge par l'ASE. Cette action est prise en charge au sein de l'ASE par la Maison départementale de l'adoption, de l'accès aux origines et de la parentalité (MDAOP).

L'adoption concerne plusieurs publics :

- l'adoption internationale classique : le nombre d'enfants présentés à l'adoption internationale poursuit sa baisse structurelle en proposant en majorité (65 %) des enfants à besoins spécifiques, grands, en fratrie ou à particularités médicales, ce qui est en décalage avec les attentes des candidats à l'adoption qui souhaitent en majorité adopter un enfant jeune (moins de 6 ans) et en bonne santé,
- l'adoption internationale par kafala (adoption selon le droit coranique). En Seine-Saint-Denis, la majorité des adoptions internationales se fait par ce moyen (17 adoptions sur 19 en 2019),
- l'adoption en France des pupilles de la Nation, qui dépasse désormais en France largement l'adoption internationale,
- les enfants placés en vue d'adoption suite à une déclaration judiciaire de délaissement parental.

En 2019, 37 placements en vue adoptions ont été réalisés (18 pupilles et 19 adoptions internationales dont 17 kafalas). Le nombre de placements réalisés pour les pupilles est loin de couvrir la totalité du besoin (18 pupilles placées sur 75).

La Maison de l'adoption donne la priorité aux recherches de parents pour les enfants ayant des besoins spécifiques, en particulier médicaux, y compris les bébés. Le Département a poursuivi ses actions d'accompagnement des femmes confiant leur enfant en vue de l'adoption, de soutien aux associations intervenant dans le champ de l'adoption ou de la parentalité (Ecole des parents et des éducateurs, Enfance et famille d'adoption, Ligare-Arbrevert), d'aide à l'accès aux origines, et de soutien aux associations de parrainage de proximité (France parrainage, Parrains par mille et Un enfant une famille).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépense	52,045	47,111	54,189
	Recette	0,291	2,680	3,486
Accueil en structures collectives	Dépense	171,702	160,582	159,983
	Recette	1,740	3,478	0,882
Accueil familial	Dépense	64,137	65,925	68,526
	Recette	0,118	0,075	0,029
Adoption	Dépense	0,011	0,015	0,035
Evaluer pour protéger	Dépense	0,054	0,050	0,045
Prévention spécialisée	Dépense	13,818	13,320	13,308
Total programme Aide sociale à l'enfance	Dépense	301,766	287,004	296,087
	Recette	2,150	6,234	4,397
	Charge nette	299,616	280,770	291,690

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépense	0,021	0,021	0,021
Total programme Aide sociale à l'enfance	Dépense	0,021	0,021	0,021
	Recette	0,000	0,000	0,000
	Charge nette	0,021	0,021	0,021

PROGRAMME

Protection maternelle et infantile

*Ce programme relève de la Mission
Enfance et famille*

Ce programme comporte deux actions :

- Protection maternelle et infantile (PMI),
- Planification familiale (PF).

Le contexte d'intervention de la protection maternelle et infantile et de la planification familiale (PMI-PF) en Seine-Saint-Denis est marqué par :

- une population jeune, avec une part importante d'enfants de moins de 6 ans, de femmes de 15 à 49 ans et un nombre de naissances en augmentation régulière,
- une précarité importante de la population, ce qu'indiquent le taux de pauvreté (29 % versus 16 % en Ile-de-France) et la part de la population couverte par le RSA (10,6 % versus 5,1 %),
- une part élevée des familles monoparentales (13,8 % versus 10,7 % en moyenne régionale),
- des caractéristiques médico-sociales qui restent préoccupantes, avec un nombre élevé de familles non affiliées à la Sécurité sociale et un taux de mortalité infantile supérieur à la moyenne française,
- une augmentation des pathologies dans le champ de la santé mentale, ce qui alourdit les prises en charge médicales des femmes enceintes et des familles,
- une poursuite de la contraction de l'offre de soins sur le département. La densité médicale reste inférieure à celle de Paris et des départements de petite couronne. Les difficultés de recrutement des professionnels de santé, médecins de PMI et puéricultrices en particulier, se combinent à une pyramide des âges des professionnels de PMI qui annonce des départs en retraite massifs dans les dix prochaines années.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant donne à la PMI une responsabilité supplémentaire en matière de prévention et d'évaluation des conditions de prise en compte du développement de l'enfant.

La loi de modernisation de notre système de santé a modifié en 2016 le dispositif de formation continue ou Développement professionnel continu (DPC), qui a pour objectifs le maintien et l'actualisation des connaissances de tous les professionnels de santé médicaux et paramédicaux. Chaque professionnel doit désormais justifier sur la période 2017-2020 de son engagement dans une démarche de DPC avec le choix d'un programme composé d'au moins deux actions de formation sur les trois axes proposés par la réforme. Le contrôle du respect de l'obligation de DPC s'effectue par les Ordres médicaux et par l'employeur pour les salariés des professions paramédicales (hors infirmiers et puéricultrices).

Les objectifs stratégiques du programme

Le service de Protection maternelle et infantile et de Planification familiale (PMI-PF) s'inscrit dans une démarche de prévention et de promotion de la santé et offre une vaste gamme de services dans le but d'améliorer la santé de ses usagers, de favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité, l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

Au-delà de la poursuite des actions récurrentes de prévention sanitaire, de dépistage et d'accompagnement des familles, le projet de santé publique du service de PMI, en cours de mise en œuvre, a vocation à poser un cadre stratégique d'intervention pour les équipes. Ce projet a été élaboré à partir d'un état des lieux relatif au descriptif des populations usagères de la PMI et des problématiques de santé qui les concernent, ainsi que d'une analyse des modes d'intervention des équipes. Ce projet, finalisé début 2019, porte sur les années 2019-2021 et définit 14 priorités de santé (santé environnementale, maladies infectieuses à prévention vaccinale, handicap de l'enfant et troubles sévères du développement, prématurité/hypotrophie/mortalité périnatale et infantile, IVG, violences faites aux femmes, troubles du langage, troubles sensoriels, difficultés de la relation parents/enfants, diabète gestationnel, contraception et problématiques de santé sexuelle, parents atteints d'une pathologie chronique ou d'un handicap, maladies chroniques et accidents domestiques). Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé et du projet régional de santé 2018 - 2022.

Le projet de santé publique doit répondre à plusieurs enjeux et objectifs :

- gérer les ressources mobilisables, sur l'ensemble du territoire, dans un objectif de meilleure lisibilité de l'offre, de continuité du service et d'amélioration de la qualité de service,
- doter le Département d'un véritable outil de pilotage et de suivi de l'activité et de la population accueillie (système d'information SI - PMI avec le déploiement du logiciel NOVA),

- faire évoluer nos modalités de délégation de gestion avec les communes et les établissements hospitaliers pour soutenir la prise en compte des objectifs du Département,
- préciser la juste place du Département dans les parcours de santé des enfants, des femmes enceintes et des publics de la planification familiale, optimiser les modalités de remboursement des prestations délivrées et mieux réguler les dépenses liées à ces parcours.

Ces enjeux et objectifs ont donné lieu à plusieurs réalisations en 2019 :

- en termes de système d'information (SI), le déploiement du logiciel NOVA dans 6 sites pilotes. Le déploiement se poursuivra en 2020 avec une cible entre 20 et 30 nouveaux sites déployés d'ici décembre 2020 (chiffre ajusté en tenant compte de l'impact du Covid 19 sur les activités). Les travaux de développement sur les bilans de santé en école maternelle et l'infocentre se poursuivent ;
- concernant les délégations de gestion avec les centres communaux et associatifs, l'élaboration d'une nouvelle convention-type. Cette convention précise les cibles à atteindre, les publics visés, les compétences professionnelles à mobiliser et servira de base aux futurs renouvellements de conventions ;
- l'évolution est également importante concernant le financement des centres de protection maternelle (PM) intégrés dans les hôpitaux. Le Département finançait jusqu'à présent une activité de PM dans cinq maternités publiques du département. Cette activité mobilisait des ressources importantes (dépense nette de 2 millions d'euros équivalent à 70 postes à temps plein), pour une visibilité nulle, avec une substitution avérée à l'activité hospitalière, qui relève d'un financement étatique. Cette activité a été recentrée sur les parcours des femmes enceintes et les problématiques d'accès aux droits, tout en maintenant un lien de complémentarité avec l'hôpital. Ainsi, dans le cadre de cette refonte du dispositif, le Département a décidé de mettre un terme aux actuelles conventions avec les cinq maternités publiques sur deux ans (arrêt en 2020 pour les centres d'Aulnay, de Montreuil et de Montfermeil, et arrêt en 2021 pour les centres de Bondy et de Saint-Denis). A la place, le Département propose de mettre à disposition un ETP de sage-femme à temps plein dans chacune de ces maternités ainsi qu'une équipe mobile dédiée à l'ouverture des droits des femmes enceintes (permanences à l'intérieur des hôpitaux) ;
- la définition d'un panier de services de prévention pour les enfants jusqu'à 6 ans (cf infra),
- la mise en place d'un parcours des femmes enceintes autour de chaque maternité en partenariat avec l'ARS et le réseau périnatal NEF (cf infra),
- la structuration de la politique départementale de planification familiale avec notamment l'identification de centres de référence en planification familiale (cf infra).

Indicateurs de résultat

Objectif		Contenir la diminution des actes en protection infantile (PI)/protection maternelle (PM) et planification familiale (PF)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'actes PI/PM/PF en centres de PMI quartiers (dont VAD et préparation naissance) et centre de PM hospitaliers	cible	332 000	332 000	310 000	260 000	
	réalisé	313 067	298 458	274 206	263 394	
Nombre moyen de passage en consultations de PI par centre par jour	cible	-	-	-	6	
	réalisé	9,2	9	9	8,6	
Nombre moyen de passage en consultations de PM/PF par centre par jour	cible	-	-	16	16	
	réalisé	-	18	12	11	
Nombre moyen de passage hors consultations par jour par centre	cible	5	5	5	5	
	réalisé	4,6	5	4	4	
<u>Commentaire</u> : Le nombre d'actes de PI/PM/PF se décompose comme suit : - consultations PI : 130 637 consultations - consultations PM (médecins et sages-femmes) : 106 480 - consultations PF (médecins uniquement) : 21 431 - visites à domiciles (VAD) et préparations à la naissance : 4 396 + 450 Soit un total de 263 394 actes de PI, PM, PF. Depuis plus de 5 ans, le nombre d'examens réalisés en centres de PMI de quartier diminue. Cette baisse est principalement expliquée par la diminution du nombre d'actes en PI.						

Action Protection maternelle et infantile

L'action Protection maternelle et infantile vise à favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement harmonieux du jeune enfant et l'accompagnement de la parentalité.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de santé publique de la PMI, plusieurs réflexions et actions transversales ont été menées pour mettre en œuvre les nouvelles orientations :

- la mise en place d'un panier de services de prévention pour les enfants jusqu'à 6 ans. Plusieurs problématiques de santé concernant le jeune enfant ont été identifiées et déterminées comme prioritaires, en particulier la prématurité, les troubles du développement, les troubles sensoriels et du langage, les difficultés de la relation parents-enfants. Cinq dispositifs intégreront un panier service de prévention de la PMI et seront particulièrement (ré-)investis les bilans de santé en école maternelle (BSEM), les visites à domicile des puéricultrices (VAD), les consultations de puéricultrice, le suivi spécifique pour les enfants nés prématurément et le parcours santé pour les enfants présentant un trouble du développement (cf infra) ;
- la description du parcours des femmes enceintes autour de chaque maternité. Ce projet de description opérationnelle plurisectorielle « Parcours de la femme enceinte » a pour objectif de définir et de rendre plus lisible le parcours de santé des femmes enceintes, sur l'ensemble de la Seine-Saint-Denis, poursuivant la dynamique initiée en 2014 visant à réduire la mortalité périnatale (projet REMI). L'amélioration de l'accès à une couverture sociale pour les femmes enceintes figure en première ligne de ce projet. A partir de cette analyse, il s'agira de proposer des actions visant une prise en charge globale, continue et sécurisée des femmes de la conception au retour au domicile de la mère avec son nouveau-né. En 2019, un comité de pilotage comprenant de nombreux partenaires a été créé et une première phase de diagnostic a été réalisée. Le rapport complet présentant les résultats du diagnostic et les propositions d'actions pour chaque acteur (maternités, municipalités, Conseil départemental et CPAM) a été finalisé en mars 2020 et sera prochainement diffusé à tous les partenaires concernés ;
- la refonte du cadre du recours aux formulaires de gratuité (dit R217). Les formulaires d'ordonnance de gratuité permettent aux personnes qui en ont besoin (personnes mineures, souhaitant garder le secret, ne pouvant faire l'avance de frais, sans couverture sociale, sans compléments santé ou démunies) de se faire prescrire gratuitement des médicaments ou examens. Ces actes peuvent relever aussi bien de la protection maternelle, de la planification familiale ou de la protection infantile. Le cadre de recours à ces formulaires a été revu et diffusé aux équipes afin que les conditions de délivrance soient homogènes sur tout le territoire. En 2019, un guide de bon usage pour l'utilisation des formulaires R217 a été élaboré afin de rappeler le cadre d'utilisation. Le guide rappelle les publics, les examens et les cas de figure concernés par l'utilisation. L'objectif à terme est une utilisation idoine des formulaires, la consultation systématique du logiciel CDR (Consultation des Droits) avant toute utilisation du formulaire et l'optimisation des dépenses relatives à ce dispositif. Le guide a été diffusé début 2020 aux professionnels et partenaires utilisateurs ;
- la création du projet d'équipe mobile « Plan Pauvreté ». Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat concernant la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département a obtenu un financement afin de mettre en place une équipe mobile médico-sociale en capacité d'intervenir dans les bidonvilles. Le recrutement de l'équipe est en cours pour un déploiement en 2020.

En parallèle de ces actions transversales, les activités récurrentes de la PMI ont été poursuivies dans les grands domaines d'activité :

- Les bilans de santé en école maternelle (BSEM). Outil de prévention basé sur l'approche du « aller vers », les bilans permettent la réalisation de dépistage de masse auprès des enfants de 4 ans dans le domaine des troubles sensoriels (audition, vue), des troubles liés à la santé mentale (troubles du développement, autisme...) et des troubles spécifiques de l'apprentissage (langage). En 2018/2019, les bilans ont été réalisés dans 21 villes et ont bénéficié à 7 846 enfants (soit 31 % des enfants scolarisés en moyenne section, + 6 % par rapport à la dernière année scolaire). Parmi les 7 032 enfants dont l'indice de masse corporelle était disponible, 8,6 % d'entre eux étaient en surpoids et 3,5 % en état d'obésité (14,3 % et 5,6 % respectivement en 2017/2018). Ces taux sont plus élevés dans les zones socio-économiques les plus défavorisées. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour le département. L'examen dentaire réalisé pour 3 778 enfants a permis de dépister 716 enfants (soit 18,9 %) présentant au moins 1 carie dentaire soignée ou non (21,6 % en 2017/2018). Ce chiffre est légèrement en baisse cette année mais reste préoccupant. Les taux de couverture vaccinale sont également estimés à partir de ces bilans et demeurent élevés pour le BCG et le ROR notamment.
- Les visites à domicile des puéricultrices (VAD). Autre outil de prévention basé sur l'approche du « aller vers », la VAD a pour objectif d'apporter un soutien adapté et personnalisé de manière individuelle aux familles et notamment de travailler de manière spécifique sur le lien d'attachement parent-enfant. La VAD est proposée systématiquement, le plus précocement possible, pour permettre une observation des interactions précoces et une intervention en condition réelle de vie. En 2019, 2 652 enfants ont pu bénéficier de l'accompagnement d'une puéricultrice au domicile dans le cadre de la prévention primaire et secondaire (dont 2 005 enfants de moins d'un an).

- Les consultations de puéricultrice. La consultation de puéricultrice est un dispositif de prévention globale qui aborde tous les aspects de la santé : physique, éducatif, psychique, culturel et social. Il se traduit par la mise en œuvre d'actions s'intégrant dans un parcours de santé intra-PMI, dans la prise en charge proposée par l'équipe pluri-professionnelle de la PMI, et extra-PMI, en lien avec d'autres professionnels en amont et en aval de la PMI. Ces consultations étaient jusqu'ici mises en œuvre de manière expérimentale dans certaines circonscriptions (en septembre 2019 dans 17,5 % des centres). Le projet de santé publique vise le déploiement de ces consultations dans un tiers des centres d'ici la fin 2020, afin de proposer trois consultations à la moitié des enfants de moins d'un an suivis en PMI, puis une consultation annuelle jusqu'à leurs 6 ans révolus. L'élaboration d'un guide et d'un groupe ressources ont permis en 2019 d'accompagner les puéricultrices dans la mise en œuvre de ce nouveau type de consultations, de structurer l'activité sur le territoire, de favoriser la cohérence des pratiques au niveau départemental et d'organiser des temps d'échanges professionnels.
- La mise en place d'un suivi spécifique pour les enfants nés prématurément. Pour les enfants nés prématurément, un suivi et un accompagnement spécifique mobiliseront l'ensemble des professionnels de PMI intégrant notamment des consultations mixtes « médecin/psychomotricienne » et « puéricultrice-psychologue », à certains âges-clefs de l'enfant, en lien avec les interventions des autres acteurs de santé, afin de constituer un parcours de santé adapté à ces enfants. La prématurité étant l'une des problématiques retenues dans le projet de santé publique, l'expérimentation d'un parcours formalisé de suivi des enfants nés prématurément a été lancée en avril 2019 sur le bassin de naissances du centre hospitalier Le Raincy-Montfermeil, en lien avec 4 centres de PMI. La durée de l'expérimentation est fixée à 2 ans et en décembre 2019, 16 enfants étaient inclus dans le protocole de suivi. Un protocole d'évaluation de ce dispositif a été élaboré puis mis en œuvre afin d'évaluer la faisabilité du parcours tel que proposé et l'adhésion des professionnels et des familles concernées au dispositif.
- Le parcours santé pour les enfants présentant un trouble du développement. Elaboré avec les partenaires concernés, il aura vocation à améliorer leur repérage et leur prise en charge en favorisant la coordination et en garantissant une prise de relais par les partenaires idoines, tout en diminuant les délais de prise en charge. Cette action, inscrite au projet de santé publique pour l'année 2019 doit être revue. En effet, la mise en place à venir d'une PCO (plateforme de coordination et d'orientation) et d'une PDAP (plateforme de diagnostic autisme de proximité) sur le territoire du département, poursuivant les mêmes objectifs, est venue modifier l'action. Il s'agira plutôt d'envisager les modalités d'articulation entre la PMI et ces plateformes en 2020.

Action Planification familiale

L'action Planification familiale vise à favoriser la maîtrise de la fécondité et l'accès à l'IVG, prévenir les infections sexuellement transmissibles, participer au dépistage des cancers du sein et de l'utérus, et lutter contre les violences et difficultés au sein du couple ou de la famille. Les centres de planification sont intégrés dans les centres de PMI de quartier (centres à statut départemental, municipal ou privé) ou dans d'autres structures (centres municipaux de santé, centres associatifs, hospitaliers ou universitaires).

Une des orientations majeures du projet de santé publique est la structuration d'une politique départementale de planification familiale, avec notamment l'identification de centres de référence/ressources.

Une étude sur la Planification familiale (PF) réalisée en interne fin 2017-mi 2018 par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE) a mis en exergue la nécessité de structurer, de cadrer et de rendre plus visible la politique de PF. Pour répondre à cet objectif, un plan d'actions aboutissant fin 2019 a été mis en place. Les principales étapes identifiées pour la restructuration de la politique de PF ont été réalisées :

- un état des lieux des centres a été effectué permettant de dénombrer le nombre exact de centres de PF (126) ainsi que la composition des équipes qui y interviennent. Cet état des lieux a été la base de travail d'une projection pour l'implantation des futurs centres de référence. Un cahier des charges des centres de référence et des antennes afférentes a été élaboré. Des visites des centres susceptibles de devenir les centres de ressource en santé sexuelle ont été réalisées afin de conforter la projection envisagée ;
- des groupes de travail ont été mis en place afin d'élaborer des référentiels d'intervention qui seront finalisés en 2020. Ils devront aboutir à la mise à disposition d'un outil-ressources sur les interventions de PF en milieu scolaire, un protocole sur la réalisation des IVG médicamenteuses par les médecins de PM/PF, ainsi qu'un document sur les conduites à tenir lors de l'accueil de femmes victimes de violences ;
- afin de contribuer à la montée en compétences des professionnels, des formations animées par le Mouvement français pour le planning familial (MFPF) ont été proposées et suivies par les agents des centres,
- les collaborations pour faciliter la mise en œuvre de la PF ont été renforcées : une convention a été signée en décembre 2019 avec l'Education Nationale, les réflexions avec le SPAS dans le cadre de la meilleure articulation Ceggid/CPEF se sont poursuivies, des rencontres ont eu lieu avec Corpus afin de mettre en place une base de ressources documentaire sur la PF ainsi qu'avec la structure « Tête à Tête » de la MMPCR afin d'alimenter la réflexion autour des outils de communication existants.

En parallèle, les activités permanentes de planification familiale ont été poursuivies (consultations médicales, entretiens de conseil conjugal et activités et animations d'information collective).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Planification familiale	Dépense	4,797	4,913	4,881
	Recette	0,852	0,697	0,210
Protection maternelle et infantile	Dépense	12,282	12,054	11,680
	Recette	5,361	5,321	4,779
Total programme Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépense	17,079	16,967	16,561
	Recette	6,213	6,018	4,990
	Charge nette	10,865	10,948	11,571

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Protection maternelle et infantile	Dépense	0,178	0,132	0,159
Total programme Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépense	0,178	0,132	0,159
	Recette			
	Charge nette	0,178	0,132	0,159

Mission Action sociale, logement, prévention

PROGRAMME

Accompagnement social

*Ce programme relève
de la Mission **Action sociale, logement,
prévention***

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil, prévention et accompagnement social,
- Coordination de l'action sociale,
- Aides financières aux personnes

Les objectifs stratégiques du programme

Accueil, prévention et accompagnement social

- Favoriser l'accès aux droits des usagers en renforçant le partenariat avec les organismes de sécurité sociale,
- Offrir un accompagnement polyvalent en agissant sur tous les facteurs de vulnérabilité sociale et en mobilisant l'ensemble des ressources départementales,
- Encourager les circonscriptions dans le champ de la prévention et du développement social local,
- Se donner les moyens d'accompagner les publics spécifiques, les plus éloignés des institutions et dispositifs.

Coordination de l'Action sociale

- Analyser le besoin à l'échelle infra départementale pour adapter l'offre aux caractéristiques du territoire,
- Porter un pilotage renforcé des associations subventionnées par le service social départemental (SSD),
- Contribuer au maillage du territoire en instances partenariales institutionnalisées ou volontaires.

Aide financière aux personnes

- Assurer la fluidité, la sécurité et la rapidité de la réponse, de la demande au versement effectif de l'aide à la personne,
- Simplifier les procédures internes, notamment par l'évolution du système d'information,
- Garantir la qualité de la réponse, par l'harmonisation des pratiques et le pilotage territorialisé des enveloppes,
- Adapter l'orientation des fonds à l'évolution des besoins des Séquano-dionysiens.

Au-delà des missions qu'il porte en propre, le Service Social Départemental (SSD) contribue en tant que service polyvalent aux programmes suivants :

- Aide sociale à l'enfance, Actions « Evaluer pour protéger » et « Soutien à la parentalité » (cf. infra pages 11 – 12 Enfance Jeunesse Famille)
- Insertion par l'emploi, Actions « Accès au RSA » et « Remobilisation des publics » (cf infra page 11 – service référent pour l'accompagnement des BRSA, et page 13 - 14 – opération de remobilisation des BRSA sans référence).
- Droit au logement
- Mission autonomie à destination des personnes âgées et des personnes handicapées.

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Accueil, prévention et accompagnement social

L'année 2019 a été marquée par une augmentation du nombre de postes vacants et de fortes difficultés de recrutement. Dans ce contexte, **52 000 ménages ont été accompagnés** par un travailleur social en circonscription, en baisse de l'ordre de 2 %. Le service a ainsi enregistré une diminution de la fréquentation des circonscriptions avec un nombre de passages recensés à l'accueil en baisse de 2 %. Le nombre d'appels téléphoniques est lui aussi en baisse, de 4 % (bien que les services notent un problème de fiabilité de ces statistiques). En revanche, le nombre d'entretiens réalisés par les travailleurs sociaux est en hausse d'1,3 % soit 130 400 entretiens réalisés sur l'année, ce qui représente un retour au niveau d'activité de 2017. **L'attractivité des métiers du travail social** est plus que jamais une priorité.

Afin de développer leur ouverture sur les quartiers et la coordination sociale locale, **un tiers des circonscriptions de service social assurent désormais des permanences** dans des lieux tiers (centres sociaux, foyers Adoma etc.), et **le nombre de visites à domicile a augmenté de près de 7 % en 2019**. A cet accompagnement s'ajoutent une centaine d'**actions et informations collectives qui ont touché plus de 6 000 personnes** en 2019, pas nécessairement accompagnées au préalable.

La démarche du **projet de service** du Service social départemental s'est poursuivie. Elle a mobilisé au stade du diagnostic l'ensemble des équipes, une quarantaine d'usagers et près de 300 partenaires extérieurs. L'année 2019 a été consacrée à la **tenue de groupes de travail** réunissant près de 200 agents, **l'envoi de délégations à la recherche de bonnes pratiques** extérieures (associations et collectivités), **la restitution** des premières propositions aux usagers mobilisés au stade du diagnostic et aux équipes.

Le Service social départemental a par ailleurs continué à développer sa **feuille de route en faveur de l'accès aux droits par le numérique**, non seulement par la poursuite de l'équipement des sites mais également par le développement d'actions à destination du public et de sensibilisation des professionnels en lien avec Emmaüs Connect. L'année 2019 a vu s'achever l'adaptation et le **déploiement du logiciel Nova** dans l'ensemble des équipes, qui permettra de mieux connaître la population accompagnée et les modalités d'intervention des professionnels.

En vue de favoriser **l'accès aux droits des usagers** en renforçant le partenariat avec les organismes de protection sociale, plusieurs actions ont été mises en place par le Service social départemental durant l'année 2019. Ainsi, le partenariat entre le Service social départemental (SSD) et la Caisse primaire d'assurance maladie (**CPAM**) a été développé en 2019. Le protocole SSD/Caisse nationale d'assurance vieillesse (**CNAV**) a été généralisé. Et une feuille de route commune **CAF/SSD** a été élaborée, visant notamment à intensifier la collaboration entre équipes, à favoriser le « aller vers » et la mise en œuvre d'actions collectives partagées.

L'engagement des équipes en faveur d'un **accompagnement social polyvalent** est constant :

- En matière d'**autonomie**, le Service social départemental est partenaire du dispositif de Réponse accompagnée pour tous, a apporté sa contribution à l'élaboration du nouveau schéma d'autonomie et a maintenu son engagement dans le dispositif de lutte contre la maltraitance à destination des populations âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que la réalisation de sessions de formation en vue de sensibiliser les professionnels à ces questions. Enfin, un protocole de « signalement des majeurs vulnérables » a été signé en 2019 avec le Parquet civil du Tribunal de Grande instance, et l'internalisation de la coordination gériatrique a été expérimentée par une CSS en lien avec la DPAPH.

- En matière d'**insertion professionnelle**, le Service social départemental est référent du suivi de 11 % des bénéficiaires du RSA et a largement contribué à l'opération de remobilisation des bénéficiaires sans référence conduite sur Plaine Commune et Est Ensemble. Il porte également avec Pôle Emploi le dispositif d'**Accompagnement global** des demandeurs d'emploi, désormais étendu aux associations conventionnées et aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) assurant une mission d'accompagnement social.

- En matière de **protection de l'enfance et d'appui à la parentalité**, les circonscriptions de service social ont été impliquées dans 63 % des évaluations d'**informations préoccupantes** (1 194). Le Service social départemental a participé à l'élaboration du Schéma de protection de l'enfance. La commission centralisée Aide sociale à l'enfance/SSD « sortie de centre mères enfants » a examiné une cinquantaine de situations dont une dizaine qui ont nécessité l'intervention du SSD.

- En matière de **logement**, des actions collectives de lutte contre la **précarité énergétique**, ainsi qu'un kit action collective **prévention des expulsions** locatives ont été mis en place. La circulaire de la Caisse nationale des allocations familiales pour le maintien de droits des ménages en situation d'impayés locatifs a été mise en œuvre. En 2019, 1 330 situations de ménages ont été signalées, 419 ont pu être prises en charge par les équipes du SSD et 145 l'ont été par un opérateur d'Accompagnement social lié au logement.

- Concernant les **violences faites aux femmes**, le SSD est membre de la commission « parcours de sortie de la prostitution » pilotée par la Préfecture et la Direction départementale de la cohésion sociale, et participe aux travaux engagés sur la prévention de la prostitution des mineurs. Le Service est pleinement engagé dans le suivi des dispositifs de protection mis en place pour les femmes victimes de violences et leurs enfants coordonnés par l'Observatoire départementale des violences envers les femmes.

- D'autres initiatives ont été menées, dans le domaine de la culture et des loisirs concernant notamment **l'accès aux vacances ou aux loisirs** dans le cadre notamment des dispositifs Figure Libre ou Culture du cœur. Un partenariat renforcé avec l'ANCV autour des **vacances sociales solidaires** a été développé, permettant le départ de groupes, de quelques dizaines d'enfants et de familles.

Enfin, le Service social départemental accompagne des publics dits spécifiques, c'est-à-dire les plus éloignés des institutions et des dispositifs. Ainsi, en 2019, 84 ménages en errance (dont 35 nouveaux) ont été accompagnés par la Circonscription de service social d'accueil des publics en errance, donnant lieu à 1 035 entretiens.

Coordination de l'action sociale

Les circonscriptions de service social sont des acteurs majeurs de la coordination sociale locale sur leurs territoires, notamment via de multiples instances partenariales autour de cas complexes ou de coordination des interventions en matière de prévention des expulsions, d'insertion socio professionnelle, de prévention en protection de l'enfance, autour d'adultes en difficulté avec les secteurs de psychiatrie notamment, ou encore de santé etc.).

Les relations entre ces circonscriptions et les CCAS sont étroites. 13 protocoles de coopération avec des CCAS sont en cours.

Le réseau des associations subventionnées via les appels à projets « Accompagnement social », « Promotion des droits des femmes » et « Politique de la ville » constitue une ressource importante pour les publics et les professionnels.

Aides financières aux personnes

Les aides financières facultatives du Département, au titre du **Fonds d'aide généraliste (FAG)** et du **Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**, constituent un soutien financier temporaire et exceptionnel destiné aux personnes dont les conditions de ressources ne leur permettent pas de faire face aux besoins de première nécessité et charges de la vie courante.

Les équipes en charge de la gestion de ces fonds ont été intégrées au Service social départemental courant 2019, ces aides constituant un outil dans le cadre de l'accompagnement social proposé. Les circuits de traitement s'en trouvent réduits.

Concernant le FAG, l'année 2019 a été marquée par une baisse du nombre de dossiers traités compensée par un important travail de rattrapage du retard effectué en janvier 2020. **Les aides alimentaires** sont toujours très sollicitées. Les aides au paiement de **loyers, de charges et aux factures d'énergie** restent significatives, la baisse est constatée (en lien avec la baisse de l'attribution des aides). Par ailleurs, les aides en **attente de prestations et de droits** sont toujours fortement mobilisées.

Concernant le FAJ, qui vise les jeunes en difficulté âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, accompagnés dans leurs démarches d'insertion, **le règlement départemental a été revu fin 2019**. Il facilite la mobilisation du fonds par les professionnels et clarifie le recours en cas de difficulté sociale ou pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle du jeune. Les consommations sur le dispositif FAJ sont marquées par **une augmentation**, principalement liée à la reprise de l'animation du réseau des missions locales « convergence ». En 2019, 1 552 aides ont été attribuées.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépense	5,848	6,095	6,109
	Recette		0,001	0,000
Aide financière aux personnes	Dépense	1,035	1,341	1,648
	Recette	0,002	0,018	0,002
Coordination de l'action sociale	Dépense	0,029	0,023	0,004
Total programme Accompagnement social	Dépense	6,911	7,459	7,761
	Recette	0,002	0,019	0,002
	Charge nette	6,909	7,440	7,758

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépense	0,006	0,000
Total programme Accompagnement social	Dépense	0,006	0,000
	Recette		
	Charge nette	0,006	0,000

PROGRAMME

Droit au logement

Ce programme relève

de la Mission Action sociale, logement, prévention

Ce programme comporte 6 actions :

- Mise à l'abri par l'hébergement
- Insertion par le logement
- Maintien et accès dans le logement
- Lutte contre la précarité énergétique
- Partenariats avec les acteurs du logement
- Observation et études

Les objectifs stratégiques du programme

- Améliorer la pertinence et l'articulation des dispositifs d'hébergement, de la mise à l'abri au logement intermédiaire et pérenne, pour construire des parcours résidentiels répondant aux besoins des personnes,
- Assurer le bon fonctionnement des dispositifs curatifs en matière de lutte contre l'expulsion locative ou la précarité énergétique et sociale,
- Agir pour la réduction des expulsions locatives en Seine-Saint-Denis,
- S'inscrire dans une démarche résolument préventive en développant des actions de sensibilisation en lien avec le service social,
- Dans un contexte de saturation du droit commun existant en matière d'hébergement et de logement, développer des solutions d'aval,
- Faire valoir les intérêts du Département dans les instances de planification en matière d'hébergement et de logement
- Contribuer à la politique départementale anticipant le vieillissement de la population par le développement de l'habitat inclusif, en favorisant le maintien dans leur logement des personnes âgées,

Indicateurs de résultat

Objectif		Réduire les délais d'hébergement du public hébergé à l'hôtel en mesurant la durée de prise en charge des ménages hébergés				
		2017	2018	2019	2020	2021
Durée de prise en charge des ménages, soit la part des ménages hébergés à l'hôtel moins de trois mois et qui sont sortis au 31/12	objectif	30 %	50 %	50 %		
	réalisé		61 %	46 %		
Commentaire : Pourcentage des ménages sortis qui sont restés moins de 3 mois : 101 ménages sur les 212 ménages sortis au 9/12/2020						

Objectif		Réduire les délais d'hébergement du public hébergé à l'hôtel en mesurant l'ancienneté des ménages hébergés				
		2017	2018	2019	2020	2021
Durée de prise en charge des ménages, soit la part des ménages hébergés à l'hôtel plus d'un an et qui sont sortis au 31/12	Objectif	20 %	10 %	10 %		
	Réalisé	31 %	16 %	16 %		
Commentaire : Pourcentage des ménages sortis qui sont resté plus de 1 an. L'objectif en 2019 était de maintenir à 10 % la part des ménages hébergés à l'hôtel pendant une très longue durée. ; Objectif fixé de limiter à trois mois la durée de prise en charge des ménages.						

Objectif		Captation de logements dans le cadre des hébergements alternatifs à l'hôtel				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de logements captés dans le cadre de conventions avec les bailleurs et de l'appel à projets existant d'Accompagnement vers le logement,	Cible cumulé (depuis 2016)	20	25	60	78	92
	Réalisé cumulé (depuis 2016)	8	21	30	63	66
<u>Commentaire</u> : L'objectif de captation est porté par le CD, via une mobilisation du contingent des bailleurs, et les associations, qui s'engagent sur un nombre de logements à capter. Révision à la baisse des objectifs 2019 et 2020 compte tenu des réajustements relatifs à l'objectif de captation par les associations en propre.						

Objectif		Développement du projet Logement d'Abord (LDA)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de ménages bénéficiaires relogés	Cible cumulé		150	200	300	
	Réalisé cumulé		54	64		
<u>Commentaire</u> : Difficulté de captation de logements et donc écart important entre objectif initial et réalisation effective sur le nb de ménages accompagnés. Accentuation de cet écart à prévoir en 2020 en raison de la crise Covid (Objectif de 8 ménages entrés par mois : conséquence prévisible d'une absence d'orientation d'une vingtaine de ménages)						

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de DSF(diagnostic sociaux et financiers) réalisés	Réalisé	1329	1207	Donnée non disponible		
<u>Commentaire</u> : Le bilan 2019 sera renseigné par la suite ; l'obsolescence de notre outil de suivi n'a pas permis cette année de recenser l'ensemble des diagnostics réalisés par le service social, en plus du marché passé avec l'UDAF (701 DSF réalisés en 2019)						

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de ménages ayant bénéficié du rétablissement de leurs aides au logement dans le cadre du protocole CD/CA/DRIHL sur le repérage précoce et l'accompagnement des ménages dont l'aide au logement a été suspendue		Protocole non existant en 2017	70 %	80 %		
<u>Commentaire</u> : données concernant l'ensemble des ménages aidés, que ce soit par les services de la CAF, par les travailleurs sociaux des circonscriptions de service social, ou par les opérateurs subventionnés par le conseil départemental						

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers FSL maintien (demandes)		1151	955	1063		
Nombre de dossiers FSL maintien (accords)		693	648	731		
<u>Commentaire</u> : Après une baisse importante, constatée sur l'ensemble des FSL en IDF, l'adoption d'évolutions réglementaires au FSL a permis d'augmenter la prescription et de faciliter les modalités de recours au dispositif. Tout FSL confondu, le budget est consommé dans sa totalité. En 2019, la commission départementale a instruit 146 dossiers en FSL maintien pour 67 accords						

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers FSL Accès (demandes)		2909	2433	2574		
Nombre de dossiers FSL Accès (accords)		2148	1922	1999		
<u>Commentaire</u> : Après une baisse importante, constatée sur l'ensemble des FSL en IDF, l'adoption d'évolutions règlementaires au FSL a permis d'augmenter la prescription et de faciliter les modalités de recours au dispositif. Tout FSL confondu, le budget est consommé dans sa totalité. En 2019, la commission départementale a instruit 390 dossiers FSL accès, et accordé 293 aides.						

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis				
		2017	2018	2019	2020	2021
Mesure du délai d'instruction entre la réception du dossier complet et la saisie des conclusions de la commission pour la CDAAR	Objectif	1 mois	1 mois	1 mois		
	Résultat	4 mois	3 mois	2 mois		
<u>Commentaire</u> : Indicateur déterminant pour apprécier l'efficacité d'une mesure FSL. Plus l'intervention est tardive (accès, maintien, ASLL notamment), plus les risques de rupture pour le ménage sont accrus et le dispositif rendu inefficace. Indicateur à parfaire pour aller au-delà de la mesure du délai d'instruction propre à la commission départementale (entre date d'arrivée et passage en commission). A prendre en compte désormais les délais entre le retour de commission et d'envoi des PV à la CAF [non intégrés à IODAS, d'où la construction plus difficile] ; et le délai de versement effectif de l'aide par la CAF, ou de prise de contact par un opérateur ASLL [, à impérativement figurer dans la mesure de l'efficacité du dispositif].						

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Mise à l'abri d'urgence par l'hébergement

L'un des objectifs poursuivis en 2019 a été de *consolider et de qualifier davantage la connaissance que nous avons des ménages hébergés dans le cadre de dispositifs départementaux*.

Afin de consolider des données plus qualitatives concernant les publics hébergés à l'hôtel, notamment leur statut au regard de l'emploi, mais également leurs revenus et leur compositions familiales, le service a développé un outil de suivi recensant des données exhaustives sur la situation des ménages. Ces informations sont destinées à améliorer la connaissance de la situation des ménages mais aussi à pouvoir, à partir de cette vision fine, les positionner sur les dispositifs alternatifs à l'hôtel, ou bien à les orienter vers des partenaires du service, en premier lieu desquels Action logement.

Un second axe poursuivi en 2019 a été *le renforcement du suivi de la qualité des hébergements* : la formalisation d'une procédure de signalement et de contrôle commune entre les services de l'aide sociale à l'enfance, le service solidarité logement et le service des affaires générales de la DPAS permet de renforcer la portée de notre suivi sur les conditions d'hébergement des ménages hébergés, MNA inclus. En 2019, cela a abouti notamment à un signalement au procureur, et deux fins de contrat avec des hôteliers.

L'année 2019 a permis la montée en charge du dispositif Hébergement alternatif à la prise en charge hôtelière (HAPECH), avec la captation de 63 logements, soit la moitié de l'objectif à mi-parcours. *70 ménages ont fait l'objet d'un hébergement alternatif, dont 11 ont été relogés de façon définitive*.

Des places en *hébergement alternatif* ont également été dégagées au bénéfice des jeunes de l'ASE, via le renforcement du partenariat avec l'Association pour le Logement des Jeunes (15 jeunes sortants d'ASE en ont bénéficié en 2019, pour 22 places conventionnées). L'une des perspectives de 2020 sera de faire connaître le dispositif aux professionnels de l'ASE, pour garantir l'orientation et la maximisation des 36 places conventionnées avec l'association.

Insertion par le logement pérenne

En 2019, 64 ménages sont accompagnés dans le cadre du dispositif *Logement d'abord* dont :

- 40 ménages sont réellement rentrés dans les logements proposés par Seine-Saint-Denis Habitat, le contingent préfectoral (tous bailleurs confondus) et ICF La Sablière.
- 14 ménages sont en attente de rentrer dans les logements proposés par Seine-Saint-Denis Habitat et le contingent préfectoral (tous bailleurs confondus) ;

- 10 ménages sont en double accompagnement dans le cadre du SOLIBAIL (accompagnement par l'opérateur SOLIBAIL ainsi que par la plateforme d'accompagnement). Ce partenariat permet des orientations vers des logements SOLIBAIL pour des ménages pris en charge à l'hôtel par le Département et pour des ménages identifiés dans le cadre de la CCAPEX, leur évitant ainsi l'expulsion.

Au-delà de la montée en charge du nombre de ménages accompagnés, le Département a également adopté en septembre 2019 un fonds de garantie et de solvabilisation pour les risques de dégradations et pour permettre à des publics cibles du Logement d'abord sans ressources de pouvoir accéder à un logement pérenne. Ce fonds permet notamment à 15 jeunes sans ressources de plus de 21 ans et sortants d'un contrat jeune majeur de l'Aide Sociale à l'Enfance d'être orientés vers un Logement d'abord grâce à une aide mensuelle qui permet de couvrir le loyer résiduel et les aides de première nécessité. Le fonds permet également à des ménages sans ressources et en attente de prestations ou temporairement privés de ressources d'être également orientés vers un logement pérenne.

Une première évaluation des ménages du Logement d'abord a démontré que *52 % des bénéficiaires du dispositif déclarent avoir été pour la première fois sans domicile avant leurs 26 ans*. Ce chiffre confirme le souhait du Département d'adopter *ce fonds de garantie et de solvabilisation pour des jeunes sortis d'ASE* en évitant ainsi les ruptures et leur permettre de s'insérer grâce au logement.

Enfin, l'organisation d'une journée autour du Logement d'Abord a permis de réunir plus de 300 participants issus de l'ensemble du territoire métropolitain et aura permis d'amplifier encore la résonnance de l'action portée par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Enfin, un partenariat a été conclu entre Interlogement 93 et Soli'Al grâce à l'entremise du Département, se traduisant par le versement de 240 000 € pour l'accompagnement des 300 ménages éligibles au dispositif.

En termes d'habitat inclusif, le service Solidarité Logement appuie la démarche pilotée par la direction générale et la DPAPH. L'année 2019 aura vu entamer :

- Des actions de structuration partenariales, en lien avec l'ANRU, la DRIHL, la CPAM, l'ARS, la CNSA, les EPT du territoire, qui vont permettre la définition d'un label quartier inclusif, boussole et patron pour la construction des quartiers ANRU de demain
- Concernant l'habitat existant, une réflexion partenariale avec la CAF, la DRIHL, les CCAS, Action Logement, va permettre la plus grande lisibilité des dispositifs existants pour l'adaptation des logements, en s'appuyant sur la formalisation d'outils lisibles et sur la formation des professionnels

Le maintien et l'accès au logement

Concernant les aides financières du FSL

Acculturation et Formation aux nouvelles dispositions réglementaires adoptées en 2018 : le service a connu une année très importante en matière de formation des partenaires sur le FSL, afin d'assurer la plus grande mobilisation du règlement dans l'esprit de la réforme portée en 2018. Après une tendance baissière observée ces dernières années, et sur l'ensemble de l'Ile-de-France, la sollicitation du FSL est repartie à la hausse.

Le renouvellement de la convention CAF aura été l'occasion d'un toilettage dans le sens d'une plus grande optimisation

Dans le cadre de la nouvelle organisation du service, un poste avait été spécifiquement dévolu à **la structuration et à l'animation du réseau FSL**

En 2019, l'enveloppe dévolue aux aides financières (2,5M€) a été intégralement consommée (et même au-delà, à hauteur de 104 %), tandis que plus d'1M€ a pu être alloué sous forme de prêt, pour 3412 ménages (dont 997 en FSL maintien, soit +4,3 % par rapport à 2018, et 2415 FSL accès, en stabilité par rapport à l'année précédente).

Concernant les mesures d'accompagnement, les objectifs poursuivis comportent les modifications des engagements contractuels des opérateurs d'ASLL avec formalisation des attentes du Département, dans le but d'optimiser le dispositif, la refonte des trames de remontée d'indicateurs, la construction d'outils de communication, l'animation du réseau de partenaires, l'organisation de formation à destination des professionnels en partenariats avec le Service Social

Les délais d'intervention des opérateurs d'accompagnement social demeurent encore trop longs, fragilisant la situation des ménages.

Les mesures d'accompagnement social personnalisé ont profité en 2019 à 124 ménages (contre 199 en 2018 et 197 en 2017) ; la durée moyenne des mesures **MASP** terminées dans l'année s'est élevée à 19 mois en 2019 (contre 17 mois en 2018 et 19 mois également en 2017).

Les perspectives d'évolution en 2021 seraient de favoriser l'internalisation des MASP de niveau 1, et de maintenir l'externalisation des MASP de niveau 2. La question de l'alignement tarifaire de ce dispositif sur les prix convenus dans le cadre de l'ASLL est également en réflexion.

Concernant la fluidité et la réactivité du dispositif FSL

Le département s'est engagé, avec les commissions locales, dans une réduction des délais de traitement des demandes FSL, gage de leur efficacité pour les personnes. Les délais d'instruction propres à la commission départementale, mesuré entre le dépôt des dossiers complets et le passage en commission départementale, se sont élevés en moyenne à 1 mois pour l'ensemble des procédures, contre 4 mois en 2018.

L'une des perspectives pour l'exercice 2020 sera de réduire les délais imputables au reste du circuit (flux entre le conseil départemental et la CAF notamment, ou liens entre les opérateurs d'accompagnement ASLL et le service pour éviter les phénomènes de file d'attente qui font tarder la prise en charge des ménages).

Concernant la prévention des expulsions

L'année 2019 a vu se renforcer le co-pilotage de la **charte « prévention des expulsions »**, avec notamment :

- L'animation de formations à destination des professionnels « les cafés de la prevex »
- La réalisation d'une étude en interne sur le fonctionnement des commissions locales d'impayés locatifs CLIL, afin de diffuser les bonnes pratiques et de sensibiliser les territoires qui en sont dépourvus à cette forme de prise en charge précoce des ménages menacés d'expulsion
- La montée en charge du **Protocole tripartite** relatif à la prévention précoce des impayés de loyers, conclu entre la CAF, la DRIHL et le CD ; reconduit à titre expérimental en 2020, son évaluation permettra d'en proposer la pérennité. Si un grand nombre de ménages voient leur droit au logement rétabli, conformément à l'objectif, la fluidité des circuits reste difficile, et l'intervention précoce n'est pas sans poser problème (avec le financement à fonds perdus d'un certain nombre de mesures déclarées sans suite en raison de la faible adhésion des ménages)

Pour les **Diagnostics Sociaux et Financiers**, l'année 2019 aura été l'occasion de rédiger un cahier des charges pour un outil informatique stabilisé – la pérennité du suivi et de l'orientation des ménages n'étant plus garantie car reposant sur des outils internes défectueux.

Lutte contre la précarité énergétique

Pour permettre la rénovation thermique et l'adaptation des logements en intervenant en complément des aides ANAH un nouveau règlement, qui renouvellera Rénov'Habitat 93, est en cours d'élaboration.

Le Département a également largement enrichi sa stratégie d'aller vers les ménages, en lançant le projet EcEAUnome, nouveau dispositif de distribution et d'accompagnement de 16 000 ménages seauquois dionysiens à la maîtrise de leurs consommations en eau et en énergie, via la réalisation de visites à domicile. La crise actuelle liée à la diffusion du coronavirus a ralenti la mise en œuvre du dispositif et invitera, si les visites à domicile continuent d'être proscrites, à repenser les interventions auprès des ménages. Le Fonds de Solidarité Energie permet de prévenir les coupures d'énergie. Il a permis d'aider 7742 foyers en 2019 pour une aide moyenne de 190€.

Partenariats avec les acteurs du logement

L'année 2019 a vu l'adoption du **Plan départemental d'aide au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées**. Le Département a obtenu qu'une attention particulière soit portée aux jeunes sortants d'ASE, public qui n'est pourtant pas considéré comme prioritaire selon le législateur.

Une **convention cadre avec Action Logement** a permis la mise à disposition de 40 logements par an pendant 4 ans (2019-2022) pour des ménages salariés du Logement d'abord ainsi qu'un financement complémentaire de 240 000€ (par sa filiale Soli'Al) pour la plateforme d'accompagnement.

Une convention partenariale avec l'Agence Immobilière à Vocation Sociale Caritas du Secours Catholique est proposée afin des capter des logements dans le parc privé au bénéfice du Logement d'Abord.

Enfin, le Département a mené un travail de sensibilisation auprès des **15 plus gros bailleurs** du territoire départemental afin de collaborer à travers une convention cadre sur la politique du logement. Ces conventions qui aboutiront courant 2020 doivent permettre la mise à disposition de logements dans le cadre du Logement d'abord, de faciliter les liens des travailleurs sociaux du département et des bailleurs pour une plus grande efficacité de leur action, et de sensibiliser ces derniers à l'ensemble de nos dispositifs pour développer avec eux des solutions d'aval.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Lutte contre la précarité énergétique	Dépense		0,561	1,377
Maintien et accès dans le logement	Dépense	7,551	8,650	8,452
	Recette	3,049	2,685	2,545
Mise à l'abri par l'hébergement	Dépense		1,014	2,867
Observation et études	Dépense		0,004	0,000
Partenariats avec les acteurs du logement	Dépense	0,014	0,051	0,133
Total programme Droit au logement	Dépense	7,565	10,280	12,829
	Recette	3,049	2,685	2,545
	Charge nette	4,516	7,595	10,284

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Lutte contre la précarité énergétique	Dépense	0,768	0,634	1,062
	Recette			
Maintien et accès dans le logement	Dépense	5,771	2,322	1,049
Mise à l'abri par l'hébergement	Dépense			
Partenariats avec les acteurs du logement	Dépense	0,646	0,389	0,345
Total programme Droit au logement	Dépense	7,186	3,345	2,456
	Recette			
	Charge nette	7,180	3,309	2,230

PROGRAMME

Prévention et promotion de la santé

Ce programme relève

de la Mission **Action sociale, logement, prévention**

Ce programme comporte 3 actions :

- Actions de santé publique transversales
- Lutte contre les maladies infectieuses
- Santé bucco-dentaire

Les objectifs stratégiques du programme

- Conduire une politique de santé transversale en coordonnant les différentes actions du Département ;
- Diminuer la transmission de maladies infectieuses en intégrant, sur le VIH, les recommandations du rapport de France Lert « vers une Seine-Saint-Denis sans SIDA » ;
- Améliorer la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des dispositifs

Indicateurs de résultat

Proposer une offre de prévention, de dépistage et de prise en charge de qualité au sein des centres départementaux de prévention santé et du CeGIDD

Objectif	Proposer une offre de qualité aux usagers des CDPS				
		2018	2019	2020	2021
Taux de satisfaction globale des usagers Taux de satisfaction sur les délais de rendez-vous (satisfaits et très satisfaits) Taux de satisfaction sur les temps d'attente (satisfaits et très satisfaits)	Cible	Pas de cible formalisée	Pas de cible formalisée	Pas de cible formalisée	
	réalisé			94%	
				93%	
				92%	
<u>Commentaire</u> : Depuis fin 2019, la démarche qualité a été engagée à travers la promotion des 12 engagements portés par la collectivité. En accompagnement de cette démarche, un dispositif d'évaluation de la satisfaction des usagers a été déployé à compter de janvier 2020 ; les premiers résultats sur le mois de janvier 2020 indiquent un niveau élevé de satisfaction sur les différents items proposés (qualité des soins, réponses aux questions, accessibilité, confidentialité, accueil dans le centre, locaux, temps d'attente, horaires proposés, délais de rendez-vous) avec des attentes cependant sur les temps d'attente, les horaires proposés et les délais de rendez-vous.					

Objectif		Renforcer la prise en compte de la vulnérabilité sociale des usagers dans le cadre de leur prise en charge			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de personnes suivies par les AS des centres et/ou un médiateur Nombre de personnes suivies par un psychologue (CeGIDD) % de données sur la couverture sociale recueillies	Cible	585 100 60%	600 100 60%	800 100 60%	Idem à 2019
	réalisé	507 (53% des personnes suivies sans couverture sociale 103 68% de données sur la CS (SC)	418 (55% des personnes suivies sans couverture sociale 104 56% de données sur la CS		
<u>Commentaire</u> : Un des objectifs de la démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses vise le renforcement d'une approche polyvalente du public accueilli. La prise en compte globale des difficultés rencontrées par les usagers permet de faciliter la prise en charge et le parcours de santé de ceux-ci. Tout consultant des CDPS peut être orienté vers une assistante sociale et/ou une psychologue dans le cadre du CeGIDD en cas de besoins repérés par les autres professionnels médicaux ou administratifs. Depuis 2016, le CeGIDD dispose d'une psychologue et depuis fin 2019, un médiateur est venu conforter cette offre.					

Objectif		Atteindre les objectifs prévisionnels dans le cadre de l'habilitation CeGIDD			
		2018	2019	2020	2021
Atteinte des objectifs de consultation Atteinte des actions hors les murs Taux de réalisation budgétaire	Cible	100% (base de 11 568 consultations) 100% (base de 18 actions hors les murs) 100%	100% (base de 10 944 consultations) 100% (base de 31 actions hors les murs) 100%	Idem	Idem
	réalisé	83% 133% 98%	99% 119% 128%		
Commentaire : Le CeGIDD, constitué d'un site principal et de quatre antennes (Montreuil, Aulnay-sous-Bois, Pleyel et Montfermeil), a été à nouveau habilité par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour 5 ans (2019-2023), avec de nouvelles orientations (PrEP, planification familiale, traitement post-exposition, développement des Tests Rapides d'Orientation Diagnostique -TRODs et des autotests). Les financements notifiés en septembre 2019, et complétés par un financement supplémentaire de près de 20 000€ en fin d'année, se sont avérés inférieurs à la demande initiale du Département qui s'est vu dans l'obligation de revoir en conséquence les objectifs proposés. Des consultations Prophylaxie Pré-Exposition (PrEP) sont par ailleurs effectives depuis 2018 sur l'ensemble des sites avec une montée en charge observée en 2019. Depuis l'automne 2018, le CeGIDD dispose également d'un système d'information facilitant gestion des consultations et suivi des patients.					

Aller à la rencontre des usagers les plus éloignés de la prévention pour contribuer à un meilleur accès au dépistage et aux soins

Objectif		Développer les actions hors les murs afin d'aller vers les publics les plus éloignés du système de soins et de prévention			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions hors les murs (total) Nombre d'actions hors les murs (CeGIDD) % d'actions hors les murs de dépistage de la tuberculose polyvalentes	Cible	18	40 31 (horizon 2023) 50%	Idem	Idem
	réalisé	NC 24 NC	44 37 76%		
Commentaire : Les actions hors les murs ont vu leur polyvalence se développer fortement, autour notamment du noyau des actions conduites dans le cadre du dépistage ciblé de la tuberculose auxquels se sont ajoutés le dépistage du VIH, hépatites et IST, et dans une moindre mesure prévention bucco-dentaire et vaccination. Aux actions hors les murs, s'ajoute une consultation médicale CeGIDD hebdomadaire au CASO (Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation) de Médecins du Monde, ainsi que des dépistages par TROD deux fois par mois. En 2019, 44 actions hors les murs ont pu être conduites dont 37 dans le cadre du CeGIDD. Plus de 76% étaient polyvalentes.					

Objectif		Atteindre les objectifs du dépistage ciblé de la tuberculose			
		2018	2019	2020	2021
Atteinte des objectifs de personnes dépistées Atteinte des objectifs d'interventions en partenariat avec la CPAM et la CAMNA Taux de rendement (> 10 fois l'incidence nationale) Taux de réalisation budgétaire	Cible	100% (3500 p.) Nouvel objectif 2020 76/ 100 000 100%	Idem	Idem Pour la CAMNA, 100% (6 interventions)	Idem
	réalisé	82% 279/100 000 85%	90% 83% 254/100 000 100%		
Commentaire : Action complémentaire aux enquêtes autour de cas de tuberculose maladie, le dépistage ciblé de la tuberculose vise à aller vers les publics les plus à risque de tuberculose maladie pour leur proposer un dépistage de la maladie. L'action a été progressivement élargie à d'autres publics que ceux initiaux (CASO et foyer de travailleurs migrants) d'abord vers le public des demandeurs d'asile et des populations en grande précarité accueillies dans les CHU, CHRS, accueil de jour, puis, depuis 2019, vers les mineurs non accompagnés accueillis à la CAMNA en partenariat avec le Centre d'Examens de l'Assurance Maladie de Bobigny. Une inflexion importante du dépistage ciblé consiste également dans la recherche et le traitement des infections tuberculeuses latentes parmi ce nouveau public qui correspond également aux nouvelles recommandations préconisée par le Haut Conseil de la Santé Publique en mai 2019.					

Redynamiser et renforcer le pilotage des programmes de prévention portés en partenariat avec les villes du territoire

Objectif		Améliorer le pilotage du réseau des séances publiques de vaccination en Seine-Saint-Denis			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de villes rencontrées dans le cadre du dialogue de gestion Nombre de vaccins réalisés	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	10 Pas de cible formalisée	
	réalisé				
<u>Commentaire</u> : En 2019, le programme vaccination a été recentré sur le réseau constitué des séances publiques de vaccination, des CDPS et du CeGIDD départemental et des autres partenaires (Université, maison d'arrêt de Villepinte, centre d'examen de santé de l'Assurance Maladie, associations partenaires). 25 407 vaccins ont été réalisés dans ce cadre dans 30 villes du Département. Suite à l'étude-diagnostic menée par une interne en santé publique en 2019 sur le programme, le service s'est engagé dans l'amélioration du pilotage des séances publiques de vaccination, son animation et la promotion de la vaccination. Ce pilotage réaffirmé devrait permettre de clarifier certaines règles de mise à disposition des vaccins aux centres de santé ou d'identifier de nouveaux partenariats afin de répondre aux besoins de la population.					

Objectif		Redynamiser le programme départemental bucco-dentaire			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de villes participant au programme bucco-dentaire Taux de villes participantes bénéficiant du passage du bus dentaire Nombre de personnes dépistées (bus) Nombre de personnes soignées (bus)	Cible	32 Nouvel objectif 2020 Nouvel objectif 2020 Nouvel objectif 2020	32 Nouvel objectif 2020 Nouvel objectif 2020 Nouvel objectif 2020	31 75% (23) 2953 547	Idem
	réalisé		27		
<u>Commentaire</u> : L'année 2019 a été marquée par une réorientation profonde du programme bucco-dentaire avec un renforcement des actions propres départementales. Effectif en mars 2020 avec la mise en service du centre de santé dentaire mobile, il complète les actions historiques d'animation et d'intervention en éducation pour la santé bucco-dentaire portées par les équipes techniques locales des villes auprès des enfants, personnes handicapées et personnes âgées. Cette nouvelle offre permet et permettra de développer le dépistage suivi le cas échéant de premiers soins pour les publics les plus éloignés de l'offre de soins.					

Développer la recherche et les innovations en santé

Objectif		Poursuivre la valorisation scientifique des activités du service et l'engagement du service dans une dynamique de recherche			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de publications scientifiques	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Au moins une publication scientifique	
	réalisé		Une publication dans la revue de santé publique + 3 travaux d'internes		
<u>Commentaire</u> : Le service est engagé dans un travail de valorisation scientifique des données collectées à l'occasion de ces différentes interventions. Plusieurs études engagées en 2019 déboucheront sur des publications scientifiques en 2020 (incidence de la tuberculose en Seine-Saint-Denis, enseignement de l'action réalisée à la Cellule d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA), préparation des journées territoriales de santé).					

Objectif		Déployer le plan d'action « Seine-Saint-Denis sans sida »			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de personnes accompagnées par un médiateur (projet de plateforme) Nombre de professionnels de santé sensibilisés	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Pas de cible formalisée	
	réalisé				
<u>Commentaire</u> : Le plan d'action « Seine-Saint-Denis sans sida » existe depuis 2018 mais nécessite d'élargir la mobilisation à d'autres acteurs afin de renforcer son efficacité au-delà de l'action propre menée par le CeGIDD du Département. Le Département s'est rapproché en 2019 de l'association Vers Paris sans sida pour élaborer un programme commun reposant notamment sur des innovations en santé (au labo sans ordo, TROD en pharmacie), une communication plus audacieuse, la mobilisation des professionnels de santé de ville autour de la prévention, le développement de la médiation en santé, l'engagement dans la dynamique des « Fast Track Cities »...					

Coopérer dans le champ de la santé

Objectif		Animer un réseau de partenaires agissant dans le champ de la santé en Seine-Saint-Denis			
		2018	2019	2020	2021
	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Pas de cible formalisée	
	réalisé				
Nombre de dossiers instruits		36	34		
Nombre d'associations soutenues		28	28		
Nombre de CLS signés ayant fait l'objet d'un suivi		0	20		
Dont Nombre de nouveaux CLS		0	4		
<u>Commentaire</u> : En complément des partenariats spécifiques engagés dans la lutte contre les maladies infectieuses, le service anime un réseau de partenaires internes et externes agissant dans le champ de la santé. Celui-ci est structuré principalement autour d'un appel à projet à destination des associations et de la participation du Conseil Départemental aux CLS. Sur le premier volet, 28 associations ont été soutenues pour un montant total de 611 025€. S'agissant des CLS, l'année 2019 est marquée par le lancement des CLS de troisième génération caractérisée par un élargissement du cercle des participants comme du nombre de villes potentiellement signataires. 20 villes ont déjà adopté leur CLS fin 2019 dont 4 nouvellement impliquées dans la démarche (Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Romainville et Rosny-sous-Bois).					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Actions de santé publique transversales

2019 a vu le début d'un **nouveau cycle de conventionnement avec les associations œuvrant dans le domaine de la santé** sur une base triennale. 28 associations ont ainsi pu être soutenues dans le cadre d'un quatrième appel à projet avec un montant en légère baisse (611 025 € soit -2%). Les associations soutenues constituent à ce titre des partenaires réguliers notamment dans la mise en œuvre des actions hors les murs et se mobilisent fortement dans le cadre des réflexions et actions initiées par le service (ex : comité stratégique Seine-Saint-Denis sans sida).

Dans un contexte financier contraint, le Département a renouvelé son aide au Groupement d'Intérêt Scientifique sur les cancers professionnels (GISCOP 93) et à l'APES, année préparatoire à la première année commune aux études de santé organisée par l'Université Paris XIII (baisse du soutien de 10 000€ pour cette dernière).

L'année est également marquée par la signature **d'une troisième génération de contrats locaux de santé (CLS)**. 20 CLS 3 ont été contractualisés dont 4 nouveaux avec les villes de Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Romainville et Rosny-sous-Bois.

Le contexte est caractérisé par un élargissement du cercle des signataires (traditionnellement Etat, ville, Département, Assurance Maladie) avec l'intégration des groupements hospitaliers de territoire et la recherche d'articulation avec les nouvelles structures que sont les communautés professionnelles de santé et une extension de la vague contractuelle à de nouvelles villes de Seine-Saint-Denis pour 2020 tels que Drancy et Livry-Gargan et la poursuite de CLS 2 en CLS 3 tel que celui de la Courneuve..

Dans le cadre de ce dispositif contractuel visant à réduire localement les inégalités sociales et territoriales de santé et d'améliorer le parcours de soins des habitants, l'accent a été porté sur l'amélioration de la visibilité des actions

départementales portées par les différentes directions et à la prise en compte, pour ce qui relève du service, des objectifs des actions de santé recentralisées et l'intégration des nouvelles mesures du programme départemental bucco-dentaire.

2019 constitue également la première année de repositionnement effectif du Département sur le **dépistage organisé des cancers**. Les campagnes de dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus) relèvent en effet désormais d'une structure régionale auxquelles ont été rattachées les anciennes structures départementales devenues des antennes. Suite à ce processus de régionalisation qui laisse une place mineure aux départements de l'Île-de-France, le Département modifie ses modalités de participation et soutient cette politique publique via la mise à disposition provisoire de trois agents ainsi que de locaux à l'antenne départementale. Un appui est également apporté aux actions de promotion des dépistages organisés. En revanche, le concours financier apporté à la structure de dépistage organisé a pris fin en 2019 et une partie de l'excédent de l'ancienne structure (GIP CDC 93) a été reversée au Conseil Départemental.

Lutte contre les maladies infectieuses

Proposer une offre de prévention, de dépistage et de prise en charge de qualité au sein des centres départementaux de prévention santé et du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)

Dernier acte du projet de service initié en 2014, un nouveau site pour le centre départemental de prévention santé a été inauguré en avril 2019 à Saint-Denis-Pleyel. Il regroupe les sites d'Aubervilliers et Saint-Denis et poursuit ainsi de manière plus coordonnée des missions relatives à la tuberculose (antenne CLAT), au CeGIDD (antenne CeGIDD) et à la vaccination (centre de vaccination).

L'année a également été marquée par le **renouvellement du cadre contractuel pour les Actions de Santé Recentralisées (ASR) et l'habilitation du CeGIDD**. Ces conventions permettent de maintenir globalement un haut niveau les financements reçus pour l'activité tuberculose et vaccination ; en revanche, les financements notifiés pour le CeGIDD, bien qu'en progression par rapport à 2018 (1 372 570€ soit + 4,5%), s'avèrent inférieurs à ceux attendus (1 500 000€) et éloignés du coût complet pour cette activité.

On observe **une montée en charge du dispositif CeGIDD** depuis sa création en 2016 (+ 13% d'activité) et des taux de positivité supérieurs au niveau national et franciliens pour le VIH, les hépatites et les autres IST à l'exception de la syphilis.

Spécificité du CeGIDD départemental et des CDPS, l'ensemble des analyses liées aux dépistages du VIH, des hépatites et IST prescrits dans les structures départementales (CeGIDD mais aussi en centres de PMI-PF) ainsi que la recherche d'infections tuberculeuses latentes est réalisé par le laboratoire départemental. En 2019, ce dernier **a poursuivi sa démarche d'accréditation** engagée depuis 2013. 100% des analyses devront être accréditées au plus tard fin 2020. L'activité du laboratoire a progressé sensiblement (+20%) avec plus de 55 000 examens réalisés soit un plus haut historique.

Le déploiement des nouveaux outils de lutte contre les maladies infectieuses, et notamment de lutte contre le VIH, s'est poursuivi : extension des consultations Prep, réalisations plus nombreuses de TROD, projet d'agrément CPEF au CeGIDD.

La prise en compte de la vulnérabilité sociale des usagers reçus dans les centres est principalement assurée par les assistantes sociales des centres et par la psychologue du CeGIDD.

Aller à la rencontre des populations les plus éloignées de la prévention et du soin, grâce à des interventions hors les murs dans les champs de la tuberculose, du VIH et de la vaccination

La dynamique des actions hors les murs s'est poursuivie et amplifiée [(plus d'une quarantaine d'actions menées sur l'année et un nombre important d'actions de dépistage de la tuberculose polyvalentes (76%)). L'objectif conventionnel de nombre d'actions hors les murs au titre du dispositif CeGIDD est également dépassé.

Le dépistage ciblé de la tuberculose a concerné plus de 3 000 personnes. Est à relever cette année le partenariat mis en place avec l'Aide Sociale à l'Enfance et le Centre d'Examens de l'Assurance Maladie qui a permis d'organiser de premiers dépistages polyvalents pour les mineurs non accompagnés et à cette occasion de diagnostiquer de nombreuses infections tuberculeuses latentes avec un taux de 15% de découvertes parmi les personnes dépistées proche de la prévalence constatée chez la population des migrantes en Europe (entre 20 et 30%).

A l'appui du travail mené par une interne de santé publique, le service a engagé une réflexion sur l'offre de prévention, de dépistage et d'accompagnement proposée aux personnes primo-arrivantes au sein des centres, dans la perspective de mieux la structurer et de pouvoir l'ouvrir à l'orientation de partenaires associatifs, dans une logique de complémentarité avec l'offre proposée en « hors-les-murs ».

Poursuivre le déploiement du plan d'action « La Seine-Saint-Denis s'aime sans sida » et pour ce faire développer la communication et l'innovation en santé, s'appuyant notamment sur les travaux de recherche du service ;

En complémentarité avec le développement d'une offre départementale de dépistage et de prévention du VIH, le Département a souhaité animer une dynamique partenariale sur le territoire et a ainsi donné, à la fin de l'année 2019, **un nouvel élan pour le plan d'action « La Seine-Saint-Denis s'aime sans sida »**.

Le Département s'est ainsi rapproché de l'association Vers Paris sans sida qui a initié sur le territoire parisien, différentes actions permettant un recul effectif de la maladie (réalisation de tests VIH en laboratoire sans ordonnance, communication plus audacieuse en direction des populations clés).

Un premier comité stratégique d'orientation s'est tenu à Bobigny avec une trentaine d'associations et d'institutions engagées dans la lutte contre le sida. Enfin, une grande campagne d'affichage « La Seine-Saint-Denis s'aime sans sida » a été lancée en fin d'année pour informer et sensibiliser le grand public à la lutte contre le VIH.

Poursuivre la valorisation scientifique des activités du service

Le service est engagé **dans la valorisation scientifique des activités du service**. En 2020, doit paraître une étude sur l'incidence de la tuberculose en Seine-Saint-Denis, et ont également été proposées deux contributions, à la SFLS et pour un colloque organisé par le CNFPT, sur l'action réalisée à la CAMNA et sur le bus dentaire.

Redynamiser et renforcer le pilotage du programme de vaccination

En 2019, une étude conduite sur la mise à disposition de vaccins, premier budget du service en 2019, a conclu à un nécessaire renforcement du pilotage stratégique du dispositif public de vaccination départemental. Si le dispositif départemental contribue à une couverture vaccinale satisfaisante au niveau départemental, on observe toutefois :

- Une porosité importante entre les vaccins utilisés en séances publiques et en Centres Municipaux de Santé (CMS), entre séances publiques et PMI concernant les enfants de moins de 6 ans ;
- Une politique de mise à disposition souffrant d'incohérences, certains vaccins obligatoires étant réservés aux seuls publics sans couverture sociale complète (Prevenar et Neisvac), qui nuisent à la lisibilité du dispositif,
- Une lourdeur du circuit de gestion interne partagé entre trois services et de multiples interlocuteurs.

Des préconisations en faveur d'une clarification du pilotage et d'une simplification de la gestion ont été en conséquence formulées :

- Pour renforcer le pilotage, avec une reprise en gestion directe des commandes de vaccin par chaque service (effective dans le cadre du budget 2020 au 1^{er} janvier 2020), la mise en place d'un outil de suivi des commandes de vaccins (effective au 1^{er} trimestre 2020), et à plus long terme une mise à disposition d'un module de vaccination aux villes partenaires.
- Pour clarifier les orientations de santé publique, une mise à disposition de l'ensemble des vaccins pour les personnes fréquentant les séances publiques (dont les moins de 6 ans) et en parallèle de stopper leur utilisation dans l'activité courante des CMS hors séances publique ; un travail est en cours pour renforcer le suivi partenarial au sein du SPAS, rendu possible par les nouveaux recrutements, et évaluer la situation de chaque ville.

Le nombre de vaccins réalisés (-2%) comme celui du nombre de valences (-3%) continue de diminuer avec peu de tensions sur l'approvisionnement en vaccins. Dans un contexte de stabilité des naissances en Seine-Saint-Denis, la baisse s'explique donc par la baisse des examens en PMI. La grande partie des vaccinations réalisées reste en effet le fait des vaccinations en PMI (82% des vaccinations) avec une baisse globale du nombre de vaccins (-5%).

Les vaccinations réalisées dans les autres lieux de vaccination (séances publiques, CDPS et CeGIDD) progressent fortement (+14%). 29 villes bénéficient d'une séance publique et/ou d'une offre de vaccinations en CDPS-CeGIDD en 2019. Parmi la quinzaine de vaccins les plus réalisés en séances publiques (mis à disposition par le Département ou apportés par les patients), vaccins tetravalents (diphtérie-tétanos-polio-coqueluche), BCG, ROR vaccins contre les méningocoques, vaccin contre l'hépatite B chez les adultes et vaccins trivalents représentent plus de 84% des vaccins réalisés.

S'agissant des seuls vaccins mis à disposition par le Département, les dépenses s'accroissent de 5% à 2,037M€. Les données sur les commandes permettent d'expliquer majoritairement cette évolution par la hausse des commandes en valeur (valeur multiplié par plus de 4) comme en volume du BCG en PMI et séances publiques, du Prevenar en PMI, de l'Infanrix hexa en PMI et du Tetravac en séances publique. Pour les séances publiques (CDPS et CeGIDD inclus), on note une croissance en volume de près de 7% et de 27% en valeur soit un niveau de commande de 357 615€ qui provient principalement de la hausse du BCG en valeur comme en volume et plus marginalement de la hausse des autres vaccins (vaccin contre le papillomavirus, ROR, vaccin contre le pneumocoque, vaccin adulte contre l'hépatite A).

Le niveau de recettes continue de progresser fortement (+8%) pour atteindre un plus haut historique à 1,639 M€ ce qui permet d'améliorer le taux de couverture (80% en 2019) et de réduire la charge nette à 0,399 M€.

Ces montants devraient fortement évoluer en 2020 (à la baisse) avec le transfert à l'occasion du BP 2020 des achats de vaccin de la PMI sur les lignes budgétaires de la DEF et des recettes correspondantes.

Action Santé bucco-dentaire

2019 a vu la **construction d'une nouvelle stratégie bucco-dentaire** dans un contexte sequanodionysien toujours marqué par une offre de soins déficitaire (3 dentistes libéraux pour 10 000 habitants en 2018) et particulièrement en pédodontie et par des inégalités territoriales et sociales de santé dentaire.

En effet, le programme bucco-dentaire, s'appuyant encore principalement en 2019 sur les programmes développés par les villes et soutenus dans le cadre de l'appel à projets bucco-dentaire du Département, se transforme dès 2020 avec une intervention plus directe du Département, via la mobilisation du centre départemental de santé dentaire, composé d'un bus dentaire et d'unités dentaires portables. Ces outils nouveaux permettront de proposer le dépistage et l'accès aux soins conservateurs aux enfants de 4-5 ans et 7-8 ans et aux personnes plus éloignées de la prévention bucco-dentaire, notamment les personnes âgées et en situation de handicap.

Dans le cadre des programmes municipaux soutenus par le Département, le dépistage par des dentistes professionnels n'était assuré que dans quelques communes avec des modalités d'évaluation et de prise en charge très hétérogènes, ne permettant pas de réduire les inégalités départementales d'accès à la santé bucco-dentaire, ni de disposer d'une véritable épidémiologie de la santé bucco-dentaire au niveau du département. Dans cette nouvelle configuration, le programme historique qui constitue un précieux réseau d'acteurs publics engagés en faveur de la santé bucco-dentaire est maintenu dans ses grandes orientations (animation et intervention en éducation à la santé bucco-dentaire en milieu scolaire, auprès des personnes âgées ou handicapées, actions hors les murs, forum santé, déclinaison locale du réseau pour la prévention bucco-dentaire...).

L'appel à projets se convertit en conventions d'objectifs et de moyens plus larges, précisant l'ensemble des modalités de partenariat entre les villes et le Département (subvention, mise à disposition de matériel, passage du bus, mobilisation de professionnels du Département...). Un troisième pilier est l'articulation de l'action du centre dentaire mobile, des équipes techniques locales des villes avec les bilans de santé réalisés par la PMI.

Afin de **préparer au mieux la mise en service du centre de santé dentaire mobile**, plusieurs chantiers ont été conduits de front sur l'ensemble de l'année :

- En lien avec la DBL et l'aménageur en Vendée, un travail technique avec la livraison effective du bus en fin d'année,
- Les villes susceptibles d'accueillir le bus ont été contactées afin de définir les conditions logistiques et organisationnelles d'accueil du bus, ainsi que la communication appropriée ;
- Administrativement, un dossier de reconnaissance du bus et des unités mobiles comme centre de santé mobile a été monté, un règlement intérieur élaboré, un modèle économique établi et des financements recherchés
- Le nouveau système d'information Nova va permettre de suivre les actions collectives et les dépistages individuels.

Les **principaux résultats du 3ème appel à projet bucco-dentaire sur 2019, pour les actions menées par les équipes techniques locales portent sur :**

- La participation effective (soit au moins un type d'action effectuée) de 27 villes dont celle à nouveau de la ville de Saint-Denis,
- Une hausse globale du nombre de bénéficiaires avec 26 500 bénéficiaires pour les enfants de 5 à 6 ans (+ 14%)
- Sur les nouvelles actions engagées en direction des personnes âgées et handicapées, un maintien de la dynamique locale avec 1 444 bénéficiaires (+ 4%) et une dizaine de villes impliquées.

25 villes sont engagées dans la pratique effective du brossage en milieu scolaire et dans la réalisation d'actions collectives.

A l'inverse, seules 5 villes pratiquent le dépistage bucco-dentaire et peu d'enfants (avec une base de résultats épidémiologiques faibles) bénéficient a priori de soins après dépistage ce qui vient confirmer la pertinence de la nouvelle stratégie départementale.

S'agissant de l'action de l'équipe bucco-dentaire

Au total 19 actions collectives ont été réalisées dont 15 nouvelles

- 9 actions de formations de personnels relais qui ont bénéficié également à 128 parents et enfants en crèches collectives ont été réalisées ainsi que dans d'autres structures (IFSI, équipes techniques locale, centres de loisirs, service d'accueil de jour),
- 4 actions hors les murs de dépistages en partenariat avec des associations et foyer de travailleurs migrants ont bénéficié à 46 personnes dont 91% des personnes ont été orientées vers des soins ; celles-ci préfigurent les actions à venir avec les unités dentaires portables du centre de santé dentaire mobile. Au total 395 personnes ont été touchées par les actions collectives
- L'animation du réseau partenarial s'est poursuivie (appel à projet, formation des nouveaux arrivants des ETL) avec des modalités d'appui allant de l'aide directe aux villes en difficulté pour mener les actions ou la mise à disposition de matériel bucco-dentaire (19 000 kits bucco-dentaires remis aux villes en milieu scolaire, 13 000 en crèches et Pmi)
- La poursuite de l'accueil d'étudiants de 6ème année en chirurgie dentaire en Ehpad.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Actions de santé publique transversales	Dépense	0,477	0,421	0,090
	Recette			0,282
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépense	3,357	3,286	3,434
	Recette	3,301	3,437	3,746
Santé bucco-dentaire	Dépense	0,256	0,263	0,271
	Recette	0,129	0,100	0,100
Total programme Prévention et promotion de la santé	Dépense	4,091	3,970	3,794
	Recette	3,430	3,537	4,128
	Charge nette	0,661	0,433	- 0,333

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Actions de santé publique transversales	Dépense		0,019	0,000
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépense	0,007	0,043	0,031
Santé bucco-dentaire	Dépense		0,066	0,377
	Recette		0,000	
Total programme Prévention et promotion de la santé	Dépense	0,007	0,127	0,407
	Recette		0,000	
	Charge nette	0,007	0,127	0,407

PROGRAMME

Lutte contre les violences faites aux femmes

Ce programme relève

*de la Mission Action sociale,
logement, prévention*

Ce programme comporte trois actions :

- Protection et accompagnement des femmes victimes de violences
- Actions de sensibilisation et formation
- Observation et études

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'information, et un laboratoire d'innovations. Il est engagé dans une démarche de partenariat avec les services du département, de l'Etat, des villes et des associations.

Structure partenariale, l'Observatoire départemental des violences envers les femmes comprend un **Comité de pilotage pluri institutionnel** dont l'objectif est de construire un diagnostic partagé et d'organiser les initiatives à mettre en œuvre. Par les **dispositifs innovants** mis en place, l'Observatoire est reconnu au plan national comme un véritable laboratoire d'expérimentations.

Les objectifs stratégiques du programme

- **Observer et rendre visible** les violences envers les femmes en améliorant la connaissance et la compréhension de ces phénomènes.
- **Former et accompagner les professionnel-le-s, sensibiliser les jeunes et la population** ; avec le soutien d'**actions de communication et de création d'outils de connaissance**, ayant une fonction d'alerte auprès de ces différents publics.
- Initier et mettre en place **l'expérimentation de dispositifs pour améliorer la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants**, avec la construction de nouvelles alternatives et outils en termes de prévention, d'accompagnement et de protection.

Une démarche volontariste qui a aujourd'hui fait ses preuves : identifier un besoin à partir des études menées ; inventer une réponse adaptée en s'inspirant des bonnes pratiques existantes dans le monde et en les adaptant.

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

L'Observatoire met en place des dispositifs innovants pour lutter contre les violences envers les femmes. Il est ainsi reconnu au plan national comme un laboratoire d'expérimentations. Le 28 novembre 2019, suite au Grenelle de Lutte contre les violences conjugales, et notamment de l'annonce de la mesure de suspension de l'exercice de l'autorité parentale en cas de féminicide/homicide, une visite du secrétaire d'état auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé en charge de la protection de l'enfance a été organisée par l'Observatoire. Ce déplacement visait à mieux faire connaître au secrétaire d'Etat, trois dispositifs innovants mis en œuvre en Seine-Saint-Denis : la Mesure d'Accompagnement Protégé, l'Espace Rencontre Protégé et le dispositif Féminicide.

Le téléphone grave danger

Ce dispositif de protection consiste à remettre un téléphone portable d'alerte aux femmes en très grand danger pour leur permettre d'alerter et de faire intervenir immédiatement les forces de police en cas de menaces ou de violences. Depuis novembre 2009, 316 femmes ont bénéficié du dispositif et 472 enfants mineurs ont été concernés par la mise en protection de leur mère. **En 2019, 34 femmes ont été admises au dispositif.**

L'ordonnance de protection

Cette ordonnance permet au juge aux affaires familiales de décider en urgence certaines mesures de protection pour les femmes victimes de violence. Elle a pu être mise en application en Seine-Saint-Denis en novembre 2010. Au terme de **9 années d'application** de la loi, le bilan de la mise en œuvre de l'ordonnance de protection en Seine-Saint-Denis demeure très encourageant : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 : **133 décisions ont été rendues, soit : 221 ordonnances de protection** (68%) ont ainsi été accordées par les juges aux affaires familiales du Tribunal de grande instance de Bobigny. 101 requêtes rejetées (31%) au motif que la situation de danger n'était pas suffisamment établie et 3 requêtes ont donné lieu à une décision d'incompétence territoriale ou une modification des modalités de l'ordonnance de protection.

La mesure d'accompagnement protégé (MAP) dans le cadre de l'exercice du droit de visite dans un contexte de violences conjugales. Ce dispositif prévoit l'accompagnement des enfants par une personne morale qualifiée, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père auteur de violences. Depuis 2013, **125 mesures** ont été prononcées par les Juges aux affaires familiales pour accompagner **215 enfants mineurs**. En 2019, **17 MAP** ont été prononcées.

L'Espace Rencontre Protégé

Dans la continuité des dispositifs de protection mis en place pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, l'Espace de Rencontre Protégé (ERP) se situe à mi-chemin entre l'Espace Rencontre et la Mesure d'Accompagnement Protégé. Il propose la prise en compte de la problématique des violences conjugales dans l'organisation des rencontres entre les pères auteurs de violence et leurs enfants. L'objectif est d'accueillir les pères auteurs de violences dans le couple et leurs enfants dans un lieu dédié, d'organiser et de médiatiser leurs rencontres, en privilégiant l'intérêt et la sécurité de l'enfant, mais aussi la protection de la mère victime de violences accompagnant l'enfant. Depuis mars 2018, **30 mesures d'Espace Rencontre Protégé (ERP)** ont été prononcées par les juges aux affaires familiales de Seine-Saint-Denis, pour l'accompagnement protégé de **59 enfants**.

Le protocole féminicide

Ce dispositif expérimental a été mis en place pour la prise en charge des enfants mineurs orphelins lorsqu'un des parents tue l'autre parent au sein du couple ou lorsque la tentative de féminicide / homicide présente une particulière gravité. L'observatoire suit la mise en place de cette prise en charge spécifique dans le cadre du travail partenarial, évalue avec l'ensemble des partenaires la mise en application du protocole et se charge de la formation des professionnel-le-s. Depuis 2015, il y a eu **14 mises en œuvre du protocole** et cela a concerné **28 enfants** (qui avaient entre 6 mois et 15 ans). En 2019, le protocole a été déclenché **5 fois et 8 enfants** ont pu bénéficier d'une prise en charge psycho-traumatique par le service de pédopsychiatrie de l'hôpital Robert Ballanger.

Le dispositif Un toit pour elle

Il a pour objectif de faciliter l'hébergement spécialisé des femmes victimes de violences et de mettre en sécurité de façon pérenne les femmes en danger repérées par la Justice. En 2019, le travail avec les 24 villes et les institutions (Seine-Saint-Denis habitat, Plaine Commune, CAF, Préfecture) ayant signé la convention a été poursuivi. Le dispositif a été étendu aux femmes disposant d'un Téléphone Grave Danger, ainsi qu'aux femmes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ordonnance de protection. Depuis janvier 2010, **719 personnes ont été protégées** (260 femmes victimes de violences et 459 enfants). En 2019, **25 femmes** ont bénéficié du dispositif.

Les consultations de victimologie

Fin 2019, la Seine-Saint-Denis disposait de 22 consultations de psycho-traumatologie. Au cours de l'année 2019, **758 personnes** ont bénéficié d'une prise en charge dans ce cadre.

Le dispositif Bons taxis

Il consiste à faciliter les déplacements des femmes victimes de violences conjugales en grande difficulté, du commissariat où elles ont déposé une plainte, vers les Unités médico-judiciaires (UMJ). Huit commissariats participent à cette expérimentation. Depuis janvier 2010, 386 bons taxis ont été utilisés. En 2019, **69 bons taxis** ont été remis.

La lutte contre les mariages forcés

La convention de partenariat a été renouvelée avec l'association FIT – Une femme, un toit, pour offrir des solutions d'hébergement et de mise en protection aux jeunes femmes majeures de 18-25 ans en danger de mariage forcé qui ne sont plus scolarisées, jusqu'à ce qu'elles puissent s'insérer ou se réinsérer professionnellement. Cette convention vient compléter et renforcer le dispositif de lutte contre les mariages forcés mis en place par l'Observatoire.

Nouveau lieu d'Accueil de jour des jeunes filles et femmes

Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'orientation pour jeunes femmes de 15 à 25 ans, de Seine-Saint-Denis et des 19e et 20e arrondissements de Paris, victimes de violences sexistes et sexuelles. Cette expérimentation est portée par l'association « FIT - une femme un toit », sous l'impulsion du Département, des délégations départementale et régionale aux droits des femmes, des villes de Paris et Bagnolet et d'Est Ensemble. **Il s'agit d'une expérimentation de trois ans**, qui pourrait être pérennisée et constituer un modèle pour le développement de structures identiques sur l'ensemble du territoire national. Depuis septembre 2019, **73 jeunes femmes ont été orientées vers le LAO dont 38 ont été accompagnées**.

En matière d'observation : En 2019, deux études sur la prostitution des mineur-e-s ont été réalisées par l'Observatoire en collaboration avec l'Université Paris Nanterre et en partenariat avec la CRIP93 et le TGI de Bobigny. L'objectif de ces études était de mieux connaître le parcours des jeunes filles en situation de prostitution ou en risque de l'être pour mieux les protéger ; identifier les facteurs de danger et d'alerte pour les professionnel-le-s, dans une perspective de prévention.

Un état des lieux des violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis a également été réalisé ainsi que deux évaluations : sur le dispositif de protection Téléphone Grave Danger et sur les dispositifs de protection en direction des enfants.

Les activités de formation et de sensibilisation des professionnel-le-s mises en œuvre par l'Observatoire ont donné lieu, comme chaque année, à quatre initiatives avec 2351 professionnel-le-s formé-e-s :

- la Rencontre départementale de l'Observatoire, dont la 17^{ème} édition a rassemblé à la Bourse départementale du travail de Bobigny 596 professionnel-le-s en mars 2019 sur le thème « Violences sexistes et sexuelles au travail »
- les 15^{èmes} Rencontres internationales *Femmes du monde en Seine-Saint-Denis* étaient placées sous le thème « La prostitution, ce n'est pas un choix – Aidons les à en sortir ». La journée d'ouverture a rassemblé 1281 professionnel-le-s à la Maison de la culture de Bobigny, avec 40 villes du Département et de nombreux départements représentés ;
- l'initiative annuelle contre les mutilations sexuelles féminines, conférence de sensibilisation qui a rassemblé 118 professionnel-le-s ;
- dans le cadre de l'initiative Jeunes contre le sexisme, 356 professionnel-le-s des équipes éducatives ont été sensibilisés aux enjeux du sexisme.

Des actions de formation ont également été menées en 2019 par l'Observatoire en direction des professionnel-le-s du département concernant l'impact de la violence dans le couple et l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants, les violences conjugales et les violences faites aux femmes. 1208 professionnel-le-s ont ainsi été formé-e-s.

Par ailleurs, en 2019, l'Observatoire est intervenu à 43 reprises dans des formations ou des rencontres organisées par d'autres structures. 3 846 professionnel-le-s, étudiant-e-s, élu-e-s, ou associations ont été sensibilisés dans le cadre de ces interventions extérieures sur l'ensemble du territoire national.

Au total, ce sont ainsi **7363 professionnel-le-s qui ont été sensibilisé-e-s ou formé-e-s, en 2019**, par l'Observatoire (formations organisées par l'Observatoire ou autres organismes).

L'Observatoire a également sensibilisé la population à travers les rencontres *Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis* destinées au grand public organisées dans les 27 villes partenaires. 3 464 personnes ont assisté aux débats et aux événements culturels qui étaient proposés. Par ailleurs, En 2019, 4 marches silencieuses ont été organisées par l'Observatoire, SOS Femmes93 et les villes pour rendre hommages aux femmes assassinées par leur conjoint ou ex conjoint violent.

En matière de prévention des comportements sexistes auprès des jeunes, l'objectif est de faire reculer les comportements sexistes et violents dans les relations filles / garçons. **2 761 collégiens de 23 collèges** de Seine-Saint-Denis ont été sensibilisés par l'Observatoire en 2019, sur la base d'un travail en profondeur avec des collégien-ne-s se déroulant sur une année scolaire.

En octobre 2019, à l'occasion des 20 ans d'existence de la **délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Sénat**, la délégation a procédé pour la première fois à la remise du **Prix de la délégation**, Ernestine Ronai, responsable de l'Observatoire figurait parmi les lauréats de cette première édition.

En matière de communication et d'outils de connaissance, **30 388 documents ont été distribués** aux professionnel-le-s en 2019. Par ailleurs, la production d'outil à destination des professionnel-le-s a été poursuivie : avec la création d'un « kit pédagogique » qui vise à faciliter les interventions auprès des jeunes sur les questions d'égalité femmes-hommes, les stéréotypes de sexe, etc. ; un nouvel outil en direction des professionnel-le-s en lien avec des femmes victimes de violences, pour les sensibiliser à la dangerosité des hommes violents a également été conçu. Un outil d'auto-évaluation, le *Violentomètre*, a également été créé pour aider à mesurer la violence dans le couple. Il a obtenu le prix d'argent Territorial 2019 et vient d'être traduit dans 6 langues (anglais, mandarin, tamoul, arabe, espagnol, turc et mauricien).

Les partenaires de l'action

Collectivités territoriales : services du Conseil départemental : Direction de la Communication, Direction de L'éducation et de la jeunesse, les crèches, PMI, ASE, CRIP, Service social, le Centre Départemental Enfants et Familles (CDEF) ; les 28 villes de Seine-Saint-Denis partenaires, l'Observatoire parisien, l'Observatoire régional des violences faites aux femmes

Etat et les services déconcentrés :

Cour d'Appel de Paris, Parquet et Tribunal de Grande Instance de Bobigny, SPIP 93 ; Direction territoriale de sécurité de proximité du 93 (DTSP 93) ; la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP), les commissariats ; MIPROF ; Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture ; DDSSEN 93 et collèges de Seine-Saint-Denis, Université Paris 8 ; Caisse des Allocations Familiales et Caisse nationale des Allocations Familiales ; ARS Hôpital R Ballanger (via les services de pédiatrie, de pédopsychiatrie, des urgences et de l'USAP) ; UMJ de J. Verdier, Hôpital de la Fontaine de St-Denis et la Maison des femmes de St-Denis

Associations : SOS Femmes93, SOS Victimes93, CIDFF93, Amicale du Nid 93, CFCV, MFPF 93, Femmes Solidaires93, la Sauvegarde, l'Institut de victimologie de Paris, Voix de femmes, le FIT une femme un toit, le LAO de Bagnolet, l'AVFT, Mémoire traumatique,

Partenaires et entreprises du privé : Avocats / Ordre des avocats, Chambre des huissiers Orange, Allianz Assistance, Karen Sadlier, les compagnies de théâtre Féminisme-Enjeux et Synergie Théâtre, Dialeme, Emilie Desjardins, Cécile Geiger, Sarah Chaumette, Sylvain Fomtimpe, Agence grand public.

Bailleurs sociaux : Seine-Saint-Denis Habitat, Plaine Commune Habitat, 1001 Vies habitat, Action logement.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Protection et accompagnement des femmes victimes de violences	Dépense	0,142	0,155	0,165
	Recette		0,000	
Total programme Lutte contre les violences faites aux femmes	Dépense	0,142	0,155	0,165
	Recette		0,000	
	Charge nette	0,142	0,155	0,165

PROGRAMME

Prévention des conduites à risques

Ce programme relève
de la Mission **Action sociale, logement, prévention**

Ce programme comporte deux actions :

- Connaître, évaluer, former
- Espace de prévention "Tête à tête"

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque (MMPCR) se positionne comme une structure ressource à destination des acteurs engagés dans la mise en œuvre d'actions de prévention concernant les conduites à risques. Elle est mutualisée entre Paris et la Seine-Saint-Denis.

La MMPCR pour le Conseil départemental de Seine Saint Denis, intervient également auprès des jeunes du territoire sur les mêmes thématiques et principes de prévention, avec l'espace Tête à Tête. Situé dans le centre commercial de Rosny2, il accueille les jeunes individuellement ou en groupe, pour les sensibiliser, les informer et répondre à leurs préoccupations sur les problématiques liées à la sexualité, à l'usage de produits psychoactifs, à l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux numériques, au mal-être, aux violences. Cet espace travaille également en direction des professionnels qui accompagnent les jeunes autour de ces mêmes problématiques

Les objectifs stratégiques du programme

- le soutien aux acteurs de prévention professionnels (services départementaux, collectivités, associations) avec le Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques, par la contribution à la connaissance, à l'évaluation et à la formation en prévention des conduites à risques. Il s'agit de sensibiliser, accompagner et mobiliser les acteurs dans leurs démarches de prévention.
- l'accueil et l'information en direction des jeunes de 13 à 25 ans du département avec le Tête à Tête, espace d'écoute, de dialogue et d'information positionné pour échanger et répondre à leurs questions. Les actions du Tête à Tête sont développées à travers trois axes : accueil individuel, animation de groupes, animation autour d'un support thématique.

Indicateurs de résultat

Objectif		Soutenir les acteurs de prévention professionnels et associatifs				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires	cible				3 200	2 000
	réalisé	3 233	2 651	2 710	2 479	

Objectif		Accueillir les jeunes du département au Tête à Tête				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de jeunes accueillis au Tête à Tête	cible	Environ 18 000				10 000
	réalisé	16 151	14 836	16 013	16 825	

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

- Poursuite des projets mutualisés avec la Ville de Paris avec la réalisation des Rencontres bisannuelles autour de la prévention et du 2.0
- Le Tête à tête s'est engagé dans une démarche de positionnement autour du développement des outils numériques

Connaître, évaluer, former

En 2019, 2 479 professionnels ont bénéficié de l'action du Centre de ressources.

Afin d'éclairer les processus d'entrée et à l'œuvre dans les conduites à risques et d'informer les professionnels : la Mission a conduit deux recherches-action (Jeunes et réseaux sociaux en prévention spécialisée et prise en charge et l'accompagnement des mineurs de retour de zones de guerre irako-syrienne).

Par ailleurs, des petits déjeuners, déjeuners ou après-midi débat ont été organisés, en 2019, notamment autour des compétences psychosociales en tant que leviers majeurs pour la prévention des conduites à risques.

En 2019, 3 ateliers-outils ont été organisés. 56 professionnels y ont participé. Ces ateliers se sont construits autour d'outils favorisant la coopération, le renforcement des compétences psychosociales des enfants de 3 à 6 ans. L'accent a été mis également sur la présentation d'outils permettant d'aborder la consommation de produit.

Afin d'accompagner les compétences des acteurs, plusieurs actions de formation ont été menées et contribuent à la création d'une culture commune, à la qualification des professionnels et de favoriser leur mise en réseau sur certains territoires.

La « mission Papillagou » qui est une démarche de prévention, adaptée au contexte des quartiers populaires, qui favorise le développement de l'estime de soi par la promotion des compétences psychosociales a proposé, avec l'association APCIS à Stains et Epinay, des séances de formation pour des étudiants infirmiers et des élèves du collège Guillaume Budé dans le 19ème arrondissement.

Un groupe de travail intitulé « travailler avec des personnes sous influence d'une idéologie religieuse « radicalisée » : quelles spécificités ? Quelles sont les réponses les plus adaptées ? » a été mis en place en partenariat avec la DEF, la DPAS et la PJJ, et avec le soutien de la Préfecture de Seine-Saint-Denis, au cours de l'année 2018. Le 31 janvier 2019 a eu lieu la séance de clôture. Un rapport et une synthèse contenant des préconisations ont été remis à la MMPCR et à la Direction de la DEF, le 4/04.

Des rencontres 2.0 ont été organisées en décembre 2019 sur le thème « La prévention à l'ère du 2.0, Interroger les pratiques préventives à la lumière des nouveaux enjeux du numériques », 304 professionnels ont été accueillis.

La MMPCR a également participé à l'élaboration du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis.

Des groupes de travail se sont, par ailleurs, réunis concernant notamment la prévention de l'entrée des jeunes dans les trafics. Par ailleurs la question des conduites pré-prostitutionnelles (phénomène du michetonnage), et plus largement celui des comportements sexuels à risques des adolescent·e·s a fait l'objet de temps d'information spécifiques.

La MMPCR 93 soutient financièrement depuis 2007 les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) dont les missions sont : l'accueil, l'information et l'accompagnement des usagers, l'intervention de proximité. Ils assurent également un accompagnement social des publics précarisés et vulnérabilisés, très éloignés des dispositifs d'action sociale et d'insertion. Trois CAARUD interviennent en Seine-Saint-Denis.

En parallèle, la MMPCR, en partenariat avec l'Agence régionale de santé et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), travaille sur la déclinaison du « plan crack » à Paris et l'initie en Seine-Saint-Denis. Un état des lieux du dispositif de réduction des risques liés à la consommation de drogues de Seine-Saint-Denis « Porosités territoriales, progression des consommations, inflation de la précarité : quelle réponse ? » a été réalisé. De cette analyse ressortent la nécessité de renforcer le dispositif existant mis à mal par l'ampleur croissante des besoins, la montée de la précarité et les carences du système social, et l'urgence d'agir.

Enfin, pour prévenir les rixes et les violences inter-territoires, un groupe de travail a été mis en place sur l'analyse des pratiques préventives de ces violences exercées par les jeunes en groupe qui réunit 8 professionnel·le·s séquano-dionysien·ne·s (Education Nationale, PJJ, service jeunesse, prévention spécialisée, chargé·e de mission CLSPD-R, délégué à la cohésion police population) intervenant sur les territoires de Stains, l'île Saint-Denis, Saint-Denis, Bondy, Les Lilas, Romainville, Pantin et 8 professionnel·le·s parisien·ne·s. Deux séances de travail ont eu lieu en octobre et novembre (suivies de 6 séances au premier semestre 2020).

Espace de prévention « Tête à Tête »

Le projet de service du Tête à tête élaboré en 2017 a fait émerger trois grands axes de travail à déployer sur les 2 à 5 prochaines années. Ces axes sont les suivants :

- développer des actions destinées à aller vers les jeunes en favorisant leur implication de façon à repositionner le public en tant qu'acteur et non plus seulement en tant que bénéficiaire d'un service,

- valoriser davantage les missions et actions du Tête à Tête auprès de l'ensemble des services du Département et de ses partenaires,
- promouvoir une communication interactive auprès des jeunes et des partenaires en construisant une identité numérique pour le Tête à Tête.

L'année 2019 a été marquée par la mise en place officielle du Point accueil écoute jeune (PAEJ) pour renforcer son pôle écoute sur les conduites à risque des jeunes de 13 à 25 ans tout en accentuant les temps d'accueil individuels.

L'année 2019 se caractérise par une tendance à la hausse au regard de l'année 2018. En effet, la fréquentation a augmenté de 5 % par rapport à 2018. 16 825 visiteurs sont venus au Tête à Tête cette année, la moyenne mensuelle étant de 1 402 passages.

L'accueil spontané au Tête à tête demeure le mode de fréquentation le plus important de l'espace (80 %). Les visiteurs y passent en moyenne 5 à 30 minutes. Les usagers âgés de 13 à 15 ans représentent 24 % du public, ceux âgés de 16 à 20 ans représentent 45 %, les 21-25 ans 7 % et les plus de 25 ans 24 %. Les garçons sont plus nombreux à se rendre au Tête à tête (55 %). Si les garçons viennent majoritairement en groupe pour prendre des préservatifs ou demander à faire une des activités proposées, ou encore faire part à un intervenant, de leurs doutes ou inquiétudes, les filles quant à elles viennent plus largement seules.

La présentation du lieu et/ou visite de l'exposition du moment représentaient 48 % activités proposées, surtout pour les nouveaux visiteurs. Elles se déclinent le plus souvent par des animations à l'aide des supports ludiques et pédagogiques disponibles au Tête à Tête. Elles sont par ailleurs très appréciées par le public. L'équipe réalise également des échanges informels autour des vitrines d'informations à 71,4 %. Lors de ces discussions, la thématique des IST/VIH-Sida est abordée dans 20 % des cas, la contraception et les grossesses (désirées ou non) à 11 %. Les échanges autour du tabac (et la chicha) représentent 15 % des demandes d'informations autour des drogues et le cannabis 10 %. Les outils sur les compétences psychosociales ont permis de développer les échanges sur ce thème dans 27,5 % des situations. Lors de ces échanges, les questionnements sur l'estime de soi, les sources de bien-être et la gestion des émotions sont abordés. La thématique du mal-être constitue 28,4 % des demandes d'informations. Celles-ci sont souvent accompagnées d'une écoute approfondie dans le box entretien, voire d'une orientation vers les structures de prises en charge, si nécessaire. Cette année, la thématique violence a été mise en lumière pendant près de 9 mois. Elle a constitué 18,9 % des sollicitations du public, indépendamment de l'exposition thématique. Dans ce cadre, de nombreuses questions ont été posées sur le harcèlement et souvent associées à des demandes d'aides.

En parallèle de l'écoute, l'équipe du Tête à Tête diffuse également du matériel de prévention et des brochures d'information (soit près de 9 000 préservatifs et gels lubrifiants pour l'année et 300 éthylotests).

Cette année encore, on observe une demande d'écoute de plus en plus importante de la part du public, allant bien au-delà du simple besoin d'informations sur nos thèmes.

L'accueil de groupes (établissements scolaires et structures jeunesse) a représenté 20 % du public accueilli en 2019, avec 3 406 jeunes concernés par les séances collectives de prévention. 349 animations de groupes ont été réalisées. Les structures jeunesse hors établissements scolaires sont de plus en plus nombreuses à solliciter ce type d'accueil, ce qui permet de toucher un plus large public.

Enfin, l'espace Tête à Tête a accueilli en 2019 plusieurs évènements thématiques :

- avec son exposition « Viens, on s'explique ! Entre frictions et violences, on fait quoi ?! », le Tête à Tête souhaitait ouvrir le dialogue sur les violences du quotidien. Aider le plus grand nombre à trouver des manières d'agir pour s'affirmer sans heurter ni blesser constitue l'objectif premier. En 2019, 115 visites guidées de l'exposition ont été réalisées,
- les rendez-vous jeunes. Afin de permettre au public d'appréhender sous un angle différent cette exposition, des après-midi récréatifs ont été organisés. À cette occasion, il s'agissait d'approfondir les problématiques liées à l'estime de soi, au bien-être et à la gestion des émotions,
- L'exposition « Je te/me like, être bien avec les autres pour être bien avec moi-même ». Si l'individu peut-être hyper connecté, il peut cependant éprouver quelques difficultés à entrer en relation avec les autres dans le monde réel. Avec cet outil, le Tête à Tête ouvre le dialogue sur les relations au quotidien et cherche à aider le plus grand nombre à développer des stratégies propices à son bien-être relationnel. D'octobre à décembre 2019, 14 visites guidées ont été réalisées.
- enfin comme chaque année, l'espace Tête à Tête organise un stand d'information dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida. Il s'agit d'informer le public de passage dans le Centre commercial de Rosny 2 sur les risques liés à la contamination au VIH-SIDA, de diffuser des rubans rouges symbole de solidarité, de la documentation sur le VIH-SIDA et des préservatifs masculins et féminins. En partenariat avec le CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles), 12 TROD (Test rapide d'orientation diagnostique) ont été réalisés et 540 visiteurs sont passés sur le stand.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Connaître, évaluer, former	Dépense	0,281	0,222	0,242
	Recette	0,093	0,132	0,126
Espace de prévention "Tête à tête"	Dépense	0,131	0,120	0,079
	Recette	0,233	0,203	0,218
Total programme Prévention des conduites à risques	Dépense	0,411	0,343	0,321
	Recette	0,326	0,335	0,343
	Charge nette	0,085	0,008	0,022

Mission Autonomie

La politique d'autonomie du Département est en pleine mutation. Il semble important d'en préciser à la fois les évolutions en termes de contexte et l'ambition renouvelée.

Un contexte national porteur d'un changement de modèle des politiques d'autonomie des personnes

L'année 2019 est marquée au niveau national par un tournant dans la prise de conscience à agir face à l'urgence sociale, au défi démographique du Grand âge. Le rapport de Dominique Libault sur la perte d'autonomie et la dépendance, remis à la ministre de la Santé le 28 mars 2019, détaille 175 propositions sur le grand âge et la perte d'autonomie en appelant à changer de modèle, tant sur la transformation de l'offre que sur la modification des modes de financement. Il marque une étape décisive avant le projet de loi Grand âge attendu pour 2020/2021 :

- Le virage domiciliaire par le développement des services d'Aide à Domicile (amélioration de la qualité de prise en charge en développant l'attractivité des métiers, en renforçant la coordination et l'harmonisation des pratiques territoriales),
- Des simplifications sur la tarification des établissements (fusion des enveloppes soins et dépendance),
- Une réforme en profondeur de la gouvernance de l'offre médico-sociale (en introduisant la possibilité de délégations de compétence entre ARS et CD),
- Un rôle d'animation territoriale du CD conforté pour le cadre de vie.

Une mobilisation départementale pour un schéma Autonomie et Inclusion ambitieux, adapté aux besoins des populations isolées et précaires

En Seine-Saint-Denis, le vote du schéma Autonomie et Inclusion précise le tournant des politiques d'accompagnement des personnes âgées et handicapées actant le défi démographique majeur pour le territoire.

Près d'un quart de la population du territoire départemental est concerné par la problématique du vieillissement et ou du handicap. Les projections démographiques font clairement apparaître un enjeu d'une profonde adaptation du système de prise en charge dans un temps compté.

La part des personnes âgées d'au moins 60 ans est actuellement de l'ordre de 17%, ce qui est le taux le plus faible de la Région Ile-de-France (taux moyen : 19,5%), lequel est très en-deçà de la moyenne nationale (25%).

Selon les dernières estimations de l'INSEE, le département compte en 2019, 280 000 personnes de 60 ans et plus, et environ 26 000 personnes d'au moins 85 ans. Les projections de l'INSEE indiquent que d'ici 2035, le département devrait compter 45% de plus de personnes âgées d'au moins 60 ans. L'accroissement devrait être de 119% pour les personnes âgées d'au moins 85 ans. Il s'agirait du taux de progression le plus important de la région Ile-de-France, en répercussion des évolutions démographiques actuelles. D'ici 2050, la part des seniors dans la population atteindrait selon l'INSEE 22%. Plus spécifiquement, le nombre des personnes âgées d'au moins 75 ans doublerait par rapport à aujourd'hui, pour atteindre près de 170 000.

Sur le plan de la perte d'autonomie, on observe des taux de recours aux prestations plus importants que dans les autres départements franciliens, pour des raisons à la fois épidémiologiques (une dépendance plus précoce liée à l'état de santé général), mais aussi économiques (le niveau de la prestation APA est dégressif avec les ressources, avec une participation qui peut atteindre 90% du plan d'aide).

Le département compte actuellement 17 636 bénéficiaires au domicile. Selon les projections de l'INSEE, d'ici 2035, le nombre de personnes âgées dépendantes s'accroîtrait de 43 %.

Pour ce qui concerne l'offre médico-sociale, le taux d'équipement est actuellement d'un peu moins de 15 places en EHPAD pour 100 personnes âgées dépendantes. Il s'agit du taux le plus faible d'Ile-de-France, lui-même en-deçà du taux métropolitain. Cette faiblesse de l'offre institutionnelle est pour partie compensée par l'offre infirmière ambulatoire.

Pour les personnes handicapées, un défi d'inclusion majeur dans un contexte de déficit d'offre

En décembre 2018, 140 223 personnes ont au moins un droit ouvert auprès de la MDPH de Seine-Saint-Denis, dont 88 % sont des personnes de plus de 20 ans en augmentation de 9 % par rapport à 2017. D'après l'activité de la MDPH, le nombre de personnes en situation de handicap en Seine-Saint-Denis ne cesse d'augmenter et cette augmentation devrait se poursuivre si les hausses tendancielle

observées ces dernières années se poursuivent (nombre de dossiers déposés, nombre de demandes et nombre de droits actifs) mais aussi face à la dynamique de réduction du stock de dossiers non traités et des délais de traitement et, plus structurellement, face au vieillissement de la population.

En 2017, la Seine-Saint-Denis compte 24 948 personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) soit 29% habitants de 20 à 59 ans. Le département recense également 7 400 bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) ou de la Prestation de Compensation du Handicap. L'inclusion, pour ces personnes vivant déjà à domicile, nécessite de pouvoir recourir à des services à domicile de qualité, mais aussi, pour les aidants, de bénéficier de répit et de soutien.

Concernant l'offre médico-sociale, le département a hérité d'un retard d'équipement important qu'il s'engage à compenser, en lien étroit avec l'ARS, dans le cadre du Plan Défi Handicap. Ces créations de solutions constituent également une opportunité pour développer des réponses au virage inclusif. Le Plan Défi Handicap vise à accroître et à transformer l'offre à travers 3 axes : renforcer la connaissance des besoins et la coordination des acteurs, innover pour améliorer et diversifier la réponse aux besoins, accroître l'offre d'accueil et de services. Depuis 2016, 160 places ont été créées dont 54 en accueil de jour, 48 en FAM, 39 en SAVS et 19 en foyers d'hébergement de travailleurs. Au regard des besoins sur le handicap psychique, un foyer de vie de 55 places est également en cours de création.

Pour les personnes de moins de 20 ans, 7 226 enfants bénéficient de l'Allocation d'Education d'un Enfant Handicapé (AEEH) en 2017, ce nombre connaît une hausse de près de 30 % depuis 2010. Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé a financé la création de 460 solutions d'accompagnement en milieu spécialisé entre 2009 et 2019. Malgré ces efforts, la Seine-Saint-Denis connaît toujours un sous-équipement en raison du dynamisme démographique. La MDPH recense en août 2017, 400 personnes de moins de 20 ans vivant à domicile dans l'attente d'une admission en établissement ou en service médico-social.

Dans un contexte national qui ouvre de nouvelles perspectives sur le rôle des Départements dans la prise en charge des réponses aux besoins et demandes des personnes âgées et / ou en situation de handicap, et face à un défi démographique majeur sur le territoire, le Département de Seine-Saint-Denis a élaboré une nouvelle feuille de route à travers son schéma Autonomie et Inclusion 2019-2024 qui s'articule autour de quatre engagements

1. Impulser un territoire 100% inclusif
2. Accompagner sans rupture, soutenir les aidants
3. Assurer le libre choix du lieu de vie pour un habitat adapté et inclusif
4. Déployer une offre médico-sociale adaptée pour apporter une solution à chacun

Ce Schéma marque une inflexion du projet porté par le Département dans son rôle de chef de file du médico-social et qui doit permettre de façonner avec les professionnels et acteurs du territoire, les réponses de demain aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Il insuffle une impulsion décisive à l'atteinte de l'objectif d'inclusion des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap.

Cette démarche s'inscrit en parfaite cohérence avec la labellisation « territoire 100% inclusif » initiée par l'Etat en direction des personnes en situation de handicap, et à laquelle le Département s'est associé en expérimentant auprès de deux villes particulièrement engagées : Bondy et La Courneuve. Ces dernières bénéficieront dans ce cadre d'un appui spécifique dans la mise en œuvre de projets inclusifs, par exemple autour de l'accueil /information des personnes en situation de handicap, ou encore de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les 4 engagements structurent les objectifs stratégiques de la direction. Pour y répondre la direction PAPH engage une profonde mutation, en repositionnant ses missions à l'aune de la stratégie Usagers, (axe I) et en proposant une refonte de l'offre de services « territoires et partenaires » (axe II).

Dans un contexte de profondes mutations et évolutions que connaît le domaine des personnes en perte d'autonomie au niveau national et sur le territoire de la Seine-Saint-Denis avec un nombre de bénéficiaires des Allocations Individuelles de Solidarité de l'autonomie (ADPA et PCH) ayant fortement progressé (respectivement : +3,18% et +6,42% de droits actifs, voire +12,12% de bénéficiaires payés pour la PCH), 2019 a été une année de transition dans le domaine de l'autonomie. Tout en continuant à servir les prestations en poursuivant de manière active l'amélioration du service rendu, la DPAPH a

porté le nouveau schéma Autonomie et inclusion pour la période 2020-2024 dont les premières mises en œuvre se sont matérialisées dans le vote du BP 2020 (axe III).

I – Stratégie Usagers : Améliorer la qualité des prestations, moderniser et simplifier l'accès aux droits, la relation à l'utilisateur

Pour rendre opérationnelle la stratégie usagers au sein de la direction, un Bureau Usagers qualité a été créé par redéploiement. Son objectif principal est de porter pour la direction une offre de service centrée sur les réponses aux usagers, en rendant transparents les délais et les étapes de décisions. C'est un changement de culture qui s'est opéré au sein de la direction, à l'occasion de la définition du périmètre de ce bureau.

Les délais d'instruction restent hétérogènes selon les prestations, dans un contexte de forte dynamique des prestations.

La dimension de pilotage des activités a été renforcée par l'initiation d'une revue des procédures, en vue de leur simplification et leur optimisation, tout en axant une priorité sur les actions de sécurisation à maintenir ou à renforcer.

A l'instar du travail sur Améthyste pour lequel la mise en place d'un nouveau pilotage associé à une modélisation de l'activité a permis collectivement une résorption du retard se traduisant par un délai d'instruction des premières demandes en moins de 4 mois contre 11 mois précédemment.

Sur le secteur PH, la mise en place d'un plan de rattrapage de droits en instance côté MDPH s'est traduite par une évolution de l'activité et l'augmentation significative de droits payés sur l'exercice.

L'amélioration de l'accueil est un sujet majeur au sein de la DPAPH, plusieurs actions immédiates ont été engagées en 2019 (révision des courriers avec la méthode facile à lire et à comprendre, accueil téléphonique, suivi des réclamations...), parallèlement à des réflexions de plus long terme dont la mise en place de la maison de l'autonomie et des aidants à moyen terme et d'un possible accueil mutualisé. La création d'un bureau usagers qualité au sein du SAG à l'été 2019 est l'illustration des ambitions de la direction en la matière, dans une logique d'accès au droit.

II – Construire une animation territoriale innovante : pour une amélioration de l'accès à l'offre et de la qualité d'accompagnement

L'année 2019 a été marquée par 3 nouveaux sujets porteurs et structurant, qui viennent alimenter le schéma et qui participent à une nouvelle offre de service « territoires et partenaires » :

- Le Département de Seine-Saint-Denis a été labellisé « Territoire 100% inclusif », par le Secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées, depuis l'été 2019. La démarche du 100% inclusif, lancée permet d'expérimenter une nouvelle manière de travailler en coopération avec des communes sur l'inclusion.
Sur la base d'un appel à expérimentation, Bondy et la Courneuve, ont souhaité se lancer avec l'appui du Conseil départemental, dans une expérimentation de nouvelles actions en faveur des personnes en situation de handicap.
Cette démarche permet notamment de lancer de nouvelles actions avec les communes. En 2019, le Département a financé des formations de premiers secours en santé mentale auprès des agents d'accueil de services publics (commune et CD) et des gardiens du parc social.
L'application « I wheel share » a été expérimentée avec un comité d'usagers de Bondy pour permettre aux personnes en situation de handicap de connaître, via leur smartphone les services et commerces de proximité, de géolocaliser les offres en fonction des types de handicap.
La DPAPH a également travaillé à une mise en relation des acteurs de l'éducation nationale et du périscolaire au niveau local. Le travail avec les associations Play International et Canopé permet de proposer des outils concrets aux équipes communales pour monter en compétence sur la formation des équipes enseignantes et périscolaires sur le suivi des élèves en situation de handicap.
- La fin d'année 2019 a été marquée par le lancement de la carte Ikaria, portée par la Direction Générale et mobilisant plusieurs directions. Opérationnelle au 15 novembre 2019, elle permet à ses porteurs d'accéder à des avantages, bons plans et réductions au sein d'un réseau de partenaires culturels, sportifs et associatifs de Seine-Saint-Denis. Ce

dispositif a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes de plus de 60 ans, en les incitant à pratiquer des activités.

Au 29 décembre 2019, soit 6 semaines après le lancement du dispositif, 5 712 inscriptions avaient été recensées. En moyenne, 893 personnes se sont donc inscrites au dispositif par semaine, à 85% par le biais du site internet, puis par le formulaire papier.

Quelques éléments nous permettent de dresser un rapide portrait des premiers inscrits au dispositif. L'âge moyen était de 67,5 ans, et 67% d'entre eux étaient des femmes. Au moment de l'inscription, 95% des usagers ont renseigné un mail et 89% un numéro de tel portable, ce qui témoigne vraisemblablement du fait qu'une cible de personnes plutôt connectées a été touchée au lancement.

Le premier guide Ikaria, recensant tous les partenaires du dispositif, a été publié au début du mois de décembre 2019. Il a été envoyé au domicile de tous les inscrits au dispositif, au fil de l'eau, mais également mis à disposition en libre-service dans plus de 600 lieux de distribution sur le territoire.

Cette première édition du guide comptait 145 partenaires, proposant des activités accessibles aux seniors, associées le plus souvent à des avantages négociés pour les bénéficiaires de la carte (réductions, avantages qualitatifs, offres dédiées). Ces activités étaient réparties en quatre thématiques : culture (majoritairement), sport, loisirs et engagement citoyen. En moyenne, chaque ville de Seine-Saint-Denis compte un peu moins de 3 structures partenaires de la carte Ikaria implantées sur son territoire, bien que le maillage territorial ne soit pas homogène.

- Suite à l'engagement 3 du schéma, un axe fort articulant rénovation urbaine et autonomie a été lancé.

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a engagé un travail pour intégrer au mieux les enjeux d'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans les opérations de renouvellement urbain qui se déploient sur le territoire départemental.

Ces opérations, parmi les plus importantes de France, constituent en effet une occasion unique pour anticiper la nécessité d'adapter le logement et son contexte aux enjeux de la prise en charge de la dépendance, et ce spécifiquement pour une population plus précaire, plus isolée que la moyenne nationale.

Les bailleurs sociaux, de leur côté, lancent un certain nombre d'initiatives, avec les villes, ainsi qu'avec certaines associations. Mais ces projets restent souvent pensés isolément, sur de petites unités, et sont rarement élaborés avec les acteurs du champ médico-social. Or l'heure est au changement d'échelle, et le maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie exigera d'aller au-delà des seuls projets intergénérationnels et de penser réellement la prise en charge du très grand âge dans le logement.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a lancé une mobilisation institutionnelle en décembre 2019 pour acter la nécessaire prise en compte du médicosocial dans les opérations de transformation urbaine. La DPAPH et le service solidarité logement de la DPAS, accompagnée par l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté, appuient la direction générale sur ce volet. Une réunion de lancement réunissant la CNSA, l'ANRU, l'ARS, la CNAV et la DRHIL a été organisée en décembre 2019 pour acte une charte de coopération sur cette thématique. Le territoire de la Seine-Saint-Denis sera le laboratoire d'expérimentation des futurs quartiers inclusifs pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

III – Moderniser la DPAPH, sécuriser les process de gestion des prestations et renforcer les compétences de la DPAPH

L'exigence de modernisation est majeure. Le nombre de bénéficiaires continue à croître, avec un renforcement légitime de ses attentes. Aussi 2019 a été l'occasion d'une poursuite de la modernisation de ses SI par une simplification et une optimisation des processus, de facilitation de l'accès aux droits, de l'amélioration de la communication et l'accès à l'information pour aider l'utilisateur dans son parcours,... Autant de projets qui se poursuivent sur 2020.

En 2019 des instances de contrôles (ex : commission de vérification des pièces pour l'adpa à domicile) se sont tenues à un rythme hebdomadaire et la formalisation des procédures poursuivie. Les contrôles de conformité menés par la DACIGR ont été réalisés sur les trois principales prestations de la direction (Améthyste, PCH et Adpa à domicile).

Plus globalement, la culture du contrôle interne est promue de manière coordonnée au sein des 3 services d'abord par la dimension de pilotage d'activité interne puis dans la mise en place de nouvelles actions comme la mise en place d'une cellule de contrôle d'effectivité des prestations sociales pour se prémunir des risques de fraude externe.

PROGRAMME

Personnes âgées

Ce programme relève

*de la Mission **Autonomie***

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil des personnes âgées en établissement
- Accompagnement des personnes âgées à domicile
- Coordination gériatrique

Les objectifs stratégiques du programme

Favoriser la liberté des choix de vie des personnes âgées

L'accès aux droits et le respect du choix de vie des personnes âgées reposent sur leur association aux prises de décisions qui les concernent.

Impulser et Accompagner la coordination des acteurs

Le paysage institutionnel, la multitude des acteurs dans le champ gériatrique nous obligent à travailler en réseau et à une meilleure coordination autour de la personne.

Soutenir le développement d'une offre de qualité permettant une prise en charge de qualité et en développant les actions de structuration et de développement en lien avec la CNSA.

Indicateurs de résultat

Objectif	Favoriser les liens de proximité avec les interlocuteurs (bénéficiaires et partenaires)			
			2019	2020
Délai de réponse aux courriers papier	Cible		1 mois	2 semaines
	Réalisé		ND	
Délai de réponse aux mails	Cible		2 semaines	1 semaine
	Réalisé		2 semaines	
Commentaire : Concernant la réponse téléphonique, le taux de décroché doit être communiqué régulièrement. ND Non déterminé				

Objectif	Renforcer le suivi qualitatif au travers du dialogue de gestion, des Contrats pluriannuels d'objectifs de moyens (CPOM- et des visites			
		2018	2019	2020
Nombre visites et contrôles sur site	cible	20	20	20
	réalisé	NR	91	
Commentaire : Les visites ou contrôles sur site peuvent être réalisés dans le cadre de discussions, des Contrats pluriannuels d'objectifs de moyens, de contrôle suite à des réclamations ou d'inspection. La Seine-Saint-Denis compte 64 EHPAD et 37 résidences autonomie.				

Objectif		Fiabiliser et améliorer les délais de traitement des factures sociales (APA et ASH)									
		2016		2017		2018		2019		2020	
		APA	ASH	APA	ASH	APA	ASH	APA	ASH	APA	ASH
Délai moyen (nb de jours) de traitement des factures entre la date de réception et la date de mandatement	Cible	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
	Réalisé	138	135	156	152	83	86	77	85		
Commentaire : L'outil de traitement dématérialisé des factures (GED) et les outils de suivi doivent être améliorés afin de permettre de maîtriser d'avantage les délais de paiement et l'ordre de traitement.											

Objectif		Ouvrir les dossiers d'APA en établissement et d'aide sociale dans les délais réglementaire et conformes aux objectifs de la démarche qualité					
		2018		2019		2020	
		APA	ASH	APA	ASH	APA	ASH
Délai moyen (nb de jours) de traitement des dossiers entre la date de réception et la date de décision	Cible	60	60	60	60	60	60
	Réalisé	22	53	30	45		
Commentaire : Le délai de 60 jours est réglementaire pour l'APA ; c'est un objectif qualitatif concernant l'aide sociale.							

Objectif		Améliorer le contrôle financier des établissements à travers les nouvelles dispositions réglementaires			
		2018		2019	
Nombre de Contrats pluriannuels d'objectifs de moyens (CPOM) signés	cible	6		4	
	réalisé	2 en finalisation		1 (5 en validation finale)	

Objectif		Construire une organisation interne fluide et efficiente permettant de garantir les délais de délivrance des prestations de l'APA à domicile		
		2018	2019	2020
Délai moyen	cible	2 mois	2 mois	2 mois
	réalisé	2 mois	3 mois	

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Action Accueil des personnes âgées en établissement

2019 marque une année de stabilisation de la mise en œuvre des réformes, ce qui nous a permis de développer le lien avec les établissements autour des projets et/ou de la qualité : augmentation du nombre de visites et signatures des premiers CPOM.

Pour les EHPAD, le calendrier des CPOM a été arrêté avec l'ARS et les négociations se sont poursuivies en 2019 et ont abouti aux premières signatures. Il s'agit d'un véritable outil permettant de fixer des exigences qualitatives de l'offre en adaptant les moyens.

Plusieurs programmes de reconstruction d'EHPAD sont à l'étude et la co-écriture et l'instruction avec l'ARS IDF d'un Appel à Manifestation d'Intérêt visant la création de solution innovantes dans le champ de l'offre médico-sociale permettra de financer à hauteur de 4.5M€ pour le Département et autant de la part de l'ARS des réponses ambitieuses aux besoins émergents. Cet AMI nous permet de rentrer concrètement dans la réalisation du Schéma autonomie et inclusion 2020-2024.

Action Accompagnement des personnes âgées à domicile

En 2018, on dénombre 18 252 bénéficiaires de l'APA. Ce chiffre tient compte de tous les bénéficiaires ayant un paiement d'APA ou une suspension temporaire.

Depuis 2015, le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté de 10,63%.
Le taux de participation des bénéficiaires est stable par rapport à 2018.

L'équipe d'évaluation médico-sociale du Département a repris à son niveau les évaluations auparavant effectuées par les villes ou structures qui avaient déconventionné. Le nombre d'évaluations initiales et de révisions effectuées par l'équipe départementale a substantiellement augmenté (+30%). Le nombre d'évaluations effectuées a augmenté au total de 4% cette année.

L'appropriation des outils dématérialisés pour l'évaluation à domicile a été un objectif atteint cette année. L'équipement de l'ensemble de l'équipe interne au Département des outils adaptés y a contribué (tablettes sur lesquelles l'évaluation multidimensionnelle peut être complétée durant la visite).

Cette année, l'utilisation des dispositifs de soutien au répit de l'aidant a continué à être développée. Cette démarche demande à être approfondie en renforçant les liens avec les partenaires sur cette thématique et en faisant mieux connaître ces dispositifs à l'ensemble du public.

Une permanence téléphonique a été mise en place depuis juillet 2019, avec le secrétariat de l'instruction ADPA pour mieux répondre aux appels des usagers. Dans ce cadre, un guide de la réponse téléphonique a commencé à être construit et partagé.

Le suivi du secteur des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile : dans le cadre du nouveau régime d'autorisation issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental instruit les demandes d'autorisation.

Concernant **la mobilité des personnes âgées**

- **L'allocation Chèque Taxi**

Cette prestation s'adresse à des bénéficiaires qui ont un besoin ponctuel et limité de déplacements, pour des parcours personnalisés. Il s'agit d'une allocation annuelle d'un montant de 182,94 € versée au bénéficiaire afin de contribuer à ses déplacements en taxis ou aux recours aux services de transports adaptés.

A l'identique des dernières années, le profil le plus représentatif des bénéficiaires est celui des personnes âgées (86 %) contre 85,9% en 2018 dont 6 % des bénéficiaires de la prestation ont la qualité d'ancien combattant non soumis aux conditions de ressources. 14 % des bénéficiaires sont des personnes en situation de handicap de moins de 60 ans, c'est stable par rapport à 2018. A l'identique de 2019, la grande majorité des bénéficiaires sont des femmes (71 % contre 67% en 2018). En 2019, on observe une baisse du nombre de bénéficiaires par rapport à 2018 (-7,6%).

- **Le forfait Améthyste**

Sur l'année 2019, 53 435 forfaits Améthyste ont été attribués contre 50242 en 2018.

Cette augmentation de 6% s'explique notamment par le rattrapage du retard sur l'instruction des demandes. En effet, le retard observé en 2018 (11 mois de délais de traitement à la fin de l'été) a conduit le Département à renforcer les équipes en charge de l'instruction des dossiers et des mesures de simplification ont été mises en place. La priorité a été donnée à l'instruction des renouvellements des droits. En parallèle, des actions de communication, sur le site du département ou auprès des professionnels, CCAS notamment, a conduit à promouvoir ce dispositif.

La majorité des droits accordés concerne des personnes de 60 ans et plus. Ils représentent en effet 69% du public, et la moyenne d'âge est de 68 ans, ce sont des éléments stables par rapport à l'année 2018. Parmi ces bénéficiaires, 4% sont anciens combattants ou veuves de guerre, contre 5% en 2018. Les personnes en situation de handicap bénéficiant de l'allocation adulte handicapé ou d'une pension d'invalidité représentent 20% des bénéficiaires du forfait Améthyste contre 19,9% en 2018.

Action Coordination gériatrique

La finalité de la coordination gériatrique est d'assurer l'accompagnement de la personne âgée en perte d'autonomie dans son parcours et ses choix de vie, en s'adaptant à l'évolution de ses besoins et, en renforçant l'efficacité et la qualité d'une réponse coordonnée des acteurs gériatriques.

La coordination gériatrique est également le moyen par lequel le Département adapte son action publique aux évolutions des besoins de la population âgée. En effet, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a comme objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population sur la vie sociale et les politiques publiques, et réaffirme le rôle de pilote des départements dans la prise en charge des personnes âgées mais aussi dans le soutien et l'accompagnement des proches aidants.

L'enjeu pour le Département de la Seine-Saint-Denis est donc d'organiser une coordination gériatrique qui permette d'optimiser les interventions auprès des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants, de garantir une plus grande lisibilité, une meilleure information et orientation des usagers et qui garde suffisamment de souplesse pour s'ajuster aux enjeux de territoire.

Alors que les CLIC ne couvrent qu'une part réduite (et décroissante du fait de la disparition de plusieurs d'entre eux) de la population et du territoire, le Département a décidé de réviser son dispositif de coordination gérontologique afin de construire une offre de services plus homogène. Ce travail est réalisé en cohérence avec le projet de territorialisation du pôle Solidarité. Il permettra de renforcer la visibilité de l'intervention du Département en direction des personnes en perte d'autonomie, complémentaire de l'action de proximité que déploie la plupart des villes, et de celle des MAIA sur les situations les plus complexes. Une expérimentation a été déployée sur le bassin Nord-Est dans un premier temps au 1er semestre 2019, en vue de couvrir ensuite l'ensemble du territoire. La fin de la labellisation et donc d'autorisation des CLIC est intervenue 31/12/2019. En 2020, un déploiement complet du dispositif sur l'ensemble du territoire est prévu, en réorientant les crédits de financement des CLIC vers le financement du coût RH du dispositif complet.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépense	119,402	124,938	135,871
	Recette	52,183	64,179	65,654
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépense	70,678	71,142	70,908
	Recette	7,287	11,079	9,908
Coordination gérontologique	Dépense	0,501	0,501	0,289
Total programme Personnes âgées	Dépense	190,581	196,581	207,068
	Recette	59,469	75,259	75,562
	Charge nette	131,112	121,322	131,506

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépense	0,000	0,000	
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépense	0,409	0,409	0,409
Total programme Personnes âgées	Dépense	0,409	0,409	0,409
	Recette			
	Charge nette	0,409	0,409	0,409

PROGRAMME

Personnes handicapées

Ce programme relève

de la *Mission Autonomie*

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil des personnes handicapées en établissement
- Accompagnement des personnes handicapées à domicile
- Démarches transversales et qualité
- Maison départementale des personnes handicapées

Les objectifs stratégiques du programme

- Améliorer la relation à l'utilisateur et la qualité de service rendu à l'utilisateur sur les prestations
- Transformer/développer l'offre de solution. Le *Plan Défi Handicap, une réponse pour chacun*
- Favoriser la bientraitance des personnes en situation de handicap
- Favoriser la prévention et la vie sociale

Indicateurs de résultat

Objectif		Mise en paiement des décisions de la CDAPH (PCH) dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	120J	60 j	60 j
	réalisé		177 j	
Commentaire : Délai moyen entre la date de la CDA et le paiement. Les données sont disponibles pour 3 mois (octobre, novembre et décembre). A titre d'information, en décembre, le délai entre la CDA et la date où le dossier est complet est de 85 jours.				

Objectif		Instruire les demandes d'aide ménagère dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j
	réalisé		31j	
Commentaire : Délai moyen entre la complétude et le passage du dossier au dispositif d'admission à l'aide sociale calculé sur la moyenne des mois d'octobre et décembre où la donnée est disponible.				

Objectif		Assurer le paiement des factures de PCH et d'aide ménagère dans les 2 mois suivant la réception de la facture conforme		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60j	60 j	60 j
	réalisé	Année en cours	254 j	
Commentaire : Délai moyen de mandatement des factures (de la réception au paiement) pour l'aide-ménagère calculé sur les mois d'octobre, novembre et décembre.				

Objectif		Développer les capacités d'accueil des établissements et services existants				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible			1941	1 951	2 081
	réalisé	1 858	1 898	1 929	1973	
<u>Commentaire :</u> 1973 places installées dans les ESMS en 2019.						

Objectif		Développer le dispositif d'accueil familial				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible					
	réalisé	21	23	32	37	
<u>Commentaire :</u> indicateur repris par rapport au RAP précédent, nombre de places installées						

Objectif		Assurer le paiement des factures de l'ASH dans les 2 mois suivant la réception de la facture conforme				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j	60 j	60 j
	réalisé	61 j	71 j	92 j	77 j	
<u>Commentaire :</u> Délai moyen de mandatement des factures sur octobre 2019						

Objectif		Instruire les dossiers d'aide sociale à l'hébergement dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j	60 j	60 j
	réalisé	26 j	16 j			
<u>Commentaire :</u> donnée non disponible pour 2019, 9,5 jours en février 2020.						

Objectif		Renouveler le partenariat et le dialogue de gestion avec les ESMS dans le cadre des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat Nombre de CPOM négociés (mise en œuvre en n+1)	cible		2	5	3	5
	réalisé		2	5	4	
<u>Commentaire :</u>						

Action Accueil des personnes handicapées en établissement

- **Développer et diversifier l'offre d'accueil et de service dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Défi Handicap,**

L'année 2019 a vu la première ouverture d'une structure dans le cadre du Plan Défi Handicap : le FAM des Temps Modernes de la Fondation des Amis de l'Atelier à Sevran. L'ouverture a eu lieu en novembre. Cette ouverture a permis d'offrir des solutions d'accueil de jour et d'hébergement pour des personnes atteintes de trouble du spectre autistique. Les personnes accueillies sont relativement jeunes (moins de 30 ans).

A la fin 2019, **160 places ont été créées dans le cadre du Plan défi handicap** pour un total de 1973 places.

En 2019, quatre CPOM ont été négociés avec quatre gestionnaires (APAJH, Iris Messidor, Vivre et devenir, APFA). L'offre séquanodionisienne connaît une évolution importante avec la fusion des 5 APAJH en une seule entité gestionnaire avec laquelle le CPOM a été négocié et sera signé.

Enfin, les visites dans les ESMS ont repris notamment avec les établissements en cours de négociation d'un CPOM, mais aussi avec d'autres ESMS. Ces visites sont l'occasion de faire le point avec les établissements sur leur fonctionnement mais aussi de porter les orientations du schéma.

- **Garantir les droits des personnes aux prestations d'aide sociale à l'hébergement : accès au droit et paiement des aides**

Les paiements des factures pour les ESMS du 93 continue à être priorisée avec la capacité de payer au mois le mois, ainsi que pour la plupart des établissements belges. Le paiement de l'aide sociale à l'hébergement pour l'accueil familial est à jour.

Un renforcement du partenariat avec les CCAS (les jeudis de la DPAPH qui permettent de les rencontrer et de présenter les dispositifs), avec les tuteurs (certains tuteurs, notamment l'UDAF) sont rencontrés régulièrement.

- **Rationaliser les moyens attribués aux gestionnaires d'ESMS dans le cadre de l'élaboration des CPOM**

L'analyse des budgets des structures dans le cadre de la négociation des CPOM et la comparaison avec la moyenne départementale permet la mise en place d'une convergence (adaptée également en fonction des publics accueillis et des contraintes des établissements). Les marges dégagées sont allouées à la création de nouvelles solutions ou permettent de rebaser le budget de la structure.

Action Accompagnement des personnes handicapées à domicile

- **Favoriser l'accès aux droits et garantir le versement des prestations à domicile**

La mise en place du « pôle de pré-instruction » depuis 2017 permet de centraliser les flux entrants et favorise un meilleur suivi des dossiers et des délais. Il apparaît qu'une partie importante du délai de traitement vient du délai où le secteur est en attente de pièces de la part de l'usager. Une fois les dossiers complets, les paiements sont « rapides » : à minima 2 mois du fait qu'il y a une commission PCH par mois et que la mise en paiement est faite sur la chaîne du mois suivant.

Un travail a permis d'identifier des pistes pour résorber le stock des demandes de prestation financière :

- Simplification des pièces demandées en utilisant les données présentes dans la GED afin de limiter les allers-retours avec les usagers pour mettre en paiement leur droit
- Mise en place d'une prescription de 2 ans : à partir du moment où le dossier est complet (considéré comme la date de la demande de mise en paiement), seule les 2 années précédentes sont reprises dans l'antériorité.

Mise en place du système d'information harmonisé des MDPH

La procédure de paiement dans le cadre du SIH diffère de l'ancienne et nécessite un travail de réécriture des procédures et de répartition de la charge de travail.

La nouvelle procédure permet une répartition des demandes par portefeuilles d'instructeurs, ce qui va permettre, en 2020, la mise en place d'une déssectorisation pour l'instruction, et probablement une meilleure quantification des demandes traitées par chaque agent.

- **Structurer l'offre d'aide à domicile en direction des personnes en situation de handicap et développer l'aide aux aidants, institutionnels et familiaux.**

Plusieurs rencontres avec les services d'aides et d'accompagnement ont permis d'apporter des réponses à des retards de facturation, souvent dus à des dossiers incomplets ou à des factures non-conformes.

Le service constate des facturations qui interrogent de la part de certains SAAD (factures identiques d'un mois sur l'autre). La structuration de la stratégie SAAD, la mise en place d'inspection et de contrôle et, à terme, de la télétransmission, doit permettre de fiabiliser la facturation des SAAD.

Dans le cadre du schéma, une démarche de compilation des travaux existants sur l'aide aux aidants a été entreprise. Elle se poursuivra en 2020 pour aboutir à un plan d'action transverse à la direction.

Un accueil physique et téléphonique pour les bénéficiaires de prestations à domicile a lieu 4 après-midi par semaine.

Une plaquette de présentation de l'accueil familial a été développée ainsi qu'un outil d'évaluation des demandes d'agrément.

48 situations de personnes handicapées ont été signalées via le 3877 ou des partenaires : ce chiffre est stable par rapport aux autres années.

Deux formations sur la prévention de la maltraitance ont eu lieu au niveau des communes.

- **Mobilisation en faveur de l'inclusion sportive, culturelle et de loisirs des personnes handicapées**

En 2019, le Département a apporté un **soutien financier à 18 associations pour un montant de 128 850 €.**

- Actions à destination du public vivant à domicile : 6 associations

Ces actions peuvent être articulées autour de projets à dimension sportive, de loisirs ou culturelle et favorisent le développement de l'autonomie des personnes. Par ailleurs, ces projets favorisent l'inclusion des personnes en milieu ordinaire, permettent de lutter contre l'isolement. Certaines associations, par les actions et sorties qu'elles proposent, permettent également d'offrir du répit aux aidants.

- Actions menées en établissements et services médico-sociaux dans une recherche d'inclusion : 5 associations

Les associations développent des projets favorisant la pratique sportive ou culturelle en étroite collaboration avec des établissements médico-sociaux.

- Actions de soutien à la vie quotidienne et d'accès au droit : 6 associations

Ces actions sont souvent le point d'entrée des usagers dans l'association mais celles-ci proposent de plus en plus un accompagnement permettant l'accès et la participation à une vie sociale.

- Actions de sensibilisation au handicap : 1 structure

L'action menée dans le cadre de l'intégrathlon porté par l'ETP Paris Terres d'envol a pour objectif principal de mettre en place des actions visant à sensibiliser le public valide au handicap.

Par ailleurs, le service s'implique, pour l'ensemble de la direction, dans les travaux de préparation de l'Olympiade culturelle et de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ainsi, le service participe au réseau des référents JOP et l'inclusion sportive et de loisirs est portée par l'ensemble des cadres du service auprès des partenaires. Le service a également participé à des travaux en lien avec la ville de Paris et les EPT afin d'assurer l'inclusion du handicap dans la préparation de cet événement.

L'action Maison départementale des personnes handicapées est structurée autour des objectifs suivants :

- ouvrir des droits adaptés, efficaces et performants,
- mettre en place des médias de communication diversifiés avec les personnes en situations de handicap,
- améliorer la prise en compte de l'effectivité du droit,
- améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap,
- garantir l'efficacité des moyens de la MDPH.

Une prise en charge globale de la personne handicapée

Le schéma autonomie a été adopté par l'Assemblée départementale en octobre 2019. La perspective de la mise en place d'une Maison de l'Autonomie (MDA), avec en première étape l'existence d'un accueil commun aux personnes âgées et handicapées a avancé en 2019. Un séminaire s'est tenu le 29 novembre et a permis de dégager des pistes concrètes sur le contenu de cet accueil commun (et de cette future MDA) qui doivent être approfondies en 2020.

La MDPH participe également aux travaux sur la territorialisation du Pôle Solidarité. Des ouvertures de permanences « autonomie » dans certaines MDS ou circonscriptions sociales sont prévues pour 2020.

Une ouverture de droits adaptée dans des délais durablement maîtrisés

Un des enjeux majeurs pour la MDPH concerne la maîtrise des délais de traitement des dossiers. La mise en place d'un système d'information harmonisé des MDPH (SI H) en mars 2019 a fortement impacté l'activité. Compte-tenu des ajustements liés à son déploiement, le stock de dossiers en attente de traitement depuis plus de 4 mois a sensiblement augmenté entre décembre 2018 et décembre 2019 (+ 10 000 environ). Pour autant l'augmentation des délais moyens de traitement est restée maîtrisée, passant de 6 à 7,3 mois.

Par ailleurs, nous avons gagné en coordination ce qui est gage d'une amélioration de nos traitements pour 2020. La préparation de la mise en production du SI H nous a conduit à expérimenter de nouvelles modalités de travail conjoint entre instructeurs et évaluateurs, sous forme de binômes, qui ont apporté une meilleure synergie entre ces acteurs et contribué à accélérer largement le traitement de nombreux dossiers, notamment en supprimant les aller-retours du dossier entre services de l'évaluation et de l'instruction avant inscription en CDAPH (commission d'attribution des droits).

Dans le cadre de la « Réponse accompagnée pour tous », la MDPH a piloté, en lien avec le Département et l'ARS le déploiement du logiciel « Via Trajectoire ». Cet extranet permet de mettre en lien la MDPH et ses partenaires avec les établissements et services médico-sociaux

Au-delà de l'outil, c'est le dialogue de gestion entre MDPH-ARS-CD et établissements qu'il s'agit de renouveler. L'enjeu est d'assurer un meilleur partage du processus d'admission tout en respectant les compétences de chacun. L'objectif est d'assurer une meilleure lisibilité et une plus grande équité de traitement aux usagers et aux établissements. C'est dans cette logique qu'un groupe de travail réunissant de façon paritaire des représentants des ESMS et des usagers s'est réuni au premier semestre 2019 pour fixer le cadre des priorisations d'admission.

En 2019, le travail partenarial autour des situations individuelles a été aussi poursuivi et approfondi : 103 situations complexes ont été accompagnées soit par le Pôle de compétence et de prestation externalisée (PCPE), soit dans le cadre de Plans d'Accompagnement global (PAG) soit enfin par une évaluation approfondie ou un appui à l'admission, plus « classique » réalisés par les évaluateurs de la MDPH.

Une communication diversifiée vis-à-vis des partenaires et des usagers

Les 12 et 26 mars 2019, la MDPH a invité ses partenaires à la Bourse de travail à Bobigny pour leur présenter le nouveau formulaire de demande. Plus de 400 participants, membres des services sociaux (département, hôpital, scolaire), des CCAS, des établissements et services médico-sociaux, de la PMI, de l'ASE, des associations habilitées pour la protection de l'enfance, etc, ont répondu à cette invitation. Le site internet de la MDPH, Place handicap, a été refondu et mis à jour pour fournir toutes les informations utiles au public comme aux partenaires.

Enfin, le guide pour l'aide au remplissage du dossier MDPH destiné aux partenaires a été refait pour s'adapter au nouveau formulaire et a été diffusé largement par voie électronique (et sous format papier

lors des deux rencontres de mars à la Bourse du travail). La dématérialisation des échanges avec les partenaires se poursuit et a été opérante en fin d'année pour la CAF.

L'accueil de la MDPH a été fortement sollicité en 2019. L'outil donnant l'information aux usagers sur l'avancement du traitement de leur demande a dû être interrompu suite au déploiement du nouveau SI. Par ailleurs, l'installation de ce nouveau SI a perturbé temporairement l'envoi des accusés de réception des demandes et des notifications des décisions de la CDAPH aux usagers et aux partenaires, ce qui a retardé la délivrance de certaines prestations sur quelques semaines (CMI et AAH). Tout cela a conduit à une augmentation de 13 % des déplacements d'usagers à l'accueil de la MDPH sur l'année.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépense	71,277	78,199	87,463
	Recette	16,152	17,889	18,832
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépense	99,426	102,017	102,618
	Recette	0,488	0,990	0,711
Démarches transversales et qualité	Dépense	0,007	0,042	0,044
	Recette			0,000
Maison départementale des personnes handicapées	Dépense	4,096	4,071	
	Recette	0,479	0,479	0,608
Total programme Personnes handicapées	Dépense	174,806	184,328	190,125
	Recette	17,118	19,358	20,151
	Charge nette	157,688	164,970	169,973

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépense	0,053	0,053	0,353
Maison départementale des personnes handicapées	Dépense	0,015	0,042	0,329
	Recette	0,000	0,000	0,000
Total programme Personnes handicapées	Dépense	0,067	0,095	0,682
	Recette	0,000	0,000	0,000
	Charge nette	0,067	0,095	0,682

Mission Emploi, insertion et attractivité territoriale

PROGRAMME

Insertion par l'emploi

*Ce programme relève
de la Mission Emploi, insertion,
attractivité territoriale*

Ce programme comporte trois actions :

- Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi,
- Accès à la formation et à l'emploi,
- Veille et innovation

En tant que chef de file de la politique d'insertion, le Département, à travers la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT), mène une politique ambitieuse visant à favoriser l'accès aux droits, l'entrée dans un parcours d'insertion et l'accompagnement dans ce parcours.

Cette ambition trouve sa traduction concrète dans le Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE) 2018-2020. Ce document stratégique regroupe l'ensemble des actions portées par la DEIAT en matière d'insertion et d'accès à l'emploi et la formation des allocataires du RSA et des publics prioritaires (jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée, salariés en insertion).

Les objectifs stratégiques du programme

- Favoriser l'accès aux droits des publics concernés et assurer un meilleur suivi des parcours ;
- Permettre une mobilisation plus forte des publics sur les différentes actions proposées ;
- Développer une offre de service pour les publics en démarche d'insertion ;
- Améliorer la connaissance des besoins des publics pour proposer un accompagnement adapté ;
- Sécuriser les parcours professionnels et de formation du plus grand nombre ;
- Co-construire une offre de services avec les territoires, mieux mobiliser les dispositifs emploi, prendre en compte les enjeux de qualification des publics et les évolutions législatives et économiques ;
- Améliorer l'impact des dispositifs sur le retour à l'emploi et créer les conditions pour faciliter l'accès à l'emploi en lien avec les grands projets structurants (Grand Paris- JOP – GIP Roissy...).

Indicateur de résultat

Objectif		Accompagner les allocataires du RSA dans le dispositif Insertion Formation Emploi				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires du RSA accueillis dans le dispositif IFE (Insertion formation emploi)	cible	2 834	2 633	2 673	2 136	1 872
	réalisé	2 481	2 411			

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi

Cette action vise à favoriser l'accès aux droits, permettre une mobilisation plus forte des publics sur les différentes actions proposées et assurer un meilleur suivi des parcours mais aussi à développer une offre de service pour les publics en démarche d'insertion.

L'année a été marquée par :

- Le renouvellement des partenariats avec les structures d'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes (16 – 25 ans) : conventionnement avec 14 Missions locales, 3 Espaces dynamiques d'insertion et Ecole de 2^{ème} chance. Les publics cibles du département que sont les jeunes vulnérables, dont les jeunes allocataires du RSA et les jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Plus de 30 000 jeunes ont bénéficié de ces dispositifs. Près de 9 400 jeunes ont intégré un emploi, dont 1 300 en alternance

- La démarche de rapprochement des acteurs de l'insertion avec ceux de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). 40 jeunes de l'ASE ont pu être orientés vers des Espaces dynamiques d'Insertion (contre 15 en 2018)
- La poursuite du développement de la plate-forme numérique F-RSA (forum-rsa.seinesaintdenis.fr) pour le positionnement sur l'offre de formation et d'insertion conventionnée (volet usagers) et la gestion des demandes notamment la réorientation (volet professionnel).

Accès à la formation et à l'emploi

L'un des enjeux est la coordination des acteurs institutionnels Education Nationale, Région, Etat, Pôle Emploi et agir pour leur coordination afin d'améliorer les niveaux de qualification et articuler l'offre de formation du Département à celles de droit commun (offre du PIC, du PRIC, de Pôle emploi).

Dans ce cadre, l'année 2019 a vu l'élaboration participative d'un plan construction pour répondre aux besoins de compétences liés aux grands chantiers de transformation du territoire, proposition d'une coordination départementale et participation à celle-ci pilotée par la Direccte

Par ailleurs en 2019, a été engagée la démarche d'analyse des besoins en emploi et formation notamment dans la filière construction avec l'élaboration du plan construction en Seine-Saint-Denis

La proposition de service public de l'insertion (SPI) départementale a été lauréate de l'appel à expérimentation sur la filière construction.

En termes de coopération avec les acteurs du territoire, on peut noter la participation aux bassins d'emploi, avec une plus forte implication dans le bassin Grand Paris-Le Bourget

Concernant la formation, les réalisations notables pour 2019 sont :

- Transformation de l'appel à projets insertion, formation, emploi (IFE), basculement sur deux ans, meilleure évaluation de la qualité des actions proposées.
- Mise en œuvre des actions de l'IFE (95 actions retenues (dont 4 structures référentes pour 2747 places – dont 875 structures référentes)
- Nouvelles modalités de l'appel à projets territorialisé plus proche des besoins des territoires et construit avec les EPT. Au total, 27 actions pour 281 places ont été retenues (dont 4 actions pour 27 places pour les PLIE).
- 518 demandes d'aides financières à la formation traitées, dont 252 validées (pour le financement de formations ou de frais annexes à la formation).
- Promotion et valorisation de l'offre de formation à travers l'organisation de Conférences Territoriales de l'Insertion et l'Emploi (CTIE) ; offre de formation de l'IFE, projets 100% développés sur les territoires, accès des ARSA aux PEE
- Participation au Forum PDIE à Montreuil avec la mobilisation de 68 organismes de formation partenaires, des organismes de formations conventionnés par la Région, des projets 11% inclusion retenus sur la Seine Saint-Denis (10 à aujourd'hui)
- Fin de l'étude sur le campus des métiers et des qualifications de la sobriété énergétique dans la construction débouchant sur la participation au projet de campus transition numérique/transition écologique porté par l'université Paris Créteil.
- Réponse à l'appel à projet national du Plan d'investissement dans les compétences(PIC) 100% inclusion avec le projet « Mes langues un tremplin pour l'emploi » élaboré avec une trentaine de partenaires...

En termes d'emploi, l'année a été marquée par

- L'animation de réseaux. Poursuite de l'accompagnement des correspondants emploi, poursuite des réflexions sur les projets structurants : plan construction, Handiforum, numérique et mixité...
- Les partenariats entreprises. Signature de 4 nouvelles chartes Seine-Saint-Denis Egalité, Club Face 93, RATP, BNP, CRIT (18 chartes au total), Création d'un partenariat avec le « Club des entreprises pour une économie inclusive » animé en Seine-Saint-Denis par CRIT, BNP Paribas, Adecco, Engie.
- La participation aux actions et au pilotage du GIP Emploi Roissy CDG (devenu Alliance Paris CDG) avec le développement d'actions pour l'accès des habitants de la Seine-Saint-Denis aux emplois de la plateforme aéroportuaire ;
- Lancement de trois actions liées au développement des métiers générés par les JOP2024 (métiers de la restauration avec Le Relais, accompagnement dans l'emploi de jeunes sportifs par Impulsion 75, communication participative en direction des jeunes des quartiers autour des métiers de la construction avec Métropop !)
- Réalisation de 22 passerelles emploi entreprises avec 165 sorties en emploi grâce notamment à des financements Département, Plan Pauvreté, Fapi, Région dans le cadre du dispositif PEE ;
- Développement des actions de recrutement direct (job dating, Handiforum, 4 cafés contact emploi, recrutement de personnels techniques ATTEE dans les collèges du département)

- Actions pour les jeunes Diplômés : développement d'un projet avec l'association « NQT » pour accompagner 100 ARSA diplômés bac + 3 ou plus ou demandeurs d'emploi de longue durée vers l'emploi ;
- Mise en œuvre des actions du plan pauvreté et du Fapi :
 - o Lancement du Dispositif d'Accompagnement Vers l'Insertion Durable (DAVID) des allocataires ayant eu une activité professionnelle précaire ;
 - o Succès du Handiforum avec plus de 800 participants et 43 partenaires présents
 - o Expérimentation d'une Passerelle-Permis+Métier avec l'entreprise Adhapt93, porté par Rue et Cités), duplicable sur d'autres filières/métiers en fonction du bilan ;
 - o Action de renforcement du français dans une visée professionnelle ;
 - o Mise en place d'actions pour sécuriser l'emploi dans la filière des services à la personne (Evolia).
- Développement des actions pour l'Egalité femmes/hommes
 - o Participation aux réponses à l'audit pour le renouvellement du label diversité ;
 - o Poursuite du club mixité et deuxième promotion Watt'elles de femmes dans un parcours en alternance de bac pro électrotechnique, développement de projets Touk'homme, Elles fibrent, Femmes d'action...).
- Elaboration d'un plan construction pour la Seine-Saint-Denis :
 - o Journées de mobilisation des partenaires ;
 - o Mise en place de parcours de mobilisation des PME/TPE et de découverte des métiers du BTP avec le CREPI-IdF et la FRTF ;
 - o Développement des coopérations avec l'UD Directe 93 pour une coordination des actions pour le BTP ;
 - o Financement avec Plaine Commune et Constructys d'une Poec avec l'entreprise Dubrac
 - o Elaboration du projet de Service public de l'insertion sur la filière Construction en réponse à l'appel à projet national d'expérimentation du SPI ;
- Actions pour l'inclusion numérique
 - o Actions alphabétisation numérique avec Emmaüs Connect et déploiement du programme Tout.e.s Numérik : 200 bénéficiaires en 2019 ;
 - o Formation et féminisation avec Women In digital 93 opéré par Social Builder : soutien au projet de formation de 200 femmes aux métiers du développement et de la programmation ;
 - o Partenariat avec le hub Francil'in soutenu par la caisse des dépôts et l'Etat pour la structuration de la filière des activités de médiation numérique ;
 - o Poursuite des coopérations portant sur l'emploi et la formation avec les Pôles de compétitivité Cap Digital Paris Région et Systématique Paris Région : action de reconversion des jeunes diplômés et rencontres avec des start up pour 120 bénéficiaires.

Veille, innovation, grands projets

L'objectif principal de l'action est d'offrir aux élus, à la Direction générale, aux services, aux partenaires du Département et au public, des éléments de connaissance économique et sociale approfondie. Il s'agit notamment de prendre en compte, dans l'élaboration des actions, les spécificités du territoire, en particulier le paradoxe d'une activité économique parmi les plus dynamiques au niveau régional et d'un niveau record de demande sociale, de pauvreté et de précarité des résidents.

L'année 2019 a été marquée par la réalisation des bulletins « Emploi-Insertion-Attractivité en Seine-Saint-Denis », des diagnostics de territoires, par l'exploitation de bases de données et par un travail de veille socioéconomique.

En raison de l'implication du Département dans le projet Paris 2024 et de sa montée en charge, en 2019, l'action a essentiellement été tournée vers la mise en place et l'accompagnement d'actions en lien avec l'héritage olympique en matière d'emploi et d'insertion.

Les actions engagées/réalisées :

- Accompagnement des filières pourvoyeuses d'emploi (Soutien à l'association Métropop pour la mise en place, par des jeunes des quartiers, d'un Dispositif expérimental de communication sur les emplois liés au projet JOP 2024 et formation au métier de serveur en salle pour l'accueil de touristes et délégations étrangères)
- Valorisation des compétences linguistiques
- Travail sur les retombées économiques locales pour l'écosystème TPE PME et ESS
- Actions à destination des jeunes (mobilisation de jeunes en coopérative éphémère par exemple)
- Valorisation et attractivité du territoire - Réunions coordonnées avec les réseaux patronaux, les EPT et leurs clubs d'entreprises (réunion d'information/sensibilisation avec des entreprises de Grand Paris Grand Est, ClubEEE)

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accès à la formation et à l'emploi	Dépense	3,595	4,165	5,963
	Recette	0,083	0,003	0,002
Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi	Dépense	4,291	4,110	2,120
	Recette	0,130	0,000	0,055
Veille innovation, grands projets	Dépense	1,972	1,541	1,248
	Recette	3,768	8,251	10,526
Total programme Insertion par l'emploi	Dépense	9,857	9,816	9,331
	Recette	3,981	8,254	10,583
	Charge nette	5,876	1,561	1,251

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accès à la formation et à l'emploi	Dépense	0,035		
Veille innovation, grands projets	Dépense	0,157	0,392	0,285
	Recette		0,015	
Total programme Insertion par l'emploi	Dépense	0,192	0,392	0,285
	Recette		0,015	
	Charge nette	0,192	0,377	0,285

PROGRAMME

Accès au RSA, orientation et accompagnement

Ce programme relève

*de la Mission **Emploi, insertion, attractivité territoriale***

Ce programme comporte deux actions :

- Accès au Revenu Solidarité active,
- Accompagnement territorialisé.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Permettre l'accès aux droits RSA et CMU-C et garantir le respect du juste droit en lien avec les partenaires CAF et Cpm ;
- Orienter tous les allocataires du RSA vers un service d'accompagnement adapté à leurs besoins et garantir l'accès à un accompagnement contractualisé (CER/PPAE), en partenariat avec les services d'accompagnement du territoire ;
- Renforcer le travail autour de l'amélioration de l'accompagnement notamment dans le cadre du dispositif Projets Insertion Emploi et avec le service social départemental ;
- Sécuriser le suivi conventionnel des PIE lié notamment à la gestion du FSE ; préparer la future programmation FSE 2021-2028 et accompagner les évolutions du dispositif Projet Insertion Emploi.

Indicateur de résultat

Objectif		Orienter les allocataires du RSA				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés	cible					
	réalisé	29 289	29 046	30 418*	29 190**	
Commentaires : *Inclut en 2018 plus de 2 000 personnes orientées dans le cadre de l'opération visant la mobilisation du public ancien dans le dispositif. Le nombre d'orientations des nouveaux entrants s'établit à 28 401 personnes. ** inclut en 2019 1442 personnes orientées dans le cadre de l'opération citée ci-dessus ; Le nombre d'orientations des nouveaux entrants s'établit à 27 748 personnes (<i>extraction Webrsa du 20/04/20, personnes orientées « en cohorte » sur l'année 2019</i>)						

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Accès au Revenu Solidarité active

Concernant l'accès aux droits :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de gestion CAF/Département et de la convention d'orientation (Etat, Caf, Pole emploi, UDCCAS, CPAM), la DEIAT a animé des instances partenariales et suivi des actions visant à garantir l'accès aux droits RSA et complémentaire santé solidaire (transformation de la CMU-C et de l'ACS au 01/11/2019) : des comités techniques RSA (indicateurs relatifs aux droits RSA et CMU-C, suivi de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement global) notamment.

Des travaux ont été initiés avec la CAF et la CNAV autour des transitions de droits RSA/ASPA.

Enfin, la DEIAT a suivi du déploiement de la téléprocédure RSA en Seine Saint Denis et le partenariat CAF/UDCCAS autour de l'expérimentation de l'usage de la téléprocédure dans les CCAS volontaires ;

Au cours du premier semestre 2019, on enregistre 17 524 demandes dont 9341 via téléprocédure, 5217 via webRSA et 2966 via formulaires papier)

Concernant l'orientation

En 2019, les travaux autour du dispositif d'orientation des bénéficiaires du RSA vers un service d'accompagnement se sont poursuivis, dans le contexte de la contractualisation Etat/département relatif au plan pauvreté, avec pour objectif : orienter 100% des allocataires du RSA vers un service d'accompagnement

Concernant les flux d'orientation, on comptabilise :

- 27 748 bénéficiaires orientés selon la procédure mensuelle automatique d'orientation des nouveaux entrants basée sur les données disponibles (« orientations en cohorte ») : dont 55% vers les PIE, 38% vers Pole emploi et 7% vers le service social (extraction webrsa 20/04/20) ;
- 596 orientations manuelles (orientations à la demande des structures ou orientations initiales inappropriées détectées au premier entretien) ;
- 854 réorientations (modification d'orientations en cours de parcours) ;
- Action de remobilisation des bénéficiaires du RSA non orientés (action sur 3 ans, depuis 2018, sur financement du FAPI) : 1442 allocataires orientés (majoritairement vers les PIE et le SSD)

Le marché public pour la mise en œuvre d'une AMO relative à la refonte de l'algorithme d'orientation a été attribué, le début de la prestation est prévu pour avril 2020 ;

Enfin, le chantier de clarification de la référence RSA en Seine Saint Denis (dans lequel s'inscrit la prestation liée à l'algorithme d'orientation) a été lancé. (DEIAT et DPAS).

Concernant la contractualisation

25 690 contrats d'engagement réciproque (CER) ont été signés par les services d'accompagnement (extraction WebRSA du 21/04/20). Pour rappel en 2018, 25 649 avaient été saisis. Les sujets des CER en 2019 sont l'emploi (dans 10 103 soit 39% des contrats), la formation (29% des contrats), la santé (26%), l'autonomie sociale (18%), le logement (12%) (NB : plusieurs sujets possibles pour un même CER).

Les CER sont aujourd'hui reçus et examinés dans leur majorité sous format dématérialisé puisque l'ensemble des PIE, l'ADEPT et Emmaüs (associations référentes) ont accès à WebRSA. S'agissant du service social, un déploiement a commencé sur Plaine Commune à compter de septembre 2018, et s'est poursuivi en 2019 sur Est Ensemble. Aujourd'hui, sont encore envoyés sous format papier une partie des CER du service social ainsi que de l'association FAIRE.

Equipes pluridisciplinaires

11 équipes pluridisciplinaires se sont tenues en 2019 (commissions pour l'examen des manquements aux obligations d'insertion et avis en vue de l'application de sanctions, et pour validation des réorientations préalablement examinées au sein des instances de concertations locales), 660 dossiers ont pu être examinés au titre du manquement aux obligations d'insertion

820 réorientations ont été validées (68% à l'initiative des PIE, 26% demandées par Pôle emploi, 6% à l'initiative du parcours social).

Pré-contentieux RSA/traitement des situations individuelles

Environ 800 courriers allocataires ont été traités en 2019, qui concernaient un versement de droit RSA, qu'il s'agisse de contestations ou de demandes d'informations liées au versement du RSA par la CAF.

Les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) sont adressés au Conseil départemental qui accuse réception et donne le cas échéant des premières informations si disponibles alors que le traitement au fonds des RAPO est confié à la CAF conformément aux dispositions de la convention de gestion CAF/CD.

Dans le cadre de la convention de gestion renouvelée en 2018, le Département a conforté cette délégation de gestion à la CAF, en y dédiant un moyen supplémentaire via la mise à disposition d'un agent du Département au sein de la CAF (à compter de septembre 2019). Les premiers mois ont été consacrés au rattrapage de fonds de dossiers contentieux nécessaires à la défense des intérêts du Département devant le Tribunal administratif ; une formation a également été assurée par la Direction des affaires juridiques autour du droit RSA et l'accompagnement au traitement des premiers RAPO par l'agent recruté.

Accompagnement territorialisé

Animation territoriale

Dans un contexte de mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, il convenait de réinscrire les conférences territoriales pour l'insertion et l'emploi (CTIE) dans les enjeux de remobilisation des publics en insertion en présentant les dispositifs les plus novateurs.

Au travers des appels à projet de l'Etat (100% inclusion), de la Région (Parcours sécurisés d'Entrée en Emploi), du Département (Appel à projet territorialisé) et de la programmation des chantiers olympiques (Plan Construction),

l'organisation de 4 CTIE a permis de sensibiliser les acteurs aux opportunités immédiates offertes par le territoire de la Seine Saint Denis en matière d'emploi et de formation. Entre 70 et 100 professionnels se sont mobilisés sur chacune des CTIE. Etaient présents :

- les partenaires institutionnels : Etat, Région, EPT, Pôle Emploi, PLIE
- les partenaires associatifs : structures conventionnées par le Département dont les organismes de formation
- les conseillers insertion des PIE, PLIE, missions locales, Pôle Emploi etc...
- les SIAE et les facilitateurs de clauses sociales.

Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par le suivi et l'animation du réseau des projets insertion emploi, dans le cadre d'une convention renouvelée autour de missions recentrées sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Les concertations locales se sont poursuivies autour des parcours d'insertion avec deux axes :

- Un travail sur la systématisation de la réorientation de certains publics vers le service social.
- La structuration du dialogue avec les Associations Référentes RSA (Service Social, Projets Insertion Emploi, Pôle emploi et 3 associations habilitées structures référentes RSA) sur la base de leur activité, leurs outils de gestion, dans le cadre de la mobilisation du plan pauvreté.

Sécurisation des financements européens

Dans un contexte de négociation européenne des enveloppes dédiées aux fonds structurels pour la programmation 2021-27, priorité a été donnée à la fiabilisation des données remontées aux autorités de gestion et à la valorisation du dispositif PIE.

Contribution au lobbying du Département auprès des instances européennes grâce à des visites de terrain et à la participation à plusieurs événements (comme la journée « En Seine-Saint-Denis, l'Europe au coin de la rue » organisée par le Département (Direction Europe International) le 8 novembre 2019).

Développement d'une communication plus accessible et contribution à la « démarche usager »

- Prestation d'interprétariat destinée aux allocataires du RSA accompagnés. Mise à disposition des équipes PIE d'une prestation d'interprétariat, afin de mieux remplir leur mission en direction des allocataires du RSA ne maîtrisant pas ou mal la langue française.
- Accompagnement méthodologique au déploiement de la méthode Facile à Lire et Comprendre. Amplification de l'action en 2019, impliquant davantage de directions dans la démarche (DPAS, DPADH et la Direction de la Communication), les objectifs étant de poursuivre le travail de traduction de courriers ou de supports de communication en FALC et d'introduire le FALC dans le cadre de la refonte du site internet départemental.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accès au Revenu Solidarité active	Dépense	447,505	505,478	521,484
	Recette	4,913	8,407	4,407
Accompagnement territorialisé	Dépense	10,837	10,805	11,900
	Recette		0,029	3,690
Total programme Accès RSA orientation et accompagnement	Dépense	458,342	516,283	533,385
	Recette	4,913	8,436	8,097
	Charge nette	453,429	507,847	525,288

Investissement (en M€)	Nature	2019
Accompagnement territorialisé	Dépense	0,200
Total programme Accès RSA orientation et accompagnement	Dépense	0,200
	Recette	
	Charge nette	0,200

PROGRAMME

Economies nouvelles, sociales et solidaires

Ce programme relève
de la Mission **Emploi, insertion,**
attractivité territoriale

Ce programme comporte trois actions :

- Développement des clauses sociales,
- Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique,
- Développement territorial et entrepreneuriat

Le Département s'est doté d'un service des économies nouvelles et solidaires en janvier 2019, afin de d'accompagner le développement des nouvelles économies autour de l'agriculture urbaine, l'économie circulaire et les acteurs du tourisme et du numérique.

L'année 2019 a ainsi été marquée par la création de nouveaux outils comme l'appel à agir *In Seine-Saint-Denis* ou la pérennisation de l'appel à projet entrepreneuriat dans le cadre du PDIE.

Par ailleurs, les grands chantiers que ce soient les Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 ou le Grand Paris Express vont fortement impacter le territoire de la Seine-Saint-Denis. Ceci appelle une coordination à l'échelle du département afin que tous les habitants et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) puissent bénéficier des emplois générés par les travaux à venir. A travers les clauses sociales et la commande publique, l'enjeu de taille est de construire des parcours cohérents pour les publics et d'organiser les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et structures de l'ESS, afin qu'elles puissent répondre aux marchés. Il convient également de travailler avec les maîtres d'ouvrage et entreprises pour encourager l'allotissement.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Favoriser un développement des économies nouvelles et solidaires (ESS, agriculture urbaine, économie circulaire, tiers lieux...) en Seine-Saint-Denis qui soit porteur d'emplois locaux et de réponses aux besoins des habitants ;
- Soutenir les SIAE dans leur développement, en perspective des grands projets sur le territoire de la Seine-Saint-Denis ;
- Accompagner le développement des clauses sociales dans la commande publique du Département ;
- Assurer la coordination départementale des clauses sociales pour permettre une équité territoriale des retombées emploi des grands projets, notamment des JOP
- Créer les conditions d'un écosystème favorisant le rapprochement des acteurs économiques, de l'emploi et de l'insertion à travers une animation territoriale renouvelée et une territorialisation des dispositifs,
- Mettre en lumière et valoriser des dispositifs ou lieux nouveaux et/ou innovants, susceptibles de contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire et accueillir des projets créateurs d'emplois
- Faciliter les parcours de création/ reprise d'entreprises et promouvoir les réussites locales.

Indicateur de résultat

Objectif		Soutenir les parcours d'insertion des BRSA dans les SIAE			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de BRSA en CDDI	cible	1054	1129	1221	
	réalisé	1161	1232		
Commentaire :					

Objectif		Soutenir le développement de l'ESS			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à agir in SSD	cible	-	-	-	
	réalisé	38	49		
<u>Commentaire</u> : Il s'agit d'un appel à projet qui a évolué. En 2019, l'appel à projets ESS est devenu l'appel à agir In SSD. Il n'y a pas d'objectif cible puisque cela dépend des projets déposés. L'objectif est de soutenir la création ou la consolidation d'emplois dans les structures de l'ESS pour favoriser leur développement.					

Objectif		Développer les clauses sociales dans les marchés				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'équivalents temps plein (ETP) recrutés dans les marchés du Conseil départemental	cible	245	275	305	350	400
	réalisé	249	281	341	374	-

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Développement des clauses sociales

L'activité s'organise autour de quatre axes :

- Les achats responsables. La réalisation phare de l'année 2019 est l'organisation de la journée départementale du 25 juin (atelier sur l'inclusion des structures de l'ESS dans les marchés JOP et rencontres acheteurs). Par ailleurs, le partenariat avec Inser'éco pour professionnaliser les SIAE (positionnement marchés, ...) a connu un temps fort autour de l'événement In'pulse BusinESS du mois de novembre, pour démontrer le savoir-faire des SIAE et nouer des relations commerciales avec les entreprises et plus particulièrement les PME. Enfin, un partenariat a été noué avec le réseau national des prestataires du Secteur du Travail Protégé et Adapté (réseau GESAT) pour développer les achats envers le secteur du travail protégé et adapté (STPA).
- La commande publique départementale. En 2019, une vingtaine d'opérations suivies, principalement dans les secteurs du BTP et métiers associés, de la restauration et des espaces verts. 6 marchés réservés pour une vingtaine de SIAE concernées, dont 5 sanctuarisés qui permettent d'assurer une sécurité d'activité aux structures du département.
- La gestion territorialisée des clauses sociales. Le Département a cofinancé de 13 postes de facilitateurs (budget 205 000 euros). Un appel à projets FSE pour le développement des clauses sociales à une échelle territoriale a également été travaillé en 2019 et lancé en fin d'année ; il doit permettre de couvrir notamment les grands projets et les zones blanches.
- L'animation de la coordination départementale des clauses sociales. L'année a vu la poursuite des discussions autour de la signature d'une convention pour la mise en œuvre locale des objectifs de la charte Solideo (EPT-SOLIDEO-ETAT-Département). Le Comité de pilotage du mois d'octobre a été l'occasion de présenter un bilan départementalisé des clauses sociales et les perspectives par territoire et partenaire. En outre, le travail avec la Direccte a débouché sur l'élaboration d'un cahier des charges partagé pour la professionnalisation des facilitateurs du territoire ;

Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique

Cette action vise à développer les structures de l'ESS en Seine Saint Denis et à promouvoir l'ESS mais aussi à favoriser l'accès à l'emploi à travers l'insertion par l'activité économique ;

Pour les SIAE, nous finançons l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA), pour 750 300 euros pour 57 SIAE. L'ensemble de ces structures ont recruté en 2019 1 232 allocataires du RSA

- 65 actions ont été soutenues en 2019 (elles devaient être conventionnées par la DIRECCTE et prévoir le recrutement d'au moins deux allocataires dans l'année).
- 40 actions avec des Ateliers et Chantiers d'Insertion ;
- 17 actions avec des Entreprises d'Insertion ;
- 5 actions avec des Associations Intermédiaires ;
- 3 actions avec des Entreprises d'Insertion et de Travail Temporaire.

L'axe « innovation sociale et inclusion » de l'appel à agir (qui correspondait à l'ancien AAP ESS) a permis de subventionner 48 structures ESS (10 société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) et 38 associations), pour un total de 397 000 €. (dont 192 000 € en investissement) pour un total de 110 projets.

Les projets lauréats répondent aux critères qualitatifs et quantitatifs suivants:

- Ancrage territorial, soit l'adéquation des projets avec les besoins spécifiques du territoire ;
- Impact emploi, tant au volume d'emplois générés par le projet qu'à son ancrage local (emplois de proximité) ou à la qualité de la relation de service réalisée par les salariés ;
- Mode de fonctionnement collégial et coopératif du projet ainsi qu'à la qualité partenariale avec des acteurs du territoire ;
- Respect des impératifs du développement durable, en particulier dans sa composante d'empreinte écologique. Ils relèvent de secteurs très variés tels que la restauration, la petite enfance, l'agriculture urbaine ou l'économie circulaire ayant un impact en terme d'IAE et/ou d'emplois, l'éco construction, la lutte contre le gaspillage alimentaire...

En 2019, dans le cadre du mois de l'ESS, un « ESS tour » a été organisé afin de faire connaître 4 structures de l'ESS du territoire. Ainsi il a été possible de rencontrer Label Emmaüs qui travaille dans le secteur du réemploi et du commerce en ligne ; La ferme des possibles sur un modèle intégré d'agriculture urbaine/circuit court ; Aurore et les jardins bio et enfin Rebelle qui produit des confitures à base de fruits invendus en grandes et moyennes surface.

Développement territorial et entrepreneuriat

Plusieurs actions structurantes ont marqué l'année 2019 :

- Elaboration, lancement et instruction du second appel à projets accompagnement à l'entrepreneuriat des bénéficiaires du RSA. Conventionnement avec 15 organismes pour une enveloppe globale de 379 900€ et 458 places ;
- Création d'outils de communication. Organisation et participation à différents temps d'animation territoriale autour de l'entrepreneuriat. En particulier pilotage de la présence de Département au salon des entrepreneurs (6 et 7 février) destiné à valoriser l'offre d'accompagnement départemental et le dynamisme de son écosystème ;
- organisation du stand départemental sur Screen4all (novembre 2019) en partenariat avec le Pôle Media Grand Paris, présence sur l'espace de partenaires associatifs et d'organismes de formation dédiés à l'image. Organisation d'un éducteur sur les studios de tournages de la Plaine Saint-Denis et d'une conférence sur la diffusion d'images sportives et la préparation des JOP 2024 ;
- Dans la cadre de la stratégie de transition écologique du Département, élaboration et travail de préfiguration d'un réseau des acteurs de l'économie circulaire orienté sur la dimension inclusive des structures telles que les recycleries, les repair cafés, l'agriculture urbaine, les fab lab associatifs....
- Pilotage du partenariat avec le Comité départemental du tourisme, travail de réflexion et de concertation inter-directions sur le tourisme et ses enjeux de développement sur la période 2019 – 2021.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Développement des clauses sociales	Dépense	0,176	0,273	0,453
	Recette	0,023	0,057	0,013
Développement territorial et entrepreneuriat	Dépense	2,104	1,942	1,884
	Recette	0,017	0,000	
Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique	Dépense	2,172	2,232	2,167
	Recette			0,014
Total programme Economies nouvelles sociales et solidaires	Dépense	4,452	4,446	4,504
	Recette	0,040	0,057	0,027
	Charge nette	4,412	4,389	4,477

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Développement territorial et entrepreneuriat	Dépense	0,050	0,000	
Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique	Dépense	0,165	0,196	0,375
Total programme Economies nouvelles sociales et solidaires	Dépense	0,215	0,196	0,375
	Recette			
	Charge nette	0,215	0,196	0,375

Mission Education et jeunesse

PROGRAMME

Accueil des collégien·ne·s et de la communauté éducative

*Ce programme relève
de la Mission Education et jeunesse*

Ce programme comporte cinq actions :

- Constructions neuves, rénovations, extensions,
- Maintenance des collèges,
- Moyens de fonctionnement des collèges,
- Stratégie numérique des collèges,
- Entretien des locaux.

Le département se caractérise par son dynamisme démographique, avec un taux de natalité élevé et une population très jeune. Il connaît également une densification urbaine, avec de nombreux projets de construction de logements neufs. En conséquence, comme cela se constate déjà sur le premier degré, la population scolaire du second degré est en augmentation continue depuis 2010 et devrait poursuivre son augmentation au cours des prochaines années.

Si le nombre de collégien·ne·s à accueillir est un enjeu, les conditions de cet accueil le sont tout autant et doivent répondre tout à la fois aux projets éducatifs pour cette jeunesse sequano-dionysienne mais aussi au défi climatique. Sur ce point, il est à rappeler que 40 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont été construits entre 1960 et 1989, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés, sans réflexion sur la performance énergétique. Depuis, de nombreux collèges ont fait l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) 2010-2015 et du Plan ambition collèges (PAC) 2015-2020.

Plusieurs évolutions législatives récentes ont un impact sur le cadre d'intervention du Département :

- l'article 21 de la loi de refondation sur l'école du 8 juillet 2013, qui transfère la compétence de maintenance et d'acquisition des équipements informatiques aux Départements,
- la loi sur l'école du 26 juillet 2019, avec des mesures telles que la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux constitués (réunion des classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles primaires situées dans le même secteur), la création du statut d'Etablissement public local d'enseignement (EPLÉ) international, ainsi que le renforcement de la lutte contre le harcèlement scolaire.

Les objectifs stratégiques du programme

Le programme « Accueil des collégien·ne·s et de la communauté éducative » correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir :

- la construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance, l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement aux collèges,
- l'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui s'est traduit par le transfert des personnels techniques et d'entretien, ainsi que la compétence de sectorisation,
- la maintenance informatique, depuis la loi de 2013.

Les principaux objectifs du Département dans ce domaine sont les suivants :

- mettre à disposition des collégien·ne·s et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers,
- répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire,
- moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégien·ne·s et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs,
- optimiser l'usage des ressources allouées aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges),
- optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale,
- améliorer la connaissance du patrimoine, des capacités d'accueil en tenant compte des demandes des collèges.

Ces principaux objectifs stratégiques trouvent leur traduction opérationnelle dans la mise en œuvre du Plan ambition collèges (PAC) 2015/2020, dans la politique de maintenance des collèges, dans la politique de dotations et d'analyse budgétaire des établissements et à travers le plan d'actions d'amélioration des conditions de travail des agents techniques des collèges. Ce programme est marqué par la poursuite de la dynamique démographique du Département et l'ouverture de nouveaux établissements.

Dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris en 2024, le Département inscrit ses politiques publiques d'éducation dans la dynamique du plan de mobilisation des JOP : le PAC mais aussi le numérique et le Projet éducatif départemental (PED).

Indicateurs de résultat

Objectif		Réaliser les opérations prévues dans le cadre du plan d'investissement dans les délais				
		2016	2017	2018	2019	2020
Collèges et équipements livrés	cible	Collège Jaurès à Saint-Ouen		Collège Courbet à Pierrefitte 6 ^{ème} collège d'Aubervilliers 3 collèges CP4 (Montreuil, Livry et Christine de Pisan à Aulnay)	3 collèges CP5 (Aubervilliers/St Denis, Noisy-le-Sec, Drancy/La Courneuve) Rénovation lourde et extension (Romain Rolland Tremblay)	Chantiers du collège Jean Vilar La Courneuve reconstruit sur site et lancement des opérations Lean Lolive de Pantin (reconstruction hors site) et les Coquetiers (Bobigny), collège expérimental (La Courneuve).
	réalisé	Pôle sportif St-Denis/St Ouen Collège Jaurès à Saint-Ouen		Livraisons entre septembre et décembre 2018 des opérations programmées	Livraison en septembre 2019 des 3 nouveaux collèges (en temps voulu) Livraison en décembre 2019 de l'extension Romain Rolland Tremblay (retard de 2 mois)	
Commentaire : Plusieurs chantiers ont été interrompus en 2020 durant la crise COVID19.						

Objectif		Réaliser le programme de TMGR (Travaux de modernisation et de grosses réparations)				
		2015	2016	2017	2018	2019
Montant des TMGR réalisé (en millions d'euros)	cible	22	30+5	30,83	42 dont 20,9 pour le MGPE*	38
	réalisé	22,685	32,346	24,166	43,779	33,322
Commentaire : Le niveau des TMGR reste élevé, parallèlement aux opérations de construction neuve/reconstructions. * Marché global de performance énergétique						

Objectif		Optimiser la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collèges publics.				
		2016	2017	2018	2019	2020
DGF totale par élève à euro constant (base 2011) avant réfections (en euros)	cible				230,6	215,0
	réalisé	247,4	244,7	234,8	248,5	
Commentaire : Cet indicateur montre l'effort de la collectivité pour optimiser la dotation globale de fonctionnement des collèges, notamment grâce aux gains obtenus via la mutualisation des achats. Les efforts ont permis de maîtriser le montant global de la dotation dans un contexte de croissance des effectifs et d'ouverture de nouveaux établissements. Il est à souligner que pour la première fois depuis 2015, le même indicateur après réfections est en hausse en 2019 (de 251,7 € en 2015 à 224,5 € en 2018 et 242,1 € en 2019 et 211 en 2020). Cette hausse s'explique par une baisse des montants des fonds de roulement des collèges aux comptes financiers 2017 et 2018 ainsi qu'une dépense d'électricité exceptionnelle en 2019.						

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

L'action **Constructions neuves, rénovations, extensions** a pour objectifs de :

- déterminer les priorités sur le patrimoine départemental restant à rénover,
- programmer les collèges qu'il conviendra de construire dans les 10 prochaines années pour faire face aux évolutions de la démographie scolaire,

- enrichir et adapter les espaces scolaires aux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux, pour répondre aux nouvelles technologies, respecter les normes environnementales et assurer aux utilisateurs un fonctionnement de qualité sur le long terme. Une démarche d'élaboration d'un collège du III^{ème} millénaire, associant tous les partenaires et membres des communautés éducatives devra être menée complétant et actualisant le travail déjà réalisé ;
- réaliser les opérations prévues au plan pluriannuel d'investissement de la collectivité, en optimisant les délais de réalisation au sein de l'administration départementale, le travail de programmation et en anticipant les recherches foncières pour les nouvelles opérations.

Ces objectifs stratégiques s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) 2010-2015, dont quelques opérations restent à terminer, et du Plan ambition collèges 2015-2020 (PAC), voté le 27 novembre 2014, modifié le 4 juin 2015 et le 24 mars 2016, prévoyant sur la période 8 constructions neuves (créations d'établissements), 7 reconstructions/rénovations lourdes, 80 opérations de rénovation, une nouvelle cuisine centrale, 3 internats et de nouveaux équipements sportifs.

L'année 2019 a donné lieu aux réalisations suivantes :

- concernant les opérations du PEI 2010-2015 :
 - o la mise en service du sixième collège d'Aubervilliers à la rentrée 2019 (gymnase réceptionné le 12 mars 2020),
 - o la livraison de la rénovation avec extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte au cours de l'année 2019 (collège en janvier, gymnase et cuisine centrale à l'été),
 - o le démarrage des travaux de reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin, en prévision d'une mise en service à la rentrée 2021.
- Concernant les opérations du PAC 2015-2020 :
 - o la mise en service du plateau sportif du couvert du collège Solveig Anspach (janvier 2019),
 - o la livraison du collège Christine De Pisan reconstruit (mai 2019) avec ses espaces récréatifs (septembre 2019) et son plateau EPS couvert (novembre 2019),
 - o la mise en service des trois nouveaux collèges du contrat de partenariat n°5 (CP 5) comme prévu à la rentrée 2019 (collèges Miriam Makeba à Aubervilliers - intercommunal avec Saint-Denis - Aretha Franklin à Drancy - intercommunal avec La Courneuve - et Françoise Héritier à Noisy-le-Sec),
 - o la finalisation de l'opération de rénovation globale du collège Romain Rolland au Tremblay (mise en service de la salle de sport en septembre 2019, de l'extension du collège en janvier 2020 et des locaux restant à rénover à l'été 2020),
 - o l'attribution du marché de travaux pour la reconstruction du collège Jean Vilar à La Courneuve en vue d'une mise en service du collège au début de l'année 2021,
 - o la poursuite des études (faisabilité, programmation ou conception) pour les autres opérations de construction neuve ou rénovation en maîtrise d'ouvrage publique.

L'action **Maintenance des collèges** vise à maintenir le patrimoine départemental en état et à limiter la nécessité de réaliser des rénovations plus lourdes à l'avenir ou d'intervenir en urgence pour des défaillances dues à la vétusté des équipements. Ces interventions sont fondamentales pour garantir de bonnes conditions de travail et une continuité de service public dans les collèges, tant pour les élèves que pour les communautés éducatives et les agents départementaux.

Pour rappel, sur les 640 millions d'euros du PAC, 199 étaient dédiés à la maintenance :

- 83 millions d'euros pour les mises à niveau « base commune », afin de remédier aux dysfonctionnements techniques les plus importants (toitures, espaces extérieurs, cuisines, sanitaires, locaux pour le personnel technique...),
- 76 millions d'euros pour les rénovations énergétiques,
- 40 millions d'euros pour la maintenance courante.

Le Département a maintenu en 2019 un haut niveau d'investissement dans les Travaux de Modernisation et de grosses réparations (TMGR) de 33,3 millions d'euros. Depuis 2015, ce sont près de 156 millions d'euros d'investissement qui ont été investis dans la maintenance (78 % du montant du plan, cf tableau ci-dessus).

L'année 2019 a été marquée par :

- la fin des travaux des cinq marchés globaux de performance énergétique (15 millions d'euros de dépenses) sur les collèges Marcel Cachin et Nelson Mandela au Blanc-Mesnil, Pablo Neruda à Aulnay-sous-Bois, Robespierre à Epinay-sur-Seine et Jean Vilar à Villemontais,
- la poursuite de la dynamique sur les travaux « Base commune », dans le cadre de marchés à procédure adaptée (sanitaires, chaufferie, désamiantage, clos et couvert, demi-pensions, plateaux sportifs, salles de classe...),
- la consolidation des activités de maintenance courante, avec :
 - o le suivi des contrats d'exploitation des 18 collèges en contrat de partenariat public-privé (PPP), avec une réflexion autour de la mutualisation des agents de maintenance sur les collèges en PPP, afin d'améliorer l'efficacité du suivi des mainteneurs et permettre aux agents de monter en compétence,

- o le suivi de l'audit interne sur l'exécution des marchés à bons de commande,
- o la fusion des 4 équipes mobiles de maintenance en 2 équipes (Nord et Sud) pour des interventions curatives ou programmées avec un total de 812 interventions (+ 39 % par rapport à 2018),
- o la poursuite du travail de rédaction d'un marché d'exploitation des chaufferies avec intéressement et de mise à niveau des équipements techniques sur le chauffage et la ventilation (estimé à plus de 10 millions d'euros sur 6 ans). L'objectif de ce type de marché est de reprendre la gestion intégrale de la maintenance des chaufferies des collèges afin de remettre à niveau les équipements, pour baisser le nombre de pannes, améliorer la qualité de service et en générer des économies d'énergie,
- les travaux d'aménagement des espaces extérieurs, avec en particulier la cour oasis du collège Langevin Wallon. Ce nouvel espace est passé de 3 100 à 3 400 m² avec des îlots de fraîcheur, de grands arbres, des fontaines, des jeux d'eau, un potager et une mare à disposition des élèves pour les sensibiliser à l'environnement. Ce projet doit permettre aussi de limiter les apports d'eau pluviale au réseau d'assainissement grâce à l'inversion de la pente et la mise en place d'un sol perméable et drainant.

L'action **Moyens de fonctionnement des collèges** regroupe les différentes dotations et aides attribuées par le Département. Ces moyens comprennent pour l'essentiel les dotations de fonctionnement et de renouvellement du mobilier prévues par la loi, ainsi qu'une aide aux transports destinée à favoriser la pratique sportive des collégiens. Les moyens alloués sous forme de dotations de fonctionnement conditionnent le vote des budgets par les conseils d'administration des collèges. Les objectifs sont de :

- maîtriser et d'optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements,
- améliorer la connaissance et l'accompagnement financier des établissements,
- optimiser la répartition des ressources et veiller à l'équité territoriale.

L'année 2019 a été marquée par plusieurs évolutions :

- une simplification du calcul de la part visant à couvrir les dépenses incompressibles d'un collège quels que soient ses effectifs,
- une évolution de l'attribution des crédits en faveur des établissements en éducation prioritaire,
- une évolution du calcul du besoin en transport vers les installations sportives, suite au travail avec l'outil de l'Éducation nationale,
- la prise en compte des dotations en année complète des trois nouveaux collèges ouverts en 2018 : Gisèle Halimi à Aubervilliers, Germaine Tillion à Livry-Gargan et Solveig Anspach à Montreuil,
- une diminution des réfections sur fonds de roulement, liée à l'évolution de divers postes (réfections sur dotations, hausse de prélèvements divers...),
- une augmentation de la provision pour dotations complémentaires, liée en particulier à des erreurs de comptage de GRDF sur les consommations de gaz. Le Département a aidé les collèges concernés à hauteur de 130 000 euros sans que le besoin ne puisse être couvert en totalité. Certains établissements ont reporté une dette sur 2020.

L'année 2019 a permis de préparer une évolution de l'organisation du suivi administratif et financier des EPLE par les équipes administratives du service des relations avec les collèges. Elle s'appuie notamment sur les impacts de l'acquisition du logiciel Schola en cours d'installation et qui permettra d'approfondir les analyses des budgets des établissements et de simplifier le calcul des dotations.

L'action **Stratégie numérique des collèges** correspond à la mise en œuvre du plan numérique inclus dans le Plan exceptionnel d'investissement voté en 2010 et de la loi du 8 Juillet 2013, qui transfère la compétence de maintenance informatique aux Départements.

Afin d'organiser au mieux ce transfert de compétence, une convention a été préparée afin de formaliser les modes de travail entre le Département et l'Académie de Créteil, dans les domaines de l'équipement et la maintenance, aussi bien pour les zones pédagogiques que pour les zones administratives. Cette convention devrait être signée en 2020.

L'action se décline dans cinq domaines :

- les infrastructures (matériels, outils, câblage, accès réseau très haut débit et Wifi),
- les équipements, avec en particulier le déploiement d'outils mobiles,
- les Espaces numériques de travail (ENT Webcollège),
- la maintenance informatique globale et harmonisée pour tous les collèges,
- l'accompagnement des usages pour les familles au travers du Projet éducatif départemental (PED).

Concernant les infrastructures numériques :

- au niveau du très haut débit (THD), l'ensemble des collèges est maintenant raccordé. Seuls 11 collèges le sont par le biais d'une liaison par abonnement auprès d'un opérateur, le reste étant sur le réseau départemental,
- 10 établissements supplémentaires ont été déployés en Wifi global, ce qui porte à 66 le nombre de collèges équipés. 22 établissements sont équipés de bornes pilotables à distance et le reste des collèges disposent de bornes wifi dans des chariots mobiles.

Concernant les équipements, les dotations informatiques sont désormais pilotées par le Département (et non plus à la carte) avec une homogénéisation et une optimisation du parc existant via le redéploiement des équipements issus des migrations techniques. Des appels à projet sur le numérique éducatif seront instaurés afin de favoriser les initiatives des établissements.

La dotation 2019-2020 a été déclinée de la manière suivante :

- le Département a complété en vidéo-projecteurs interactifs (VPI) les établissements qui n'avaient pas encore atteint le taux de 65 % de classes équipées,
- il a également complété de 2 valises de 16 tablettes les établissements qui ne disposaient que de 2 valises de tablettes wifi,
- enfin, les collèges (hors PPP et PAC) ont pu compléter (ou remplacer) leur parc par des ordinateurs, des VPI, des valises de tablettes ou un équipement nécessaire à la réalisation d'un projet pédagogique.

Le déploiement des VPI a été fortement ralenti par la problématique des collèges amiantés.

Sept collèges (nouveaux, reconstruits ou étendus) ont été entièrement équipés (G. Courbet à Pierrefitte, A. Franklin à Drancy, Le Parc et C. de Pisan à Aulnay-sous-bois, G. Halimi à Montreuil, F. Héritier à Noisy-le-sec et M. Makeba à Aubervilliers).

Concernant les ENT, la fréquentation a continué à progresser, une nouvelle interface a été livrée et l'offre de formation a été étoffée. Des ressources pédagogiques supplémentaires sont venues enrichir l'ENT : Madmagz pour l'ensemble des établissements et Universalis pour 20 établissements. Une expérimentation a démarré avec l'Education nationale pour la connexion des parents à l'ENT (projet Educonnect).

La maintenance informatique est réalisée dans le cadre d'un marché notifié en septembre 2017, comprenant l'hébergement des serveurs, le centre de service, le support de proximité et la maintenance curative. Un Plan de migration a été élaboré afin que le Département reprenne le contrôle technique des serveurs administratifs et pédagogiques actuellement maintenus par le Rectorat. Ce plan de migration a pris du retard du fait, d'une part, d'un élargissement du périmètre de reprise aux serveurs administratifs et d'autre part, à des défaillances du prestataire, mais il a démarré en 2019 et sa mise en œuvre s'étendra jusqu'en 2023. Les équipements sont remis à niveau grâce à un référentiel privilégiant la mobilité et la mutualisation.

Enfin, concernant les usages, plusieurs réalisations ont eu lieu :

- l'ouverture d'un 3^{ème} FabLab au collège Pierre Sépard de Drancy avec des équipements innovants (casques de réalité virtuelle, imprimantes 3D, écran numérique interactif ...),
- l'accompagnement de l'Académie pour la formation des référents sur la gestion des tablettes,
- l'expérimentation d'actions de cours de codage et de programmation,
- la poursuite des expérimentations sur les ressources pédagogiques Educ'Arte et Madmagz
- l'expérimentation dans le cadre du PED II de nouveaux outils autour de la parentalité numérique et de l'éducation aux médias.

L'action **Entretien des locaux** vise à :

- assurer la gestion et l'accompagnement RH des ATTEE (Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement) en lien avec l'autorité fonctionnelle des collèges,
- garantir la continuité de service, en procédant aux remplacements des agents absents et en actionnant les leviers nécessaires (équipes mobiles, agents d'insertion, contrats aidés, matériels techniques appropriés),
- animer l'approche métiers de ces différentes catégories d'agents en conseillant les collèges sur l'organisation du travail et en travaillant en partenariat étroit avec les directions/services métiers (restauration, maintenance),
- accompagner les situations individuelles (retour à l'emploi, formations, procédures disciplinaires).

Le Département compte à ce jour près de 1 300 agents répartis dans les 130 collèges (127 agents d'accueil, 213 agents de restauration, 804 agents polyvalents et 125 agents de maintenance).

L'année 2019 a vu :

- le développement d'une politique RH volontariste, en particulier en termes de moyens de remplacement (près de 200 recrutements, 65 contrats « Parcours emploi compétence », 60 agents en équipes mobiles de remplacement, recours aux agents d'insertion en constante augmentation),
- la poursuite de la politique d'accompagnement des situations individuelles afin de favoriser le retour à l'emploi (189 situations examinées à ce jour, dont 110 ont abouti),
- la contribution active à l'Ecole des transitions professionnelles du Département afin d'encourager les reconversions (15 agents ayant intégré ce dispositif en 2019).

Concernant la présence des agents, on note en 2019 la poursuite de la baisse du nombre d'absences engagée en 2018, ce qui vient valider le choix d'un renforcement des moyens de renfort/remplacement auprès des équipes des agents techniques mis en œuvre depuis deux ans.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépense	11,877	12,252	13,038
	Recette			0,000
Maintenance des collèges	Dépense	6,068	5,957	7,771
	Recette	0,091	0,154	0,198
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépense	21,678	21,318	22,084
Stratégie numérique des collèges	Dépense	1,879	1,661	1,831
	Recette	0,002		
Total programme Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Dépense	41,501	41,187	44,723
	Recette	0,093	0,154	0,198
	Charge nette	41,408	41,033	44,525

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépense	62,412	69,326	72,327
	Recette	0,701	0,400	1,986
Maintenance des collèges	Dépense	24,166	43,779	33,322
	Recette	8,030	8,473	8,542
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépense	0,522	0,951	0,803
	Recette			
Stratégie numérique des collèges	Dépense	6,360	4,740	4,558
	Recette	1,565	0,643	1,395
Total programme Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Dépense	93,460	118,795	111,010
	Recette	10,295	9,516	11,923
	Charge nette	83,165	109,279	99,087

PROGRAMME

Projet éducatif départemental

*Ce programme relève
de la Mission Education et jeunesse*

Ce programme comporte quatre actions :

- Citoyenneté et autonomie,
- Orientation,
- Prévention des violences et bien-être,
- Engagement citoyen.

Le département compte plus de 87 000 élèves scolarisés dans les collèges publics et privés sous contrat.

En Seine-Saint-Denis, les difficultés scolaires sont plus accentuées que dans les autres départements :

- un jeune sur quatre sort du système scolaire sans diplôme. L'Education nationale a recensé sur le département 10 000 « décrocheurs »,
- à l'entrée en 6^{ème}, près d'un enfant sur deux a des acquis fragiles ou insuffisants en français et mathématiques,
- les taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont en moyenne inférieurs de 4 à 7 points en Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013 et la réforme du collège encouragent certains modes d'intervention déjà mis en place par le Département : Projets éducatifs territoriaux (PET), lutte contre le décrochage scolaire, parcours d'orientation, parcours d'éducation artistique et culturelle et scolarité des enfants handicapés.

La Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune de France métropolitaine. 43 % de ses habitants sont âgés de moins de 30 ans et les jeunes de 15 à 29 ans y représentent 21,5 % de la population.

Sur le plan scolaire, près d'un jeune sur trois arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant (20 % en moyenne en France), soit 55 000 jeunes de 15 à 29 ans. L'accès à l'emploi reste une difficulté majeure, 22 % des jeunes de Seine-Saint-Denis étant sans emploi.

Les objectifs stratégiques du programme

En novembre 2012, le Département a voté son premier Projet éducatif départemental (PED). Il s'articulait autour de 3 axes : se construire, s'engager et se former. En 2015, l'évaluation du PED a montré à la fois la pertinence, la qualité et la richesse des actions et des dispositifs éducatifs du Département. Mais il est apparu que les parcours proposés par le Département n'étaient pas toujours suffisamment inscrits dans les projets d'établissement, que l'offre du premier PED manquait de lisibilité auprès des acteurs éducatifs et que le Département n'était pas toujours identifié comme étant à l'origine des dispositifs.

Tirant les enseignements du premier PED, un deuxième Projet éducatif départemental 2016-2020 (PED II) a donc été élaboré et voté par l'Assemblée départementale le 20 octobre 2016. Il s'articule autour de trois axes prioritaires :

- éveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle,
- explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir,
- soutenir un climat scolaire serein pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien-être des adolescents.

Ce projet vise à soutenir l'attractivité des collèges publics du Département et à contribuer à la réussite scolaire des élèves. Il est également guidé par plusieurs principes transversaux : la coopération avec les parents, la participation des adolescents, la maîtrise de l'écrit et du rapport à l'image, ainsi que la territorialisation de l'action pour être au plus près des besoins des collèges et des usagers.

En parallèle, le Département et l'Éducation nationale ont élaboré un premier Projet éducatif territorial 2013-2015. Depuis 2017 un nouveau projet est en cours de rédaction.

Indicateurs de résultat

Objectif		Nombre de collèges bénéficiant d'au moins un dispositif éducatif proposé par le Département			
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021
Nombre de collèges bénéficiant d'au moins un dispositif éducatif proposé par le Département	cible	128	130	130	
	réalisé	128	130		
Commentaire : Tous les collèges publics participent au PED. Sur l'année scolaire 2019-2020, chaque collège participe au moins à 5 dispositifs, certains collèges allant jusqu'à une vingtaine d'actions. Le Département met également l'accent sur l'augmentation du nombre de projets inter-établissements, en particulier pour apaiser le climat scolaire et les affrontements inter-quartiers, ou soutenir les sectorisations intercommunales. C'est par exemple le cas sur les communes des Lilas, du Pré Saint-Gervais, de Pantin et de Romainville.					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

La première action du programme, **Citoyenneté et autonomie des collégiens**, correspond au premier axe du PED, « Eveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle ».

Cet axe se décline sur cinq thématiques :

- l'apprentissage de la citoyenneté française, européenne ou mondiale ainsi que de la mobilité grâce aux voyages scolaires (appel à projets pédagogiques, Odyssée jeunes, Conseil Départemental des collégiens, « Nous sommes la République », soutien aux foyers socio-éducatifs, formation des délégués de classe, soutien aux associations d'éducation populaire, Via le Monde...),
- l'histoire du territoire (parcours de découverte urbaine, parcours « Osez l'Ourcq ! », éducation à la ville, archéosite au parc de la Haute-Ile, visite des chantiers de fouilles archéologiques, parcours « archives, histoire, citoyenneté », ateliers d'histoire, partenariats avec le Musée national de l'histoire et de l'immigration et le Mémorial de la Shoah, Concours national de la résistance et de la déportation, journées du Patrimoine, journées européennes de l'archéologie...),
- les enseignements artistiques et culturels (parcours Culture et Art au Collège, résidences d'artistes In situ dans les collèges, « Collège au cinéma », parcours d'éducation aux regards...),
- la transition écologique et le changement climatique (projets pédagogiques, tri des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire, programme Eco-Collège, ruches, jardins et mares pédagogiques, parcours Développement durable, « Écouter pour voir les oiseaux », « BiodiverCités », « Laurus Nobilis », « Agir au collège pour la biodiversité », « e-graine », formation d'éco-délégués, activités sur la base de loisirs de Champs-sur-Marne-sur-Marne...),
- l'éducation aux médias et à l'information, où il s'agit d'expérimenter les échanges avec les journalistes, la découverte de la presse écrite, la création par les collégiens de médias d'expression libre, la mise en place d'espace en ligne pour les 11-16 ans et la formation des professionnels et des parents aux usages numériques (interventions de l'association Cartooning for Peace, présidée par Plantu).

Concernant la citoyenneté, le recours au nouveau dispositif « Projets conseils de vie civique territoriaux », lancé en 2018, est pour l'instant encore inférieur aux attentes, du fait de contraintes de calendrier. Deux projets ont néanmoins vu le jour dans les collèges Pablo Neruda et Gustave Courbet à Pierrefitte (éducation à la vie affective et sexuelle) ainsi que Travail Langevin et Georges Politzer à Bagnolet (prévention des rixes inter-quartiers, voiture-tonneau, formation aux gestes qui sauvent). Les simulations de sessions au Parlement européen et les visites de l'hémicycle de la salle des séances de l'Hôtel du Département ont été poursuivies.

En 2018-2019, 79 voyages scolaires Odyssée jeunes ont été soutenus, bénéficiant à plus de 4 000 élèves. En 2019, le programme a fêté ses dix ans. Le Département a donc organisé, avec la fondation BNP Paribas, un important dispositif de valorisation.

En 2019, de nombreux projets du thème développement durable ont pu avoir lieu :

- l'appel à projets pédagogiques a permis de soutenir 59 projets liés au développement durable, dont 15 grâce au mécénat de la fondation Alstom pour des projets biodiversité dans les collèges (poulaillers, potagers et jardins en permaculture, ruches...),
- la promotion du programme Eco-Collège en partenariat avec l'association Teragir a permis un accompagnement de projets écologiques dans les établissements. Lors du séminaire Eco-Collège 2019 organisé au parc de la Poudrerie, 12 collèges ont été labellisés. A la fin de l'année, 56 collèges étaient inscrits au dispositif,
- dans le cadre d'un projet expérimental, une subvention de 25 000 euros du fond départemental de transition écologique a été accordée afin de mettre en place la télé-relève dans 5 collèges. L'objectif est de suivre à distance et en temps réel les consommations d'énergies et de fluides, pour mettre en place des actions

techniques de réduction des consommations, et des projets de sensibilisation des élèves sur la sobriété énergétique et les énergies renouvelables ;

- l'expérience de l'accompagnement pédagogique avec les marchés de performance énergétique, qui n'a vu que 3 collèves sur 5 y répondre favorablement, a montré la nécessité de vulgariser le thème de l'énergie afin qu'il soit mieux approprié. Ainsi, un guide pédagogique est en construction avec l'association Teragir, et l'énergie sera le thème principal du prochain séminaire Eco-Collège,
- les interventions des différentes associations de sensibilisation à l'environnement dans le cadre du programme pédagogique adossé au Programme exceptionnel d'investissement continuent de permettre à 19 collèves de s'approprier les différents supports pédagogiques mis à leur disposition (ruches, mares pédagogiques, jardins et potagers...),
- une dynamique inter-établissement a été menée entre les collèves des contrats de partenariat n°1 et 3 et les éco-délégués de 8 collèves, accompagnés par l'association Ecophylle, pour leur faire bénéficier d'une formation de formateurs afin de former leurs pairs à être éco-délégués,
- 36 collèves ont participé aux parcours d'éducation au développement durable. Ils permettent aux établissements de bénéficier d'équipements et de l'intervention d'associations spécialisées en écologie urbaine, en environnement, sur les enjeux du changement climatique et sur la solidarité internationale,
- le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire voit le déploiement du tri dans les collèves afin de valoriser les restes alimentaires. Le projet a reçu des financements en investissement de la part du Sycotom afin de sensibiliser les élèves sur les enjeux du tri et du gaspillage. Une dynamique de réseau a été développée sur la ville de Bobigny avec les écoles, collèves et le lycée André Sabatier autour de l'alimentation durable et du recyclage, ouvrant à un meilleur échange d'expériences à une échelle plus grande.

En matière d'éducation aux médias, les actions ont été poursuivies selon 3 axes :

- la proposition d'outils concrets aux collèves, par exemple un abonnement à l'outil numérique Madmagz, pour que les élèves puissent se mettre dans la peau de jeunes reporters,
- le financement d'ateliers médias au sein des collèves, en particulier de webradios,
- le parcours « Cartooning for peace ». 12 collèves ont ainsi pu bénéficier d'une exposition de l'association Cartooning for peace, d'ateliers de dessinateurs étrangers avec les élèves, et d'une grande conférence de Plantu au forum des images.

La deuxième action, **Orientation des collégiens**, correspond à l'axe du PED « Explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir ». Il s'agit de favoriser la réussite de l'orientation des élèves en impliquant les jeunes dans une démarche d'exploration professionnelle, via la découverte de soi, les rencontres, les expériences, en améliorant l'information et l'accompagnement des collégiens, des parents d'élèves et du personnel de l'Education nationale, en favorisant la découverte des métiers, des formations et en contribuant à la réflexion sur le service public de l'orientation et l'évolution de l'offre de formation.

Cet axe reprend plusieurs actions existantes du précédent PED :

- le site internet pour les stages de troisième (monstagede3e.seine-saint-denis.fr),
- le partenariat avec les associations et les entreprises permettant aux élèves de découvrir des filières du territoire porteuses d'emplois et d'avenir (aérien, numérique, métiers scientifiques, industrie, mode et luxe, alimentaire),
- la prévention des déterminismes professionnels liés au genre, afin d'ouvrir aux jeunes filles certaines filières trop souvent réservées aux garçons (parcours métiers de l'aérien, numérique et scientifique, partenariat avec Face 93 pour l'opération wi-filles),
- la participation des parents à travers les forums de métiers,
- la mise en lumière des acteurs de la formation et de l'orientation du territoire, notamment la valorisation des filières d'apprentissage et des formations techniques,
- le développement du dispositif « Parcours école », destiné aux élèves de SEGPA et coordonné par le Collectif pour l'Emploi.

Sur les parcours de découverte des métiers, on note en 2019 une montée en charge générale au niveau du nombre de classes accueillies ainsi que l'expérimentation de trois nouveaux parcours : « Banque et Assurance » (qui comprend une visite de la banque du futur, place de l'opéra), « Transport » (avec la RATP) et « Ville en mouvement ». Ces parcours sont positivement accueillis par les collèves, élèves et professeurs et par les entreprises du territoire et les associations.

La plateforme des stages a poursuivi en 2019 son évolution technique et l'amélioration de ses outils de communication.

La troisième action, **Prévention des violences et bien-être des collégien-ne-s**, correspond à l'axe du PED « Soutenir un climat scolaire serein et apaisé, pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien-être des adolescents ». Elle vise à repenser le collège comme un point de rencontres entre les jeunes et les différents acteurs éducatifs (équipes pédagogiques, parents, associations) pour recréer du lien, apaiser le climat

scolaire, favoriser le bien-être, lutter contre le décrochage scolaire et ainsi réunir des conditions optimales d'apprentissage.

Cet axe se décline sur trois thématiques :

- le développement de lieux accueillants et sécurisés, thématique qui reprend des actions existantes (rénovation du bâti dans le cadre du Plan ambition collèges, ouverture du collège sur l'extérieur, sécurisation des bâtiments, chèque réussite, internats de proximité, utilisation de la sectorisation pour favoriser la mixité) et en développe de nouvelles (stabilisation des équipes enseignantes, association des habitants aux opérations de construction/rénovation, transition primaire-collège, projet de collège expérimental à La Courneuve...),
- les actions en faveur d'un climat scolaire serein et la lutte contre le décrochage scolaire (dispositif ACTE d'accueil des collégiens temporairement exclus, travail avec la prévention spécialisée, Mission départementale de prévention de la violence à l'école, partenariat avec l'observatoire des violences faites aux femmes, accompagnement des équipes pédagogiques...),
- le bien-être et la santé des adolescents (parcours éducatifs de santé, espaces parents, ateliers socio-linguistiques, actions en faveur du sport au collège, initiatives durant la pause méridienne, partenariat avec l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique - UFOLEP pour la formation aux premiers secours, projets en faveur de la santé des jeunes, actions autour de la Charte départementale des sanitaires, planification familiale, lieux ressources innovants, travail avec les Points d'accueil écoute jeunes, réseau du jeu, accueil des collégiens sur la base de loisir de Champs-sur-Marne...).

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, le dispositif Accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE) a poursuivi son développement, avec 29 projets labellisés, 100 collèges participant et 2 141 élèves bénéficiant de ce dispositif sur l'année scolaire 2018-2019 (vs 1 933 l'année précédente). L'obtention d'une subvention du Fonds social européen (FSE) a permis la mise en place d'un plan d'animation départemental (journées de formation, temps d'échange de pratiques, groupes de parole entre collégiens exclus et leurs parents animés par des psychologues, ateliers de travail sur la sanction et la réparation par la justice ...). La lutte contre le décrochage scolaire a également donné lieu à l'expérimentation d'actions nouvelles, à la fois via l'appel à projets pédagogiques (financements de classes « sas » par exemple), ou à travers la mise en place d'un dispositif de soutien à l'orientation post 3^{ème} de collégiens en situation de pré-décrochage scolaire.

La Mission de prévention des violences scolaires a poursuivi son action à travers :

- l'accompagnement des projets impulsés par les collèges (principalement la direction et les CPE),
- la formation des intervenants socio-éducatifs (prévention spécialisée),
- la prévention des rixes entre adolescents, avec en particulier deux territoires (Saint-Denis et Le Pré-Saint-Gervais/Les Lilas/Romainville) qui sont le théâtre d'affrontements entre jeunes sur la voie publique et aux abords des collèges. La Mission soutient particulièrement les collèges sur le territoire d'est ensemble sur une action orientée vers le jeu pendant la pause méridienne qui se prolonge par des temps de rencontre entre joueurs en temps hors scolaire. Une action de médiation par le théâtre est aussi menée avec les partenaires de ces 3 villes. La Mission soutient les collèges à travers des actions éducatives cherchant à enrayer l'escalade de la violence et participe au financement de 2 médiateurs scolaires dans des collèges de Saint-Denis particulièrement exposés. A Pierrefitte, Stains et Saint-Ouen, la Mission soutient la communauté éducative, l'ancrage du collège dans son environnement à travers des actions qui sont menées pendant le temps scolaire par des associations locales ;
- la contribution au plan de repérage, prévention et traitement du harcèlement scolaire avec l'Education nationale (44 collèges touchés en 2019 contre 6 en 2018),
- le partenariat avec l'association de prévention spécialisée au collège Aretha Franklin de Drancy pour prévenir les conduites à risque et les conflits,
- les actions orientées vers le sentiment d'appartenance et la prévention des dégradations dans les sanitaires de 2 collèges à Saint-Denis et à Rosny-Sous-Bois. Ces actions sont menées avec le concours des collègues ATTEE et des élèves des Conseils de Vie Collégienne des collèges concernés.

L'action **Engagement citoyen** pour ambition de répondre à plusieurs enjeux, dans le cadre de la réflexion menée sur l'élaboration d'une politique départementale en direction de la jeunesse :

- faire connaître et valoriser les politiques départementales existantes en direction des 18-30 ans,
- favoriser l'émergence des projets à l'initiative des jeunes, les accompagner et les soutenir dans leur démarche citoyenne, favoriser leur accès à l'autonomie,
- valoriser les initiatives des jeunes du territoire.

Cette action s'appuie en particulier sur le dispositif Plus Citoyens, initié en 2009, qui a pour objectif d'accompagner et de financer les projets collectifs et citoyens des jeunes de 18 à 30 ans portés par une association, un conseil local de la jeunesse ou un groupe de jeunes représentés par un mandataire. Les projets peuvent concerner un large éventail de domaines : la culture, le sport, l'éducation, la démocratie participative ou le développement durable, dans la mesure où ils favorisent la citoyenneté et la participation, à l'exception des projets à l'international dont le champ est couvert par Via Le Monde. Les critères de sélection des projets sont l'engagement et la motivation

des jeunes, le nombre de personnes touchées par le projet, l'utilité sociale du projet et son impact sur la vie locale. Les projets sont financés à hauteur de 80 % maximum, avec un plafonnement à 5 000 euros.

Pour plus de lisibilité, ce dispositif a été intégré en 2019 dans l'appel à agir In Seine-Saint-Denis, regroupant l'ensemble des appels à projets lancés par le Département. Cependant, étant donné la cible et la particularité de « + citoyens 18-30 ans », cela n'a pas entraîné une augmentation des demandes pour cet appel à projets en particulier, contrairement aux autres appels à projets qui ont rejoint l'appel à agir In Seine-Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Citoyenneté et autonomie des collégiens	Dépense	0,682	0,613	0,499
	Recette	0,034		
Engagement citoyen	Dépense	0,052	0,067	0,134
Orientation des collégiens	Dépense	4,355	3,980	3,912
	Recette	0,065	0,002	
Prévention de la violence et bien être des collégiens	Dépense	0,339	0,474	0,438
	Recette	0,000	0,011	
Total programme Projet éducatif départemental	Dépense	5,427	5,133	4,983
	Recette	0,099	0,013	
	Charge nette	5,328	5,120	4,983

PROGRAMME

Restauration scolaire

*Ce programme relève
de la Mission **Education et jeunesse***

Ce programme comporte deux actions :

- Cuisines centrales et logistique liée aux repas
- Tarification sociale de la restauration

Depuis le transfert de la compétence de restauration scolaire des collèges au Département (loi du 13 août 2004), celui-ci a développé une politique d'accès à la restauration par la mise en place d'un tarif unique et subventionné sur l'ensemble des collèges publics.

De nouvelles obligations réglementaires apparaissent, avec l'application progressive de la loi agriculture et alimentation du 30 octobre 2018 :

- la réduction du gaspillage alimentaire, avec de nouvelles obligations réglementaires en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016,
- l'intégration ici à 2022 inclure 50 % de produits dits de qualité, venant des circuits courts, respectant l'environnement ou issus de l'agriculture biologique,
- l'interdiction des contenants en plastique pour la cuisson, la réchauffe et le service à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le travail déjà lancé (introduction du bio, labellisation par Ecocert, valorisation des circuits courts) aura donc matière à être amplifié dans les mois et années à venir.

Les objectifs stratégiques du programme

Le projet de transformation du modèle de restauration en une restauration durable est porteur d'enjeux importants en termes d'éducation, de santé publique et de justice sociale. Au-delà du respect des normes sanitaires et nutritionnelles, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- augmenter la fréquentation de la restauration en demi-pension, notamment chez les élèves les plus défavorisés (de moins de 25 % en 2004, elle se situe actuellement autour de 50 %),
- améliorer la qualité de la prestation qui est offerte chaque jour,
- construire une politique de restauration durable et de qualité, avec un recours accru aux produits bio, labellisés et aux circuits courts,
- optimiser le fonctionnement des 7 cuisines centrales,
- améliorer les conditions d'accueil des collégiens et les conditions de travail des agents techniques au sein des collèges et des cuisines centrales,
- construire une politique d'éducation au goût,
- réduire le gaspillage alimentaire, suite en particulier aux nouvelles obligations réglementaires.

Indicateurs de résultat

Objectif		Augmentation du nombre de demi-pensionnaires dans les 130 collèges			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de demi-pensionnaires	cible	-	-	36 000	
	réalisé	35 128	35 305		
<u>Commentaire :</u> Le nombre de demi-pensionnaires augmente du fait de la poussée démographique mais reste en moyenne de 50 %, ce qui est relativement faible par rapport à d'autres départements. Les raisons de cette faible fréquentation doivent être davantage analysées notamment pour mieux comprendre les écarts avec les écoles primaires.					

Objectif		Intégrer les produits issus de l'agriculture biologiques dans les restaurants scolaires			
		2018	2019	2020	2021
Pourcentage de produits Bio	cible	10	20	20	30
	réalisé	3,5	15		
<u>Commentaire :</u> L'indicateur réglementaire est de 50 % de produits dits de qualité, dont 20 % de Bio pour 2022.					

Objectif		Augmentation du nombre de repas produits dans les cuisines centrales départementales			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de repas	cible	1 800 000	1 900 000	2 000 000	
	réalisé	1 881 530	1 992 998		
<u>Commentaire :</u> Le nombre de repas produits est en augmentation en 2019 suite à l'intégration de nouveaux offices.					

Objectif		Réduire le gaspillage alimentaire par la mise en place de centrifugeuse dans les collèges (jus de fruits)			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de centrifugeuses installées dans les collèges	cible		30	60	80
	réalisé		10		
<u>Commentaire :</u> Les centrifugeuses permettent de réaliser des jus à partir de fruits avec des défauts de présentation ou proches de la date de péremption.					

Objectif		Installation des tables de tri ergonomique pour réduire les troubles musculo-squelettique (TMS)			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de tables de tri installées Nombre de collèges	cible		100 tables	95 tables dans 38 collèges	
	réalisé		57 tables dans 13 collèges		
<u>Commentaire :</u> Les tables de tri ergonomiques permettent d'améliorer la posture et ainsi de réduire les TMS.					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

L'action **Tarification sociale de la restauration**, qui se traduit par une grille tarifaire en fonction des ressources des familles, vise à la fois l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires, l'équité dans les taux d'effort des bénéficiaires par tranches de quotient familial et la simplification des flux financiers entre Département et les collèges.

L'année 2018-2019 a permis plusieurs évolutions et réalisations :

- la simplification des flux financiers entre le Département et les collèges (subventions d'aide à la restauration versées aux établissements et reversements faits par les collèges au Département),

- la refonte de la grille tarifaire actée par la délibération du 28 juin 2018 (passage de 11 à 14 tranches, mise en place d'une évolution annuelle des tarifs en fonction de l'évolution du coût de la vie). Cette nouvelle tarification, applicable à la rentrée 2019, tient davantage compte des capacités financières des familles, et s'applique de façon homogène pour l'ensemble des commensaux ;
- le renforcement du dialogue de gestion avec les gestionnaires des établissements afin d'assurer une gestion optimale des dépenses et recettes liées à la restauration,
- un meilleur suivi des dépenses des internats (5 en 2020), afin de mieux ajuster la grille tarifaire pour les internes,
- le rapprochement de la cellule gestion du service de restauration scolaire avec le service des relations aux collèges, qui verse les dotations aux collèges, afin de renforcer le contrôle de gestion des services restauration et hébergement et de mieux clarifier les différents types d'agréments financiers (flux, fonds de roulements des collèges, recettes des familles et Aide à la restauration versée par le Département).

L'action **Cuisines centrales et logistique liée aux repas** a pour objectifs opérationnels :

- d'optimiser le fonctionnement des cuisines centrales pour produire des repas de qualité et répondant aux enjeux de durabilité et de transition écologique,
- d'assurer le suivi des cuisines de production et des offices de réchauffage d'un point de vue nutritionnel et en matière de sécurité sanitaire,
- d'accompagner les équipes de production, de livraison et de service pour améliorer les organisations et les conditions de travail. Cette action a vocation à se rapprocher de celle relative à l'entretien des locaux dans le cadre de la prochaine réorganisation.

Pour rappel, le Département dispose à ce jour de 7 cuisines centrales, entièrement gérées en régie et qui livrent chaque jour un menu à double choix. Depuis le 7 mars 2016, ces cuisines centrales ont obtenu l'agrément pour une production à J+5.

Les principales réalisations en 2019 ont concerné :

- l'ouverture de la 7^{ème} cuisine centrale à Pierrefitte au 1er septembre 2019, avec une production de 1500 repas / jour, évoluant à 2 500 repas /jour en moyenne d'ici 2020,
- la réalisation d'une étude prospective, venant compléter le bilan réalisé en 2018, qui a donné des orientations dans plusieurs domaines (alternatives aux contenants en matière plastique, intégration des cuisines de production dans un groupement de commandes, plan pluriannuel d'investissement et prospective du paysage de la restauration scolaire),
- le renouvellement l'ensemble de ses marchés de denrées, ce qui a permis une amélioration de la qualité produite et le pourcentage de produits biologiques et labellisés présent dans l'assiette,
- l'augmentation du nombre d'offices livrés par les cuisines centrales (de 72 à 73), ce qui a eu pour effet de réduire le nombre des cuisines de production (de 48 à 49),
- la poursuite des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets, dans le cadre du projet de transition écologique du Département,
- la poursuite des actions d'éducation au goût et à la nutrition (projets éducatifs autour de la pause méridienne, projets en lien avec la nutrition au sein des appels à projets pédagogiques, commissions de menus associant les élèves et la communauté éducative, ateliers présentant les groupes d'aliments, animation de la semaine du goût, participation aux Jeux des collèges, plan Nutrition santé à l'échelle départementale...)
- la mise en œuvre de la politique de gestion des bio-déchets (installation des tables de tri en lien avec le Syctom, participation aux actions menées par la mission « transition écologique » sur les thèmes du gaspillage alimentaire et de la réduction des déchets pour les restaurants scolaires),
- l'amélioration de l'organisation et des conditions de travail dans les cuisines centrales, en particulier en matière d'ergonomie et de prévention des risques psycho-sociaux, avec un bilan présenté au CHSCT (équipements de protection individuelle, aménagement des locaux, matériel et équipement, ergonomie des postes de travail, maintenance des équipements...).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Cuisines centrales et logistique liée aux repas	Dépense	13,157	12,103	9,904
	Recette	10,302	8,309	6,298
Total programme Restauration scolaire	Dépense	13,157	12,103	9,904
	Recette	10,302	8,309	6,298
	Charge nette	2,855	3,794	3,606

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Cuisines centrales et logistique liée aux repas	Dépense	0,121	0,123	0,206
Total programme Restauration scolaire	Dépense	0,121	0,123	0,206
	Recette			
	Charge nette	0,121	0,123	0,206

Mission Culture, patrimoine, archives

PROGRAMME

Culture

*Ce programme relève
de la Mission Culture, patrimoine,
archives*

Ce programme comporte quatre actions :

- Développement de la coopération culturelle avec les territoires,
- Développement des publics et renforcement de l'action culturelle,
- Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur,
- Structuration d'une offre artistique et culturelle durable.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- faire évoluer la politique culturelle au regard du projet de direction, notamment dans la recherche de cohérence avec les politiques sociales et éducatives du Département,
- maintenir l'intervention en matière d'éducation artistique et culturelle et de 1% artistique,
- mettre en œuvre le nouveau schéma départemental Cap'amateurs,
- mettre en œuvre des actions de préfiguration du Projet Image,
- contribuer par la politique culturelle à la mise en œuvre des axes prioritaires de la politique départementale (Plan d'accompagnement des JOP, Plan Parcs, PED 2),
- accompagner les partenaires dans un contexte en mutation,
- poursuivre les nouvelles orientations de la démarche de coopération territoriale dans une optique stratégique plus intégrée aux politiques sectorielles.

Indicateurs de résultat

Objectif		Développer l'accès à l'Éducation Culturelle et Artistique dans les collèges.				
		2017	2018	2019	2020	2021
Pourcentage de collégiens bénéficiant d'un dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle porté par le Département	cible				24 %	30 %
	réalisé	10 %	24 %	24 %		
Commentaire : La crise vient perturber la réalisation des projets d'EAC, qui devront nécessairement être adaptés aux contraintes sanitaires. Il semble plus précautionneux de viser une cible supérieure pour de 2020, l'objectif étant donc a minima de toucher le même nombre de jeunes.						

Objectif		Développer la présence artistique au sein des collèges.			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de résidences In situ	cible	10	9	5	10
	réalisé	10	9		
Commentaire : En 2020, la méthodologie du montage des résidences In situ est totalement revisitée afin de mieux prendre en compte les besoins des collèges accueillants, sur la base de carnets d'inspiration. En cette année de transition, l'expérimentation conduit donc à ne cibler que 5 résidences pour éprouver le nouveau format. En 2021, l'objectif est de retrouver le même niveau d'intervention que précédemment.					

Principales réalisations et principaux résultats de 2019

La politique départementale doit permettre à la collectivité de jouer un rôle fédérateur d'ensemblier pour initier, accompagner ou coordonner l'action publique. Cela a été le cas tout au long de l'année 2019 dans le cadre de l'action *conduite pour construire une Olympiade culturelle conforme aux ambitions*, où le Département a pu jouer un rôle pivot, et s'appuyer sur la dynamique de coopération initiée avec Paris pour fédérer les réflexions des Etablissements Publics Territoriaux (EPT) et créer un dialogue territorial fécond avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO).

La politique culturelle départementale doit également conjuguer perpétuation de l'héritage d'un « territoire de la création » et mise en œuvre d'ambitions nouvelles, en matière de droits culturels des habitants, notamment. C'est le sens des premières actions conduites dans la cadre du nouveau schéma Cap'amateurs, dans le domaine des danses et musiques du monde par exemple.

Dans ces optiques, les trois principaux objectifs en 2019 auront été :

- de retrouver des marges de manœuvre, en identifiant les interventions départementales qui mériteraient d'être interrogées et de redéployer les moyens pour répondre aux nouveaux enjeux : il a ainsi été nécessaire de repenser l'équilibre du soutien aux lieux labellisés dans le domaine du spectacle vivant, de réajuster le soutien du Département aux festivals et de repenser les équilibres de l'intervention à l'échelle départementale,
- d'accompagner les dynamiques et mutations artistiques et culturelles du territoire, pour donner à voir le Département comme un acteur majeur des évolutions en cours, afin que celles-ci profitent pleinement aux habitants : il a été convenu d'accompagner le déploiement de nouveaux acteurs autour des arts visuels et du cinéma, la construction de pôles de référence sur de nouveaux enjeux de politique publique, et la structuration des équipes artistiques sur le territoire,
- de porter des ambitions renouvelées, pour affirmer la capacité du Département à être non seulement un financeur public, mais surtout un acteur porteur d'une stratégie territoriale forte en matière artistique et culturelle. Les ambitions portées ont ainsi été fortes autour du Parcours d'éducation artistique et culturelle et de la refonte du Schéma départemental des enseignements artistiques ; renouvelées autour de la collection départementale d'art contemporain et du 1 % artistique, autour des JOP et des résidences artistiques ; nouvelles autour du lien entre culture et inclusion sociale. Il a été également nécessaire d'interroger l'ambition en matière d'investissement en direction des équipements culturels, et de mieux inscrire, pour la partager, une ambition artistique et culturelle dans l'animation des parcs départementaux.

L'action **Structuration d'une offre artistique et culturelle durable** vise à assurer une présence artistique et culturelle équilibrée sur l'ensemble du territoire qui prenne en compte la diversité et la richesse des disciplines et esthétiques, la variété de typologies d'acteurs culturels, des mutations sectorielles à l'œuvre, afin que chaque habitant, où qu'il vive en Seine Saint Denis, puisse bénéficier d'une offre artistique et culturelle.

En donnant les moyens nécessaires à un grand nombre de structures et d'équipes implantées dans le Département, en impulsant des dispositifs, comme les résidences, propres à développer une présence artistique dans les territoires moins dotés en équipements culturels, la collectivité favorise cette rencontre entre les habitants et la création.

Les priorités et réalisations 2019 dans le cadre de cette action ont été les suivantes :

- Repenser l'équilibre du soutien aux lieux labellisés dans le domaine du spectacle vivant :

Avec trois centres dramatiques nationaux (Théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis, Théâtre de la Commune à Aubervilliers et Nouveau Théâtre de Montreuil), une scène nationale (MC93 à Bobigny) et trois scènes conventionnées (Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France, Maison des Jonglages à La Courneuve et Espace 1789 à Saint-Ouen), il existe en Seine-Saint-Denis une forte densité de structures labellisées par le ministère de la Culture dans le domaine du spectacle vivant. Ces acteurs jouent un rôle majeur pour accompagner et structurer la dynamique de création à l'échelle du territoire et contribuent à son attractivité. Les coopérations entre ces structures restent à approfondir pour travailler à leur complémentarité en termes de projets artistiques et de couverture territoriale, qui reste aujourd'hui centrée sur l'ouest du territoire. Le collectif « La beauté du geste » qu'elles ont pris l'initiative de former dans le cadre de l'Olympiade culturelle, peut avoir un effet levier autour de ces enjeux.

- Réajuster le soutien aux festivals :

Les festivals départementaux se déploient à une large échelle territoriale et participent tous à la dynamique culturelle et artistique et au rayonnement du Département. Chacun des festivals s'est construit autour d'un modèle propre qui articule différemment soutien à la création, conduite d'actions culturelles avec les habitants et

développement des publics tout au long de l'année. À noter que 2019 a été marquée par la disparition de l'association Moov'n'Aktion, acteur clé des cultures urbaines et porteur d'un festival dédié, obligeant à lancer une réflexion sur ce secteur.

- Accompagner le déploiement de nouveaux acteurs et nouveaux enjeux autour des arts visuels et du cinéma en Seine-Saint-Denis :

En l'espace de trois ans, de nouveaux acteurs de référence en matière d'arts visuels se sont installés ou s'installeront sur le territoire : le CNEAI en 2017 à Pantin, la fondation FIMINCO en 2019 et le Frac en 2020 à Romainville, ainsi que le CNAP en 2021 à Pantin. Ces diverses implantations sont venues redéfinir largement le paysage des arts visuels en Seine-Saint-Denis. Un enjeu a été d'entamer le dialogue avec ces nouvelles structures pour concrétiser des partenariats en 2020 mais aussi de s'impliquer dans la démarche engagée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'élaboration d'un Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI) qui a abouti fin 2019.

Dans le secteur du cinéma, le maintien de l'enveloppe de l'Aide au film au court a permis de continuer de soutenir les créateurs, certains ayant été reconnus et primés dans des festivals nationaux.

- Accompagner la construction de pôles de référence sur de nouveaux enjeux de politique publique :

Il s'agit ici de soutenir le développement de projets qui pourraient renouveler en profondeur le paysage artistique et culturel séquano-dionysien et plus particulièrement les associations impliquées dans le Projet Image. Une importante démarche de concertation a été menée avec les associations concernées, permettant notamment de définir les premières actions de préfiguration, co-portées par les différents partenaires, qui ont pu commencer dès 2019.

- Accompagner l'accueil et la structuration des équipes artistiques en Seine-Saint-Denis :

À l'heure où le territoire départemental a pris une place spécifique à l'échelle du « Grand Paris de la culture » et accueille des artistes qui décident de venir y vivre et/ou travailler, il est important que la collectivité puisse jouer un rôle actif pour que cette présence artistique bénéficie largement au territoire et à ses habitants.

Le soutien à des lieux intermédiaires, tels que Mains d'œuvres ou La Villa Mais d'ici, permet d'accompagner l'implantation d'équipes artistiques sur le territoire et de favoriser la rencontre entre leurs créations et les habitants, jouant parfois le rôle de « pépinières d'artistes ».

Le nouveau soutien accordé en 2019 en fonctionnement au 6B doit permettre d'approfondir cet enjeu.

- Porter une ambition renouvelée autour des résidences artistiques :

Dispositif emblématique de la politique culturelle départementale, les résidences d'artistes allient soutien à la création, diffusion et action culturelle en direction des habitants. Elles se déploient dans l'ensemble des secteurs (littérature, arts visuels et cinéma), mais surtout dans le domaine du spectacle vivant. Elles restent un vecteur important de la rencontre entre les artistes, les œuvres et les habitants.

L'enveloppe globale du soutien aux résidences a permis de soutenir des projets aux thématiques prioritaires du Département (Madame Rap, sur l'égalité femmes-hommes, Joanne Leighton en préfiguration de l'Olympiade culturelle ou Aiat Favez sur les migrants).

L'action **Développement des publics et renforcement de l'action culturelle** vise à soutenir les politiques de développement et de diversification des publics menées par les différents partenaires (acteurs culturels, communes ou intercommunalités) mais également à développer de nouvelles formes d'action culturelle en direction de publics peu familiarisés avec ce type d'actions, en lien avec les ressources départementales notamment ou par le biais de dispositifs.

Les priorités 2019 ont été les suivantes :

- Porter une ambition renouvelée autour de la collection départementale d'art contemporain et du 1 % artistique afin d'assurer une plus grande circulation des œuvres dans des formats renouvelés, au plus près des habitants :

La collection a ainsi pu rencontrer un public grandissant : non seulement des « œuvres en résidences » ont été déployées dans six collèges à titre expérimental, mais elles ont également pu faire l'objet d'une exposition participative à la Micro Folie de Sevran, sollicitant ainsi professionnels et usagers pour le choix des œuvres, la conception des installations et les modalités de médiation.

- Porter une ambition nouvelle autour du lien entre culture, inclusion sociale et émancipation :

La collectivité joue depuis longtemps un rôle pionnier pour croiser culture et petite enfance, en visant l'accompagnement des professionnels et des jeunes enfants eux-mêmes, notamment à travers onze parcours d'artistes Hisse-et-Oh ! dans les crèches départementales, tant dans le champ du spectacle vivant que de celui du livre. Le Département a également soutenu certains orchestres Démos permettant à des jeunes habitants des quartiers Politiques de la ville de développer des pratiques musicales collectives.

Dans le champ social, la démarche « Figure Libre » continue de jouer un rôle de laboratoire pour construire des projets artistiques avec les structures sociales départementales : projet chorégraphique dans un groupe d'entraide

mutuelle pour personnes atteintes de troubles psychiques, projet musical en EHPAD, projet autour de la collection dans un SAMSAH... En 2019, le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) a également permis de monter des projets autour de l'éducation aux patrimoines dans les centres sociaux de Clichy.

- Soutenir les grands acteurs structurants du secteur, qui ont fait de l'action culturelle à destination des habitants, et notamment les plus jeunes, leur cœur de mission :

L'implication de Citoyenneté Jeunesse et de F 93 auprès des Séquano-Dionysiens a permis, comme chaque année, de mettre en œuvre des projets ambitieux autour de la culture scientifique et technique, la citoyenneté, les arts et la culture, l'éducation aux médias...

- Repenser les équilibres de l'intervention à l'échelle territoriale dans le domaine du livre, pour que tous les habitants puissent bénéficier d'actions de qualité qui favorisent l'accès à la lecture :

Ainsi, en 2019, le soutien au Centre pour la promotion du livre jeunesse (CLPJ), organisateur du Salon de la presse jeunesse est resté très important. Le CLPJ a porté, pour une deuxième édition, le Parc d'attraction littéraire au Parc Georges Valbon. Cet événement dédié à la jeunesse est venu compléter l'opération départementale Lire au Parc, qui s'est déployée, comme en 2018, dans 4 parcs départementaux.

Le Département a également été porteur d'un appel à projets à l'attention des bibliothèques pour y développer des projets liés aux images, afin d'entrer en résonance avec le Projet Image.

Enfin, des négociations avec l'EPT Est Ensemble ont permis de lancer la préfiguration d'un contrat territoire Lecture, par le biais d'un diagnostic territorial, qui doit aboutir en 2020.

L'action **Soutien à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques en amateur** vise à affirmer le rôle de la rencontre artistique dans la formation et le parcours des jeunes, de favoriser cette mise en relation et d'améliorer l'offre d'enseignements artistiques et les conditions d'une pratique en amateur :

- en préservant la présence des artistes et chercheurs dans les collèges au travers du plan Culture et art au collège (CAC), des résidences In situ et des actions d'éducation aux médias,
- en mettant en œuvre un nouveau Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, CAP Amateurs,
- en engageant une démarche de coordination des parcours d'éducation artistique et culturelle, qui recouvrent dorénavant le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps libre.

Les priorités 2019 ont été les suivantes :

- Porter une ambition forte autour du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) :

Le maintien de l'effort en faveur du plan départemental « La culture et l'art au collège » a réaffirmé l'importance de l'EAC dans les orientations de la politique départementale. 287 parcours menés par 103 structures culturelles et artistiques ont ainsi pu débiter dès la rentrée 2019 dans 121 des 128 collèges publics de la Seine-Saint-Denis. Ces projets investissent tous les champs de la création artistique, permettent d'expérimenter des parcours autour du 1 % artistique, d'œuvres de la collection, mais aussi d'une nouvelle thématique autour de l'égalité entre les femmes et les hommes. La culture scientifique, y compris dans ses dimensions patrimoniales et urbanistiques, est également sollicitée.

En complément des parcours CAC, les collèges ont également été parties prenantes :

- de résidences In situ, d'une grande diversité disciplinaire, aux thématiques diverses dont les JOP, et d'une durée pouvant aller jusqu'à deux ans à titre exploratoire,
- et de quatre résidences de journalistes et de Parcours d'Education au Regard, dont certains ont permis d'accompagner des initiatives départementales en termes de médiation (17 octobre 1961, Passage(s), Street art avenue).

- Mettre en œuvre le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques CAP'Amateurs :

2019 a marqué un tournant dans le secteur des pratiques amateurs : le Schéma départemental des enseignements artistiques a été redéfini et élargi au profit d'un nouveau Schéma territorial des pratiques et parcours artistiques et culturels, intitulé « CAP'amateurs ». Cette reconfiguration impacte largement un pan important de la politique culturelle départementale autour d'une approche centrée sur l'habitant. Il s'agit en effet d'élargir le spectre du soutien jusqu'ici mené en direction des seuls conservatoires pour aborder la diversité des types et espaces de pratiques dont le territoire est riche.

Ce schéma a pour vocation de s'appuyer sur les nombreuses opportunités d'expérience culturelle que propose ou soutient le Département (actions des partenaires, résidences d'artistes, parcours CAC), pour construire des passerelles vers des lieux de pratiques et ouvrir la possibilité d'un engagement des habitants dans un parcours artistique et culturel leur permettant de développer leurs aspirations.

Cette première année de mise en œuvre s'est concentrée sur le déploiement d'un dispositif transitoire - à ce titre appelé « Cap Transition », pour accompagner à terme les acteurs vers deux cadres d'action :

- Le « cappa/cité » : un Cadre d'action partagé pour les Parcours artistiques des habitants, qui mobiliserait les crédits et dispositifs du Département, de la DRAC et des communes à l'échelle d'une ou plusieurs

communes, sur une période de trois à cinq ans, en vue de construire un effort concerté de structuration des parcours artistiques inter-temps (scolaire, péri et extrascolaire) et inter-lieu (structures du champ social, structures culturelles de proximité ou à rayonnement départemental...).

- Le « cap'acteurs » : un Cadre d'action partagé pour les acteurs de référence de la formation artistique et des pratiques amateurs, la subvention départementale versée à ces partenaires structurants visant l'élaboration de projets de territoires pour le développement de la pratique dans certaines disciplines artistiques (danse, cirque, théâtre...) et venant alimenter l'effort conduit dans le premier cadre cité.

En 2019, 36 projets ont été retenus (45 reçus), déployés sur 170 structures de différentes natures (enseignement, pratiques, diffusion, création, champ social) et rayonnant sur vingt communes avec un objectif d'équilibre territorial. Ces projets croisent plusieurs disciplines, esthétiques et thématiques dont les enjeux sont définis comme prioritaires : l'interdisciplinarité, l'ouverture à de nouvelles esthétiques telles que le cirque ou les arts visuels, la mode et le design ; les croisements entre arts et sports qui contribuent à l'activation de l'Olympiade culturelle, les projets autour des représentations femmes-hommes ; la recherche et la formation continue en pratiques numériques et musicales qui favorisent l'inclusion du public en situation de handicap ; la création, transmission et formation continue en musiques du monde, écho à la saison « Africa 2020 », qui valorisent les ressources propres au territoire.

Une attention particulière a été portée au développement de passerelles entre structures qui ouvrent de nouvelles perspectives de rencontres et d'échanges de pratiques entre les publics (environ 6 000 personnes de tous âges, au total).

Enfin, des réflexions et négociations ont débuté pour construire un cap'acteurs autour des musiques et danses du monde, ainsi que deux à trois cappa'cités en 2020.

Enfin, l'action **Développement de la coopération culturelle avec les territoires** vise à :

- structurer certains pans des politiques publiques de la culture et du patrimoine,
- expérimenter de nouveaux projets, en partenariat avec les collectivités territoriales, autour d'objectifs communs,
- œuvrer au rééquilibrage territorial de l'action départementale en matière de politique culturelle et patrimoniale et engager le dialogue avec l'ensemble des collectivités le souhaitant,
- aller vers une meilleure et plus grande intégration des enjeux territoriaux et sectoriels, dans un souci de cohérence et d'articulation des objectifs et des dispositifs et démarches,
- inciter à la mutualisation et au portage de projets communs par plusieurs collectivités et partenaires culturels du Département,
- participer au mouvement de métropolisation,
- et mettre en place de nouveaux modes de gouvernance avec les territoires, impliquant, dans la mesure du possible en prenant en compte les réalités locales, d'autres services et directions, autour de projets transversaux.

Une grande partie des conventions est arrivée à échéance en 2019, couvrant toutefois les projets de la saison 2019-2020. Dix-sept villes ont signé un avenant programmatique relatif à des projets s'inscrivant dans les axes structurants des conventions négociées avec le Département. Cependant, 2019 a été une année blanche pour certaines villes et ce pour des raisons diverses (changement de DAC, manque de relais locaux...).

L'année 2019 a aussi vu la poursuite de la mise en œuvre des chantiers stratégiques territoriaux définis dans le projet de mission, à savoir :

- L'éducation artistique et culturelle :

Pantin, puis La Courneuve ont confirmé leur rôle de locomotive à cet égard, essentiellement sur le temps scolaire et de manière massive, via leurs portails de l'action éducative. De nombreuses autres villes se sont inspirées de cette politique, selon des modalités propres à chaque territoire : Le Pré Saint-Gervais, Tremblay-en-France (avec un focus sur l'éducation à l'image et aux médias), Rosny-sous-Bois, Aubervilliers, Saint-Denis, dans une dimension élargie au-delà du seul champ scolaire et liée au développement des pratiques et de la participation des habitants.

- L'art et la culture dans l'espace public :

Les chantiers sont menés que ce soit à la faveur d'accompagnement d'opérations de rénovation urbaine (réaménagement de places à Montreuil par exemple) ou de la mise en œuvre de programmations artistiques spécifiques afin de toucher les habitant.e.s ne fréquentant pas les lieux habituels de culture (théâtres notamment) : Aubervilliers, la Biennale urbaine de spectacles à Pantin, Romainville, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, la programmation au sein des parcs départementaux notamment ceux de la Poudrerie, Georges Valbon, Jean Moulin Les Guilands, en plus grande concertation avec les villes d'assiette de ces parcs, ont pu abonder cet axe.

- Les croisements entre politiques culturelles et politiques sociales en direction de la population séquanodionysienne :

Montreuil et Rosny-sous-Bois travaillent à des projets Culture-Enfance-Familles, Bondy à des actions avec les centres socioculturels et maisons de quartier autour de partenariats pérennes avec des institutions (Institut du monde arabe, Tréteaux de France, Centre national de la danse). D'une manière générale, la plupart des villes se soucient d'articuler mieux et davantage leurs politiques sociales et culturelles. C'est particulièrement vrai dans les villes de Plaine Commune (Aubervilliers, Saint-Denis, Villetaneuse).

- La valorisation des patrimoines matériels et immatériels :

On citera l'Archéosite dans le cadre du conventionnement avec l'Etablissement public de santé de Ville-Evrard, en lien avec la ville de Neuilly-sur-Marne ; la coopération relative au label Ville et Pays d'Art et Histoire avec l'EPT Plaine Commune et ses villes membres ; le renforcement des projets co-portés avec la ville de Saint-Denis autour de la création d'un pôle des patrimoines, d'un programme de recherche et de colloques sur les patrimoines communs ; ou bien encore le développement de projets autour d'une mémoire partagée du territoire, à l'instar de ce que proposent les communes des Lilas, Rosny-sous-Bois, Drancy.

Concernant les croisements entre Art et sport, au-delà des réflexions engagées avec les EPT autour des JOP 2024, la convention signée avec la commune de L'Île-Saint-Denis est la première à inscrire comme chantier prioritaire celui du sport et de la culture, cet axe se déployant en lien avec celui du développement du concept de « ville apprenante » permettant de développer l'ensemble des pratiques artistiques, culturelles et éducatives. Au-delà de ces collaborations dans le cadre d'une relation bilatérale avec une collectivité territoriale, le Département est engagé dans d'autres types de processus collaboratifs ancrés territorialement. C'est le cas avec Clichy-sous-Bois et Montfermeil, le Département étant membre de la gouvernance de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) des Ateliers Médicis depuis 2016.

Le projet d'éducation artistique et culturelle Passage(s) est également un exemple de projet territorial. Initié par le Département avec les communes de Pantin et d'Aubervilliers, la Ville de Paris, la Maison du Geste et de l'Image et la compagnie (S) Vrai, ce projet est entré en 2019 dans sa troisième et dernière année. Il concerne des classes de CM et de 6ème (cycle 3) de trois écoles et trois collèges, ainsi que les familles des élèves. Envisagé comme une expérimentation porteuse, il sert aujourd'hui de base de réflexion à l'engagement d'autres démarches de coopération pour des parcours d'EAC prenant en compte la question des usages de la ville et du territoire en mutation par les habitants, et notamment les jeunes.

Enfin, la tenue des JOP 2024 a un indéniable effet levier dans le dialogue avec les territoires et ce dans une approche transversale (avec et au sein de chaque collectivité territoriale) : autour du croisement « art et sport » mais aussi en lien avec les projets d'aménagement et de constructions liés aux Jeux et à l'Olympiade culturelle. Le Département dialogue en étroite concertation avec les quatre EPT, dans le cadre d'un comité de pilotage territorial qui réunit également Paris et le COJO, mis en place en 2019.

Par ailleurs, le dialogue s'est poursuivi avec d'autres villes du territoire afin de garder ouvertes des perspectives de coopération en lien avec les politiques et dispositifs départementaux (Pierrefitte-sur-Seine, Sevrans, Clichy-sous-Bois, Montfermeil).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépense	0,574	0,407	0,410
Développement des publics et renforcement de l'action culturelle	Dépense	3,361	3,355	3,367
	Recette			
Renforcement et soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépense	2,170	2,233	2,316
	Recette		0,012	
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépense	12,305	12,208	10,938
	Recette	0,054	0,053	0,056
Total programme Culture	Dépense	18,410	18,204	17,032
	Recette	0,054	0,065	0,056
	Charge nette	18,356	18,138	16,976

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépense	0,050	0,050	0,050
Renforcement et soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépense			
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépense	1,149	0,973	1,026
	Recette			0,118
Total programme Culture	Dépense	1,199	1,023	1,076
	Recette			0,118
	Charge nette	1,199	1,023	0,958

PROGRAMME

Patrimoine culturel

Ce programme relève
de la Mission **Culture, patrimoine,**
archives

Ce programme comporte trois actions :

- Recherches archéologiques et patrimoniales,
- Consolidation et transmission des savoirs,
- Structuration des partenariats.

Les objectifs stratégiques du programme

Ce programme a pour objectif de contribuer à la connaissance, à la préservation et à la valorisation du patrimoine de la Seine-Saint-Denis, tant d'un point de vue archéologique qu'architectural. Fondé sur la mise en œuvre de démarches scientifiques, il vise, à travers notamment une démarche d'éducation au patrimoine, à favoriser l'appropriation du territoire par ses usagers et ses habitants.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- mener des recherches ciblées sur le territoire afin de favoriser un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental,
- consolider les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à un public large,
- structurer des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de valoriser le message patrimonial.

Indicateurs de résultat

Objectif		Valoriser le patrimoine contemporain départemental et requalifier les représentations du territoire				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de participants à la programmation De Visu et aux opérations conduites dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine	cible	2 000	2 000	1 000	1 000	1 000
	réalisé	1 700	750	700	720	
<u>Commentaire</u> : En 2019, les jeux de piste mis en œuvre au fil des dix années d'existence du dispositif De Visu ont été déployés avec le comité départemental du tourisme, afin de pérenniser les propositions de balades patrimoniales sur des secteurs du territoire et des thématiques variées : archéologie (Bobigny et Saint-Denis), patrimoine local (Les Lilas), patrimoine industriel (Poudrerie). Une programmation plus vaste et plus longue, de juin à novembre, a été portée par des guides-conférenciers formés par les services du Département. L'objectif a été de diversifier les formes de fréquentation ainsi que les publics (issus du champ social notamment). En 2020, l'enjeu réside dans la requalification de De Visu, avec la mise en œuvre d'un inventaire participatif. Celui-ci s'appuiera sur une géo-application dédiée et la mise en œuvre d'ateliers et de circuits de découverte pour les habitants et plus largement tous les curieux du patrimoine de proximité.						

Objectif		Valoriser le patrimoine archéologique du territoire et participer d'une logique de culture scientifique et technique				
		2016	2017	2018	2019	2020
Public de l'archéosite	cible	7 000	8 000	5 000	5 000	5 000
	réalisé	4 525	8 257	3 340	4 731	
<u>Commentaire</u> : Compte tenu des moyens humains mobilisables, la période d'ouverture de l'archéosite a été réduite. Néanmoins, rapportée au nombre de jours d'ouverture pour les scolaires et le grand public, et sur une base 100 pour 2017, le taux de fréquentation est de 127 pour 2018 et de 129 pour 2019.						

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Le Département a repositionné sa politique archéologique, conformément au projet scientifique et culturel développé dans le cadre de son habilitation en tant qu'opérateur d'archéologie préventive (obtenue en 2018). Ce

repositionnement s'est notamment traduit par une concentration de l'action opérationnelle de fouille sur les projets d'aménagements du Département (Prisme, future piscine de Marville) et l'affirmation d'un positionnement en tant qu'« assembleur » de l'action conduite sur le territoire par les différents acteurs de l'archéologie (à travers notamment l'organisation d'un colloque scientifique en janvier 2019).

Le Département a consolidé l'offre de valorisation proposée à l'archéosite de la Haute-Île.

La convention-cadre de collaboration scientifique et culturelle avec la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) a été signée.

Les projets d'éducation artistique et culturelle à dimension archéologique dans le cadre de la CAC (Culture et Art au collège) ont été davantage structurés.

Plusieurs autres dispositifs d'éducation au patrimoine ont été déployés : parcours d'éducation à la ville (PEV) dans les collèges, résidences d'écrivains et de photographes, ainsi que diverses actions de valorisation du patrimoine : circuits « Matrimoine » dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, premières « visites du mois » autour du patrimoine départemental avec le dispositif Ikaria, accueil d'une apprentie, de 18 stagiaires de la 3^e au Master 2, ainsi que de 2 élèves-conservateurs de l'Institut National du Patrimoine (INP).

Une convention de partenariat scientifique et culturel a été signée avec la Région Île-de-France intégrant la mise en partage des données numérisées de l'inventaire et d'actions de valorisation, l'accompagnement du processus de labellisation de sites patrimoniaux séquano-dionysiens au titre du « Patrimoine d'intérêt régional » (cités-jardins, gares, patrimoine industriel...) et la conduite d'opération d'inventaire ou de travaux de recherche conjoints.

Un ouvrage sur Jean de Mailly à Rosny-sous-Bois a été publié. En parallèle, la préparation d'autres publications importantes à venir sur la reconversion de l'ancienne usine Pouchard, à Pantin ou les architectures monumentales de la Seine-Saint-Denis, avec la Société française d'archéologie, a été engagée.

Le service du patrimoine culturel a, enfin, réalisé ou accompagné la réalisation d'études techniques et de faisabilité sur des édifices ou ensembles d'intérêt patrimonial.

L'action **Recherches archéologiques et patrimoniales** recouvre les opérations de fouille archéologique et d'inventaire du patrimoine contemporain.

Les objectifs de cette action sont :

- de poursuivre l'identification du patrimoine archéologique, architectural et urbain de la Seine-Saint-Denis en menant des opérations de recherche sur le terrain,
- d'offrir aux aménageurs et aux pouvoirs publics des outils d'aide à la décision pertinents et optimisés pour étayer leurs projets d'aménagement par des éléments de connaissance historique et architecturale et ainsi, contribuer à la préservation du patrimoine du territoire.

L'année 2019 a ainsi permis :

- d'engager la seconde tranche de l'importante fouille d'archéologie préventive de Bobigny - La Motte préalable à l'aménagement du Prisme, ainsi que de réaliser le diagnostic d'archéologie préventive de La Courneuve - Marville préalable à la construction de la nouvelle piscine de Marville, qui sera site d'entraînement nautique pour les JOP 2024,
- de réaliser, pour le compte du Département ou en accompagnement des partenaires, des études diagnostics patrimoniales détaillées. Celles-ci ont porté sur plusieurs ensembles bâtis et/ou sites présentant un intérêt patrimonial et faisant l'objet de projets de reconversion ou de réutilisation : étude de synthèse sur le parc des sports de Marville (piscine, tribune, anciennes écuries et logements...) à Saint-Denis-La Courneuve, église Saint-Louis de Villemomble...
- de poursuivre les actions de recherche sur différents sites patrimoniaux remarquables faisant l'objet de projets de réhabilitation, de valorisation ou de procédures de protection ou labellisation diverses : parc de La Poudrerie de Sevrans-Livry, anciennes usines Pouchard (Pantin), collèges, lycées, équipements sportifs (Île-des-Vannes...), cités-jardins, œuvres de Jean de Mailly à Rosny-sous-Bois, etc.

À partir des recherches menées sur le terrain, tant dans le domaine de l'archéologie que de l'inventaire, l'objectif de l'action **Consolidation et transmission des savoirs** est d'approfondir et de consolider les connaissances mises à jour, d'en assurer la pérennité et de les transmettre à une grande diversité de publics, notamment les collégiens, les habitants et les usagers du territoire.

Les priorités de l'année 2019 ont porté sur un déploiement plus large de la stratégie de valorisation éditoriale et numérique en matière de patrimoine. L'objectif de transmission et de partage des savoirs s'est ainsi en particulier traduit par :

- la consolidation de l'offre de valorisation proposée par l'archéosite de la Haute-Île, avec notamment la mise en avant de nouveaux axes structurants relatifs à l'apport de l'archéologie à la compréhension d'enjeux contemporains : la réaction des milieux naturels aux transformations climatiques et à l'activité humaine, les conditions de développement de systèmes agricoles durables, la place de l'éco-construction dans les

opérations d'aménagement,

- Les projets d'éducation artistique et culturelle à dimension archéologique dans le cadre de la CAC ont été davantage structurés et ont contribué à manifester l'apport de l'archéologie à la compréhension d'enjeux contemporains,
- la poursuite d'un élargissement dans le temps et sur différents territoires du département du dispositif De Visu,
- la production par le service d'un ouvrage collectif, en association avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et d'Environnement (CAUE) : « Jean de Mailly à Rosny-sous-Bois. Bâtir une ville moderne », accompagnée de différentes actions de médiation : expositions, visites à destination du grand public ou des professionnels,
- de nombreuses actions à l'initiative du Département dans la programmation des Journées européennes du patrimoine : ateliers, exposition et jeux à l'Archéosite, ouverture au public de la Bourse du travail, jeux de piste et visites guidées au parc de La Poudrerie, et enfin, la troisième participation à une initiative originale, en lien avec les politiques de diversité portées par le Département : les Journées du Patrimoine.

L'action **Structuration des partenariats** vise à qualifier les partenariats existants (musées et établissements publics, service de l'inventaire régional, services déconcentrés de l'État) dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratiques scientifiques.

L'année 2019 a permis de répondre à cette priorité selon plusieurs modalités :

- la convention-cadre de collaboration scientifique et culturelle avec la DRAC prévue en 2018 dans le cadre de l'habilitation du Département a été signée,
- le renforcement, à l'archéosite, du partenariat avec le Museum national d'histoire naturelle et l'engagement d'un partenariat avec le Centre National de la Recherche Scientifique,
- la poursuite des conventions « phares » de projets avec plusieurs établissements d'envergure nationale, en particulier le Musée national de l'histoire de l'immigration et le Mémorial de la Shoah,
- la densification des relations avec le Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis et le musée de la Résistance nationale, qui abondent dorénavant les dispositifs départementaux, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle. Pour ces partenaires labellisés Musées de France, l'année 2019 a permis d'engager la réflexion sur la mise en place de conventions de partenariat pluriannuelles proposant des axes de coopération plus structurants,
- la participation active à la structuration et au déploiement d'associations patrimoniales, telles que l'Association régionale des Cités-jardins d'Ile-de-France ou les Neuf de Transilie,
- la participation à l'animation d'un réseau scientifique et culturel sur le patrimoine, avec l'intervention régulière des agents dans le cadre des Commissions Interrégionales de la Recherche Archéologique - CIRA, des congrès de l'Association Nationale pour l'Archéologie de Collectivité Territoriale - ANACT, auprès de plusieurs écoles d'architecture (ENSAPB, ENSAPLV, ENSAVT, École de Chaillot,...) ou universités (Paris I, Paris 4, ESTP Cachan,...) et la participation à plusieurs conseils scientifiques (DRAC Île-de-France et ministère de la Culture, réseau Plan Urbanisme Construction Architecture PUCA du ministère de la transition écologique et solidaire...).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Consolidation et Transmission des savoirs	Dépense	0,238	0,195	0,097
Recherches Archéologique et Patrimoniales	Dépense	0,163	0,243	0,209
	Recette	0,205	0,032	0,000
Structuration de Partenariats	Dépense	0,160	0,145	0,148
Total programme Patrimoine culturel	Dépense	0,560	0,583	0,454
	Recette	0,205	0,032	0,000
	Charge nette	0,356	0,551	0,454

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Consolidation et Transmission des savoirs	Dépense	0,499	0,065	0,000
	Recette			0,000
Recherches Archéologique et Patrimoniales	Dépense	0,116	0,035	0,038
Total programme Patrimoine culturel	Dépense	0,615	0,100	0,038
	Recette			0,000
	Charge nette	0,615	0,100	0,038

PROGRAMME

Archives

Ce programme relève de la Mission
Culture, patrimoine, archives

Ce programme comporte trois actions :

- Collecte, conservation et traitement des archives,
- Communication, valorisation et parcours éducatifs,
- Soutien aux associations historiques et mémorielles.

Les objectifs stratégiques du programme

Les Archives départementales ont pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives constitués dans le ressort du Département quels qu'en soient l'âge (du Moyen Age à nos jours), la provenance (publique ou privée) et le support matériel (papier, photographies, affiches, cartes et plans, documents audiovisuels, numériques et électroniques...).

Cette vocation patrimoniale - la mieux identifiée - ne serait pas possible sans une seconde compétence : la gestion de l'information. Les Archives assurent le traitement des documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, à l'exception des villes qui conservent leurs propres archives. Elles garantissent aussi l'accès des citoyens aux documents produits par ces services, pour leur valeur de preuve et leur intérêt historique.

Les grandes orientations du programme s'appliquent à un objet unique, le patrimoine archivistique et documentaire du Département, qu'il s'agit de :

- collecter, préserver, classer et décrire pour le rendre accessible (action 1),
- communiquer et valoriser, via les actions éducatives et la diffusion de la connaissance scientifique (action 2),
- rendre vivant à travers le soutien et la mise en réseau des acteurs de la mémoire en Seine-Saint-Denis (sociétés historiques, associations de mémoire, partenariats scientifiques).

Les dépenses des actions 1 et 2 correspondent à une compétence obligatoire de la collectivité, au titre des articles L212-6 à 10 du Code du patrimoine. L'action 3 relève d'une politique volontaire de la collectivité.

Indicateurs de résultat

Objectif		Maîtriser l'accroissement des fonds papier				
		2017	2018	2019	2020	2021
Métrage linéaire collecté dans l'année	cible	500	500	600	600	600
	réalisé	773	685	360		
Métrage linéaire disponible au 31/12	cible	160	3 500	3 500	3 500	
	réalisé	259	606	246		

Commentaire :

Cet indicateur mesure l'accroissement des fonds des Archives départementales par rapport aux capacités de stockage de l'établissement. Il permet à court terme d'établir des priorités en matière de collecte et, à moyen terme, d'évaluer les besoins immobiliers.

Le chiffre de la collecte a considérablement baissé en 2019, en raison notamment du manque de place dans les espaces de conservation. En effet, les aménagements prévus en 2018, qui avaient pris en compte dans le métrage cible des métrages linéaires disponibles, n'ont pas été réalisés, les espaces de conservation sont donc proches de la saturation totale et la DSA a dû prioriser drastiquement les entrées d'archives, publiques et privées (cf. *infra*). Des arbitrages doivent être pris pour terminer l'aménagement du local de Pantin et de la nouvelle annexe de Saint-Denis. Il en va de la crédibilité du Département dans toutes les actions historiques et mémorielles.

Objectif		Mettre en place la plate-forme d'archivage électronique (obligation légale et pérennité de l'information numérique produite par les services départementaux)			
		2017	2018	2019	2020
Suivi de l'opération	cible	Consultation des entreprises	Finalisation module archivage intermédiaire et entrée en production de l'archivage des actes dans la GED Acquisition et mise en œuvre d'un SAE et archivage définitif des actes du Département.	Entrée en production de l'archivage intermédiaire des actes dans la GED.	Acquisition et mise en production d'un SAE et archivage définitif des actes. Entrée en production de l'archivage intermédiaire des actes dans la GED.
	réalisé	Etude de cadrage technique Acquisition d'un SAE. Evaluation des solutions logicielles du marché Entrée en production de l'archivage intermédiaire de la BNR sur la GED.	Finalisation module archivage intermédiaire des actes dans la GED. SAE : mise en œuvre d'une instance de test au dernier trimestre et formation d'agents de la DSA.	Recette de l'archivage intermédiaire des Actes dans la GED. Définition des paramétrages et procédures.	
Commentaire : Les actes du Département sont désormais entièrement dématérialisés ; leur archivage intermédiaire, assuré temporairement sur l'espace collaboratif du secrétariat général, va être sécurisé dans la Gestion électronique de documents (GED) Alfresco. Les retards dans la montée de version de la GED ont impacté la recette du module et son entrée en production qui sera effective en 2020. Il est désormais indispensable de mettre en œuvre dès 2020 le SAE pour l'archivage définitif des actes, afin de garantir la sécurité des données, la sécurité juridique du Département et ne pas perdre le soutien financier du ministère de la Culture. Une fois le système d'archivage électronique (archivage des documents en format numérique) mis en service, un nouvel indicateur sera proposé pour mesurer la collecte d'archives numériques par rapport aux capacités de stockage des serveurs.					

Objectif		Maintenir voire accroître le rythme de la numérisation des collections pour faciliter leur consultation et leur diffusion en ligne				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'images fixes numérisées (archives papier et documents figurés)	cible	500 000	300 000	2 500	3 000	3 000
	réalisé	370 341	357 929	22 042		
Nombre d'heures d'enregistrement numérisées (documents sonores et audiovisuels)	cible	400	400	200	200	
	réalisé	626	272	247		
Commentaire : Les opérations de numérisation ont deux objectifs : mettre en ligne les images réalisées et ainsi protéger les documents originaux, qui ne sont plus consultés. Elles constituent donc une politique primordiale qui donne de la visibilité aux services d'archives et qui mesure leur dynamisme. Les opérations de numérisation réalisées par FamilySearch se sont achevées en 2018 ; de plus, le poste de photographe des archives est vacant depuis l'été 2018 ; enfin, le budget de numérisation pour 2019 était revu à la baisse par rapport aux années précédentes. Ces éléments cumulés expliquent que le volume des numérisations en 2019 a retrouvé un niveau réduit, proche de celui des années antérieures à 2015. Cette situation limite grandement la capacité de la DSA à répondre à la demande croissante des usagers d'accéder en ligne aux fonds numérisés.						

Objectif		Poursuivre le développement du site internet des Archives départementales				
		2017	2018	2019	2020	2021
Total cumulé des instruments de recherche mis en ligne	cible	250	250	250	260	270
	réalisé	229	229			
Total cumulé des documents mis en ligne	cible	22 000	300 000	300 000	910 000	920 000
	réalisé	21 822	21 822	899 976		

Nombre de visites annuelles	cible	100 000	100 000	150 000	200 000	250 000
	réalisé	86 677	75 380	178 712		
Commentaire : L'année 2019 a été marquée par la mise en ligne du nouveau site internet de la DSA et du « portail de l'histoire des familles » proposant de nombreuses ressources généalogiques en ligne, attendues des usagers. Il en résulte une augmentation très significative de la fréquentation du site internet.						

Objectif : Maintenir l'offre des Archives départementales en matière d'action éducative, scientifique et culturelle						
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions en direction des publics scolaires, universitaires et des professionnels de l'Education	cible	30	30	25	25	25
	réalisé	49	52	33		
Nombres d'actions scientifiques et culturelles (conférences, tables rondes, séances de séminaires, projections, journées d'étude, visites de groupes, etc.)	cible	40	40	35	35	
	réalisé	38	58	55		
Commentaire : Le nombre d'actions culturelles et scientifiques est en très légère baisse mais reste élevé à cause de rendez-vous récurrents comme les ateliers ou la séance de 12h32. Le nombre de classes et autres groupes accueillis est en baisse à cause de l'absence du deuxième poste de médiateur. Le nombre de jours dans la semaine où nous pouvons recevoir des classes est désormais limité.						

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

En ce qui concerne l'action **Collecte, conservation et traitement des archives**, l'année 2019 a été marquée par plusieurs éléments :

- la levée partielle de l'hypothèque amiante dans les fonds d'archives par la réalisation de plusieurs centaines de tests surfaciques et atmosphériques ; les campagnes de tests vont se poursuivre dans les années à venir ;
- la réalisation par l'ensemble des agents d'un diagnostic de conservation par sondages dans l'ensemble des archives et leurs conditionnements à l'été 2019, qui servira de base aux actions de conservation préventive et curative ;
- la forte baisse des volumes d'archives entrants (773 mètres linéaire (ml) en 2017, 685 ml en 2018, 360 ml en 2019), qui s'explique d'une part par la vacance du poste d'archiviste référent pour les services de l'Etat (poste vacant depuis 2017) et d'autre part par la saturation des espaces de conservation. Concernant les archives privées, documents figurés et archives audiovisuelles, la collecte ciblée est conforme aux orientations ;
- la conduite du projet de système d'archivage électronique (SAE) de la collectivité, avec le lancement du marché, la définition des processus et paramétrages et le maintien d'une forte implication de la DSA dans les projets de dématérialisation du Département ;
- la poursuite des importants chantiers de conservation préventive (conditionnement des fonds), restauration, numérisation et traitement des fonds qui mobilisent l'essentiel des moyens humains de la Direction et plus de la moitié de ses ressources financières.

En matière de **Communication, valorisation et parcours éducatifs**, ont été réalisés :

- la mise en ligne du nouveau portail de valorisation des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, comprenant le portail d'histoire des familles et des populations (ressources généalogiques : registres paroissiaux et d'état civil, recensements de la population, listes électorales, répertoires de notaires, tables de successions et absences de l'Enregistrement) et d'importantes ressources supplémentaires en images fixes et archives audiovisuelles. Cette réalisation a été accompagnée par une journée d'étude dédiée à la généalogie ;
- l'ouverture de l'exposition « Périphérie, 50 ans d'Observatoires documentaires », première exposition que nous consacrons aux archives audiovisuelles à travers une rétrospective sur ces réalisations très originales que sont les Observatoires documentaires de l'association Périphérie.

Enfin, le **Soutien aux associations historiques et mémorielles** s'est poursuivi, en particulier avec l'animation du réseau des associations historiques et patrimoniales par la tenue d'une réunion aux Archives qui a permis de présenter le deuxième livret sur la seconde guerre mondiale en préparation et de proposer aux associations de s'y

associer. Le soutien financier et l'accompagnement des associations et demandeurs sur la plate-forme en ligne ont également été poursuivis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépense	0,037	0,027	0,021
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépense	0,031	0,025	0,022
	Recette	0,000	0,040	0,033
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archiviste et mobilier	Dépense	0,050	0,050	0,050
Total programme Archives	Dépense	0,118	0,102	0,092
	Recette	0,000	0,040	0,033
	Charge nette	0,117	0,062	0,060

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépense	0,128	0,099	0,100
	Recette	0,000	0,000	0,000
Total programme Archives	Dépense	0,128	0,099	0,100
	Recette	0,000	0,000	0,000
	Charge nette	0,128	0,099	0,100

Mission Citoyenneté active et sports

PROGRAMME

Sports et loisirs

Ce programme relève
de la Mission **Citoyenneté active et sports**

Ce programme comporte trois actions :

- Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables,
- Développement équitable des disciplines sportives,
- Actions éducatives de sport et de loisirs.

Les objectifs stratégiques du programme

Le Département est engagé dans la construction de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP). Avec sa politique sportive, il entend se projeter bien au-delà des JOP pour faire de la Seine-Saint-Denis un territoire sportif, qui permet à chaque individu de se construire et de s'engager dans le parcours de son choix selon l'objectif qu'il poursuit : santé, bien-être, convivialité, échanges, loisir, jeu, compétition, performance... et ce, dans le cadre qui lui sied : en club, à l'école ou de manière autonome.

Pour cela, les objectifs de la politique sportive départementale se déclinent ainsi autour de trois axes complémentaires :

- Promouvoir un sport et des loisirs solidaires et citoyens : les personnes qui pratiquent un sport sont celles qui ont commencé depuis leur plus jeune âge. Derrière cet enjeu éducatif se profile également un enjeu social : le déterminant le plus important de la pratique sportive est socio-économique. Le Département, du fait de ses compétences, apparaît comme un acteur central pour relever ce défi. Il peut en effet agir sur plusieurs leviers : l'éducation, en misant notamment sur le sport scolaire et le jeu, qui permet de privilégier une approche décalée et originale ; une action coordonnée des acteurs du sport ; et l'action sociale, en s'appuyant sur des réseaux et des partenaires directement impliqués dans la relation avec les publics aujourd'hui éloignés de la pratique sportive.
- Aménager des espaces de sport et de loisirs durables et cohérents dans l'espace urbain : le Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES), adopté en 2013 par le Département, a mis en avant la nécessité d'aménager la ville pour favoriser la pratique sportive.
- Accompagner et structurer le mouvement associatif du territoire : la politique sportive du Département s'appuie sur la richesse et la vitalité du mouvement sportif organisé sur son territoire. Avec près de 1 900 clubs, la Seine-Saint-Denis dispose en effet d'un vivier qui se caractérise par son engagement, sa diversité et son dynamisme. La politique sportive départementale s'attache à structurer cette offre sportive associative en s'appuyant sur un outil original, propre à la Seine-Saint-Denis et construit dans le dialogue avec le mouvement sportif : « le projet de territoire ». Cette volonté de mutualiser, de coordonner, d'assembler les différents acteurs d'une même famille sportive permet d'œuvrer au développement des disciplines, sous toutes les formes de pratique, pour un public de plus en plus diversifié.

Indicateurs de résultat

Objectif		Structurer une offre sportive durable en organisant les disciplines en projets de territoire				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat : évolution du nombre de disciplines organisées en projet de territoire « dispositif 93 »	cible	6	8	9	10	10
	réalisé	5	6	6	7	En cours
Commentaire : Les modalités de comptage sont plus restrictives. Ne sont plus comptabilisés comme projet de territoire que les disciplines des « Dispositifs 93 ».						

Objectif		Structurer une offre d'équipements aquatiques permettant l'apprentissage de la nage pour le plus grand nombre				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat : évolution du nombre de bassins/lieux d'apprentissage de la nage sur le territoire	cible				38	40
	réalisé		38	37	37	39

Objectif		Structurer une offre d'équipements aquatiques permettant l'apprentissage de la nage pour le plus grand nombre				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat : évolution du pourcentage d'élèves nageurs à l'entrée en 6^e.	cible				50%	55%
	réalisé	49%	42%	46%	47%	
Commentaire : Indicateur fourni par l'Éducation nationale et voué à être modifié.						

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Les principales réalisations 2019 s'articulent autour des axes suivants :

- Le projet de territoire au cœur de la structuration des disciplines et de l'accompagnement des acteurs :

Le premier niveau d'intervention dans la mise en œuvre de cette démarche est de faire coopérer des acteurs soutenus financièrement par le Département vers un projet commun, coordonné autour d'enjeux de formation sportive des jeunes mais aussi de développement de leur sport dans toutes ses dimensions sur le territoire. Les sports repérés pour engager cette dynamique en 2019 étaient le water-polo, les sports de glace et le roller-skating, ainsi que le rugby et le badminton fort de réflexions engagées dès 2018. Le projet de territoire badminton est aujourd'hui finalisé ; celui du water-polo le sera en 2020 ; celui du roller-skating sera esquissé en 2020. Autour du rugby, la démarche devra être reprise avec le nouveau comité départemental élu.

- Le sport au service de l'épanouissement de tous :

Deux chantiers ont été menés en 2019 : l'un visant à créer les conditions de la rencontre et de l'interconnaissance des acteurs par l'organisation d'un colloque prévu en 2020 ; l'autre consistant à expérimenter dès 2019 la mise en place de nouveaux projets associant des acteurs du réseau du sport et des loisirs et des partenaires des directions du pôle solidarité. Huit nouveaux projets associant un club et une structure sociale seront ainsi accompagnés. Parmi eux, un projet associe un acteur sportif, des acteurs et bénéficiaires de la DEF et la base de Champs-sur-Marne, un autre concerne la Cellule d'Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (CAMNA) et la ludothèque Les Enfants du Jeu.

D'autres acteurs seront mobilisés en 2020, à travers l'Appel à agir « In Seine-Saint-Denis » et dans des formes de coopération à créer notamment avec les communes et Etablissements Publics Territoriaux (EPT).

Par ailleurs, si l'accès au sport est tributaire de son coût, son accès géographique, son approche, ses finalités, du temps disponible, il l'est aussi des représentations que l'on s'en fait ou des représentations que l'on se fait de soi-même. Pour agir sur ces freins très particuliers, le croisement entre l'art et le sport a semblé être une piste intéressante à explorer. Chantier activé dès 2018, une enveloppe a été créée pour accompagner dans un premier temps le projet de l'association Gongle dans son travail d'activation des réseaux d'acteurs sportifs et culturels. 2019 est la deuxième saison de ce partenariat qui se développe dans le cadre d'un appel à projet européen : « Art-sport et urbanisme ». Cette année aura permis de contribuer à établir la reconnaissance du croisement de l'art et du sport comme une des futures composantes de l'Olympiade culturelle.

- Le déploiement d'un plan « savoir nager » adossé à un « plan piscines » à revisiter :

Un temps collectif organisé le 3 décembre 2018 avait permis d'envisager sept axes définissant le périmètre du chantier, en en priorisant deux pour 2019 : le développement et la coordination d'actions favorisant l'apprentissage de la natation des collégiens, et le développement de formations de maître-nageur-sauveteur et de titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Pour le premier volet, des expérimentations ont pu être réalisées, touchant 75 élèves. Pour le volet formation, un travail auprès du Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Châtenay-Malabry a permis de définir les conditions de mise en œuvre de formations que le CREPS pourrait réaliser sur le territoire fin 2020. Au-delà, l'axe structuration des acteurs de la natation a pu avancer notamment dans la discipline du water-polo dont les acteurs sont très mobilisés sur la dimension de l'apprentissage ludique. La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), de son côté, a pu organiser des stages massés sur l'opération « Été en herbe » à Bobigny. Enfin, une stratégie d'information et de communication multi-cibles a été identifiée comme facteur de réussite transverse à l'ensemble du projet.

Sur le volet investissement, 2019 a été l'année de la réflexion sur une évolution du plan piscines autour de nouveaux critères, en lien avec l'enveloppe du protocole SOLIDEO, évolution à rendre opérationnelle en 2020.

- le développement des sports de plein-air :

Le projet de territoire des activités physiques de pleine nature (APPN), projet de territoire spécifique, associe plusieurs disciplines : le tir à l'arc, la randonnée, la voile, le canoë-kayak et le roller-skating. Certains projets visent à les faire se croiser à travers des initiatives communes. En 2019, chaque acteur a poursuivi sa structuration par le biais de conventions d'objectifs propres, sur plusieurs volets : l'animation des parcs, l'inclusion sociale et les actions éducatives, et le croisement à établir avec des projets culturels, notamment dans l'espace

public. Pour la voile, le « grand partenaire » Promovoile a engagé en 2019 un changement de statuts pour devenir le comité départemental de voile de Seine-Saint-Denis.

À terme, le développement du projet de territoire APPN pourrait être fusionné avec le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) en s'appuyant sur les sites existants et à développer, et davantage corrélié aux enjeux environnementaux à coordonner avec les associations spécifiques.

- l'évolution des modalités de gestion des équipements :

La reprise en gestion du **parc des sports de Marville** a été menée tout au long de l'année 2019 pour aboutir, en septembre, à une reprise effective qui s'est traduite par l'arrivée de 40 nouveaux agents.

L'intégration de ce nouvel équipement majeur et d'ampleur départementale a nécessité de préciser de nombreuses modalités de gestion au fil des mois qui ont suivi la reprise. En 2020, le Département devra engager un certain nombre d'études complémentaires pour atteindre une gestion pleinement maîtrisée du site, notamment en matière sécuritaire et bâtiminaire.

En 2019, les travaux du **Five** ont démarré, les projets de la future piscine ont été soumis au Département, une étude patrimoniale a été rendue, des projets de réouverture du centre de tir ont été évoqués et une convention d'occupation du domaine public a été signée avec le Red Star.

Parallèlement, les négociations se sont poursuivies avec les différents interlocuteurs qui avaient soumis au Département des projets de développement pour le **stade Raoul Montbrand** à Pantin. Un appel à projet a été publié au dernier trimestre de 2019.

Enfin, le transfert de gestion du complexe omnisports évolutif couvert (**COSEC**) à la commune de Livry-Gargan s'est précisé. Des négociations ont été engagées avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) pour revoir les modalités de partage des crêneaux. Compte tenu de la position conciliante de l'INSPE, la commune, qui assure l'accueil des soirées depuis janvier 2020, est désormais disposée à reprendre à son compte la gestion de l'installation à compter de la rentrée 2020. Les conventions de mises à disposition devraient être adoptées dans le courant de l'année.

Action structuration d'une offre d'équipements sportifs durables

L'année 2019 a été marquée par les faits suivants :

- la réflexion sur le mode de gestion des équipements départementaux et la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles délégations avec l'union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) :

Le stade départemental de La Motte à Bobigny a accueilli le même niveau d'utilisateurs que les années précédentes, à savoir environ 40 000 personnes. Le centre d'hébergement accueille une quinzaine de sportifs durant l'année. L'année a aussi été marquée par la poursuite des fouilles en amont de l'implantation du PRISME.

Le COSEC de Livry-Gargan a accueilli 28 500 usagers pour l'année 2019. Les échanges se sont poursuivis avec le Rectorat et la commune de Livry-Gargan au sujet des évolutions nécessaires à la gestion de l'équipement. Une convention de gestion partagée a été préparée afin que la commune assure l'ouverture des crêneaux dès 16 heures à partir de début 2020. Le travail se poursuit pour une reprise totale par la commune de l'équipement départemental à compter de la rentrée 2020.

Concernant **la Base de loisirs de Champs-sur-Marne**, une étude de programmation et d'aménagement a été menée par le cabinet d'étude Ville Ouverte afin d'identifier et de chiffrer les aménagements visant l'amélioration des conditions d'accueil et l'augmentation de la fréquentation. Le rendu d'un scénario permet d'envisager un réaménagement avec une vision globale et des travaux à chiffrer pour début 2021. Par ailleurs, la DEA a mené une étude avec le cabinet Hydratec sur un état des lieux et des préconisations pour l'amélioration de la qualité de l'eau du lac. La deuxième tranche de travaux de rénovation des salles de la villa a été effectuée par la DBL pour accueillir dans de bonnes conditions les partenaires souhaitant organiser des séminaires ou des formations. La fréquentation de la base est en augmentation de 7,5 % par rapport à la saison précédente, avec un public qui se diversifie, notamment avec les publics de l'Aide Sociale à l'Enfance et des stages de formation. Sur la saison 2018/2019, 34 partenaires sont venus pratiquer des activités sur la base pour un total de 24 900 usagers.

Concernant le **Stade départemental Raoul Montbrand**, des offres ont été déposées fin 2019 et analysées au cours du premier semestre 2020, afin d'aboutir à de nouveaux projets.

Concernant le **Centre équestre Georges-Valbon** – La Courneuve, le concessionnaire UCPA a informé le Département qu'il n'était pas en mesure de réaliser les travaux de restructuration du poney-club dans les limites de l'enveloppe d'investissement prévue au contrat, soit 2M€. Il a été demandé à l'UCPA de proposer un nouveau projet, à hauteur de l'estimation financière du contrat en cours et répondant aux critères d'accueil du public scolaire, tout en préservant les surfaces d'hébergement des équidés et respectant les dimensions de la carrière. Les travaux prendront en considération le projet d'aménagement paysager du parking Montjoie conduit par la DNPB, l'aspect architectural des aménagements devant s'intégrer pleinement dans l'environnement naturel du parc Georges Valbon. Les travaux de gros entretien, normalement dévolus au propriétaire, restent à la charge du Département. Ainsi, des travaux de réfection du sol équestre en sable ont été effectués au printemps 2019 sur la grande carrière.

Concernant le **Centre départemental d'initiation au Golf de la Poudrerie**, depuis le 12 avril 2018, une concession de service public a été conclue pour une durée de huit ans avec l'UCPA pour l'exploitation du centre. L'UCPA assure sous son entière responsabilité l'exploitation de l'équipement sportif. Outre les travaux de grosses réparations, le Département conserve la charge de la mise en accessibilité de l'équipement suivant la mise en

œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé, le curage des bassins et la réhabilitation des berges suivant les compétences départementales en termes d'assainissement.

L'UCPA met en place des actions qui doivent permettre, dans le cadre de parcours éducatifs, d'initier les jeunes à l'activité golfique et l'activité équestre pour des classes de primaires et de collèges, et des jeunes dans le cadre du dispositif départemental « Été en herbe ». En outre, dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap, le golf et le centre équestre accueillent des établissements spécialisés.

En lien avec la Direction de l'Éducation et de la jeunesse et les services de l'État en charge de la mise à jour de la base de données, le service du sport et des loisirs a réalisé la mise à jour des équipements sportifs présents dans les collèges départementaux. Ce travail permettra de disposer d'une actualisation des données afin d'appréhender au mieux le patrimoine sportif départemental.

- Concernant l'accompagnement du projet autour du parc départemental des sports de Marville :

Depuis le 1er septembre 2019, le Département gère le parc de Marville en régie directe. Le premier semestre a été marqué par la préparation à cette intégration au sein du service du sport et des loisirs. Ce travail, mené en transversalité avec la DRH et la DADJ notamment, a dû allier les aspects ressources humaines (création de 43 postes) et la reprise des agents correspondants, les aspects juridiques avec la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de soixante-dix ans, et les aspects financiers avec la répartition des charges de fonctionnement et d'investissement.

Sans interruption du service public, les agents ont donc intégré le Département et augmenté de manière significative les effectifs du service du sport et des loisirs. La fin de l'année 2019 a nécessité un important travail d'adaptation et d'interconnaissance entre les collectifs. Des premiers diagnostics ont pu être engagés, un travail sur la signalétique a aussi été entamé.

Par ailleurs, le site a vu des projets se concrétiser. Ainsi, une convention d'occupation du domaine public a été signée en août 2019 avec le Red Star pour une durée de dix ans. Elle vise l'installation du centre de formation du Red star après la réalisation de travaux de remise aux normes de deux terrains et des espaces intérieurs de la tribune d'honneur. Dès septembre 2019, la première promotion de l'académie des jeunes du Red Star a effectué ses entraînements sur deux terrains de Marville, première pierre pour un projet d'envergure.

Après la finalisation de la procédure juridique, les travaux pour la construction d'un complexe de football à 5 et de padel tennis sur le site par la société le Five ont débuté en août 2019 pour une ouverture programmée au cours du premier semestre 2020.

En parallèle des études patrimoniales ont été finalisées sur les bâtiments d'intérêt patrimonial : la tribune d'honneur, la piscine, les pavillons d'accueil et le pavillon des ambulances. Les résultats des études ont permis de disposer de données précises en termes de surface et de préconisations pour la mise aux normes et/ou des aménagements futurs dans le respect des éléments patrimoniaux. Une étude de synthèse a été lancée fin 2019 afin de disposer d'un document unique.

Le suivi du syndicat interdépartemental (SIGPS) a consisté à poursuivre le travail de collaboration avec la Ville de Paris pour la répartition des parcs des sports entre les deux collectivités. Ainsi, avec la reprise en gestion du site de Bobigny par la Ville de Paris et celui de Marville par le Département de Seine-Saint-Denis en septembre 2019, le syndicat a perdu ses missions de gestion mais conserve la propriété des sites et donc ses compétences en termes de syndicat foncier et de contrôle des deux conventions signées avec les collectivités. Ses statuts ont été modifiés afin d'être adaptés à cette nouvelle situation. Le syndicat n'a plus aucun personnel. Les missions de gestion courantes ont été confiées au Département de la Seine-Saint-Denis.

Les derniers investissements majeurs réalisés par le syndicat sont la refonte de l'ensemble des clôtures des deux parcs des sports.

- Concernant la mise en œuvre du Plan piscines départemental 2016-2021 :

En 2019, la commune d'Aulnay-sous-Bois a débuté les travaux de construction de son futur centre aquatique qui servira de site d'entraînement pour les JOP de 2024. Le montant total des travaux s'élève à plus de 30 M€ et la subvention départementale à 2,5 M€. L'équipement, qui sera en concession de service public, accueillera un bassin olympique intérieur, un bassin nordique de 25 mètres, des lagunes de jeux et un espace balnéo thérapie qui en fera l'un des équipements nautiques phares du territoire.

Est-Ensemble a décidé d'engager des travaux pour la rénovation de la piscine Jacques Brel de Bobigny. L'état de vétusté de certaines parties de l'équipement nécessite une rénovation globale du bâti. Le montant total des travaux est de plus de 4,2 M€ HT pour une subvention départementale de 1,05 M€.

La commune de Saint-Ouen a dû procéder à la fermeture en 2018 de sa piscine à la suite de l'effondrement d'une partie du plafond. L'équipement a rouvert partiellement avec des mesures limitant l'accueil du public. La commune a décidé d'engager des travaux de rénovation de l'acoustique du plafond, subventionnés par le Département.

Concernant la Piscine de Marville, après la formalisation juridique de la maîtrise d'ouvrage via la signature d'un bail emphytéotique avec le SIGPS, les premières opérations préalables ont pu débuter par les études de sols et le diagnostic archéologique.

En parallèle, la procédure pour la sélection du lauréat du marché global de performance a débuté. Ainsi, en lien avec la DBL, la DCAP et le programmiste H2O, les documents de consultation des entreprises ont été consolidés.

Trois groupements ont été sélectionnés en juin 2019. Les offres initiales ont été analysées fin d'année 2019 afin d'entamer le dialogue compétitif au cours du premier trimestre 2020. Le choix de l'offre finale par le jury est attendu début septembre 2020.

Concernant la Piscine de Pierrefitte-sur-Seine, les travaux effectifs ont débuté fin novembre 2019 par des actions de consolidation des sols. Des demandes de subventions ont été réalisées auprès de la Région Île-de-France et de l'Agence nationale du sport. Le montant total des deux subventions s'élève à 1,6 M€. Par ailleurs, le service du sport et des loisirs a épaulé le service art, culture et territoire pour engager un accompagnement culturel et artistique du chantier en lien avec la commune et les habitants.

- Concernant le développement des sports de pleine nature :

En 2019, s'il n'y a pas eu de réunion plénière de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), le travail a néanmoins continué, notamment celui engagé fin 2018 sur les espaces urbains avec la Société du Grand Paris (SGP). Un courrier cosigné par le président du conseil départemental, le directeur départemental de la cohésion sociale et le directeur du comité départemental olympique et sportif 93 a été adressé à la SGP afin d'évoquer l'inclusion de la future ligne 16 dans le PDESI comme ligne olympique et sportive, valorisant ainsi le territoire et singularisant la CDESI urbaine. Le Département a par ailleurs reçu un courrier de la mairie de Paris pour classer le canal de l'Ourcq dans le PDESI qui devra être étudié lors de la prochaine réunion plénière.

- Enfin, concernant les subventions exceptionnelles en investissement pour les villes :

La commune d'Aulnay-sous-Bois a obtenu une subvention exceptionnelle pour la rénovation du gymnase du parc qui est utilisé majoritairement par des collégiens.

À la suite de diverses sollicitations de communes, le service du sport et des loisirs a poursuivi la réflexion pour aboutir à un nouveau cadre d'aide aux porteurs de projets afin de répondre aux besoins de rénovation, réhabilitation, construction d'équipements sportifs.

Action Développement équitable des disciplines sportives

L'année 2019 a été marquée par les faits suivants :

- Concernant la structuration cohérente du mouvement sportif autour des disciplines et évolution des dispositifs de droit commun :

La coopération entre les acteurs, nécessaire à la mise en œuvre de **projets de territoire par discipline** est dépendante d'un contexte global, y compris fédéral, mais aussi de la structuration interne des clubs ou comités concernés.

L'année 2019 a été marquée par des changements assez importants chez les dirigeants des associations soutenues par la collectivité. Les chantiers envisagés ont ainsi été abordés dans un contexte parfois complexe.

Si le projet de territoire gymnastique n'a pas été perturbé par le départ de sa présidente historique, les changements de présidence parfois intérimaires se sont fait ressentir pour le football américain, le rugby (associé à un contexte très concurrentiel entre les différents acteurs) et le water-polo. Le water-polo a néanmoins démarré et ira théoriquement au bout de sa structuration avec le Département en 2020. C'est auprès du Comité départemental Natation, coordinateur du water-polo mais aussi des autres disciplines de la natation (artistique-plongeon-nage en eau libre), avec des enjeux forts sur le savoir-nager, qu'il faudra assurer un suivi spécifique. Le badminton a pu être structuré en projet de territoire.

Côté sports de glace, il a été question de la mise en œuvre sur le territoire de la Seine-Saint-Denis de la scission (niveau fédéral) des disciplines de la glace et du hockey sur glace en deux comités. Le travail de coordination avec les actions des Bisons de Neuilly-sur-Marne pourra se faire dès lors que la nouvelle situation des deux comités départementaux sera stabilisée, fin 2020.

Depuis de nombreuses années, le football est une discipline à part, compte tenu de son économie hors norme et de la très forte concurrence entre les acteurs de ce sport. Néanmoins, un travail d'équilibrage des financements publics a été engagé sur les dix dernières années par le Département, réduisant notablement les écarts de financement avec les autres sports. Par ailleurs, en 2019, la réflexion engagée sur un budget sensible au genre a permis d'observer que le dispositif de droit commun « Aide aux Clubs de Niveau National et International (CNN et CNI) », privilégiait la catégorie seniors hommes. Aussi, pour contribuer à l'incitation à l'inscription d'équipes féminines en championnat de France, mais aussi de manière à privilégier les jeunes et les personnes en situation de handicap, un travail de redéfinition des forfaits de financement des déplacements en championnat de France a été réalisé en 2019.

- Concernant les réseaux sportifs et enjeux sociétaux au cœur du plan de mobilisation JOP du SSL vers les directions :

Sur l'ensemble des thématiques et enjeux de société qui traversent le sport, l'activation du plan de mobilisation JOP par un certain nombre de directions du Département en lien avec la mise en œuvre du projet de direction de la DCPSL et le déploiement des propres plans de développement de certaines directions ont contribué à générer des interactions importantes entre le Service sports et loisirs et d'autres directions, notamment la DPAPH, la DEF, la DEIAT, la DEI, la DNPB, la DEJ, la DTE, la MEDI, la DMTM, et bien entendu la DEJOP avec notamment la « Fabrique des Jeux ».

Actions éducatives de sport et de loisirs

L'année 2019 a été marquée par les faits suivants :

- Concernant le sport au collège :

Le Département consacre près de 2M€, soit un quart des crédits de sa politique sportive partenariale, aux enjeux éducatifs du sport, dans une logique qui tient compte du parcours sportif depuis l'école jusqu'à l'université. Cette offre se décline aujourd'hui en activités, contenus et formats qui se sont diversifiés depuis plusieurs années mais elle n'est pas forcément visible.

À l'aube des JOP de Paris 2024, une réflexion sur le sport au collège a été rendue prioritaire. En 2019, une des premières analyses a été de pointer le besoin d'affecter une part d'un poste de chargé de projets spécifiquement sur ce thème à compter de 2020. Ensuite, il est apparu nécessaire d'envisager la création d'un outil numérique spécifique « sport au collège », sorte de pack sport à destination des professeurs d'Education Physique et Sportive (EPS) notamment, pour mieux faire connaître l'intervention de la collectivité en direction des collégiens tout en déployant de nouveaux projets. En concertation avec le dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ) et l'Éducation nationale, cette reconfiguration fera l'objet de propositions détaillées en 2020. Il est d'ores et déjà imaginé qu'elle intègre au moins deux aspects :

- une plateforme numérique valorisant la diversité de l'existant et les évolutions en cours, notamment le projet d'accompagnement de séjours éducatifs sportifs,
- un nouveau dispositif en cours de définition qui s'appuierait dans un premier temps sur les sections sportives existantes pour développer un programme d'interventions au sein du collège et/ou hors-les-murs pour un rayonnement élargi de l'action de ce triptyque : une résidence sportive. Une demande de financement a été déposée auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à l'automne 2019 à ce titre.

En 2019, le SSL a été associé aux travaux du comité de pilotage de la cité éducative de Clichy-sous-Bois. Une résidence sportive pourrait être expérimentée dans ce nouveau cadre.

- Concernant la réforme des modalités d'accompagnement des projets de mobilité :

L'obtention des JOP de 2024 a conduit le service à repenser et retravailler en 2019 la question du déplacement suivant deux approches :

- d'une part, une dimension héritage des JOP avec une proposition qui viserait à renforcer, pérenniser et réactualiser les dispositifs d'aides au déplacement existants ;

La proposition de réforme des aides existantes permettrait d'accompagner des séjours éducatifs sportifs pour les collégiens en France, hors Île-de-France ou à l'étranger. Elle pourrait intégrer la future plateforme « sport au collège » du Département, mais aussi des séjours sportifs des clubs et associations sportives à l'international, et des échanges de jeunes des clubs construits sur des allers-retours.

- d'autre part, la formalisation d'un projet départemental d'échanges de jeunes olympique et ambitieux, « de Tokyo 2020 à Paris 2024 ». Co-élaboré entre le SSL, la DEIAT, la DEI et les têtes de réseau du mouvement sportif : le CDOS, la FSGT, le Réseau des sports (RDS), ce projet, devant se dérouler sur la période juillet-août 2020, serait remplacé par un projet se déroulant sur la période des Jeux paralympiques et à destination des collégiens.

- Concernant le transfert du suivi des partenaires de l'éducation populaire :

Dans une recherche d'efficacité, les travaux menés en 2019 ont permis d'amorcer la restructuration du soutien financier aux associations d'éducation populaire. La démarche a permis de distinguer celles qui relèvent de l'éducation populaire et du sport (la FSGT et l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique – l'UFOLEP notamment, dont le suivi continue d'être assuré par le SSL), d'autres structures dont le cœur de mission est beaucoup plus transversal sans lien avec le sport (les Francas, la Fédération des Œuvres Laïques, confiées désormais à la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire Le suivi des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) pourrait également être transféré en 2020.

- Concernant le développement d'une offre ludique à la CAMNA :

Début 2019, la DCPSL a été sollicitée pour envisager une intervention complémentaire à celle de la CAMNA dans l'objectif de proposer, en parallèle des missions administratives de la structure, un accueil « sensible » des jeunes. La ludothèque « Les Enfants du Jeu » (Saint-Denis) a répondu favorablement et construit, avec la structure et le SSL, une intervention auprès des jeunes durant l'été 2019.

Fortes de leur expertise sur les potentialités du jeu et des situations sociales et humaines complexes, les intervenantes ont su répondre aux enjeux de la situation. Ce nouveau projet s'est inscrit dans le cadre des expérimentations menées autour de l'inclusion sociale par le sport. Il devrait se renouveler en 2020 et, à terme, pouvoir intégrer la convention d'objectifs conclue entre la collectivité et la ludothèque.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Actions éducatives de sport et de loisir	Dépense	1,578	1,596	1,482
	Recette	0,000	0,016	0,006
Développement équitable des disciplines sportives	Dépense	8,287	8,192	8,148
	Recette		0,000	
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépense	2,341	2,188	1,748
	Recette	0,020	0,098	0,031
Total programme Sport et loisirs	Dépense	12,206	11,976	11,378
	Recette	0,020	0,114	0,038
	Charge nette	12,186	11,862	11,341

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Développement équitable des disciplines sportives	Dépense	0,080	0,116	0,133
	Recette			
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépense	3,392	3,690	4,205
Total programme Sport et loisirs	Dépense	3,472	3,806	4,337
	Recette			
	Charge nette	3,472	3,806	4,337

PROGRAMME

Promotion de la vie associative et démocratie participative

Ce programme relève
de la Mission **Citoyenneté active et sports**

Ce programme comporte deux actions :

- Education populaire et démocratie participative,
- Relations avec les associations.

Les objectifs stratégiques du programme

- Contribuer à l'émergence et au développement d'une politique associative départementale.
- Renforcer la relation entre le Département et les associations en harmonisant les pratiques des directions dans leur relation aux associations, en dynamisant et valorisant les démarches partenariales et en accompagnant les directions et les associations.
- Accompagner les démarches d'éducation populaire et de démocratie participative

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

L'activité de la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire (DVAEP) a été très ralentie au premier semestre 2019 en raison du renouvellement de la Délégation, nouvellement installée en juillet 2019. La vacance de postes aura donc mis en suspens certains chantiers majeurs de la Délégation (accompagnement des directions à la dématérialisation des subventions et développement de nouvelles fonctionnalités de l'outil ; approfondissement de la réflexion sur les risques associatifs, animation d'un réseau autour de l'éducation populaire). Le renouvellement de l'équipe et le repositionnement du calendrier des projets ont conduit à redéfinir les missions et les orientations de la Délégation.

Les résultats seront consolidés en 2020 mais des chantiers ont pu reprendre au second semestre 2019 :

- la réflexion sur l'harmonisation et l'amélioration des processus de financement et de suivi des associations (notamment convention), avec dès décembre 2019 le lancement par l'Inspection Générale d'un audit interne sur le contrôle de l'utilisation des subventions aux associations ;
- la poursuite de l'axe « Observatoire », incluant notamment la réalisation d'un rapport annuel de soutien du Département aux partenaires associatifs ;
- la réactivation du réseau « vie associative » des villes de Seine-Saint-Denis (reprise des rencontres du réseau à l'initiative du Département).

La Délégation a aussi contribué, en fin d'année à la réflexion sur la mise en œuvre du premier budget participatif de la collectivité pour 2020. Les derniers mois de l'année ont donc été consacrés à la structuration du projet (mise en place de l'accompagnement par un prestataire, élaboration des supports juridiques du budget participatif, etc.). Elle est également partie prenante de la réflexion sur l'engagement et la notion de bénévolat, inscrite dans le plan de mobilisation JOP.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Education populaire et démocratie participative	Dépense	0,009	0,001	0,001
Total programme Promotion de la vie associative et démocratie participative	Dépense	0,009	0,001	0,001
	Recette			
	Charge nette	0,009	0,001	0,001

Mission Europe et international

PROGRAMME

Coopérations européennes et internationales et animation territoriale

Ce programme relève

de la Mission XX

Ce programme comporte trois actions :

- coopérations internationales,
- coopération Européenne,
- Centre ressources Europe international

Les objectifs stratégiques du programme

Le programme vise à mobiliser les acteurs, sensibiliser les habitants, soutenir les projets de développement territorial, de solidarité, de coopération, de dialogue de paix, du local au mondial.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont de :

- Permettre au Département et aux partenaires de s'approprier les politiques communautaires et de valoriser leurs actions.
- Optimiser le soutien européen aux projets Séquano-dionysiens
- Sensibiliser les directions départementales, les partenaires, les habitants sur les liens entre développement durable et citoyenneté européenne et internationale, économie sociale et solidaire, démocratie participative, paix.
- Accompagner et soutenir les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets
- Favoriser la prise en compte de la dimension européenne et/ou internationale dans les politiques stratégiques du Département : plan transition écologique, projet éducatif départemental, plan jeunesse, plan insertion et emploi, label diversité

Indicateurs de résultat

Objectif	Contribuer au développement de la Citoyenneté mondiale par un rayonnement local					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de jeunes touchés par les actions d'ECM et EDD (+ les actions dans le cadre de la quinzaine de la paix)	cible		300	250	300	450
	réalisé	242	234	320	414	
Nombre de partenaires éducatifs sensibilisés	cible	10		10	10	10
	réalisé	10	9	11	12	
Nb de participants aux événements de Via le monde	cible				1900 Marché : 800 RDV-VLM : 200 Ciné : 910	950 Marché : 800 RDV-VLM : 150
	réalisé	1 461 Marché : 710 Rdv-Vlm : 160 Ciné : 591	1 727 Marché : 700 Rdv-Vlm : 120 Ciné : 907	590 Marché : 420 Rdv-Vlm : 170 Ciné : 584	560 Marché : 200 RDV-VLM : 360 Ciné : suspendu	
Nombre de connexions au Site Via le monde	cible	50 000	65 000	90 000	100 000	100 000
	réalisé	59 309	131 125	134 934	53.632	
Nombre de participants aux restitutions des projets de coopération décentralisée			300	300	300	200
			300	200	200	

Objectif		Accompagner les acteurs pour qu'ils agissent en faveur d'un développement durable et inclusif				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de porteurs de projets accompagnés	cible	200	120	200	200	90
	réalisé	141	92	69	85	
Nombre de personnes formées	cible	120	100	100	150	
	réalisé	97	85	42	102	
Nombre de projets éligibles et financés	cible	30	nd	20	25	34
	réalisé	20	28	25	34	
Nombre de visiteurs au Centre ressource	cible	-	-	400	600	300
	réalisé	651	432	404	262	
Nombre de prêts	cible	500	500	600	600	300
	réalisé	417	304	314	210	

Objectif		Coopérer autrement pour un développement durable et inclusif ici et là-bas				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets co-financés	cible		6	5	7	5
	réalisé		6	5	5	

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Action coopérations internationales

En 2019, la DEI a contribué au rayonnement international du département, principalement à travers l'organisation de visites et d'échanges de pratiques en lien avec l'Observatoire International de Luttres contre les violences faites aux femmes, dans le cadre de la labellisation PACT3 du MEAE. Des partenaires palestiniens, coréens, vietnamiens et comoriens ont ainsi pu découvrir l'Observatoire et ses pratiques, et construire le projet « Appui à la mise en œuvre de politiques publiques territoriales de lutte contre les violences faites aux femmes » qui donnera lieu à un financement AFD pour la période 2020 – 2024.

De plus, la DEI en lien avec la DJOP et en partenariat avec Plaine Commune et CGLU a organisé un séminaire international « Héritage olympique et inclusion social » afin de nourrir la réflexion sur l'organisation des JOP au bénéfice des habitants du département, par des témoignages internationaux. Ce séminaire a réuni près de 200 participants, et 25 intervenants internationaux.

2019 a également été marqué par la venue des délégations de nos territoires de coopération décentralisée et la réaffirmation des bases citoyennes des coopérations décentralisées: la Palestine à l'occasion du vingtième anniversaire de la coopération entre les villes de Qalqilyya, Tulkarem et Jénine et les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne; le Vietnam, à l'occasion de la délégation venue de la province de Hai Duong pour les assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne ce qui a permis de signer le protocole de coopération pour le projet d'assainissement dans le village de Dong Can ; la venue d'une délégation de la nouvelle équipe du Gouvernorat de Ngazidja aux Comores ainsi que l'attribution d'importantes subventions de l'Agence Française de Développement et du MEAE ont permis de concrétiser différents projets : le Festival des Communes, en lien avec Africolor et le projet de station d'épuration dans l'Hopital de Mitsamiouli.

Sur le plan de l'accompagnement de projet, cette première année de l'Appel à Agir la DEI a pu co-financer 34 projets dans les domaines de la solidarité internationale, de l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale et de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

Un important projet « *La Seine- Saint- Denis dans le monde et le monde en Seine- Saint- Denis* » en partenariat avec le GRDR a permis d'affirmer la mondialité du département, à travers la réalisation d'une étude sur la population immigrée en Seine- Saint- Denis réalisée par l'Observatoire départemental. Cette action s'est accompagnée de l'adhésion du département à l'Association Nationale des Villes et Territoires d'Accueil (ANVITA) afin de valoriser son action pour des politiques d'accueil et d'hospitalité.

Action coopération Européenne

En 2019, le service Europe a axé son activité sur deux priorités : l'une, interne, de sensibilisation des directions départementales aux enjeux européens et aux programmes de financements ; l'autre, tournée vers les jeunes, s'est concentrée sur l'accès à la mobilité internationale ; à ce titre, une réunion avec tous les acteurs jeunesse du territoire a permis la mise en place d'un réseau départemental.

Action Centre ressources Europe international

La DEI, au titre de l'animation territoriale, a engagé une étude prospective auprès des communes et EPT de Seine-Saint-Denis dans le but de mettre sur pied, en 2020, un réseau des territoires autour des questions européennes et internationales.

L'année 2019 a été marquée par la mise en place de l'Appel à Agir in Seine- Saint-Denis et par l'adaptation à la nouvelle temporalité du dispositif, avec un seul dépôt par an. Dans le cadre de l'appel à agir, la DEI a pu financer 34 projets, soit une augmentation importante par rapport à l'année précédente – grâce en partie à la dotation de 20 000€ d'une enveloppe DEJ consacré à la mobilité. En 2019, 69 porteurs de projet ont été accompagnés pour le montage de leur projet. Dix formations au montage de projet et à l'animation d'outils d'éducation à la citoyenneté mondiale ont eu lieu. Une formation expérimentale au montage de projet de mobilité solidaire a également réuni une dizaine de participants le 7 décembre.

Une étude « *La Seine-Saint-Denis dans le monde, le monde en Seine-Saint-Denis* » a été menée entre janvier et octobre 2019 par le service international-Via le monde et l'association GRDR¹ migration-citoyenneté-développement. Ce travail s'inscrit dans la volonté du Département de valoriser la richesse interculturelle de son territoire, la double citoyenneté de certains de ses habitants et de défaire les stéréotypes liés à la migration.

Huit actions de préparation au départ et à la rencontre interculturelle ont ainsi eu lieu, dont une formation au montage de projets internationaux pour les services civiques de l'OMJA. 14 projets de mobilité internationale des jeunes ont été financés et 10 projets d'éducation à la citoyenneté mondiale, mobilisant principalement des jeunes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Centre ressources europe international	Dépense	0,185	0,202	0,184
	Recette	0,012	0,073	0,065
Coopérations européennes et internationales	Dépense	0,061	0,062	0,064
	Recette	0,003		
Total programme Coopérations européennes et internationales et animation territoriale	Dépense	0,246	0,265	0,248
	Recette	0,015	0,073	0,065
	Charge nette	0,231	0,191	0,183

¹Groupement de recherche et de réalisation pour le développement rural

PROGRAMME

Gestion de projets européens

Ce programme relève

de la Mission XX

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion des cofinancements européens,
- Animation territoriale - CIED,
- Promotion du Département au niveau européen

Les objectifs stratégiques du programme

L'objectif de ce programme est d'assurer le pilotage des fonds européens (FSE, FEDER, FEADER, Erasmus +, IEJ, etc.), de permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens et de faciliter l'accès des acteurs du territoire (communes, associations, entreprises, collèges, universités) aux programmes européens.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- inscrire le Département au cœur de la Stratégie Europe 2020 et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne,
- assurer le pilotage de la convention de subvention globale FSE sur la période 2014-2020,
- assurer la mise en œuvre du volet régional du programme « Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) » en collaboration avec la Région Ile-de-France,
- appuyer les directions pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens (FEDER, FSE, FEADER, ERASMUS +...),
- faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (Communes, associations, entreprises, collèges, universités) pour la période 2014-2020,
- proposer un accompagnement et une information aux acteurs et aux habitants du territoire sur les thématiques de la citoyenneté et de la mobilité européennes.
- de manière générale, informer, conseiller et aider les citoyens sur toutes les questions relatives à l'Union européenne grâce au Centre d'information Europe direct (CIED) porté par le service Europe

Indicateurs de résultat

Objectif		Appuyer les directions du Département pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers FSE hors subvention globale déposés par le Département	cible	1	1	A réévaluer	A réévaluer
	réalisé	1	1		
Nombre de dossiers FEDER déposés par le Département	cible	2	0	A réévaluer	A réévaluer
	réalisé	2	0		
Nombre de demandes de financements européens hors fonds structurels (programmes d'action communautaire...) déposées par le Département	cible	1	2	A réévaluer	A réévaluer
	réalisé		1		
Montant des demandes FSE hors subvention globales déposées par le Département	cible		ACTE : 67 668,53 €	A réévaluer	A réévaluer
	réalisé		ACTE : 67 668,53 €		

		2018	2019	2020	2021
Montant des demandes FEDER déposées par le Département	cible	Projet collège Robespierre : 583 306 Projet piscine Pierrefitte : 372 040			A réévaluer
	réalisé				
Montant des demandes de financements européens hors fonds structurels (programmes d'action communautaire...) déposées par le Département	cible				A réévaluer
	réalisé				
<u>Commentaire</u> : Avec le changement d'équipe et de chefferie de service, il apparaît que les indicateurs qui ont été construits en 2019 ne sont pas suffisamment pertinents et ne permettent pas de refléter la réalité du travail mené, ainsi que la complexité des projets à monter et faire aboutir. Pour 2020, de nouveaux indicateurs plus adaptés seront construits.					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Action Gestion des cofinancements européens

Subvention globale FSE

En 2019, le Département a participé à un redéploiement de crédits FSE, organisé par la Direccte, Autorité de Gestion Délégée sur le volet national du FSE. En effet, compte-tenu des crédits FSE non consommés et non programmés au niveau régional, le Département a obtenu 714 917€ supplémentaires sur sa maquette de subvention globale 2019-2020.

C'est au final près de 39,8 millions € qui sont consacrées à la politique publique d'inclusion du Département, avec le concours de l'Union Européenne.

Par ailleurs, en tant que service pilote, le Service Europe a mis à jour :

- la cartographie des risques,
- les organigrammes fonctionnels,
- le descriptif de gestion et de contrôle,

Le service a pu finaliser les bilans et le dépôt de nouveau dossier d'assistance technique qui étaient en souffrance. De plus, le Service Europe a supervisé l'ensemble des contrôles et audits menés sur le Conseil Départemental dans le cadre volet national du FSE.

Subvention globale IEJ

Pour répondre à une montée en puissance des audits, le Service Europe a dû développer un argumentaire pour ses opérations, mais a également dû mettre à jour des documents de gestion, tels que le Descriptif de Gestion et de Contrôle, et des organigrammes fonctionnels.

Appui auprès des directions

Le service Europe a commencé un travail d'animation auprès des directions pour pouvoir émarger sur des programmes et fonds européens. Début 2019, le service a appuyé sur l'ingénierie la DEIAT et la DPAS pour pouvoir développer de nouvelles actions sur la subvention globale FSE.

De plus, à partir du second semestre, et malgré un fort turnover de l'ensemble des équipes, le Service Europe a mené un travail de recensement des projets des directions, et a mené une animation sur les programmes et fonds européens sur lesquels le Département n'intervenait plus. Ce travail sera poursuivi en 2020.

Le service a appuyé également techniquement la Direction Education Jeunesse au dépôt du bilan FSE du projet d'animation départemental du dispositif ACTE, auprès du GIP de Créteil.

Action Animation territoriale – CIED

La deuxième année de labellisation du Département comme CIED, centre d'information

La deuxième année de labellisation du Département comme CIED, centre d'information Europe Directe, était également celle des élections européennes ; le service a donc pu porter des actions de promotion de la citoyenneté européenne, notamment dans le cadre de la campagne « cette fois je vote ».

En 2019, le CIED a proposé une série d'événements pour informer et accompagner les associations / structures où les jeunes de Seine-Saint-Denis dans leur projet de mobilité européenne (stage, volontariat, projets collectifs) : 1 demi-journée à destination de 60 professionnels de jeunesse le 15/10, participation à 3 forums de la mobilité européenne dans plusieurs villes du département.

Le CIED a également produit des outils de communication à destination des publics intermédiaires (communes, missions locales, villes) ou des jeunes : poursuite d'une infolettre mensuelle, édition d'une carte de la mobilité européenne, production de portraits vidéo de jeunes déjà partis en Europe. Ces outils rendent plus accessible la compréhension des dispositifs de financements européens.

Le CIED a aussi organisé des événements à destination du grand public, des jeunes, des collégiens et des agents du Conseil Départemental pour promouvoir la citoyenneté européenne : 2 simulations de Parlement Européens (environ 100 collégiens) au sein du Conseil Départemental, un tournoi de foot européen pour parler d'Europe grâce au sport à Bobigny, les midis du « joli mois de l'Europe » dans les cantines, l'Europe à la Barre (procès théâtral de l'UE joué devant 60 étudiants de Paris 8).

Action Promotion du Département au niveau européen

Un des temps forts de 2019 fut l'événement organisé par le service, « En Seine-Saint-Denis : l'Europe au coin de la rue ». A l'occasion du trentenaire de la chute du mur de Berlin, le Département a organisé un événement sur l'utilisation des fonds structurels en Seine-Saint-Denis, que ce soit par le Département, mais également les Investissements Territoriaux Intégrés, et les Plans Locaux à l'Insertion et l'Emploi. A cette occasion, un plaidoyer a pu être exprimé collectivement, entre les différents acteurs locaux des fonds européens auprès de la Secrétaire d'État aux Affaires Européennes et le Chef de la Représentation de la Commission Européenne en France.

Les questions quant au volume et au taux de cofinancement pour la programmation 2021-2027 ont pu être abordées, et l'avenir de la politique de cohésion en Seine-Saint-Denis.

S'en est suivi une visite de la maison danubienne (archéosite – Neuilly sur Marne), construit avec le soutien de l'IEJ, ainsi qu'une rencontre au sein d'une structure d'insertion (Montreuil).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Gestion des cofinancements européens	Dépense			0,118
	Recette	0,000	0,018	0,000
Promotion du Département au niveau européen	Dépense	0,017	0,019	0,031
	Recette			0,028
Total programme Gestion de projets européens	Dépense	0,017	0,019	0,149
	Recette	0,000	0,018	0,028
	Charge nette	0,017	0,001	0,121

Mission

Réseau routier et mobilité durable

PROGRAMME

Maintenance et modernisation du réseau routier

*Ce programme relève
de la Mission Réseau routier et
mobilité durable*

Ce programme comporte une action :
- Mise en sécurité du réseau routier

Les objectifs stratégiques du programme

L'objectifs stratégique du programme est d'assurer le maintien d'un niveau de service et de sécurité du patrimoine routier départemental conforme à ses usages actuels et futurs. De façon opérationnelle, cela se traduit par le fait de garantir la pérennité du patrimoine routier, des ouvrages d'art et du parc de candélabres et portiques de signalisation. Des actions de rénovation de certaines installations électriques sur rues départementales, mais aussi des travaux plus conséquents contribuant concomitamment à améliorer, à adapter, à moderniser les caractéristiques du patrimoine existant par rapport aux usages.

Indicateurs de résultat

Objectif		Assurer la cohérence entre fonctionnalités du réseau de voirie départemental et besoins en déplacements		
		2018	2019	2020
Nombre de carrefours raccordés au PC Gerfaut	cible			
	réalisé		113 / 630	
Commentaire :				

Objectif		Assurer la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art et des PPHM (portiques, potences et hauts-mâts)		
		2018	2019	2020
Nombre et part d'inspections détaillées sur ouvrages d'art départementaux (pont et murs) dans l'année	cible			
	réalisé		53 Soit 20%	
Commentaire :				

Objectif		Assurer la stabilité des candélabres		
		2018	2019	2020
Nombre et part de tests réalisés dans l'année	cible			
	réalisé		400 Soit 3%	
Commentaire :				

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

En matière de travaux de grosses réparations d'ouvrages d'art :

- Remplacement de la passerelle des Jardins perdus sur le canal de l'Ourcq initié en 2018 et dont les travaux se sont achevés en mars 2019 pour un montant de 0,6 M€.
- Rénovation de l'étanchéité, des joints de dilatation et des superstructures de 3 ponts : le Pont de Saint-Ouen (RD20), le pont de Gournay-sur-Marne (RD104) et l'ouvrage d'art 249 portant l'avenue de Rosny (RD986) à Noisy-le-Sec
- Travaux de renforcement du pont de Pressensé (RD30), à Saint-Denis (OA 314)

En matière de maintenance et de modernisation du réseau routier, les crédits d'investissement se sont élevés à 9,206 M€.

1, 673 M€ a été consacré à la rénovation et au renforcement de l'éclairage public, prestation qui contribue à préserver la sûreté, la sécurité et la qualité de l'espace public.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Mise en sécurité du réseau	Dépense	4,785	4,628	4,131
	Recette	1,430	1,487	1,501
Total programme Maintenance et modernisation du réseau routier	Dépense	4,785	4,628	4,131
	Recette	1,430	1,487	1,501
	Charge nette	3,355	3,140	2,630

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Mise en sécurité du réseau	Dépense	10,720	8,998	9,206
	Recette			
Total programme Maintenance et modernisation du réseau routier	Dépense	10,720	8,998	9,206
	Recette			
	Charge nette	10,720	8,998	9,206

PROGRAMME

Infrastructures de transport en commun

*Ce programme relève
de la Mission Réseau routier et
mobilité durable*

Ce programme comporte trois actions :

- Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS
- Amélioration de la circulation des bus
- Franchissements

Les objectifs stratégiques du programme

L'objectif de rééquilibrer l'utilisation des différents modes de transport, en donnant à chacun d'eux les moyens de jouer un rôle social et économique plus efficace, demeure un engagement fort de la collectivité.

Il s'agit, dans le cadre des projets portés par le Département, de veiller au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau maillé de transports en commun irriguant l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis et en accordant une place accrue aux modes de déplacement actifs (marche, vélo...) afin de limiter l'usage de la voiture particulière, du fait des encombrements et de la pollution qu'elle provoque.

Aussi, dans le cadre de ce programme, les actions portées par le Département sont relatives :

- à la création ou à l'accompagnement au développement d'une nouvelle offre de transport en commun ;
- à l'amélioration de la circulation des lignes de transport en commun actuelles ;
- aux franchissements de coupure, dédiés aux circulations bus, piétons et vélos.

Donner une lisibilité plus forte à l'organisation du territoire de la Seine-Saint-Denis en reliant entre eux les principaux pôles du département en particulier en créant les conditions de la réalisation des projets de tramways, TCSP et d'itinéraires cyclables structurants.

Indicateurs de résultat

Objectif	Favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite en transport en commun				
		2017	2018	2019	2020
Nombre d'arrêts de bus mis en accessibilité Utilisateurs de fauteuil roulant (UFR)	cible				
	réalisé	23	25	13	

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Concernant l'action **Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS**

Le Département est maître d'ouvrage des aménagements urbains prévus pour les différents tramways et transports collectifs en site propre (TCSP).

En 2019, les actions menées ont concerné :

- l'insertion urbaine du bus à haut niveau de service (BHNS) sur la RD 933 (ex-RN3), dit TZen3. En mai 2019, a été signée la première convention de financement de la phase réalisation pour un montant de 5,332 M€ HT permettant le démarrage des travaux préparatoires et en octobre, le Conseil d'IDFM et de la Région Ile-de-France ont décidé du lancement d'une première tranche de réalisation (39 M€ HT) avec approbation d'une convention de financement couvrant une partie de cette 1^{ère} tranche de travaux (20,6M€HT)
- l'insertion urbaine du prolongement du tramway T1 vers Val de Fontenay. Poursuite des travaux de dévoiement des réseaux concessionnaires démarrés en 2015, notamment à Noisy-le-Sec
- Poursuite des acquisitions foncières, relogement des habitants éligibles à cette démarche, libération des emprises correspondantes

- Accord à l'automne 2018 des financeurs sur une première tranche fonctionnelle de financement entre Bobigny et le Site de Maintenance et de Remisage à Montreuil, pour un montant de 350 M€ HT courants (protocole d'accord notifié le 23 juillet 2019) et notification le 23 juillet 2019 d'une première convention de financement adossée à ce protocole pour un montant de 68 M€ HT courants permettant le démarrage des travaux d'infrastructures en 2019
- Démarrage des travaux de déconstruction de l'ancienne A186 à Romainville et Montreuil depuis juin 2019 et des travaux de franchissement de l'A3 depuis août 2019, par un nouveau pont, assiette du T1 prolongé et d'une partie de la circulation générale.

En prévision de l'accumulation des chantiers d'ici 2024, liée à l'émergence des nouvelles gares et l'accueil des JOP 2024, le Département a engagé une démarche, nommée « démarche circulation » sous l'égide du Président du Conseil départemental et du Préfet de Seine-Saint-Denis. Elle doit permettre de construire une vision partagée des conditions de déplacements en Seine-Saint-Denis et aboutir sur la proposition collective de mesures d'accompagnement de ces perturbations.

Au regard de la répartition des chantiers sur le territoire et pour faciliter sa mise en œuvre, le Département a défini des bassins d'accumulation de chantiers. A ce jour, trois périmètres sont identifiés. La mise en œuvre d'une méthodologie commune permettra d'analyser, au besoin, leurs interactions ainsi que de construire une vision élargie.

L'expérimentation a été lancée sur le secteur « Grand Pleyel » compris entre la Seine, le canal de Saint-Denis et le boulevard périphérique, qui englobe les secteurs Pleyel du Village Olympique et du Stade de France, et s'étendra au secteur au secteur Dugny-Le Bourget avec prise en compte des sites JOP2024 y compris le cluster des médias. Des premiers échanges techniques ont eu lieu début juillet 2019 entre les services techniques du Département et de Plaine commune, puis en septembre 2019 avec les autres partenaires et principaux MOA du secteur pour présenter la démarche, échanger sur les outils et modalités de partage des données et connaissances et commencer à étudier les modalités techniques qui pourraient être mises en œuvre. Parallèlement, un marché d'expertise technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur 6 années pour un montant total estimé à 3 M€. HT a été lancé.

La DVD accompagne également les travaux du Nouveau Grand Paris (NGP) et notamment la réalisation des gares et ouvrages sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris (SGP). La Direction de la Voirie et des Déplacements assure des travaux et/ou des mesures d'exploitation et de gestion ne pouvant être réalisés directement par la SGP mais indispensables à la réalisation et à la bonne exécution du chantier du Grand Paris express (GPE). Ils sont réalisés sous MOA départementale dans le cadre de conventions permettant un remboursement par la SGP des sommes investies par le Département majorées de frais de MOA et de MOE. Il s'agit principalement d'interventions sur la signalisation tricolore lumineuse (SLT) et le système de régulation du trafic GERFAUT.

Par ailleurs, le Département travaille à la coordination à l'échelle du territoire des chantiers d'aménagement connexes dans le cadre des opérations de transport. Il accompagne ainsi l'arrivée des nouvelles gares sur le territoire. En 2019, l'intervention du Département a concerné le schéma de référence du pôle de La Courneuve – 6 routes (334 000€) qui a été approuvé en avril 2019. Le Département se propose d'être le maître d'ouvrage unique des espaces publics (hors parvis de la gare sous MOA de la SGP).

Concernant l'action **Amélioration de la circulation des bus**

Il s'agit d'améliorer la performance du service public de transport assuré par les bus et financé, à hauteur d'environ 47 M€ par an, par le Département au titre de sa contribution au budget IDF Mobilités. Les aménagements types de voirie en faveur des bus sont des sas d'accès aux feux, des couloirs d'approche ou de franchissement des carrefours saturés en heure de pointe, des reconfigurations de voirie permettant de mieux organiser le stationnement.

Ceci s'est traduit cette année par :

- Des études et travaux d'aménagement visant à la résorption des points durs bus ont été poursuivis. Notamment sur la RD 40 (bus CIF 15, accès à la gare du Vert-Galant), la RD 934 (bus 113 Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance) et la RD 901 (bus 268 accès au pôle de Pierrefitte-Stains) permettront de solliciter l'avis des Villes et de lancer les phases d'AVP en 2020.
- La poursuite de la régulation des carrefours, sur la ligne 170 à Aubervilliers,
- des études de diagnostics qui ont donc concerné les lignes 644 et 605. Cette dernière a mis en avant les conditions difficiles d'accès à la gare de Sevran-Livry pour les bus circulant sur la RD 44 (lignes 605 et 147). La réflexion sera poursuivie en lien avec l'étude d'inter modalité pilotée actuellement par la Ville.

- Plusieurs études de définition ou d'avant-projet, qui devraient permettre d'en envisager les travaux dès 2020 pour certaines sections (RD 410 à Saint-Ouen intégrant des couloirs bus et des pistes cyclables, RD 22 à Saint-Ouen en lien avec le pôle de la mairie de Saint-Ouen intégrant des terminus bus et des aménagements bus/vélo, RD 986 à Bobigny intégrant des couloirs bus-vélos, RD 931 à Saint-Denis intégrant un couloir de bus ouvert aux cycles et une détection des bus pour leur donner la priorité aux carrefours.

Contribuer à l'accessibilité du réseau de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite, constitue également un objectif stratégique de l'action renforcé par des moyens financiers supplémentaires accordés dans le cadre du Plan de mobilité durable (PMD).

Bien que le Département de la Seine-Saint-Denis n'ait pas approuvé le Schéma Directeur d'Accessibilité et l'Agenda d'Accessibilité Programmé (SDA ADAP) qui imposait aux gestionnaires de voirie une accessibilité de l'ensemble des points d'arrêt effective en 2022, le Département poursuit sa politique volontariste de mise aux normes des arrêts de bus. A fin 2019, plus de 75% des 1 354 arrêts répondent ainsi mis aux normes d'accessibilité.

Enfin, dans le cadre du plan vélo, environ 2 km de couloirs bus ont été ouverts aux vélos en 2019. Ce linéaire devrait être plus important en 2020 à la faveur de travaux destinés à assurer une cohabitation sécurisée des bus et vélos.

Concernant l'action **Franchissements**

Cette action vise à traiter de manière cohérente les coupures urbaines touchant particulièrement les déplacements des piétons et des cycles, et des transports.

En 2019, c'est le projet inscrit dans le cadre de l'accueil des JOP 2024 du franchissement de la Seine entre Saint-Denis et l'île Saint-Denis (FRISD) qui a été au cœur des activités. Cet ouvrage permettra d'assurer la desserte du futur éco-quartier sur le territoire de l'île Saint-Denis. Les sites desservis par l'ouvrage à l'île Saint-Denis et Saint-Denis accueillant le futur village des athlètes.

Les procédures réglementaires ont été engagées par la SOLIDEO, un avis favorable sans réserve ni recommandations a été rendu par la commission d'enquête, permettant le vote de la Déclaration de projet du franchissement par le Département le 30 janvier 2020 (déclaration d'utilité publique, autorisation environnementale). La requalification du quai Chatelier pour assurer la continuité des itinéraires cyclables s'inscrit également dans le cadre de ce projet

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Franchissements	Dépense		0,000	0,000
Réalisation des infrastructures de tramways de BHNS	Dépense	0,076	0,142	0,361
	Recette	0,010	0,064	0,154
Total programme Infrastructures de transports en commun	Dépense	0,076	0,142	0,361
	Recette	0,010	0,064	0,154
	Charge nette	0,066	0,077	0,208

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Amélioration de la circulation des bus	Dépense	3,892	0,835	0,678
	Recette	1,156	0,618	0,667
Franchissements	Dépense	0,594	0,564	0,482
	Recette	0,165	0,000	0,000
Réalisation des infrastructures de tramways de BHNS	Dépense	12,734	7,577	16,111
	Recette	3,323	5,999	12,047
Total programme Infrastructures de transports en commun	Dépense	17,220	8,975	17,271
	Recette	4,645	6,617	12,714
	Charge nette	12,575	2,358	4,557

PROGRAMME

Partage et qualité de l'espace public

*Ce programme relève
de la Mission Réseau routier et
mobilité durable*

Ce programme comporte cinq actions :

- Développement des modes actifs
- Accompagnement des grands projets urbains
- Sécurité routière et accompagnement accès collèges
- Maîtrise des déplacements
- Développement et accompagnement de nouveaux services aux usagers

L'attractivité du territoire départemental passe par l'amélioration du cadre de vie. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et de cadre de vie relatifs aux infrastructures routières du Département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets. Au-delà, le Département poursuit son engagement à travers plusieurs démarches volontaristes, notamment en matière de déplacements non motorisés ou encore de lutte contre les nuisances phoniques.

En complément du Plan de mobilité durable (PMD) voté en juin 2016, le Département a adopté le 18 avril 2019 une stratégie vélo vers un territoire 100% cyclable en 2024, marquant ainsi ses engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique.

Le domaine routier départemental est à la fois un levier et un terrain d'expérimentation pour les démarches d'amélioration globale de l'environnement :

- Par le développement des modes actifs, et l'incitation à se déplacer par des moyens non polluants (TC et Vélos),
- Par le développement du recyclage et du réemploi de matériaux et la limitation de l'emploi de matériaux provenant de carrières,
- Par la désimperméabilisation des surfaces de voiries, l'expérimentation de nouveaux revêtements et la plantation d'arbres en coordination avec la DNPB et la DEA,
- Par la dissimulation de réseaux aériens réalisés par les villes à l'occasion de travaux de réaménagement des RD.

Les objectifs stratégiques du programme

- Favoriser toutes les mobilités durables, réaliser les aménagements cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture ;
- Contribuer au développement de la pratique cyclable en Seine-Saint-Denis à travers la création et l'aménagement d'infrastructures de qualité et l'animation d'un Comité départemental des modes actifs,
- Accompagner les grands projets structurants qui vont façonner le paysage de demain et modifier les besoins en déplacements, et notamment accompagner les opérations de création des gares du Grand Paris Express
- Aménager les berges et améliorer le cadre de vie : Les Berges de la Seine et de la Marne, quand elles constituent l'assise des propriétés départementales (routes, pistes cyclables, parcs), doivent être maintenues, confortées ou renforcées.
- Améliorer la sécurité routière en traitant les sites les plus accidentogènes, mais en réalisant également des aménagements tant préventifs que curatifs, notamment pour les secteurs à forte insécurité ressentie par les usagers ; poursuivre les actions d'accompagnement et de sensibilisation de publics les plus vulnérables (collégiens en particulier) ;
- Poursuivre les études et les aménagements de sécurisation des accès aux collèges neufs ou rénovés dans le cadre du PMD ;
- Renforcer la sécurité des déplacements par des campagnes ciblées de marquage au sol, avec en particulier la création de sas vélos sur les carrefours à feux des voiries départementales.
- Renforcer la concertation avec les partenaires en particulier les communes et EP, tant sur les diagnostics réalisés, que sur les priorités et les aménagements à réaliser ;

Indicateurs de résultat

Objectif		Développer les itinéraires cyclables					
		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de km d'itinéraires cyclables cumulés sur le réseau départemental (en Km)	cible	104,39	105	106	116	136	152
	réalisé	99,6	102,6	109,8	125,5	132,6	151,6

Objectif	Améliorer les dessertes existantes et optimiser l'utilisation de la voirie			
	2016	2017	2018	2019
Développement de Gerfaut 2 : Nombre de carrefours équipés et raccordés en fibre optique dans l'année	131	0*	75	113
<u>Commentaire</u> : En 2019, les objectifs du projet ont été d'achever le déploiement du cœur de réseau (backbone), de poursuivre l'amélioration de la couverture territoriale du réseau, de poursuivre les réflexions sur Gerfaut 2 comme outil support à l'innovation dans le domaine de ville intelligente. *aucune réalisation en 2017 faute de marché				

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

- Le maillage du réseau cyclable départemental s'est poursuivi par la mise en chantier de 20 km d'aménagements cyclables supplémentaires en 2019 et la poursuite de la mise en place des sas vélo ;
- Des études « cédez le passage » ont été poursuivies ;
- 5 comités vélos ont été organisés pour débattre des projets vélo ;
- Les actions de sensibilisation aux modes actifs ont été poursuivies dans les collèges, et les animations de sensibilisation à la pratique du vélo sur l'espace public via des associations locales ont été renouvelées ;
- Des études sur l'ouverture des couloirs bus aux vélos ont été poursuivies ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la politique d'amélioration du cadre de vie des habitants en réaménageant des voiries ;
- Poursuite de l'opération anti-bruit ;
- Etude des potentiels de désimperméabilisation de surfaces de voirie sur chaque projet ;
- Elaboration d'une calculatrice carbone pour pouvoir calculer le bilan carbone de la DVD (en cours).

Action Développement des modes actifs

Les engagements du Département en faveur des modes actifs se sont poursuivis en 2019 et s'inscrivent dans le cadre du PMD. Les objectifs du PMD (réaliser 30 km d'aménagements cyclables) ayant été atteints dès la fin 2018, une nouvelle stratégie a été votée : « La stratégie Vélo en faveur d'un territoire cyclable en 2024 », en 2019.

L'objectif est d'augmenter la part modale du vélo afin de promouvoir un mode de déplacement alternatif à la voiture, de lutter contre la pollution et l'encombrement des voies, et d'inciter à l'activité physique. Cet engagement relève le niveau d'ambition, et fixe comme objectif prioritaire d'adapter 100 % des voies départementales à la pratique du vélo à l'horizon 2024.

La démarche s'articule autour de trois grands axes :

- Accélérer le déploiement des infrastructures cyclables à l'échelle départementale en veillant à la construction d'un réseau cyclable maillé et continu à l'échelle du territoire départemental,
- Développer une culture vélo au sein de la population et proposer des services pour faciliter cette pratique
- Mettre en place une gouvernance spécifique et animer un réseau vélo partenarial avec les acteurs du territoire

Les priorités pour 2019 ont été les suivantes :

- Engager les réflexions pour rendre 100% des voiries départementales cyclables à l'horizon 2024 via la réalisation d'aménagements cyclables, l'installation de SAS vélo et « cédez le passage » cyclistes aux feux ;
- Amplifier les objectifs en concertation avec les acteurs des déplacements cyclables en Seine-Saint-Denis, collectivités (communes et intercommunalités, Région et métropole), associations représentatives d'usagers... ;

- Elargir dans les collèges les actions éducatives à la thématique de la mobilité durable et continuer à réaliser les aménagements préconisés dans les études d'accessibilité aux collèges ;
- Travailler les projets d'aménagement cyclables en intégrant les dimensions paysagères et environnementales.

Une centaine d'études, à différents stades et une trentaine de diagnostics et d'études préliminaires ont été menées en 2019. D'autres travaux d'aménagement cyclables ont été réalisés dans le cadre de projets de requalification de voirie plus ambitieuse et en cours, notamment RD 41 Bondy, RD 932 à Aubervilliers et Pantin, RD 117 à Romainville.

A l'occasion de toutes les études et interventions d'amélioration de voirie, le Département veille à ce que les conditions de circulation des piétons soient améliorées, conformément aux objectifs du PMD (réfection et désencombrement des trottoirs, facilitant le cheminement des piétons, aménagements en faveur des Personnes à Mobilité Réduite).

Deux opérations spécifiques d'aménagements ont été réalisées en 2019 : l'aménagement et la sécurisation d'une traversée piétonne sur l'avenue Thiers, RD117 au Raincy, devant le collège Corot, et la réfection de trottoirs sur la RD24 à Saint-Denis (0,130 M€).

Accompagnement des grands projets urbains

Le PMD mobilisant un montant d'investissement de 50 millions d'euros sur l'ensemble de la période 2016-2020 s'est traduit notamment par une montée en charge des investissements accompagnant l'émergence de grands projets urbains sur le territoire, et par le développement sans précédent d'aménagements d'itinéraires cyclables sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Le Département s'est engagé avec les acteurs locaux, la SOLIDEO et Paris 2024 pour que les nouveaux quartiers liés aux JOP 2024 (Village à Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Ile Saint Denis, Centre aquatique olympique à Saint Denis et ZAC Plaine Saulnier, Cluster des médias à Dugny, Le Bourget et La Courneuve) soient exemplaires en matière de durabilité, de mixité, de valorisation du patrimoine, d'accessibilité entre autres. Et pour que cette ambition se traduise par l'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'inscription d'études et de travaux sur de nombreux axes structurants à proximité des sites olympiques traduit cet engagement. L'objectif est que la requalification et le réaménagement permettent un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives. Plusieurs secteurs sont à l'étude :

- au Bourget et à Dugny, en articulation avec le Cluster des Médias, opération dont le coût est évalué à 11,9M€.
- à Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Ile Saint Denis, en articulation avec le Village olympique et paralympique : création du franchissement de Seine entre Saint-Denis et l'Ile Saint-Denis, opération dont le coût est évalué à 22,1M€,
- à La Courneuve, en liaison avec la création de la piscine de Marville, le projet d'aménagement prévoit la requalification de l'ex-RN301 (RD901) entre la future gare des 6 Routes et le parc,
- Marville (Convention SOLIDEO) : L'année 2019 a été marquée par la signature de la convention d'objectifs entre SOLIDEO, Paris 2024 et le Département sur cette opération dont le coût est évalué à 5M€,

Les études prospectives et les études générales de circulation se sont poursuivies en 2019. Les études de maîtrise d'ouvrage stratégique permettant de préciser le programme pluriannuel de développement et de requalification du réseau, les études de la RD 932 depuis la porte d'Aubervilliers et jusqu'à Aulnay-sous-Bois ou encore les études préalables aux travaux, prévus notamment dans le cadre du PMD ainsi que les études générales de déplacement pour actualiser les données de l'observatoire

Sécurité routière et accompagnement accès collèges

Le programme de sécurité routière consiste à agir dans les lieux où les données d'accidentologie sont fortes et les abords d'établissements scolaires qui ne sont pas intégrés dans des projets d'aménagements plus globaux. Il comporte un volet concernant le « renfort de la sécurité et de la visibilité des rues » par des actions de marquage notamment.

Le parti pris de conception des projets de sécurité routière consiste à privilégier une redéfinition du partage de l'espace public, par l'élargissement des trottoirs, la réduction du nombre et de la largeur des voies de circulation, la création de passages piétons, la création d'aménagements cyclables, la création de plateaux traversant, de nouvelles plantations. Ces aménagements visent à réduire les vitesses de manière significative.

Pour 2019, le programme des études de sécurité routière a été ciblé sur les lieux d'accumulation des accidents du Département. Il consiste, à partir d'un diagnostic de sécurité routière et de déplacements sur un site, à proposer différents scénarios d'aménagements portés à la concertation avec les communes.

Outre les études et travaux réalisés, le renfort de la sécurité et de la visibilité des rues (action du PMD) qui consiste notamment à réaliser des campagnes de marquage au sol pour renforcer la sécurité des usagers a été poursuivi.

Des initiatives en faveur des usager-e-s handicapé-e-s, comme par exemple la mise en place de dispositifs d'alerte pour déficients visuels sur les traversées piétonnes, aux abords de collèges ont aussi été effectuées.

Dans le même esprit, l'année 2019 a permis de poursuivre les études pour la réalisation des aménagements ou réaménagements des accès et abords des collèges, dont celles accompagnant la construction, reconstruction ou réhabilitation inscrites dans le cadre du nouveau plan "Ambition collèges 2020" du Département. Il s'agit de rendre possible et sûre la pratique des modes doux, adaptés aux déplacements courts domicile/collège mais aussi d'améliorer le cadre de vie et la sécurité aux abords des collèges.

Les réalisations 2019 concernent : le collège Jean-Baptiste Clément (Dugny), Collège Fabien et Groupe scolaire RD 921 à Saint-Denis, le collège Jean Jaurès à Montfermeil (travaux tram T4). Suite à la construction d'un nouveau collège à Noisy-le-Sec, une enveloppe de 500 000€ a été confiée à la ville pour la sécurisation des voies communales menant au collège.

Par ailleurs, près de 8 000 collégiens ont pu être sensibilisés à la sécurité des déplacements en 2019 (animations réalisées en interne et via les associations Wimoov et le Comité Départemental de la Prévention routière).

Maîtrise des déplacements

Le projet GERFAUT II de 2010-2017 a permis de se doter d'un système performant. Depuis, les actions menées visent à permettre à l'outil d'évoluer pour continuer à s'adapter aux nouveaux enjeux de régulation des déplacements.

Au titre de l'action, les principaux résultats 2019 sont :

- la finalisation du déploiement de la fibre optique du cœur de réseau (Back-Bone 2), réalisée entre la RD902 à Villemomble et la RD115 à Aulnay-sous-Bois y compris la section du T4CM sur la RD116 à Livry-Gargan. (6,5 km de fibre optique posée) ;
- 113 carrefours ont été raccordés en 2019 au PCRD GERFAUT II ;
- le développement de stratégies de régulation : les mises à niveau prioritaires des tramways T8 et T5, ont été réalisées et consolidées par des visites terrain avec les gestionnaires des tramways. L'évaluation de la priorité bus de la ligne bus 152 a également été réalisée, mais s'est avérée décevante en raison de la non implication de l'exploitant bus sur cette priorité.
- le démarrage de projets permettant le développement de nouveaux capteurs au PCRD : ces projets de points de mesure à partir des caméras existantes ont été réalisés sur deux caméras et se sont avérés très satisfaisantes, ce qui permet d'envisager la poursuite du déploiement de ce système dans les années à venir.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accompagnement des grands projets urbains	Dépense	5,215	6,176	10,255
	Recette	1,074	2,151	2,970
Développement des modes actifs	Dépense	3,727	2,582	4,108
	Recette	0,568	0,422	0,780
Maîtrise des déplacements	Dépense	1,735	1,192	0,641
	Recette	1,412	0,525	0,000
Sécurité routière et accompagnement accès collèges	Dépense	4,194	3,142	2,273
	Recette	1,599	0,532	0,340
Total programme Partage et qualité de espace public	Dépense	14,871	13,093	17,278
	Recette	4,653	3,630	4,090
	Charge nette	10,218	9,462	13,188

Mission Développement urbain

PROGRAMME

Aménagement et coopération territoriale

*Ce programme relève
de la Mission Développement urbain*

Ce programme comporte trois actions :

- Aménagement et renouvellement urbain,
- Coopération territoriale,
- Géoportail93/géomatique.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme consistent à renforcer la cohérence dans les relations que le Département souhaite développer avec ses partenaires (internes et externes au territoire) autour des questions d'aménagement et de stratégie territoriale, par une approche commune des projets de développement et de renouvellement portés en grand nombre sur le territoire, et leur intégration à la construction d'une coopération renouvelée.

Indicateur de résultat

Objectif		Travailler à l'adhésion des partenaires aux projets du Département pour faciliter leur mise en œuvre			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers de coopération territoriale réalisés	cible	47	47		
	réalisé	64	53		
Commentaire : le nombre de dossier comprend les dossiers préparant les 18 rencontres de la Présidence, les 8 rencontres bilatérales du DGS avec un partenaire, les 10 réunions entre la Direction Générale du Département et celle d'un partenaire et les 17 dossiers Ville et EPT de Seine-Saint-Denis mis à jour. La cible de 47 correspond à la volonté de travailler chaque année la coopération avec les 40 communes et les 4 EPT du département, avec la MGP, la Région et au moins un Département limitrophe. Certains partenaires ayant été rencontrés plusieurs fois, 43 partenaires ont fait l'objet d'au moins un dossier de coopération en 2019 : 37 villes, 3 EPT, la Région, la MGP et le Val-d'Oise.					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Action Aménagement et renouvellement urbain

Cette action vise d'abord à conduire des études générales visant à définir la stratégie de développement territorial du Département ainsi que des analyses parcellaires permettant d'évaluer les évolutions possibles des emprises départementales. Les mutations socio-économiques et les politiques d'aménagements, notamment liées au Grand Paris Express et aux Jeux Olympiques et Paralympiques, induisent un fort développement de projets, à grande échelle comme à petite échelle. Ces projets doivent être contextualisés afin d'envisager leur faisabilité et leur pertinence au regard des enjeux de développement du Département (intérêts sociaux, économiques et écologiques).

Un second enjeu est d'accompagner les communes et les intercommunalités de notre territoire qui se sont engagées dans une nouvelle phase de contractualisation au bénéfice des quartiers les plus en difficultés et ce, dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire. Ainsi en 2019, le processus d'élaboration des projets de renouvellement urbain s'est poursuivi tout au long de l'année et une nouvelle étape a été franchie avec la finalisation des « projets quartiers ». Ces derniers ont fait pour la plupart, l'objet d'une présentation pour avis au comité d'engagement de l'ANRU lequel doit émettre un avis et des recommandations pour la finalisation définitive des projets. Cette phase est attendue sur 2020 pour un démarrage des opérations sur 2020-2021.

Le Département suit l'avancée de ces projets à l'aune de ses propres programmes de rénovations des équipements départementaux.

Enfin, dans l'objectif de la rénovation urbaine de ses quartiers prioritaires, le Conseil départemental est sollicité par les partenaires notamment en ce qui concerne la problématique d'aménagement de voiries départementales ou encore de rénovations ou reconstructions des équipements « petite enfance ». D'ores et déjà, certains programmes

actent un impact réel sur des équipements (crèches, PMI et routes départementales). En ce sens le Département a répondu à l'ANRU en renseignant les documents de l'agence en vue d'un co-financement des équipements.

Action Coopération territoriale

La coopération territoriale consiste à créer avec les partenaires les conditions nécessaires à une action publique coordonnée et à rechercher des pistes de mutualisation pour optimiser les dépenses publiques.

Ce travail de coopération s'appuie sur une mise à jour de l'activité départementale et des projets locaux basée sur les informations des directions départementales, sans se substituer au travail sectoriel. Cette vision territorialisée permet de dégager les priorités, les urgences, les blocages et les propositions pour mieux faire avancer les projets du Département, en concertation avec les partenaires.

L'établissement de conventions transversales permet d'innover en matière de politiques publiques sur la base de partages d'informations et d'expériences.

53 dossiers de coopération territoriale ont été actualisés, en étroite collaboration avec les directeur·rice·s du Département et les partenaires. 36 rencontres ont été organisées pour la Direction générale et la Présidence.

2019 a également été l'occasion de poursuivre la mise en œuvre des actions inscrites dans la convention globale de coopération 2018-2020 entre la Ville de Paris et le Département, et d'engager avec les directions départementales les réflexions sur le prochain Contrat de Plan Etat Région.

La réorganisation de la Direction en 2019 s'est traduite par la création d'un bureau dédié aux partenariats et aux conventions, qui a permis d'amplifier le travail d'accompagnement des directions départementales dans la rédaction de leurs conventions avec Solidéo et la Société du Grand Paris, et dans le suivi administratif et financier de ces conventions.

Concernant le développement territorial, la DTCM a contribué à la production des avis du Département relatif aux documents et autorisations d'urbanisme produits par les communes, les EPT et les aménageurs (Solidéo notamment). La DTCM a joué dans ce cadre le rôle de rédactrice des avis et de centralisateur des contributions des différentes directions.

Action Géoportail93/géomatique

L'observatoire départemental, rattaché jusqu'alors à la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation, a vécu sa dernière année d'existence en 2019. Celui-ci regroupait une activité autour de la production d'études territoriales, et une autre dédiée à l'administration du Système d'information géographique (SIG) départemental et à la diffusion de données géographiques. A partir de 2020, la fonction étude sera portée par la mission Etudes et pilotage de la donnée, et la partie géomatique a rejoint l'ex-bureau de la géomatique de la Direction du développement et des déplacements pour devenir le Service de la géomatique et de l'information géographique.

Les principales réalisations de l'année 2019 au titre des études territoriales sont :

- une étude sur la population immigrée en Seine-Saint-Denis, à la demande de la Direction International et Europe (DEI) ;
- un diagnostic sur les personnes âgées et en situation de handicap pour la réalisation du nouveau schéma autonomie, à la demande de la DPAPH, ainsi que la réalisation d'un *Décryptage* sur les personnes âgées dont la publication interviendra en 2020;
- un *Décryptage* sur les mouvements résidentiels de la population départementale;
- la participation à une étude régionale avec l'INSEE sur la dépendance en 2030 ;
- la co-élaboration d'une étude avec l'INSEE et la Préfecture départementale sur les mutations de la Seine-Saint-Denis (sortie en février 2020)

Sur la partie outils et données SIG (Géoportail93), plusieurs réalisations sont à noter :

- La réalisation d'une géo-application sur le référencement des porteurs de projets séquano-dionysiens de développement à l'étranger, à la demande de la DEI ;
- La réalisation des deux géo applications, Tiers lieux et *Made In*, à la demande de la Délégation chargée du marketing territorial (DMTM)
- La mise en place, avec la Direction de la communication (DCOM) et la Direction de la voirie et des déplacements (DVD), d'une cartographie dynamique des chantiers sur les routes départementales (disponible sur le site du Département)
- Le développement de l'interface cartographique du SID
- Un peu plus de 321 cartes ont été produites en 2019 pour répondre aux différents besoins des directions
- Formations au Géoportail93
- Un important travail de structuration des données géographiques de la DEF a été mené avec les métiers,
- Le Mode d'occupation des sols a été acheté et mis en ligne sur le Géoportail93.

Sur la partie traitement de données urbaines et mobilités, plusieurs réalisations sont à noter :

- Exploitation de la base de données du Système d'information de validation (SIDV) d'IDFM Mobilité
- Transformation des fichiers des horaires prévisionnels des transports publics (GTFS) et exploitation des données
- Constitution d'une base de données géographiques des projets d'aménagement en Seine-Saint-Denis
- Traitement des fichiers cadastraux en lien avec le dispositif CHEC (copropriétés dégradées)
- Mise à jour de l'atlas sur les emplacements réservés
- Travaux de traitements et d'analyses de données dans le cadre d'une étude sur le co-voiturage.
- Amélioration du modèle vélo et création de deux atlas sur les gares du GPE
- Elaboration d'un atlas des arbres d'alignement pour les travaux des lignes 16 et 17 du GPE
- Plus d'une centaine de cartes ont été réalisées pour les besoins internes de la DDM.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Aménagement et renouvellement urbain	Dépense	0,974	0,970	0,950
	Recette	0,003		
Coopération territoriale	Dépense	0,004	0,004	0,003
	Recette	0,041	0,044	0,045
Total programme Aménagement et coopération territoriale	Dépense	0,978	0,974	0,953
	Recette	0,044	0,044	0,045
	Charge nette	0,934	0,931	0,908

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Aménagement et renouvellement urbain	Dépense	0,200	0,765	0,171
	Recette		0,000	
Coopération territoriale	Dépense	0,040	0,022	0,024
Renouvellement urbain	Dépense			
Total programme Aménagement et coopération territoriale	Dépense	0,240	0,787	0,195
	Recette		0,000	
	Charge nette	0,240	0,787	0,195

*Ce programme relève
de la Mission Développement urbain*

Ce programme comporte trois actions :

- Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité,
- Logistique innovante,
- Prestations de mobilité.

Les objectifs stratégiques du programme

- Permettre aux séquano-dionysiens de disposer d'une alternative robuste, efficace, économique et écologique à l'usage de la voiture pour effectuer leurs déplacements,
- Renforcer l'utilisation des infrastructures ferrées et fluviales pour le déplacement des marchandises,
- Préserver, conforter et développer des sites logistiques multi modaux,
- Fédérer et porter les intérêts du Département sur la thématique de la logistique urbaine.

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Action Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité

En 2016, le Bureau des mobilités métropolitaines a été désigné comme porte d'entrée des relations institutionnelles entre la Société du Grand Paris et le Département. En outre, il est l'interlocuteur des partenaires institutionnels (Région, Départements, Etat...) et d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) pour développer le réseau de transports en commun. Enfin, en 2018, une nouvelle mission a été confiée, par la Direction Générale, au Bureau des mobilités, le suivi des « Nouvelles Mobilités » et de leur impact ou insertion sur le territoire.

Concernant les nouvelles Mobilités, l'année 2019 a été consacrée à la réalisation de partenariats afin de développer un réseau de stations d'autopartage dans les communes d'Est Ensemble, seules compétentes en matière de police de stationnement. Il a également été poursuivi l'étude à visée opérationnelle permettant de sélectionner les territoires prioritaires où seraient installées des stations de covoiturage.

Concernant les transports en commun, l'année a été marquée par :

- la poursuite des travaux des lignes 11 à Rosny Bois Perrier, 12 à Mairie d'Aubervilliers et 14 à Mairie de Saint-Ouen,
- la mise en service de la nouvelle branche du tramway T4 à Clichy-Montfermeil et la restructuration du réseau bus en proximité du tracé. La DTCM s'est attachée à faire prendre en compte les besoins des habitants du territoire et notamment des collégiens,
- le renforcement de 18 lignes de bus (dont 3 lignes Noctilien), ce qui a nécessité 24 véhicules supplémentaires,
- l'approbation de la concertation du tramway T8 Sud, la déclaration d'utilité publique d'Altival/Est-TVM, l'émergence de 3 projets de TCSP entre le Val d'Oise et le secteur Roissy/Villepinte (en compensation de l'abandon du Barreau ferré de Gonesse) et d'un projet sur les RD 901 / RD 29, ainsi que la poursuite des études des projets « Aulnay-Tremblay » et « ex-RN 34 ».

Par ailleurs, l'étude de pôle de la gare « La Courneuve 6 Routes » de la Ligne 16 du Grand Paris Express a été menée en lien avec la DVD. Le schéma de référence a été validé le 29 mars, faisant de ce pôle le premier à être approuvé à l'échelle du réseau du Grand Paris Express, devenant ainsi une référence pour la Société du Grand Paris. Concernant celui-ci, les agents ont participé à toutes les études des pôles afin de porter la vision ambitieuse du Département sur les questions d'intermodalité et d'interconnexion. De même, la DTCM a participé aux réunions concernant l'interopérabilité à Champigny-sur-Marne et a obtenu, avec Ile-de-France Mobilités et le Département du Val-de-Marne, qu'elle soit maintenue.

Concernant le pôle de la gare « Villepinte – Parc du Sausset » pour lequel la DTCM travaille de concert avec la DNPB, un scénario d'aménagement a été arrêté en 2019.

Cette année a également été marquée par l'avancement des études des pôles de Saint-Denis (début des études d'avant-projet) et Noisy-le-Sec (approbation de la concertation).

D'autres projets ont émergé en 2019 comme le Franchissement Urbain Pleyel ou les missions de coordination des travaux sur les axes ferrés Nord et Est, ces dernières étant stratégiques pour que l'indispensable régénération du réseau n'entraîne pas une impossibilité de se déplacer pour les séquano-dionysiens.

Action Logistique innovante

Dans le cadre de cette action, le Département souhaite poursuivre ses actions en faveur d'une logistique urbaine durable en privilégiant le report modal vers le fret et la voie d'eau, le développement de sites logistiques multimodaux et l'amélioration des performances environnementales du transport de marchandises.

Suite au travail initié en 2016 qui avait permis de sélectionner 27 parcelles, appartenant au Département, et pouvant présenter des opportunités pour des activités logistiques et/ou des stations gaz naturel véhicules (GNV), 7 sites ont été visités pour retenir finalement une parcelle située à Saint-Denis. Le projet a été validé par les acteurs (Département, EPT Plaine Commune...). Le dossier est aujourd'hui instruit par la DADJ, dans le but d'une acquisition par le SIGEIF. Ce dernier a également fait part au Département de son intérêt pour une parcelle, propriété de l'Etat, située à Aulnay-sous-Bois.

Le Département tente également de valoriser son foncier disponible. Fin 2019, les terrains identifiés comme disponibles ont été transmis à SOGARIS pour le développement d'activités logistiques. Les retours se font encore attendre.

Un marché de recherche et développement a été passé entre le Département et l'Institut EFFICACITY. La mission porte sur la logistique innovante et notamment sur deux aspects : le tramfret et des propositions relatives à un système logistique intégré et innovant à l'échelle du département, notamment sur la RD932 (recensement et typologie des commerces, estimation des besoins en aires de livraisons, questionnaires commerçants, etc.).

Un atlas ferroviaire a été réalisé au premier trimestre 2019. Il s'agit d'une actualisation de celui réalisé en 2003 par les services du Département qui s'est faite grâce aux systèmes d'informations géographiques et à un travail de terrain. Il s'intéresse particulièrement aux installations terminales embranchées présentes en Seine-Saint-Denis et à leur état.

Compte tenu des forts enjeux à venir (JOP, nombreuses ZACs, arrivée du GPE et explosion du e-commerce) le Département a souhaité fédérer les différents acteurs de la logistique autour de rencontres périodiques. Deux principaux thèmes ont été identifiés : la logistique des chantiers et l'insertion / le recrutement dans le domaine de la logistique et du transport de marchandises. L'identification de ces thèmes résulte de rencontres avec les fédérations du secteur durant l'été. La fin de l'année a été consacrée à l'élaboration d'un premier comité qui s'est tenu le 10 janvier 2020.

Le Département est sollicité pour contribuer aux documents de planification des collectivités du territoire. L'année 2019 a été marquée par les projets de PLUI des EPT Plaine Commune et Est Ensemble, ainsi que du PLD de Paris Terres d'Envol. Des contributions logistiques ont été fournies dans chaque cas, insistant notamment sur l'importance de la prise en compte des activités logistiques dans ce type de document et sur les bonnes pratiques déjà mises en place qu'il pourrait être intéressant de répliquer.

Enfin, le Département a participé à :

- la réflexion « Métabolisme urbain » organisé par Plaine Commune,
- à différents comités opérationnels (optimisation de l'espace public, fluvial, harmonisation des réglementations) et participation aux ateliers du SCoT Métropolitain de la Métropole du Grand Paris,
- aux rencontres du réseau des référents logistiques.

Action Prestations de mobilité

Cette action a pour but de favoriser la mobilité des jeunes en Seine-Saint-Denis en prenant en charge une partie du coût de la carte Imagine R. Les publics concernés par ces prestations sont les collégiens boursiers, les collégiens entrant en classe de 3ème ainsi que les collégiens bénéficiaires de l'aide départementale à la demi-pension dans les collèges publics.

Cette action est réalisée en lien étroit avec la Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH). La création du Pass seniors nécessite de suivre les conventions et les échanges avec Ile-de-France Mobilités (IDFM) au sujet de la tarification sociale de la carte Améthyste, et la création d'une allocation « gratuité transport », qui sera mise en œuvre en 2020.

En outre, le renouvellement du marché du dispositif PAM93 pour la mobilité des personnes en situation de handicap constitue un axe de travail important.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Logistique innovante	Dépense	0,006	0,003	0,003
Prestations de mobilité	Dépense	1,040	1,078	0,990
Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité	Dépense	47,472	47,852	48,397
Total programme Mobilités métropolitaines	Dépense	48,518	48,933	49,390
	Recette			
	Charge nette	48,518	48,933	49,390

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Logistique innovante	Dépense	0,001	0,000	0,000
	Recette			
Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité	Dépense	11,351	23,232	13,804
	Recette	0,030	0,056	0,140
Total programme Mobilités métropolitaines	Dépense	11,352	23,232	13,804
	Recette	0,030	0,056	0,140
	Charge nette	11,322	23,176	13,664

Mission Ecologie urbaine

PROGRAMME

Biodiversité et nature en ville

Ce programme relève

*de la Mission **Ecologie urbaine***

Ce programme comporte trois actions :

- Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes,
- Accueil, intensification et diversification des usages et valorisation de la trame verte,
- Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages

Les objectifs stratégiques du programme

2019 marque la 3^{ème} année de la mise en œuvre du plan d'investissement « À vos Parcs ! » adopté par l'Assemblée Départementale en septembre 2016 et doté de 54 M€ sur la période 2016-2020. Articulé autour de 4 orientations :

- étendre ou rénover les parcs départementaux en dynamisant leurs franges,
- proposer de nouveaux équipements (aires de jeux, parcours sportifs, mobiliers de pique –nique...),
- diversifier la programmation pour faire venir le plus grand nombre,
- renforcer la gestion écologique des milieux remarquables qui permettent l'accueil d'espèces d'oiseaux classés Natura 2000.

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Action Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes

L'année 2019 a été consacrée à **l'élaboration d'une stratégie départementale de l'arbre** en Seine-Saint-Denis. Elaborée en collaboration avec les autres directions départementales, le « Plan Canopée » de la Seine-Saint-Denis 2021-2030 devrait être présenté aux élus en 2020. Son ambition s'articulera autour de trois axes : développer le patrimoine arboré pour renforcer la présence de l'arbre sur le territoire, protéger le patrimoine pour assurer la pérennité du riche patrimoine déjà existant, et enfin valoriser l'arbre pour permettre à tous les citoyens de s'approprier la richesse de ce patrimoine écologique.

L'année a aussi vu la poursuite des projets d'investissement « **A vos parcs !** » visant à étendre, moderniser et diversifier les offres d'équipement dans les parcs :

- Le parc départemental de la **Fosse Maussoin** : désormais sécurisé, une première phase d'aménagement en surface a été lancée en 2019 avec reprise de la topographie du site. Des nouveaux équipements ont été installés : aires de jeux et bloc sanitaire permettant ainsi l'ouverture..... Par ailleurs, une des façades de parc, le boulevard du Temple a aussi été réaménagé afin d'améliorer l'insertion du parc dans la ville.
- Le parc départemental **Jean-Moulin les Guilands** : le parvis de la maison du parc a été agrandi afin de permettre l'accueil petites manifestations.
- Le Parc forestier de **la Poudrerie** : après l'élaboration d'un schéma stratégique validé par l'inspectrice des sites, des premiers travaux de reprise d'allées ont été réalisés en 2019 dans le cadre d'un plan pluriannuel. Deux des allées les plus emblématiques ont ainsi pu être reprises : l'allée Est-Ouest et celle du Forum.
- Le parc départemental de **la Bergère** : les études de Maîtrise d'œuvre se sont poursuivies avec des difficultés importantes à s'accorder entre maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre sur un AVP, finalement validé en décembre, et surtout, un coût d'objectif stabilisé de l'opération dans l'enveloppe du concours.
- Le parc départemental **Georges Valbon** : trois chantiers d'ampleur ont marqué l'année :
 - Opération JOP2024 : l'extension du parc G Valbon sur le terrain des Essences et reconfiguration de l'Aire des vents – ZAC du Cluster des Médias
Le Département est maître d'ouvrage de la dépollution et de la renaturation du Terrain des Essences, réalisée dans le cadre du programme des JOP 2024.
2019 a été consacré au lancement des études de dépollution, avec la sélection du prestataire Iddea qui a engagé une synthèse des études, avant de poursuivre le plan de gestion de la dépollution du site en 2020. Cette dépollution est conduite dans le cadre d'une procédure spécifique, le « tiers demandeur » qui a été également lancée avec la signature du protocole d'accord sur les usages futurs du terrain, signé entre l'actuel propriétaire, le Ministère des Armées, le Département et Plaine Commune, collectivité détenant la compétence en urbanisme.

- La reconfiguration des entrées de parc
L'entrée des Marronniers a fait l'objet d'une étude de marché qui a conclu en 2019 à la pertinence d'une activité de restauration dans une partie des locaux actuellement occupés par les services du parc et la régie de la DNPB. Elle serait assise sur une offre mixte (classique et à emporter), comprenant des produits issus d'un circuit court, avec une offre culinaire ouverte au plus grand nombre. Préalablement au lancement d'un appel à projet permettant de sélectionner des restaurateurs, il s'agit de poursuivre avec la DBL les études permettant de libérer une partie des locaux.
En parallèle une préfiguration de l'ouverture de cette entrée est mise en place par un réaménagement initié en 2019 qui permet de réinvestir et de redonner aux usagers du parc, une parcelle jusque-là fermée par un mur.
- L'entrée Marville (Chemin des parcs) en face du parc de Marville : les études de maîtrise d'œuvre ont été achevées ainsi que l'élaboration du marché de travaux afin de pouvoir reprendre cette entrée et cette façade de parc pour les JOP2024.

Enfin, les projets d'investissement pour apporter de la **fraîcheur en ville** se sont appuyés sur deux objectifs :

- relancer la reprise des grands alignements (nombre abattages et nombre replantation) dans le cadre d'une stratégie renouvelée de plantation. Le patrimoine arboré des rues départementales, élément essentiel de la trame verte, a fait l'objet d'un suivi régulier de son état phytosanitaire. En 2019, 2540 arbres ont été spécifiquement diagnostiqués, en priorisant les alignements les plus sensibles. Enfin, alors qu'aucune replantation n'avait eu lieu en 2018, l'année 2019 a permis de relancer la reprise des alignements avec 82 sujets en alignement replantés.
- Expérimenter, avec la première création d'une cour « oasis », dans le collège Langevin-Wallon de Rosny-sous-Bois, qui a permis de développer un projet ambitieux de re-végétalisation et de traitement des eaux à la parcelle

Action Accueil, intensification et diversification des usages et valorisation de la trame verte

L'accent a été mis en 2019 sur l'amélioration permanente de l'accueil dans les parcs en termes d'offres de service mais aussi de confort et de qualité d'usages et ce, sous la contrainte d'une optimisation renforcée des dépenses de fonctionnement avec :

- **des nouveaux équipements**
 - Au parc départemental du Sausset : ouverture de l'aire de jeu du Héron (détruite par un incendie) au printemps 2019, nouvel espace de pique-niques pour les familles, premiers agrès sportifs dans le Bocage en attendant le déploiement d'un nouveau parcours, premiers travaux de réaménagement de la maison du parc pour y offrir notamment un espace « cuisine » polyvalent
 - Dans les parcs départementaux urbains : un parvis pour la maison du parc à Jean-Moulin Les Guilands, des méridiennes et des premières installations du parcours de découverte de la Haute-Ile, des tables de pique-niques...
 - Au parc départemental Georges Valbon : achèvement du jardin des sens, nouvel équipement sportif, rénovation de deux aires de jeux.
- **des services nouveaux ou renouvelés**
 - une offre de baignade au parc Georges Valbon en juillet 2019 pour la 3^{ème} année consécutive,
 - le renforcement des mises à disposition des maisons de parc par exemple,
 - l'accueil et diversification des usages dans les parcs grâce à une programmation grand public importante et surtout renouvelée permettant de fidéliser le public,
 - Une nouvelle version en ligne du site internet parcnfos.

Action innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages

L'activité de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), créé en 2005, s'est poursuivie en 2019 comme précédemment avec le suivi de la faune et la flore sur le territoire – et plus particulièrement sur les parcs départementaux.

L'ambition étant l'amélioration de la connaissance de la biodiversité départementale pour venir en aide à la gestion et à l'aménagement de l'espace urbain et naturel, notamment en étant force de proposition.

Le Département s'appuie sur l'implication et la participation aux sciences citoyennes à travers le réseau « Observ'acteur de la biodiversité en Seine-Saint-Denis ». Plus de 250 bénévoles participent et enrichissent la base de données départementale sur le patrimoine naturel. Celle-ci comptabilise plus de 310 000 données.

Des inventaires botaniques ont été menés comme chaque année depuis 2015 avec le concours du CBNBP dans les communes séquanodionysiennes. En 2019, 4 nouveaux territoires communaux ont été inventoriés, ramenant le total à 36 communes inventoriées.

Dans le cadre de la qualité écologique du territoire, le Département a poursuivi l'expérimentation des toitures végétalisées, la possibilité de reconstituer des sols fertiles, via le recyclage local de matériaux inertes et de déchets verts pour les plantations urbaines, et ce dans un but de préservation des sols et de limitation des coûts d'approvisionnements.

Le Département a également été saisi, pour avis, sur différents projets soumis à étude d'incidence comme l'évaluation environnementale de Plan local d'urbanisme (PLU) et de projets urbains, le dossier d'autorisation unique pour la création des lignes 15, 16 et 17 du Grand Paris Express, l'évaluation environnementale relative à l'aménagement du parc du Plateau d'Avron par la ville de Rosny-sous-Bois, le suivi des dossiers réglementaires des Jeux Olympiques Paris 2024, l'évaluation environnementale sur le projet d'opération de requalification des copropriétés d'intérêt national (ORCOD – IN), l'étude d'impacts du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique (SIAH) relative à la canalisation du Garges-Epinay.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accueil, intensification et diversification des usages et valorisation de la trame verte	Dépense	7,257	6,517	6,247
	Recette	0,463	0,469	0,461
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépense	0,250	0,250	0,250
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépense	1,356	1,326	1,353
	Recette	0,032	0,029	0,098
Total programme Biodiversité et nature en ville	Dépense	8,863	8,093	7,850
	Recette	0,495	0,497	0,560
	Charge nette	8,369	7,596	7,290

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accueil, intensification et diversification des usages et valorisation de la trame verte	Dépense	4,473	3,692	3,750
	Recette	0,076	0,000	0,000
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépense	0,172	0,125	0,139
	Recette	0,045	0,000	0,000
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépense	2,509	5,643	3,762
	Recette	0,000	1,487	0,285
Total programme Biodiversité et nature en ville	Dépense	7,154	9,461	7,652
	Recette	0,120	1,487	0,285
	Charge nette	7,034	7,973	7,367

PROGRAMME

Assainissement

*Ce programme relève
de la Mission **Ecologie urbaine***

Ce programme comporte trois actions :

- Développement du patrimoine d'assainissement,
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements,
- Bâtiments équipements et moyens généraux.

Les objectifs stratégiques du programme

La politique d'assainissement est définie par le schéma d'Assainissement Urbain Départemental et Actions Concertées pour l'Eau (AUDACE 2), approuvé en novembre 2014 par l'Assemblée départementale. Ce schéma porte à la connaissance des agents et des publics les engagements d'une gestion solidaire et partagée de l'eau en Seine-Saint-Denis.

Ce schéma relatif à la période 2014-2023 se décline en quatre orientations stratégiques :

- assurer la pérennité du patrimoine départemental d'assainissement. Il s'agit de consolider sa surveillance, sa supervision et son entretien, de disposer d'un état patrimonial régulier du système d'assainissement et de conduire une politique de réhabilitation hiérarchisée,
- lutter contre les inondations. Il s'agit de pérenniser l'efficacité hydraulique du système départemental, de limiter les apports en amont et de renforcer les actions de réduction de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des inondations ;
- maîtriser la qualité des rejets aux milieux aquatiques. Il s'agit de renforcer les capacités de dépollution du système d'assainissement, d'améliorer la qualité des intrants au réseau et de définir et conduire une action cohérente relative aux eaux de nappe,
- développer une gestion solidaire de la ressource en eau et renforcer sa présence dans la ville. Il s'agit de renforcer les partenariats et actions communes, de préserver le cadre de vie et d'intégrer l'eau dans la ville et de développer la solidarité et la citoyenneté.

Le Plan Investissement Bassins (PIB) approuvé en Septembre 2018, ainsi que les travaux nécessaires à la bonne qualité des masses d'eau en Seine et en Marne (objectifs réglementaires), en vue notamment de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP2024) définissent les priorités d'investissements d'ici 2024. De nombreuses opérations contribueront à la valorisation de la présence de l'eau sur le territoire départemental : baignade dans les parcs et en bord de Marne, redécouverte d'une rivière, intégration de bassins d'orage dans la ville. Ces deux objectifs ambitieux sont indissociables pour le Département apportant une réponse aux besoins des usagers en matière d'amélioration de leur cadre de vie et de l'environnement.

En 2019, la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) s'est fortement mobilisée dans l'accompagnement des projets de transports. Il s'est agi de surveillance de patrimoine d'assainissement, d'études et de travaux en lien avec les opérations de bus (TZEN), de tram (T1, T4) comme de métro (L11), les futures lignes du Grand Paris Express L15, L16).

Indicateurs de résultat

Objectif		Assurer la pérennité du patrimoine d'assainissement			
		2018	2019	2020	2021
Linéaire de non visitable inspecté (ITV) (canalisation + branchements)	cible	15 km	15 km	15 km	15 km
	Réalisé	22 km	15 km		
Commentaire : L'objectif de cette démarche est de dresser un état des lieux du réseau pour identifier les anomalies structurelles (fissures) et fonctionnelles (ensablement/présence de racines). Cela s'inscrit dans la démarche de gestion patrimoniale de la DEA.					

Objectif		Contrôle des raccordements domestiques au réseau départemental			
		2018	2019	2020	2021
Contrôles de raccordement pour mise en conformité	cible	1000	1000	1000	1000
	réalisé	1003	976		
Commentaire : Ce chiffre permet de connaître et de maîtriser les apports vers le réseau et cette activité participe aux attentes de bonne qualité des masses d'eau dans le cadre de la baignade en Seine (JOP2024) et en Marne (2022, SAGE Marne Confluence).					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Action Développement du patrimoine d'assainissement

Les objectifs liés à cette action sont la lutte contre les inondations et la lutte contre la pollution des eaux autant dans le fonctionnement quotidien du réseau que dans les périodes de pluies ou de rejets de polluants de diverses origines.

Le Plan investissements bassins fait l'objet de multiples réflexions. Sa mise en œuvre s'est traduite en 2019 par :

- La mise en service du bassin du Rouailler à Livry-Gargan,
- L'étude du bassin du ru Saint Baudile à Gagny,
- La poursuite des travaux du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil,
- Les études d'intégration urbaine conduite par l'APUR pour les bassins de la Molette (La Courneuve, Dugny) et des Brouillards (Dugny), et la découverte de la Vieille Mer (La Courneuve)
- Le diagnostic de la qualité du plan d'eau pour la baignade à la base de loisirs de Champs sur Marne, en assistance à la Direction de la Culture, du Patrimoine du Sport et des Loisirs (DCPSL)
- Les études des projets de baignade dans les parcs Georges-Valbon (Saint-Denis, La Courneuve) et Bergère (Bobigny).

L'année 2019 a aussi été marquée par :

- la création sous domaine public de 78 branchements, pour un coût de 1,3 M€,
- la poursuite des améliorations du Système d'Information Géographique (SIG Galilée), avec l'évolution de la gestion des outils de déclaration de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), et la poursuite des inspections pédestres pour les agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA).

Action Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Dans le cadre de la connaissance, du maintien et de l'entretien du patrimoine d'assainissement :

- 904 branchements ont été inspectés, en régie ou par le prestataire externe, sur du patrimoine non visitable,
- 7,3km de collecteurs et 2 bassins ont été auscultés pour assurer la connaissance du réseau d'assainissement,
- 2 818 mètres linéaires de réseau ont fait l'objet de travaux de maçonnerie,
- 30 km du réseau visitable et 48 km du réseau non visitable ont été curés,
- 995 dossiers de permis de construire ont été instruits,
- des travaux d'assainissement sur l'A3, entre Noisy-le-Sec et Montreuil, concernant la mise aux normes des regards d'accès, ont été effectués dans le cadre de la création par les services de l'Etat d'un voie bus.

Dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement, des chantiers de réhabilitation ont eu lieu :

- en corrélation avec les projets de transport, sur le T1 à Montreuil, le TZEN à Bondy, le T4 à Clichy-sous-Bois, la Ligne 11 à Rosny-sous-Bois et la Ligne 16 du Grand Paris Express à La Courneuve/Sevran,
- et sur les communes de Montreuil, Aubervilliers, Pantin, Noisy, Coubron Montfermeil, Stains, Bobigny, La Courneuve, Drancy et Montfermeil.

Dans le cadre de la gestion des écoulements dans le réseau d'assainissement, 430 dossiers de permis de construire instruits (sur les 995) mentionnaient une demande de maîtrise des ruissellements.

La DEA réalise également la maintenance des équipements électriques et électromécaniques, hydrauliques et de stations locales pour des actions préventives et correctives. En parallèle, elle porte une attention particulière sur la qualité des rejets des sites industriels et stations-services, ainsi 95 sites industriels et 93 stations-services ont été surveillés.

Par ailleurs, en 2019, la DEA a lancé une étude d'analyse de son zonage pluvial. Cette étude se poursuit en 2020. Il s'agit à travers cette analyse, conduite en partenariat avec les acteurs locaux (EPT, aménageurs...) de questionner

ce qu'a été et ce que pourrait être demain le rôle du département, à l'interface entre gestion de l'eau et aménagement du territoire.

Enfin, afin de respecter l'atteinte des objectifs réglementaires et la baignade sur la base des Schémas Directeurs locaux d'assainissement (SDA) existants, des études de plans d'actions tripartites, Etablissement Publics Territoriaux (EPT), SIAAP et Département, ont été réalisées dans le but de coordonner les différentes stratégies et plans d'actions.

Les campagnes de contrôles de conformité des raccordements se sont poursuivies sur le bassin versant Marne, classé ultra prioritaire, à un rythme soutenu.

Pour améliorer la qualité des eaux rejetées dans les milieux naturels et simplifier les démarches des usagers, notamment dans le cadre de la démarche usagers départementale, une réflexion sur l'organisation de l'activité contrôle des raccordements a également été lancée. Une des premières actions engagées a été l'élaboration d'une nouvelle délibération visant à simplifier les démarches des usagers lors des contrôles de conformité des raccordements en cas de ventes immobilières. Elle permettra également de concentrer les moyens de la DEA sur les contrôles en secteur séparatif où l'enjeu d'une meilleure sélectivité de la collecte pour atteindre les objectifs réglementaires et de baignade est plus important qu'en secteur unitaire.

Action Bâtiments, équipements et moyens généraux

L'objectif de cette action est de mettre à disposition des personnels les moyens nécessaires à leur activité et à leur sécurité dans le respect des normes de préservation de l'environnement.

En 2019, dans le cadre de la gestion des **bâtiments** de la DEA, différents types de travaux ont été réalisés:

- les travaux sur le bâtiment de l'ex cour technique n'ont pas permis sa livraison dans les temps ce qui a conduit à une sous consommation budgétaire des dépenses de fonctionnement prévues faute d'exploitation du bâtiment,
- des travaux d'investissement (hors sécurité) à hauteur 217 910 € HT.
- des travaux de maintenance des bâtiments et de fonctionnement liés à la sécurité à hauteur de 255 487 € HT.

Il s'est également agi cette année d'assurer la gestion du **parc automobile** (répartition de la flotte, maintien en état, contrôle technique) et de préparer le contrat de service pour le transfert d'activité à la Direction des bâtiments et de la logistique. En 2019, l'activité Parc Auto a représenté 186 834 € en fonctionnement et 324 706 € en investissement.

Dans le cadre de la gestion des **moyens généraux**, les opérations réalisées ont porté sur :

- les matériels de sécurité (y compris vêtements de travail),
- le traitement des déchets,
- l'outillage,
- les fluides (eau, gaz, électricité),
- le mobilier et les fournitures de bureau.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépense	1,643	1,445	1,377
	Recette	0,131	0,093	0,082
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépense	9,677	9,283	9,316
	Recette	5,934	5,562	5,134
Total programme Assainissement	Dépense	11,319	10,728	10,693
	Recette	6,065	5,654	5,216
	Charge nette	5,254	5,074	5,476

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépense	1,058	0,825	0,875
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépense	14,663	9,302	11,093
	Recette	7,759	4,445	3,638
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépense	38,375	36,055	37,463
	Recette	16,794	11,596	14,201
Total programme Assainissement	Dépense	54,096	46,182	49,431
	Recette	24,553	16,040	17,839
	Charge nette	29,543	30,142	31,592

PROGRAMME

Qualité de l'environnement urbain

*Ce programme relève
de la Mission **Ecologie urbaine***

Ce programme comporte deux actions :

- Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines,
- Gestion des réseaux pluviaux.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs de ce programme sont de contribuer à une gestion maîtrisée des déchets, d'agir pour la qualité de l'air et de préserver les eaux superficielles et souterraines dans un contexte général de lutte contre le changement climatique.

Indicateurs de résultat

Le plan de transition écologique ne prévoit pas de cible quantitative précise concernant le développement de la récupération de chaleur des eaux usées. Aucun indicateur n'est donc associé à cette action.

On peut cependant indiquer que depuis 2018 :

- Une vingtaine de projets d'opérations de construction ont donné lieu à une analyse du potentiel offert par le réseau d'assainissement au droit du site (analyse de la faisabilité et/ou campagnes de mesures et transmission de données aux aménageurs).
- Plusieurs études d'amélioration des connaissances sur ce sujet ont été réalisées : potentiel du réseau, étude de REX, mission exploratoire en partenariat avec Efficacy).
- Une cartographie des débits en réseau a été initiée : à ce jour 1/3 du réseau départemental est qualifié en termes de potentiel.

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Action Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

Le Plan Investissement Bassins voté en 2018 par l'assemblée départementale a renforcé les actions de valorisation de l'eau dans la ville telle l'ouverture de baignade dans les parcs départementaux. Dans le cadre de ce Plan Investissement Bassins, une étude d'intégration urbaine et d'ouverture aux publics a été lancée en partenariat avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) pour les bassins de la Molette, des Brouillards et la découverte de la Vieille Mer dans le parc Georges-Valbon.

Les actions suivantes se sont poursuivies concernant la récupération de chaleur fatale (la chaleur résiduelle issue d'un procédé et non utilisée par celui-ci) :

- Lancement et suivi de la mission exploratoire pour la détection et la mise en œuvre de sites pilotes, menée en partenariat avec l'organisme de recherches et de développement Efficacy, dont l'issue est prévue pour le premier semestre 2020 ;
- Réalisation de campagnes de mesures de débits en réponse à des sollicitations de porteurs de projets de récupération de chaleur fatale, notamment à Aubervilliers en réponse à la demande d'Adoma ;
- Suivi des demandes d'aménageurs effectuées au fil de l'eau pour des sites olympiques à Saint-Ouen et à l'Île-Saint-Denis
- Suivi de la mise en place du dispositif de récupération de chaleur pour la nouvelle piscine d'Aulnay

Des rencontres ont été organisées avec l'EPT Est Ensemble et la SEM Sequano en collaboration avec la DDMH pour un état des lieux des projets d'aménagement et la présentation du potentiel du réseau d'assainissement départemental. Il est prévu d'élargir le travail avec les partenaires, notamment par la transmission aux directions départementales, aux communes et aux EPT, de la cartographie du potentiel de récupération de chaleur du réseau départemental d'assainissement.

Enfin, fort de l'expérience de l'incubateur de la transition écologique, la DEA a imaginé un dispositif similaire consacré à la réalisation, sur le territoire de Seine-Saint-Denis, de projets à caractère novateur en matière de gestion de l'eau, portés par les directions départementales. Soit qu'ils soient une primo réalisation sur le territoire, soit qu'ils soient originaux et innovants.

Action gestion des réseaux fluviaux

Cette action a vocation à soulager le réseau départemental et le réseau amont, mais aussi à connaître, entretenir et réhabiliter le réseau d'eau pluvial ainsi qu'à maintenir, exploiter et gérer les réseaux pluviaux de voirie.

Dans le cadre de la réduction de l'impact des rejets d'effluents urbains sur les milieux naturels aquatiques, 3,5 Mm³ d'eau ont été stockés dans les bassins d'eaux pluviales exploités par la DEA en 2019, en y imposant un temps de décantation d'une heure par mètre de hauteur d'eau stockée (ex : il faudra attendre 4 heures avant de vidanger un bassin de retenue dans lequel il y a 4 mètres d'eau). Ainsi, les matières en suspension se déposent au fond du bassin de retenue, entraînant avec elles une partie de la pollution. Ces eaux chargées en fond de bassin sont ensuite envoyées en station d'épuration pour y être traitées au lieu de partir au milieu naturel.

Action lutte contre les nuisances phoniques

L'action du Département en la matière passe par :

- la réalisation de travaux pour réduire à la source les nuisances sonores créées notamment par les routes départementales en réaménageant les voiries et déployer l'opération anti-bruit dans les zones identifiées comme prioritaires. Il s'agit aussi de réaliser des actions de rattrapage dans le cadre des compétences directes du Département en lien avec l'élaboration du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).
- la sensibilisation des publics vulnérables au risque auditif, dans les collèges notamment

Plus globalement, s'agit également d'approfondir la connaissance sur le bruit, ses effets dans la ville, sa gestion dans le cadre des politiques publiques. Cette année encore, des études ont été menées sur les conséquences du trafic sur le bruit et l'air dans le cadre de la convention air/bruit trafic avec Airparif et Bruitparif.

Enfin, l'année 2019 a été marquée par la préparation de la fin de l'opération anti-bruit qui doit se terminer fin 2020. Cette opération financée à 80% par l'Ademe vise à isoler les logements du bruit routier par le remplacement des fenêtres donnant sur les axes prioritaires (RD 933 à RD 901 Aubervilliers, Stains ; RD 931 Pierrefitte-sur-Seine et la RD 44 Aulnay-sous-Bois). 86 logements concernés par le dispositif ont été isolés cette année.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépense	1,891	1,672	1,505
Gestion des réseaux pluviaux	Dépense	1,281	1,120	1,120
	Recette	0,692	0,691	0,790
Total programme Qualité de l'environnement urbain	Dépense	3,172	2,791	2,625
	Recette	0,692	0,691	0,790
	Charge nette	2,480	2,101	1,835

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépense	0,018	0,000	0,000

Mission

Supports internes

PROGRAMME

Bâtiments départementaux

*Ce programme relève
de la Mission **Supports internes***

Ce programme comporte 4 actions :

- Construction, rénovations lourdes,
- Travaux de modernisation et grosses réparations,
- Entretien, maintenance,
- Fluides.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- garantir la continuité des services publics,
- s'adapter aux changements climatiques,
- veiller à la qualité,
- optimiser les moyens,
- assurer la sécurité et la sûreté des sites.

Indicateurs de résultat

Objectif		Maîtriser les coûts des fluides			
		2018	2019	2020	2021
Budget de fonctionnement	cible	4 631 000 €	4 472 000 €		
	réalisé	4 374 426 €	4 666 417 €		
En septembre 2019 reprise en gestion de Marville y compris fluides pour un montant complémentaire de 100k€					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

L'action **Construction, rénovations lourdes** a été marquée en 2019 par les faits suivants, se déclinant selon trois axes :

Au titre des **études et conseils en ergonomie** :

Concernant l'objectif d'améliorer les conditions de travail, le service rendu aux usagers, et de prendre en compte les enjeux de sûreté, de fonctionnalité et les conditions d'accueil du public :

- Bâtiment Picasso : projet d'installer une nouvelle régie DPAS / ASE au rez-de-chaussée visant à répondre à la volonté de centraliser les activités de régie du pôle solidarité.
- Préfecture : aménagement et organisation d'une régie externalisée dans le hall dédié à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés du Département.
- Bâtiment Diderot : réaménagement des locaux d'accueil des Mineurs Non Accompagnés visant à améliorer les conditions d'accueil et les conditions de travail des agents.
- Archives départementales : étude visant à réaménager la salle de lecture, réorganiser les modalités d'accueil des usagers et les espaces du rez-de-chaussée.
- Circonscription de Service Social Neuilly sur Marne / Neuilly Plaisance / Gagny : construction de processus d'accueil commun pour les trois équipes réunis dans la CSS.

Concernant l'objectif de piloter les projets transversaux de conception de référentiel des d'équipements optimisant l'usage et améliorant les conditions de travail :

- Secrétariat Général : collaboration avec les conseillers en prévention dans l'objectif d'élaborer le Document Unique d'évaluation des Risques, et de mettre en œuvre une formation "Economie gestuelle & posturale".
- Collèges : « Projet sanitaires du futur pour les collèges » visant à améliorer les conditions de travail des agents qui assurent l'entretien et enrayer les dégradations et dépenses par une appropriation de l'espace

par tous. Pilotage des projets et participation à la conception du film sur le projet en vue du déploiement sur les autres collèges.

Concernant l'objectif de développer une assistance à maîtrise d'ouvrage ergonomique dans le cadre de construction ou réhabilitation de bâtiments départementaux :

- Piscine de Marville : analyse et enrichissement du pré-programme et du programme.
- PRISME : rédaction des attendus du programme fonctionnel, participation à la définition des critères d'analyse de l'offre, analyse des documents livrés par le groupement.
- Maison de l'Autonomie et des Aidants : recueil et définition des besoins qui permettront d'alimenter le préprogramme et programme bâtimentaire rédigés par le programmiste.
- Collège Pierre Sépard – Bobigny : analyse centrée sur les locaux d'accueil, la lingerie, les sanitaires et les espaces de restauration pour l'enrichissement du dossier en phase Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Détaillé (APD).

Concernant l'objectif de réaliser des projets d'aménagements ou de réhabilitations de sites, et d'accompagner les évolutions de prestations à la fois sur un plan organisationnel et sur un plan spatial :

- Centre Départemental de Prévention Santé de Saint Denis : élaboration des implantations du centre et coordination des acquisitions en lien avec le bureau d'achat de la DBL.
- Secrétariat Général : suivi de l'intervention réalisée en 2018 pour le déménagement / réaménagement du Bureau Général du Courrier (BGC). Présentation du projet en concertation CHSCT.
- Centre de Contacts : projet de regroupement des équipes du Centre de Contact et du Standard (21 agents) dans un même espace, visant à optimiser les espaces de travail afin de garder un lien visuel entre les agents tout en garantissant un niveau phonique acceptable.

Concernant l'objectif de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap :

- accompagnement de 5 agents en situation de handicap dans différentes directions et sur différents sites
- suivi de situations d'agents BOE dans le cadre du Maintien Dans l'Emploi.

Concernant l'objectif de promouvoir l'ergonomie :

- Le Département est membre du Conseil d'Administration de la Société d'Ergonomie de Langue Française, et participe au développement des actions de communication et d'organisation du congrès annuel.

Au titre de la **maîtrise d'ouvrage**, les objectifs sont :

- d'accompagner les grands investissements départementaux : PPEP, « A vos Parcs ! », plan piscines, transition écologique, JOP ...
- de moderniser les pratiques en conduite d'opération en renforçant les étapes de définition du besoin et de cadrage initial, en développant l'ingénierie financière et la rigueur vis-à-vis des orientations validées, en initiant et portant des méthodes de travail transversales.

2019 a ainsi été marquée par les axes de travail suivants :

- Ad'Ap : dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.
- PPEP : poursuite et clôture du plan. Rénovation lourde des crèches Jules Guesdes à Montreuil et Hautes Noelles à Saint Denis.
- Plan Piscine : finalisation des études de conception, passation des marchés de travaux et lancement du chantier de la piscine de Pierrefitte-sur-Seine.
- Plan À vos Parcs : sauvegarde du bâtiment des poudres du parc de la Poudrerie à Sevran.
- JOP : lancement du projet PRISME dans le parc des sports de la Motte avec la passation d'une mission de programmiste et la préparation d'un Marché Global de Performance (MGP). Validation du programme du centre aquatique du parc des sports de Marville et lancement de la procédure de MGP (choix des candidats et tenue des tours de négociation).
- Démarche usagers : poursuite du chantier de la nouvelle cour technique de la DEA et du nouveau garage départemental. Renégociation avec le STIF pour une participation abondée suite à l'aléa de pollution des sols.
- Promotion de la culture : passation d'une mission de maîtrise d'œuvre et dépôt des dossiers de demande de subvention pour le projet de la Dynamo Bis à Pantin.

Au titre de la **gestion des données patrimoniales**, les objectifs sont :

- de moderniser la gestion des données patrimoniales (renouvellement des outils numériques),
- d'optimiser l'usage des bases de données par les opérationnels (stratégie foncière et immobilière, PPM).

2019 a ainsi été marquée par les axes de travail suivants :

- Dossiers réglementaires : suivi des dossiers en pré-instruction, dépôt et post-instruction.
- Base de données patrimoniale : mise à jour et intégration de projet.
- Transition numérique : préparation de la transition numérique par l'évolution des outils numériques actuels de gestion patrimoniale (Gtip, Techbase, Odoo...)

L'action **Travaux de modernisation et grosses réparations** vise à :

- assurer la conservation, le bon fonctionnement et la modernisation des bâtiments départementaux,
- réaliser les expertises nécessaires à la mise en place d'un diagnostic technique relatif à l'état et au maintien du patrimoine bâti,
- piloter et conduire le suivi de la réalisation des travaux,
- définir et mettre en œuvre les programmes pluriannuels de travaux d'investissements (PPI).

L'année 2019 a été marquée par les faits suivants :

Concernant l'accueil des usagers et l'accessibilité :

- Projet AD'AP : refonte de l'accueil de l'immeuble Picasso avec prise en compte des travaux liés à la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments. Par ailleurs 4 projets sur les sites sociaux : ASE DANTON à Montreuil, CSS de Romainville, les crèches Guynemer à Dugny et Pierre Sépard à St Denis.
- Transition numérique : installation de bornes WIFI dans toutes les salles de réunion des bâtiments : Hôtel du Département (Salle des séances et pas perdus), Européen 2, Papillon, Picasso, Colombe, Verdi, Satie et Archives. Création d'une salle de réunion avec visioconférence au 4ème étage de l'Hôtel du département. Digitalisation de 10 CSS et mise en place du projet Nova dans 6 PMI.
- Sécurité : remplacement de tous les lecteurs de contrôle d'accès à la Bourse du travail. Mise en place d'un contrôle d'accès au parking Papillon par lecture de plaques. Mise en sécurité sur une quinzaine de sites avec la réfection du système de visiophonie, la modernisation du système anti-intrusion ou bien encore le remplacement de garde de corps sur terrasse en crèche.
- Communication et confort : mise en place d'une signalétique lors des opérations de TMGR, TMGR+ et RL indiquant la nature des travaux, la durée et le montant : 2 chantiers concernés (salle de réunion au 4ème étage de la Préfecture et piscine de Pierrefitte). Remplacement de 70 fauteuils dans l'auditorium de la Bourse du travail.

Concernant l'environnement :

- Réduction de la consommation de papier essuie-mains : fourniture et pose de 84 sèche-mains de type DYSON dans les sanitaires des bâtiments : Hôtel du Département, Picasso, Colombe, Archives Départementales, Bâtiment GH. Équipements rapides et hygiéniques avec des coûts de fonctionnement réduits (86 % inférieurs à ceux d'un sèche-mains classique).
- Soutien au verdissement de la flotte : installation de 3 bornes de rechargement rapide pour véhicules électriques en complément des existantes sur le parking du bâtiment GH. Installation de 2 bornes de rechargement rapide et de 7 prises pour véhicules électriques sur le parking du centre technique du parc Georges Valbon.
- Plan Canicule 2019 : fourniture et pose des films anti-UV dans 8 crèches en juillet 2019 et réfection de l'ensemble des stores sur la crèche Rosa Parks à Noisy Le Sec.
- Amélioration de la performance énergétique en application du décret 2017-918 du 9 mai 2017 : réalisation de l'audit énergétique dans les bâtiments : Hôtel du Département, Picasso, Colombe, Archives Départementales, Bourse du travail, Verdi.

Concernant l'amélioration des conditions de travail des agents :

- Aménagement des nouveaux locaux dans le cadre de la réorganisation de la DBL.
- Remplacement de la centrale de traitement d'air (CTA) du salon d'honneur à la Préfecture.
- Climatisation d'une salle de réunion au Rez-de-voirie Verdi.
- Une étanchéité a été réalisée sur le poste de sécurité à l'accueil du site de Marville.
- Aménagement de la régie Cellule d'accueil de mineurs non accompagnés à Picasso en liaison avec la Préfecture.

Les sites bénéficiaires de TMGR les plus significatifs ont été les suivants : crèche Blanqui à Bondy, crèche Barbusse à Romainville, foyer les Gavroches à Neuilly Sur Marne, PMI Sully à Livry Gargan, CSS à Tremblay, et CDDPS St Denis.

L'action **Entretien maintenance** se décline selon les deux champs suivants :

Les interventions rapides et la gestion des demandes visent à :

- poursuivre l'amélioration de la gestion des interventions, de la planification à la traçabilité,
- améliorer la communication avec les usager·e·s internes,
- réaliser des opérations simples en présence d'amiante (perçement de cloisons verticales, remplacement de dalles de sol),
- travailler, en collaboration avec les autres bureaux et services de la DBL, pour affiner les demandes d'interventions traitées par la régie.

2019 a été marquée par la formation d'une partie de l'équipe d'agents de maintenance à la réalisation d'interventions en présence d'amiante et l'acquisition d'équipements spécifiques inhérents à ce type d'intervention.

La maintenance des équipements vise à :

- réaliser la totalité des contrôles réglementaires et levées de réserves associées,
- mettre à la disposition des chef·fe·s d'établissement les informations relatives aux contrôles réglementaires et réserves éventuelles.

2019 a été marquée par :

Concernant les équipements :

- le remplacement de 16 machines de buanderie de crèches,
- le remplacement de 79 matériels de cuisine dans les crèches,
- l'optimisation des coûts de maintenance par le recours approprié au marché de maintenance des équipements de cuisine et buanderie,
- la reprise en exploitation maintenance des équipements du site de Marville depuis le 1er septembre 2019.

Concernant la qualité de l'air dans les crèches :

- le conventionnement avec le laboratoire central de la préfecture de police de la ville de Paris pour la réalisation des diagnostics de la qualité de l'air dans les crèches,
- la poursuite des contrôles réglementaires et des levées des observations pouvant en découler.

Enfin, l'action **Fluides** vise à :

- s'adapter aux changements climatiques,
- améliorer la gestion des installations,
- optimiser les fluides, et pour ce :
 - connaître et maîtriser les consommations d'énergie et d'eau sur le patrimoine bâti,
 - améliorer la gestion des contrats énergétiques et diminuer les coûts fixes,
 - augmenter la part de consommation des énergies renouvelables,
- améliorer la performance énergétique des bâtiments prévus en rénovations lourdes ou nouvelles constructions.

2019 a ainsi été marquée par les axes de travail suivants :

- propositions dans le développement des énergies renouvelables et des partenariats,
- augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation globale : piste ENERCOOP lancée, pose de panneaux photovoltaïques,
- reprise en gestion et exploitation des fluides du site de Marville depuis le 1er septembre 2019.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Entretien, maintenance	Dépense	3,550	3,532	3,261
	Recette	1,299	1,000	0,830
Fluides	Dépense	4,629	4,640	4,704
	Recette	0,081	0,310	0,365
Total programme Bâtiments départementaux	Dépense	8,178	8,172	7,965
	Recette	1,380	1,310	1,195
	Charge nette	6,799	6,862	6,771

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Construction, rénovations lourdes	Dépense	16,570	15,459	10,086
	Recette	6,570	3,882	4,763
Travaux de modernisation et de grosses réparations	Dépense	9,827	5,464	3,819
	Recette	1,283	0,000	0,000
Total programme Bâtiments départementaux	Dépense	26,397	20,922	13,905
	Recette	7,853	3,882	4,763
	Charge nette	18,544	17,040	9,142

PROGRAMME

Logistique

*Ce programme relève
de la Mission **Supports internes***

Ce programme comporte 4 actions :

- Logistique liée aux locaux,
- Logistique liée à l'exercice des missions,
- Véhicules et déplacements,
- Restauration des agents.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- garantir la qualité et la continuité des services publics,
- s'adapter aux changements climatiques,
- optimiser les moyens,
- assurer la sécurité et la sûreté des sites,
- contribuer à l'image positive du Département,
- aménager les conditions de travail des agents et d'accueil du public.

Indicateurs de résultat

Objectif		Rationalisation et verdissement de la flotte automobile (investissement et fonctionnement)			
		2018	2019	2020	2021
Part de véhicules propres (Véhicules Électriques + Véhicules Hybrides)	cible	20 %	30 %	40 %	50 %
				Acquisition d'au moins 25 véhicules propres	Acquisition d'au moins 25 véhicules propres
	réalisé	30 %	36 %		
		32 véhicules propres acquis	35 véhicules propres acquis		

Commentaire :

Depuis 2013, le Département a fait le choix de s'orienter vers la mobilité électrique en mettant à profit notamment les bonus écologiques consentis par l'Etat (6 300 € puis 6 000 € en 2017 et 3 000 € pour 2020) pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

L'objectif fixé en 2018 de 50% des véhicules de liaison de la flotte en véhicules propres d'ici 2021 va imposer une accélération du plan d'électrification des sites et une augmentation du déploiement des bornes de recharge et induire une réflexion plus large sur l'acquisition de véhicules propres autres qu'électriques.

Remarques : objectif conditionné à la fois par le nombre de véhicules propres commandés et par la rationalisation annuelle. La baisse du bonus écologique en 2020 va avoir une incidence sur les actions à mener.

Objectif		Rationalisation des impressions			
		2018	2019	2020	2021
Évolution du nombre de ramettes livrées aux directions	cible	-20%	-20%		
	réalisé	-0,061%	-18%		
<u>Commentaire :</u> on observe une baisse globale des demandes de papier blanc, par les directions.					

Objectif		Activité du standard et du centre de contact			
		2017	2018	2019	2021
Taux d'appels aboutis	Réalisé	92%	88%	80%	

Objectif		Internaliser les prestations d'accueils des manifestations de fêtes et cérémonies			
		2018	2019		
Taux d'internalisation des prestations d'accueil	cible		70 %		
	réalisé		75 %		
Sur 17 prestations : 41 chargé.e.s d'accueil sont intervenu.e.s dont 29 sont des agents du Département.					

Objectif		Diminuer le volume de déchets produits			
		2018	2019		
Taux d'évolution du volume total de déchets d'activité économique (DAE) produits par rapport à 2015	cible	- 10%	- 10%		
	réalisé	- 25%	- 37%		
Les cibles sont fixées par la législation en vigueur dans le cadre du suivi et de la réduction des déchets dans les collectivités et les données sont calculées par rapport à 2015 pour conclure les analyses prévues par cette législation en 2025.					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

2019 a été marquée par les faits suivants :

Concernant la démarche usagers, un nouveau cadrage de la stratégie d'accueil multicanal a été travaillé, intégrant à la fois les accueils physiques, téléphoniques, numériques (site internet) et courrier des sites centraux et déconcentrés.

Concernant la transition écologique :

- verdissement de l'offre de restauration et de réception,
- préparation du tri 5 flux des déchets dans le cadre de la valorisation des déchets,
- acquisition de 43 véhicules propres et réforme de 113 véhicules,
- développement de la mise à disposition des vélos de service,
- nouvelle politique d'attribution des accès parkings centralisée à la DBL pour les véhicules personnels des agents,
- diminution de la consommation de papier blanc.

Concernant l'optimisation des moyens :

- propositions finalisées d'évolution de la tarification en matière de restauration,
- organisation des formations et visites médicales pour la montée en compétence des techniciens sur la maintenance des véhicules électriques,
- ajustement des dotations en fournitures et équipements.

Concernant la qualité et la continuité du service public :

- stabilisation de la fonction de régisseur de bâtiment,
- renforcement des équipes du Centre de Contact (MDPH et DPAPH) pour assurer une réponse téléphonique fiable aux usagers,

- programmation du regroupement des centres appels usager (Standard, CDC) sur un même plateau technique permettant de mutualiser les méthodes de travail afin d'améliorer la réponse à l'utilisateur,
- intégration, dans le cadre de la réorganisation, de nouvelles missions avec pour ambition d'améliorer de la performance des services rendus aux agents départementaux.

Concernant la sécurité et la sûreté des sites, l'année 2019 a vu la restructuration de la gestion des astreintes et du dialogue de gestion avec les chefs d'établissement.

Concernant l'aménagement des conditions de travail et d'accueil du public, le champ d'activité de l'année a été le projet de création de la Maison de l'autonomie et des Aidants en lien avec la DPAPH et la MDPH.

L'action **Logistique liée aux locaux** recouvre cinq champs d'activité :

Concernant les **régisseurs**, il s'agit de mettre en place la coordination de l'action avec les autres offres de services de la DBL (livraisons, maintenance, accueil), à travers :

- d'une part, la mise en œuvre de la fonction régisseur de bâtiment :
Situés sur les 7 sites centraux, 10 régisseurs sont positionnés comme référents des bâtiments qu'ils occupent. Ils sont en charge des actions suivantes :
 - signaler les dysfonctionnements des sites via le logiciel Diol,
 - suivre les demandes qui en émanent,
 - distribuer les plis et transporter des parapheurs, préparer les salles de conférence,
 - suivre et remettre les malles d'astreinte technique et de direction.
- d'autre part, les études des besoins des usagers. Un recueil des besoins de chaque Direction a été réalisé, afin de répondre aux différentes attentes et aux spécificités des activités.

La **coordination logistique des manifestations de fêtes et cérémonies** vise pour sa part à :

- favoriser l'internalisation d'une majorité des prestations d'accueil,
- renforcer la coordination entre les secteurs accueil, événementiel et restauration dans l'information, la préparation et l'instruction des demandes,
- poursuivre l'intégration d'une dimension environnementale à l'ensemble de la prestation.

Cette coordination s'est traduite par une valorisation des événements dans le cadre de la vie quotidienne des bâtiments et auprès des accueils physiques et des régisseurs. Un planning mensuel des événements est diffusé permettant à chacun de disposer d'un document rappelant les principales réunions et événements.

En 2019, la DBL a ainsi coordonné 479 prestations d'événementiel dont :

- 318 locations et mises en place de matériel (tables, barnum, chapiteau, etc.),
- 53 prestations de gardiennage de site,
- 95 prestations techniques (contrôles structures, contrôles électricité, etc.),
- 13 prestations autres.

Près de 7 % des prestations ont été réalisées en interne.

Par ailleurs, en 2019, 259 réceptions et/ou prestations de bouche ont été pilotées par la DBL.

Dans l'objectif d'augmenter le nombre de prestations internalisées et suite aux sollicitations de directions préférant passer par le SAAP que par un prestataire extérieur, les chargé-e-s d'accueil ont été mobilisé-e-s à l'occasion de nombreux événements institutionnels d'importance.

L'activité **sécurité des biens et des personnes** vise à :

- maintenir en état les installations incendie et assurer les dépannages,
- organiser les ressources et moyens pour lutter contre l'intrusion,
- faire respecter les règles de sécurité incendie dans les bâtiments,
- suivre et traiter les incidents en relation avec le PC Picasso dans le cadre de l'astreinte.

En 2019, le prestataire de gardiennage du Département a réalisé 5 682 interventions, dont :

- 73 % des interventions (soit 4 159) concernent des rondes programmées,
- 8 % (soit 444) des rondes d'ouverture ou de fermeture.
- 7,8 % l'absence de mise en service d'alarme,
- 4,3 % un déclenchement d'alarme intrusion,
- 3,2 % des désincarcérations.

2019 a également vu la restitution de l'audit concernant les Chefs d'établissements et l'élaboration d'un plan d'action pour le suivi des recommandations.

L'activité **Accueil physique et téléphonique** vise à adapter la gestion de la relation aux usagers pour les accueils centraux de premier niveau du Département, que ce soit en accueil physique ou en accueil téléphonique.

Concernant l'amélioration de la qualité de service. En 2019, les actions en vue de professionnaliser les fonctions d'accueil se sont poursuivies :

- formations professionnelles, réunions d'équipe, réunions avec les directions sociales,
- groupe de travail mis en place pour l'installation et le regroupement des deux secteurs de l'accueil téléphonique dans de nouveaux locaux (2020) dans le but d'homogénéiser les pratiques et de créer un lien avec l'accueil physique,
- 7 personnes ont rejoint l'équipe du centre de contact au dernier trimestre 2019. Les formations mises en place, en coordination avec la MDPH et la DPAPH ont permis à ces agentes d'acquérir les connaissances nécessaires et ont favorisé les liens avec les directions sociales concernées,
- travail d'expertise sur l'ensemble de la relation usagers en lien avec la démarche usagers,
- production d'un état des lieux de l'ensemble des canaux d'échanges entre l'administration départementale et ses usagers,
- mise en valeur des 5 canaux : les accueils physiques, téléphoniques, le courrier, la réponse mail, l'utilisation du site internet.

Concernant la création de la Maison de l'Autonomie et des Aidants. L'expertise des équipes d'accueil physique et téléphonique a été sollicitée par le biais d'ateliers animés par un programmiste et par les directions concernées.

Concernant l'amélioration de la gestion de l'accueil physique, les fermetures d'accueil, en 2019, ont été concentrées par choix stratégique essentiellement sur les sites de Colombe, de l'Européen 2 et de l'Européen 3, soit des bâtiments n'accueillant pas, ou peu, d'usagers externes.

Enfin, l'activité **Hygiène, propreté, gestion des déchets** vise à assurer la propreté des locaux pour les agents comme pour les usagers et accompagner les directions aux gestes de tri et recyclage dans le cadre de la mise en place du tri 5 flux.

Concernant le nettoyage des locaux, 2019 s'est caractérisée par :

- 350 agents d'entretien travaillant 220 jours ouvrés, et 3 prestataires,
- soit 77 000 prestations pour assurer les conditions de travail des agents et des usagers du département,
- 1% de signalements problématiques sur le total des prestations.

Concernant la gestion des déchets, l'année 2019 a permis de finaliser et mettre en publicité l'appel d'offre relatif à la collecte et le traitement des déchets 5 flux (papier/carton, plastique, métal, verre et bois). Un accompagnement des directions aux gestes de tri et recyclage dans le cadre de la mise en place de ce dispositif obligatoire doit être mis en œuvre en 2020 avec la contribution du prestataire retenu.

L'action **Logistique liée à l'exercice des missions**, couvrant 5 champs d'activité, vise à :

- centraliser les achats de mobiliers et matériels de bureau ainsi que de produits manufacturés courants sur catalogue,
 - veiller à l'approvisionnement des Directions, en prenant en compte les enjeux de transition écologique,
 - gérer en lien avec les directions les dotations vestimentaires ainsi que les équipements de protection individuelle (EPI), pour tous les agents de la collectivité, en fonction des métiers,
 - assurer la reprographie des documents et augmenter l'internalisation de la gestion d'un maximum de documents dans l'objectif de maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- 2019 a été particulièrement marquée par :
- la création du Service Imprimerie, Logistique et Approvisionnement,
 - l'intégration des missions de nouvelles missions anciennement dévolues à deux autres services, avec pour ambition d'améliorer de la performance des services rendus aux agents départementaux.
 - Plus précisément, les activités se sont déclinées selon les champs suivants :

Concernant l'activité **reprographie, impression** :

- Outre la réorganisation des services, l'année a été consacrée à l'internalisation des impressions de communication.

Concernant l'activité **Distribution courrier/matériel/produits divers**, l'année a été marquée par la mise en œuvre de la réorganisation des missions de livraison, de transport et de chauffeurs. Des missions supplémentaires ont été ajoutées concernant les livraisons de colis, courriers, parapheurs :

- à l'ensemble des sites centraux,

- aux bâtiments départementaux hors Bobigny,
- le courrier sur la ville de Bobigny, hors urgences (géré par les régisseurs des sites centraux uniquement pour les urgences),
- sur Paris, région Ile de France et parfois en province,
- la transmission de la mallette d'astreinte.

Concernant l'activité **Approvisionnement et mise à disposition**, la structuration d'un secteur Centrale d'Approvisionnement a été constitué en 2019, et assure désormais l'approvisionnement en fournitures, vêtements de travail et EPI, mobilier, petit électroménager :

- 1 900 demandes reçues via PILOT par les usagers internes au Conseil Départemental,
- 100% de réponses apportées.
- Le projet de création d'un magasin en vue d'optimiser l'approvisionnement des sites est en cours d'élaboration.

Concernant l'activité **Aménagement des locaux**, la réorganisation des services a vu le rapprochement des missions d'aménagement des Locaux et la coordination des déménagements. Les missions d'expertises mobilières et études d'implantations des espaces de travail ont été regroupées avec les missions de faisabilité, programmation, coordination, relation partenaire, suivi et contrôle de l'exécution des prestations de déménagement en interne et externe. Néanmoins, la mise en œuvre reste progressive et la plus value sera visible une fois les difficultés liées aux moyens matériels (outils informatiques) et humains dépassés. L'objectif étant de réduire le délai moyen de réalisation des prestations de petite manutention et limiter le recours à l'externalisation.

Concernant l'activité **Déplacements de personnes**, l'année 2019 a été marquée par 252 demandes de transport de personnes, 99% des demandes ayant été honorées en interne.

L'action **Véhicules et déplacements** recouvre trois champs d'activité :

L'activité **Gestion de la flotte automobile** vise à :

- verdir et rajeunir la flotte automobile,
- rationaliser et optimiser les moyens de déplacement,
- maîtriser les déplacements,
- assurer une gestion optimisée de la flotte.

2019 a été à ce titre marquée par les faits suivants :

- acquisition de 43 véhicules dont 9 au bénéfice des directions techniques, et 5 véhicules propres pour les collèges,
- réforme de 113 véhicules dont 14 vendus aux enchères publiques dématérialisées (site Agorastore) et 99 envoyés en déconstruction écologique,
- préparation de la délibération 2019 pour mise à la réforme de 77 véhicules dont 35 participant à l'effort annuel de rationalisation,
- dans le cadre de la réorganisation, intégration de la gestion des véhicules des directions sociales et mise en place d'une nouvelle gestion,
- développement de la mise à disposition des vélos de service, en lien avec la DTE dans le cadre de la promotion de l'utilisation des vélos, et participation à de nombreuses mises à disposition de vélos dans le cadre d'actions de découverte,
- déménagement du site d'Aubervilliers et regroupement des fonctions administratives sur Bobigny Papillon.

L'activité **Maintenance des véhicules de service** a visé en 2019 à :

- préparer le déménagement du garage départemental à Rosny-sous-Bois,
- améliorer la prestation de maintenance notamment par la réduction des temps d'immobilisation des véhicules avec une meilleure information aux usagers,
- former les techniciens du BMV à l'entretien des véhicules électriques,
- dans le cadre du PRACT, en partenariat avec la DRH/SST, poursuivre l'élaboration des aménagements des véhicules d'exploitation et alimenter le catalogue de véhicules utilitaires types par métier.

Ainsi, l'année a été marquée par les faits suivants :

- déménagement du site et des ateliers d'Aubervilliers,
- en partenariat avec la DPAS, conception et construction d'un véhicule bucco-dentaire,
- aménagement de 11 fourgons au profit des directions techniques DEA et DVD,

- organisation des formations et visites médicales pour la montée en compétence des techniciens sur la maintenance des véhicules électriques,
- dans le cadre de la réorganisation et l'intégration de la gestion des véhicules des directions sociales, mise en place des nouvelles modalités de prise en charge des convois et dépannages pour ces véhicules majoritairement utilisés sur des sites extérieurs,
- dans le cadre du développement des accès au vélo, mise en place d'un plan de maintenance.

Enfin, l'activité **Gestion des accès et stationnements des véhicules de service (VS) et personnels des agents (VP)** vise à :

- dans le cadre de la nouvelle politique d'attributions des accès VP, centraliser à la DBL et attribuer des accès dans le respect des nouvelles dispositions (partenariat DTE-DRH-DBL) ,
- vérifier et ajuster le nombre de places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite au niveau de chaque bâtiment,
- en partenariat avec le SBD et SAPP, sécuriser et rénover les parkings des sites centraux,
- faire un diagnostic sur la problématique des accès vélos sur les sites centraux.

2019 a ainsi été marquée par les axes de travail suivants :

- en partenariat avec la DTE et DRH, mise en œuvre de la nouvelle politique d'attribution des accès parkings centralisés à la DBL pour les véhicules personnels des agents, et mise en place d'une instance de suivi et d'une commission de recours, avec plus de 800 places attribuées,
- dans le cadre de la promotion de l'utilisation et des vélos, en lien avec la DTE et le SBD, inventaire des stationnements, facilitation des accès et création de nouveaux emplacements de stationnement pour les vélos de service et vélos personnels,
- inventaire et ajustement des places PMR sur les sites centraux,
- dans le cadre du contrôle des accès, en lien avec le SBD, mise en place d'un nouveau dispositif de double barrière et reconnaissance des véhicules par codes-barres pour le parking Papillon.

L'action **Restauration des agents** vise à :

- proposer à tous les agents départementaux, quels que soient leurs régimes alimentaires, un repas équilibré, sain, savoureux, et de qualité dans de bonnes conditions d'hygiène et de confort, proche de leur lieu de travail,
- développer une restauration durable,
- assurer l'équilibre financier du dispositif.

Au titre de l'objectif de **restauration durable** :

Concernant la Gestion des déchets, les efforts ont porté sur la mise en œuvre du suivi des bio-déchets (production et retour plateau) avec la mise en place d'un tableau de synthèse : dans une étude pilotée par l'ADEME, des ratios ont été définis. Dans le cadre de la restauration collective, celui-ci est de 134 grammes de déchets organiques par repas servi. Afin d'atteindre ce ratio, il a été demandé au prestataire la possibilité de différencier les déchets de la production de ceux des retours plateaux, ce qui permettra de mettre en place des pistes d'amélioration.

La labellisation Ecocert niveau 1 a pu être maintenue. Cela s'est traduit aussi par l'amélioration de la qualité des repas servis et des produits proposés (labellisés). Les produits labellisés représentent une part importante du marché (49 %). Les convives restent privilégiés sur les restaurants Colombe et Picasso en terme d'offre Bio/local.

Concernant la sensibilisation des agents :

- actions de sensibilisation au tri sélectif, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, et aux éco gestes,
- depuis 2017, la convention signée avec la société "My Green Shop" permet de proposer aux agents des distributeurs proposant des produits sains et bio et issus du commerce équitable,
- à l'occasion de la semaine du développement durable, des séances de dégustation ont été proposées sur plusieurs sites par la société "My Green Shop", afin de faire découvrir de nouveaux produits aux agents.

Au titre de la **démarche usagers** :

- diversification des actions de communication sur l'offre de restauration,
- travail transversal avec la DTE sur des actions ciblées (Semaine Développement Durable, Atelier anti Gaspi, Pesée du pain) et relayées par la Direction de la communication.

Au titre de l'**équilibre financier** :

Mise en place d'une évolution de la tarification reposant sur une logique de tranches et de taux au service de l'accroissement de la prise en compte des enjeux de développement durable et d'équité sociale.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépense	1,652	1,077	1,269
Logistique liée aux locaux	Dépense	8,107	7,245	9,014
	Recette	0,000	0,028	0,009
Restauration des agents	Dépense	2,636	2,673	2,639
	Recette	0,113	0,061	0,087
Véhicules et déplacements	Dépense	0,921	0,956	0,948
	Recette	0,060	0,003	0,029
Total programme Logistique	Dépense	13,316	11,951	13,870
	Recette	0,173	0,092	0,125
	Charge nette	13,143	11,859	13,745

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépense	0,021	0,000	0,000
Logistique liée aux locaux	Dépense	0,281	0,215	0,345
Véhicules et déplacements	Dépense	0,074	0,503	0,516
	Recette		0,005	
Total programme Logistique	Dépense	0,375	0,718	0,861
	Recette		0,005	
	Charge nette	0,375	0,713	0,861

PROGRAMME

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Ce programme relève
de la Mission **Supports internes**

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion immobilière,
- Assurances,
- Conseils juridiques et contentieux.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

En matière de gestion immobilière :

- rechercher les biens immobiliers pour les besoins des services et négocier les contrats permettant l'usage de ces biens pris en location,
- systématiser les redevances en cas d'occupation du domaine public ou privé,
- assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose,
- acquérir (par voie amiable ou d'expropriation) les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets et plans départementaux, ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale,
- vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité et céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique d'intérêt départemental (transports et mobilité, agriculture urbaine, logement, etc.) ou au service de grands projets (T11 express, Grand Paris express, prolongement de lignes de métro,...),
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie foncière et immobilière du Département.

En matière juridique :

- défendre au contentieux les intérêts (notamment financiers) du Département devant les juridictions, dans une démarche « offensive » (lutte contre la fraude, juste compensation de l'exercice des compétences et indemnisation des charges indûment supportées, occupations sans titre),
- garantir la sécurité juridique des actes et de l'intervention du Département,
- sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux,
- apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des services départementaux.

En matière d'assurances :

- assurer une couverture optimale des risques au moindre coût,
- optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions,
- gérer les sinistres et les contentieux.

Indicateurs de résultat

Objectif		Acquérir les assiettes foncières nécessaires au projet de prolongement du Tramway T1			
		2017	2018	2019	2020
Montant consacré à l'acquisition des assiettes foncières (NB : budget porté par la DVD)	cible	1,658 M€	4,833 M€	2,278 M€	
	réalisé	1,658 M€	4,365 M€	2,182 M€	
Commentaire : L'avancement du projet donne lieu à des dépenses maîtrisées et échelonnées dans le temps en raison du financement de l'opération qui a été renouvelé en 2019 mais dans une proportion limitée (projet scindé en deux tronçons). Parallèlement, il faut noter que le cours de la procédure d'expropriation s'accélère car les décisions d'indemnisation judiciaires sont rendues en nombre en 2019 et une ordonnance d'expropriation supplémentaire est intervenue en cette fin d'année. Le Département a dépensé en 2019, 2 181 970 €, soit 96% de l'enveloppe allouée. 69,5% de ces dépenses ont été réalisées suite à des jugements indemnitaires rendus par le Tribunal de Grande Instance. Aucune transaction n'a encore eu lieu sur la phase 2 du prolongement (Montreuil et Fontenay-sous-Bois).					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Les faits marquants de l'année 2019 ont été les suivants :

- Sur le plan juridique, la DADJ a fortement accompagné la DCPSL sur le montage et la conclusion d'un bail emphytéotique administratif conclu avec le Syndicat interdépartemental de gestion (SIPS) en vue de se voir déléguer la gestion du Parc départemental de Marville sur une très longue durée. Ce projet s'inscrit dans le cadre des JOP 2024 et la construction d'une piscine d'entraînement des Jeux sous maîtrise d'ouvrage départementale.
- Une mobilisation forte sur des dossiers complexes de cessions au cours de l'année a permis la conclusion d'affaires engagées depuis plusieurs mois pour certains d'entre eux : c'est le cas de la cession des terrains départementaux du site CGR sur les communes de Stains et Pierrefitte dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », des régularisations et cessions d'emprises nécessaires à la réalisation des abords des nouvelles gares de la ligne du T11 Express, ou de la conclusion de promesses devant conduire à des cessions (Aubervilliers, Montreuil, Villepinte...).
- Le suivi du Protocole Foncier conclu en 2018 avec la Société du Grand Paris, en relation avec la DVD, a conduit à définir les instruments juridiques d'occupation (COP-COT) portant des propriétés départementales impactées par les chantiers de ce projet.
- L'opération T1 a été poursuivie vers Val-de-Fontenay dans le cadre d'une réorientation du projet en deux phases.
- En matière de gestion locative, ont été opérés le renouvellement de certains baux mais également la relocalisation en urgence des circonscriptions de Service Social de Blanc-Mesnil, ainsi que de Neuilly-sur-Marne et Gagny.
- Une convention avec la ville de Stains a été conclue, permettant d'inclure de nombreuses parcelles départementales à un projet de redynamisation des jardins ouvriers de cette commune.
- Les projets d'agriculture urbaine intégrés à l'appel à projets « Parisculteurs saison 3 » (secteur des murs à Pêches de Montreuil ; rue du Landy à proximité du canal à Aubervilliers) ont été préparés.
- Enfin, l'intervention de SIPPEREC dans le Parc départemental de la Bergère à Bobigny, visant à développer la géothermie, a fait l'objet d'une contractualisation.

Concernant l'action **Gestion immobilière**, l'année 2019 a été marquée par les faits suivants :

Dans l'objectif de rechercher les biens immobiliers pour les besoins des services, et établir les liens contractuels permettant l'usage de ces biens :

- location, aux meilleures conditions financières du marché, des surfaces de locaux, notamment de bureaux, nécessaires aux services (reprise en gestion, relogement ou nouvelles implantations...),
- recherche de terrains ou bâtiments pour les opérations de regroupement (afin de tendre vers la création de nouvelles Maisons départementales des Solidarités sur l'ensemble du territoire) ou de relogement de certains services administratifs, dans une optique de rationalisation et de mutualisation des moyens logistiques.

Dans l'objectif d'assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose :

- optimisation de la gestion du patrimoine immobilier, notamment par une gestion optimale de la fiscalité, par une recherche de recettes, par un repérage de biens cessibles ou par une meilleure connaissance de ce patrimoine (notamment, le foncier des collèges), par une maîtrise de l'attribution des logements de fonction dans les collèges et hors collèges, par la résiliation de baux inutiles, par la révision des indices et la renégociation à la baisse des conditions financières des contrats,
- participation à l'élaboration d'une stratégie foncière et immobilière impulsée par la Direction Générale,
- contribution aux initiatives visant à la recherche d'alternatives au logement à l'hôtel des publics fragiles, et à la mise en place de projets d'agricultures urbaines...

Dans l'objectif d'acquérir les biens nécessaires à la conduite des projets départementaux ou indispensables au fonctionnement de l'administration :

- poursuite des procédures d'acquisitions, à l'amiable ou par expropriation, sinon par mise en demeure d'acquérir, des terrains nécessaires aux projets de voirie (partie Est de la RD, T Zen 3, RD 125...),
- poursuite de la procédure d'expropriation issue des enquêtes parcellaires initiale et complémentaire relative au prolongement de la ligne de Tramway T1, la déclaration d'utilité publique (DUP) étant prorogée pour une durée de 5 ans à compter du 18 février 2019,
- réalisation d'acquisitions amiables ou par voie judiciaire sur les secteurs prioritaires du T1,
- procédures de régularisations foncières,
- poursuite de l'action du Département permettant le bon déroulement des opérations de construction, de reconstruction ou de rénovation de collèges et installations sportives, dans le cadre des Plan Exceptionnel d'Investissement et « Plan Ambition Collèges » pluriannuels (PPP et hors PPP),
- poursuite de la régularisation foncière des collèges et des cités mixtes régionales, en coordination avec la DEJ,
- poursuite de l'action du Département permettant le bon déroulement des opérations de construction, de reconstruction ou de rénovation des crèches et/ou centres de Protection Maternelle et Infantile dans le cadre du « Plan Petite Enfance et Parentalité».

Dans le cadre de la cession d'actifs immobiliers permettant la réalisation de projets structurants ou de dimension nationale :

- accompagnement de la restructuration du Stade de la Motte à Bobigny (Prisme et Handilab autour de Fiminco),
- intervention dans l'opération Jeux Olympiques 2024 en menant les négociations devant aboutir aux acquisitions et cessions.

Dans le cadre de l'action **Conseils juridiques et contentieux**, les réponses apportées dans des délais ont permis aux conseils juridiques de conserver leur caractère opérationnel. Le respect des délais est dû à un travail d'anticipation permettant, en amont, de sécuriser au mieux les projets du Département. En parallèle, la gestion des nombreux contentieux s'est faite en veillant à respecter au maximum les délais de procédure fixés par les tribunaux.

146 dossiers contentieux ont trouvé un aboutissement en 2019. 56 % de ces dossiers se sont soldés de manière favorable pour le Département, et par ailleurs 21 % ont abouti à un non-lieu à statuer ou un désistement, qui, selon les cas, peuvent s'avérer favorables au Département. La majorité des dossiers contentieux est engagée devant les juridictions administratives (87%).

Sur le volet « conseil », 166 conseils juridiques ont été rendus au cours de l'année 2019. Un grand nombre de ces dossiers porte sur des projets transversaux, au long cours, générateurs d'interrogations et d'interventions multiples (ex : Piscine de Marville, Hébergement d'urgence...).

Concernant l'action **Assurances**, l'année 2019 a été marquée par les activités suivantes :

Dans l'objectif de rechercher, à travers la passation des marchés, la meilleure couverture en assurance possible en adaptant les garanties aux risques générés par les activités de la collectivité :

- Renouvellement du marché d'assurance Dommages Ouvrage arrivé à échéance le 30/06/2019. Conclusion d'un nouvel accord-cadre à bons de commande à compter du 01/07/2019,
- bon de commande et instruction du dossier pour la mise en place d'un contrat d'assurance Dommages Ouvrage pour la reconstruction à neuf du collège Jean Vilar à la Courneuve,
- renouvellement du marché Dommages aux biens au 01/01/2019.

Dans l'objectif d'optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions afin de diminuer les sinistres :

De manière générale, des réunions d'information des services sont prévues au fur et à mesure de la souscription de nouveaux contrats ou lors de l'apparition de problèmes liés à la gestion des sinistres ou encore lors de l'émergence de nouveaux risques. Une activité de conseil pour les services est également réalisée au quotidien à travers les notes, les mails et les entretiens téléphoniques. Des actions spécifiques ont par ailleurs été menées :

- réunions de sensibilisation du Service de Gestion des Véhicules (SGV) de la DBL et du Service santé et sécurité au travail sur l'augmentation significative de la sinistralité automobile du Département,
- travail sur les conducteurs récidivistes (ayant eu plusieurs accidents) en informant les directions et envoyant un courrier aux agents concernés,
- deux formations collectives sur le constat amiable automobile avec participation du SGV,
- préparation d'un plan d'action à l'échelle de la collectivité pour faire diminuer la sinistralité automobile,
- formation régulière de nouveaux référents pour la déclaration dématérialisée, sur l'appliquet DIRAJ Assurances, des sinistres relatifs à l'assurance Dommages aux biens,

Dans l'objectif d'obtenir la meilleure indemnisation possible à travers la gestion des sinistres :

- gestion et suivi de 438 nouveaux dossiers sinistres ouverts en 2019, toutes polices d'assurance confondues, dont 170 sinistres en Responsabilité, 194 sinistres en Automobile, 53 dossiers en Dommages aux biens, 17 sinistres en Dommages Ouvrage et 4 sinistres en Tous risques informatiques,
- 147 sinistres indemnisés en 2019 (hors indemnisations versées aux tiers).

Dans l'objectif de défendre au mieux les intérêts du Département lorsque sa responsabilité est mise en cause :

- la défense des intérêts du Département a été assurée à travers la gestion de 170 nouveaux dossiers sinistres « responsabilité » ouverts en 2019 dont 30 contentieux traités au cours de l'année 2019 (15 terminés dont 8 décisions favorables et 2 désistements dont 1 favorable au Département).
- l'assureur Responsabilité civile prend en charge les frais d'expertise, de procédure et d'avocat ainsi que les indemnisations des préjudices subis par les tiers lorsque la responsabilité du Département est établie : il a ainsi versé 108 008 € aux victimes d'un dommage pour lequel la responsabilité du Département a été reconnue.
- 315 référés préventifs sont enregistrés par le Bureau des assurances, dont 82 ouverts au cours de l'année 2019.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Assurances	Dépense	1,118	1,013	0,951
	Recette	0,156	0,365	0,326
Conseils juridiques et contentieux	Dépense	0,204	0,142	0,998
	Recette	0,247	0,006	0,014
Gestion immobilière	Dépense	18,958	18,061	18,475
	Recette	9,035	6,689	9,457
Total programme Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépense	20,280	19,216	20,424
	Recette	9,438	7,059	9,797
	Charge nette	10,842	12,157	10,627

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Gestion immobilière	Dépense	2,023	1,270	0,805
	Recette	0,002	0,157	0,064
Total programme Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépense	2,023	1,270	0,805
	Recette	0,002	0,157	0,064
	Charge nette	2,021	1,113	0,740

Conformément à la nomenclature M52, les recettes d'investissement liées aux cessions immobilières prévues au Budget primitif sont exécutées au compte administratif en recettes de fonctionnement. Par conséquent, ces recettes liées aux cessions s'élèvent en réalité à hauteur de 9.358.503,31 € TTC et ne traduisent pas fidèlement, en raison de décalages en comptabilité, l'activité réelle de cessions (8.448.651,43 € HT en 2019).

Les dépenses d'investissement concernent les seules acquisitions réalisées sur le budget DADJ. D'autres dépenses ont été comptabilisées sur le budget DVD (2,879 M€ pour le projet T1) et sur le budget DEJ (12 M€ pour les collègues).

Il convient enfin de préciser que le montant des recettes mentionné dans le tableau ci-dessus au titre des assurances, soit 0,326 M€, ne comprend que les seules recettes affectées au budget de la DADJ. Ce montant ne tient donc pas compte des recettes assurances traitées par la DADJ et affectées au budget de la DEJ (patrimoine scolaire) s'élevant à 159 278€ ni des recettes assurances affectées au budget de la DEA s'élevant à 12 746€. Ainsi, le montant réel des recettes perçues en 2019 au titre des assurances s'élève en réalité à 497 926€.

PROGRAMME

Secrétariat général

*Ce programme relève
de la Mission **Supports internes***

Ce programme comporte deux actions :

- Gestion du courrier,
- Gestion des actes administratifs et délibérations.

Afin de mener à bien les chantiers de dématérialisation des actes soumis aux assemblées, des courriers et des notes internes, le

Secrétariat général s'est doté en 2017 d'un projet de Direction se déclinant en quatre axes : sécurisation, modernisation, accompagnement et anticipation. Ce projet s'accompagne d'une réflexion sur la transformation des métiers sous l'effet de la numérisation croissante des tâches. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de baisse régulière du nombre de courriers papier, d'obligation législative concernant le traitement dématérialisé des factures, et de certification des comptes en 2020.

Le Secrétariat général est engagé dans la finalisation de la dématérialisation totale des arrêtés et décisions (signature, transmission au contrôle de légalité, mention exécutoire et archivage), la généralisation de l'utilisation de Webdéliv par l'ensemble des directions, le traitement du courrier sortant dans le logiciel l'courrier pour toutes les directions et le Cabinet, la préparation de la montée de version d'l'courrier comportant de nouvelles fonctions (utilisation à distance, modification en ligne des documents, possibilité d'intégration de signature numérisée, ergonomie améliorée) et enfin la dématérialisation des conventions.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- assurer le bon fonctionnement des assemblées,
- accompagner les directions dans la rédaction de leurs actes,
- garantir une gestion optimisée du courrier,
- optimiser l'utilisation des nouveaux outils numériques dans l'optique de la dématérialisation.

Indicateurs de résultat

Objectif	Dématérialisation totale de la production des arrêtés et décisions				
		2018	2019	2020	2021
Part des arrêtés traités de façon dématérialisée / nombre total d'arrêtés	cible	50 %	80 %	100 %	
	réalisé	50 %	80 %		

Objectif	Respect des délais de réponse aux courriers signalés				
		2018	2019	2020	2021
Part des courriers signalés sur lesquels une réponse a été apportée / nombre total de courriers signalés	cible	30 %	50 %	80 %	100 %
	réalisé	20 %	40 %		

Objectif	Systématisation d'un accusé de réception (AR)				
		2018	2019	2020	2021
Part des courriers ayant fait l'objet d'un AR dans les délais prescrits / nombre total de courriers signalés	cible	30 %	50 %	80 %	100 %
	réalisé	20 %	40 %		

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

La **Gestion du courrier** a pour objectifs de garantir une gestion optimisée du courrier et d'optimiser l'utilisation des nouveaux outils numériques.

Pour l'année 2019, 660 000 plis ont été affranchis pour un montant de 576 000 euros pour le seul courrier du Département.

En 2019, sur un total de 15 197 courriers numérisés dans l'application lcourrier, 1 822 courriers signalés l'ont été.

Toutes les directions sont sensibilisées à l'importance de répondre dans les délais prescrits aux courriers signalés. Des relances hebdomadaires sont faites en ce sens, et le médiateur se rapproche de chacune des directions pour déterminer avec elles comment améliorer leurs délais de réponse.

L'action **Gestion des actes administratifs et délibérations** vise à assurer le bon fonctionnement des assemblées et accompagner les directions dans la rédaction de leurs actes.

Des ateliers d'aides à la rédaction dans webdélib ont été tenus avec les directions.

En 2019 toutes les conventions sont enregistrées dans la gestion électronique de documents (GED) où l'on peut vérifier avant signature que les délibérations les autorisant soient exécutoires. Les conventions antérieures sont en cours de numérisation.

Les conventions papier sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans la GED.

En 2019 ont été adoptées 627 délibérations en commission permanente, 60 délibérations en séance du conseil et 62 décisions. 1 537 conventions ont été conclues et 580 arrêtés ont été pris.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Gestion du courrier	Dépense	1,060	0,907	0,894
	Recette	0,160	0,146	0,131
Total programme Secrétariat général	Dépense	1,060	0,907	0,894
	Recette	0,160	0,146	0,131
	Charge nette	0,900	0,761	0,763

Mission Systèmes d'information et transformation numérique

PROGRAMME

Transformation numérique

Ce programme relève

de la Mission **Système d'information et transformation numérique**

Ce programme comporte trois actions :

- Urbanisation du système d'information (SI),
- Evolution des systèmes d'information métier,
- Stratégie innovation et aménagements numériques.

Les objectifs stratégiques du programme

La stratégie numérique départementale « pour une politique publique du numérique en Seine-Saint-Denis », adoptée par l'Assemblée départementale le 15 décembre 2016, constitue le socle stratégique de ce programme.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- soutenir le développement des usages numériques des agents et des usagers en support des compétences, missions et activités du Département,
- assurer les évolutions du système d'information du Département pour répondre aux orientations de la collectivité et aux évolutions légales et réglementaires et garantir son maintien en condition opérationnelle,
- urbaniser le système d'information (SI), pour améliorer l'interopérabilité des solutions et l'industrialisation des processus afin d'en améliorer la performance et la qualité du SI.

Indicateurs de résultat

Objectif		Maîtrise du Portefeuille Projet Numérique (PPNUM)		
		2018	2019	2020
Taux de projets réalisés dans l'année qui n'avaient pas été recensés au PPNUM 2019	cible	Inférieur à 10	Inférieur à 10	Inférieur à 10
	réalisé	2,22	7,04	
<u>Commentaire</u> : 5 nouveaux projets (Finance active, Jamespot, Ikaria, Regards et repère, SIG DEA) ont été rajoutés au PPNUM, d'où un total de 71 projets.				

Objectif		Maîtrise du Portefeuille Projet Numérique (PPNUM)		
		2018	2019	2020
Taux de projets prévus dans le PPNUM et qui ont été reportés, suspendus ou abandonnés	cible	Inférieur à 10	Inférieur à 10	Inférieur à 10
	réalisé	2,22	8,45	
<u>Commentaire</u> : 1 projet a été suspendu (Capdémat) ; 4 reportés (Chatbot RH, GTA, SID fonctionnel, carte multi-services) ; 1 abandonné (remontées télématiques voitures), soit 6 projets sur 71.				

Objectif		Maîtrise des projets informatiques			
		2017	2018	2019	2020
Taux des phases projet respectant les délais	cible	75 %	75 %	75 %	70 %
	réalisé	80 %	85 %	59 %	
<u>Commentaire</u> : 88 phases projet ont été atteintes. 53 respectent le planning théorique, 35 sont hors délai, d'où une valeur de l'indicateur de 59 % pour un objectif de 75 %.					
Plusieurs projets majeurs de 2019 ont été réalisés dans les délais : patch 1.5 de Pléiades (gestion RH) et migration de Iodas. Des moyens conséquents ont été dédiés à ces projets au détriment des autres.					

2019 s'est traduite par :

- Une accélération des besoins SI
- Un poids des coups partis à réorganiser / à recadrer
- Une méthodologie projet nouvelle qui induit une conduite de changement au CD
- Une évolution du rôle et de la posture de la DINSI, traduite dans un nouveau RACI (posture AMOA et MOE) et portage des rôles qui implique des ajustements et donc une conduite du changement
- Une volumétrie de projets 2019 supérieure aux ressources projets SI (MOA, AMOA/MOE) disponibles du CD et une grande difficulté à trouver des ressources supplémentaires
- Des procédures marchés qui pèsent très lourd dans les calendriers projet
- Une montée en charge sur de nouveaux domaines SI (SI territoire)

Objectif		Maîtrise des projets informatiques			
		2017	2018	2019	2020
Taux de satisfaction de la direction MOA sur les projets livrés	cible	75 %	75 %	75 %	70 %
	réalisé		79,6 %	78 %	
<u>Commentaire :</u> L'indicateur de satisfaction des directions MOA pour les 12 projets pour lesquels la maîtrise d'ouvrage a répondu aux questionnaires est de 78 % pour les utilisateurs plutôt satisfaits à très satisfaits et de 22 % pour les utilisateurs peu satisfaits.					

Objectif		Maîtrise de la maintenance corrective et adaptative des applications			
		2018	2019	2020	
Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 2 (bloquante et priorité forte - à résoudre dans le délai prévu de 2 jours)	cible	75 %	80 %	80 %	
	réalisé	55 %	72 %		
Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 3 (bloquante et priorité moyenne - à résoudre dans le délai prévu de 7 jours)	cible	80 %	90 %	90 %	
	réalisé	97 %	90 %		
Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 4 (non bloquante et priorité faible - à résoudre dans le délai prévu de 21 jours)	cible	90 %	95 %	95 %	
	réalisé	100 %	99 %		
<u>Commentaire :</u> 1 694 tickets ont été résolus sur l'année. La majorité des incidents applicatifs ont concerné les applications régaliennes (Social - IODAS, Ressource Humaine - PLEIADES, Gestion budgétaire - GDA) et les dispositifs de dématérialisation Alfresco. On constate une légère augmentation du nombre d'incident de 4 % en 2019 par rapport à la même période de 2018 ce qui est plutôt normal, compte tenu du fait que cette année de nombreux projets d'envergure ont été mis en production (IODAS-ASE, IODAS-DPAS, NOVA, RH, ALFRESCO).					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

L'action **Urbanisation du système d'information (SI)** a pour objectifs de :

- disposer d'une vision claire, globale et exhaustive du SI départemental, des processus informationnels jusqu'à l'infrastructure pour les soutenir,
- modéliser les processus métier complets, dans toute leur transversalité,
- recenser l'ensemble des fonctions nécessaires à ces processus, rationaliser les applications les fournissant et tendre vers une infrastructure industrialisée pour les porter,
- moderniser et industrialiser la gestion des applications et composants techniques pour plus de performance du SI,
- fixer un cadre et une trajectoire pour homogénéiser, rationaliser et industrialiser.

L'année 2019 a donné lieu à deux types de travaux :

- la cartographie de plusieurs volets du système d'information (4 couches)
- la mise en œuvre d'infocentres métiers.

L'action **Evolution des systèmes d'information métier** permet d'assurer :

- assurer les évolutions du système d'information, pour répondre aux évolutions légales et réglementaires et apporter des outils automatisés facilitant l'exercice des missions de service public, via l'évolution ou l'acquisition de logiciels,
- garantir le bon fonctionnement du parc de logiciels en exploitation. Sont ainsi menés des travaux de maintenance préventive, adaptative et corrective réalisés par les équipes en interne ou dans le cadre de contrat de maintenance.

Les principales réalisations 2019 correspondent aux projets validés dans le cadre du Portefeuille de projets numériques 2019 (PPNUM), qui a retenu 71 projets. La plupart des projets ont concerné le domaine social avec :

- la poursuite de l'informatisation du service de prévention des actions sanitaires, des centres de PMI et des circonscriptions de service social (CSS). L'application (Nova) a été déployée dans 27 CSS et 6 PMI en phase pilote ;
- la poursuite du dispositif de refonte du SI Social (Iodas), concernant la plupart des services du Pôle Solidarité. Ces travaux se poursuivront au moins jusqu'en 2021 ;
- la poursuite des évolutions du SI du RSA (F_RSA et WebRSA) et la mise en place d'une interface entre les deux applications permettant d'évoluer vers un SI RSA intégré,
- la montée de version du logiciel de gestion des crèches départementales (Axel petite enfance), qui se poursuivra en 2020 (phase pilote avec 10 crèches),
- l'audit de deux processus (Fond d'accueil généraliste à la DPAS et accueil de l'enfant à l'ASE) ayant débouché sur des préconisations d'améliorations à mettre en œuvre en 2020,
- une assistance renforcée du prestataire (GFI) pour le suivi de l'ensemble des chantiers (plus de 30).

Les évolutions ont également concerné :

- le domaine finance-RH (évolution des logiciels finances et RH, nouveau logiciel de recrutement, évolutions réglementaires concernant la paie),
- le domaine transverse (outils collaboratifs Jamespot et Collabora Online),
- le suivi du patrimoine (adaptations des logiciels existants Odoo, Lovan2, Alliage, étude pour le remplacement de Techbase, étude de la démarche Building information modeling),
- le système d'information des collèges (installation du logiciel Unirest pour la gestion des cuisines centrales, optimisation des télé-services autour du projet éducatif départemental).

L'action **Stratégie innovation et aménagement numériques** vise à :

- sensibiliser les Directions départementales à la question des usages numériques,
- développer des outils numériques pour les usagers en lien avec le PPNUM,
- positionner la question des usages et des services numériques dans le cadre de la coopération territoriale avec les communes,
- animer et valoriser l'écosystème numérique,
- décliner une feuille de route partagée sur les sujets numériques avec les partenaires institutionnels.

En 2019, les principales réalisations ont concerné :

- la poursuite du pilotage et du déploiement du très haut débit sur le territoire,
- les échanges avec les collectivités autour des usages et des services numériques : transformation des CDAN (Commissions Départementales d'Aménagement Numérique) en Comité Stratégie Numérique Territorialisé,
- l'étude des opportunités de transformation numérique au service des chantiers transverses de la collectivité (démarche usagers et transition écologique),
- l'étude sur la digitalisation des sites physiques de CSS.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Evolutions des systèmes d'information métiers	Dépense	1,025	1,028	1,111
	Recette		0,001	
Stratégie innov. et aménagement numériques	Dépense		0,086	0,041
Total programme Transformations numériques	Dépense	1,025	1,114	1,152
	Recette		0,001	
	Charge nette	1,025	1,113	1,152

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Evolutions des systèmes d'information métiers	Dépense	2,472	3,883	4,123
Stratégie innov. et aménagement numériques	Dépense		0,059	0,186
Total programme Transformations numériques	Dépense	2,472	3,942	4,309
	Recette			
	Charge nette	2,472	3,942	4,309

PROGRAMME

Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur

*Ce programme relève de la Mission
Système d'information et
transformation numérique*

Ce programme comporte six actions :

- Sécurisation du système d'information,
- Réseaux et télécommunications,
- Déploiement du très haut débit,
- Maintien en condition opérationnelle des infrastructures,
- Gouvernance de la donnée,
- Environnement de travail et services à l'utilisateur.

Les objectifs stratégiques du programme

Ce programme consiste à :

- développer et moderniser les infrastructures de communication (THD, internet et téléphonie),
- piloter le déploiement du très haut débit (THD) dans les 40 communes du Département,
- permettre l'accès depuis l'extérieur, en internet sécurisé, aux applications métier du Département,
- maintenir en condition opérationnelle le SI,
- renouveler les équipements pour éviter leur obsolescence,
- mettre en œuvre la stratégie de valorisation de la donnée à travers le système d'information,
- définir la politique de protection de la donnée à caractère personnel en conformité avec le Règlement général de la protection des données (RGPD) et contrôler le respect des obligations,
- apporter une relation de qualité aux usagers et développer les usages numériques,
- doter les agents des environnements de travail définis,
- Gérer le parc des environnements de travail (ordinateurs fixes et portables, téléphones fixes et portables, tablettes, copieurs).

Indicateurs de résultat

Objectif		Raccorder les collègues au très haut débit (THD-SSD)			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collègues reliés au THD-SSD (cumul)	cible	106	119	123	128
	réalisé	106	119		
Commentaire : Le THD-SSD est le réseau très-haut débit géré par le Département, incluant les raccordements mis en œuvre par le Département et les locations longues durée contactées auprès de Debitex.					

Objectif		Raccorder les sites distants (hors collègues) au THD-SSD			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de sites distants reliés au THD-SSD (cumul)	cible	61	70	86	96
	réalisé	54	72		

Objectif		Basculer la téléphonie des collèges sur IP			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collèges en ToIP (téléphonie sur IP) (cumul)	cible	5	21	46	71
	réalisé	5	21		
Commentaire : En 2018, le Département a repris en propre la gestion de la téléphonie des collèges pour faire passer les communications via internet (IP), ce qui permet de faire baisser la facture téléphonique. Pour rappel, tous les sites départementaux (centraux et distants, hors collèges) disposent déjà de la téléphonie sur IP depuis 2018.					

Objectif		Augmenter la bande passante			
		THD	Abonnement internet	Débit <= 4 Mb/s	Débit > 4 Mb/s
Collèges		119	11	0	130
Sites distants		72	160	133	99
Commentaire : A ce jour, les 130 collèges bénéficient d'un débit supérieur à 4 Mb/s. 99 sites distants sur 232 bénéficient d'un débit supérieur à 4 Mb/s.					

Objectif		Déployer le wifi			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de sites centraux disposant du wifi		3	9	11	11
Nombre de circonscriptions de service social (CSS) disposant du wifi		5	15	24	24
Commentaire : Toutes les salles de réunion de l'Hôtel du Département et des bâtiments Européen II, Papillon, Picasso, Colombe, Verdi, et Archives sont équipées. L'immeuble Satie et la Bourse du travail seront équipés en 2020. Pour l'heure, seules les CSS éligibles (bande passante >= 10 Mb/s) sont dans le scope concernant les sites distants. 2 CSS ne sont pas éligibles (Les Pavillons-sous-Bois / Le Raincy et Livry-Gargan) qui doivent être regroupées.					

Objectif		Poursuivre le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur le territoire			
		2018	2019	2020	2021
Part du territoire couvert par le THD FTTH	cible	60	75	100	100
	réalisé	54	60		
Commentaire : L'objectif affiché dans le Schéma directeur d'aménagement numérique de 2012 est d'atteindre les 100 % de couverture du territoire en fibre optique fin 2020. Pour atteindre cet objectif, le Département s'appuie sur les conventions avec les opérateurs privés : Orange (27 communes), SFR (7 communes) et la délégation de service public (DSP) Débitex (6 communes), pour laquelle le taux de couverture est 91 % à fin 2019.					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

L'action **Sécurisation du système d'information** a plusieurs objectifs :

- améliorer la sécurité des serveurs,
- moderniser et renforcer la sécurité des systèmes de téléphonie,
- maintenir et exploiter les systèmes,
- assurer la supervision des équipements.

En 2019, la sécurisation du wifi a été améliorée par la mise en service de la plateforme ClearPass permettant de gérer finement les connexions au wifi départemental.

Le Département a adhéré au RIPE (Réseau IP européen) et les adresses IP publiques ont été remplacées par nos propres adresses internet. Ces adresses seront conservées à l'avenir, simplifiant le passage d'un titulaire de marché public à l'autre et réduisant ainsi les coûts de l'accès principal, tout en ayant plus de latitude pour en augmenter la bande passante.

Le déploiement de l'antivirus Trend sur les serveurs s'est poursuivi et achevé cette année. Quelques alertes de logiciels malveillants (virus, rançonnage...) ont été observées ces derniers mois et ont été supprimés des machines. Les serveurs sont désormais cloisonnés dans des réseaux isolés et les échanges avec ces machines sont contrôlés par des systèmes de filtrage, réduisant de manière importante les possibilités d'attaques.

L'inventaire des dispositifs d'administration du SI et des comptes à privilèges a été réalisé conformément à la politique de sécurisation du SI départemental.

L'action **Réseaux et télécommunications** permet de maintenir en condition opérationnelle le cœur de réseau et les infrastructures de communication, à moderniser les systèmes de téléphonie, ainsi qu'à maîtriser les consommations téléphoniques et Internet.

En 2019, la préparation de l'ouverture du système d'information pour favoriser le télétravail en toute sécurité a mobilisé beaucoup de ressources dans un délai contraint.

Un premier travail lié à la production de statistiques téléphoniques a été mené, pour aider à comprendre d'où viennent les appels, où vont-ils et comment améliorer l'accueil téléphonique en général.

L'activité téléphonie mobile a été particulièrement intense en 2019 en termes de dotations et de remplacements de mobiles, les collèges en ont particulièrement bénéficié. La flotte est désormais composée de plus de 1 600 lignes.

Un autre sujet très prenant en 2019 et qui se poursuivra sur 2020 est la migration des liens distants vers l'opérateur Linkt. L'objectif de ce projet est d'améliorer la performance des réseaux à coûts constants. Il s'agit d'une expérience inédite avec des difficultés pour se synchroniser avec l'opérateur et ses nombreux sous-traitants. Plusieurs visites avant, pendant et après les travaux, nécessitent de se coordonner en interne avec la Direction des bâtiments et de la logistique. Ce projet, nécessite d'étaler dans le temps la production des liens. 130 sites sont concernés. Au la fin de l'année 2019, il restait encore 85 sites à migrer.

La reprise des systèmes de téléphonie dans les collèges s'est poursuivie : fin 2019, 70 collèges étaient sous maintenance avec le prestataire du Département. De même, la migration technologique des systèmes de téléphonie dans les collèges (projet ToIP) s'est poursuivie : fin décembre, 21 collèges disposaient d'un système de téléphonie moderne et totalement intégré au système du Département.

L'action **Déploiement du très haut débit (THD)** vise à raccorder les sites départementaux au THD et à mutualiser les réseaux particuliers et entreprises opérateurs.

Fin décembre, 233 sites étaient raccordés au réseau THD-SSD (réseau pour lequel le Conseil départemental est son propre opérateur) dont 68 sites distants (29 % de tous les sites distants) et 119 collèges (92 % des collèges).

Ont été raccordés au THD-SSD en 2019 :

- 10 sites distants (et 4 en plus sont tout proche de l'être),
- 13 collèges (dont tous les collèges neufs),
- 2 parcs (Sausset et Marville).

Afin d'améliorer la résilience du réseau THD-SSD, des boucles ont été configurées au sein du réseau Débitex pour disposer de la possibilité d'augmenter la bande passante et assurer la continuité de services en cas de rupture d'un lien. Il s'agit aussi de préconisations décrites dans le cahier des charges au moment de la souscription des contrats de location longue durée. Un audit a été demandé à Débitex pour vérifier la conformité des travaux réalisés par rapport au cahier des charges.

L'action **Maintien en condition opérationnelle des infrastructures** poursuit plusieurs objectifs :

- faire évoluer les plateformes de virtualisation et d'hébergement,
- moderniser le système d'annuaire des agents et postes de travail (Active Directory),
- faire évoluer les systèmes de gestion de bases de données,
- maintenir le système de messagerie,
- moderniser les environnements IODAS (pôle solidarité), GDA (finances) et (Pleiades) SI-RH,
- concevoir et mettre en œuvre les processus de sauvegarde des documents et programmes.

Outre les actions récurrentes, l'année 2019 a donné lieu à plusieurs réalisations :

- les interventions sur le processus de paie pour rétablir le service, la chaîne de paie souffrant d'un manque de fiabilité nécessitant une surveillance étroite,
- le remplacement de l'actuelle solution de sauvegarde par une autre application plus performante,
- le changement d'hébergeur des sites institutionnels du Département,
- la montée de version de l'orchestrateur (gestion des tâches automatisées des serveurs), ainsi que les migrations techniques majeures des logiciels Iodas, GDA et GED Alfresco,
- le remplacement de l'anti spam.

Peu de choses ont avancé concernant la procédure d'entrée-sortie en salle des machines. L'audit réalisé par l'Inspection Générale devra aider à la définir.

La gestion du patrimoine numérique n'a pas suivi le calendrier initialement défini. Ce projet consiste à élaborer des procédures permettant de maintenir à jour la base de configurations et donc de mieux gérer notre parc d'équipements. Néanmoins, la feuille de route est connue et un travail important est prévu en 2020 sur l'inventaire des équipements nécessitant de rejoindre la base de configurations.

Autre sujet partiellement abordé : la révision de la valise d'astreinte. Ce projet consiste à réviser totalement nos procédures ainsi que le contenu de la valise d'astreinte (matériels et procédures d'intervention) hors temps ouvrable en mettant l'accent sur la messagerie.

L'action **Gouvernance de la donnée** vise à :

- définir une stratégie de la gouvernance de la donnée,
- mettre en œuvre la stratégie de valorisation de la donnée à travers le système d'information (urbanisation, industrialisation, qualité et amélioration continue),
- définir la politique de protection de la donnée à caractère personnel en conformité avec le Règlement général de la protection des données (RGPD) et contrôler le respect des obligations,
- renforcer la sécurisation des données de l'administration et de ses usagers.

L'année 2019 a donné lieu à plusieurs réalisations :

- la poursuite de la gouvernance du SI à travers les instances en place (PPNUM et Comités de Pilotage portefeuille projets),
- la veille sur les innovations dans le domaine de la donnée,
- la sensibilisation des agents à la culture de la donnée et aux enjeux de la protection des données,
- l'inventaire des traitements de données à caractère personnel, ainsi que la poursuite des actions de mise en conformité au Règlement général de la protection des données (RGPD),
- la réalisation de premiers travaux de cadrage avec l'architecture et l'urbanisation du SI.

L'action **Environnement de travail et services à l'utilisateur** poursuit plusieurs objectifs :

- informatiser les services départementaux,
 - entretenir et sécuriser les postes de travail informatiques,
 - développer les impressions éco-responsables pour maîtriser les déchets à la source et les coûts,
 - améliorer la qualité de service et la continuité d'activité,
 - développer l'offre de services informatiques et développer la relation avec les directions métiers,
 - favoriser la télé-intervention et industrialiser la gestion des environnements de travail complets.
-
- monter en compétence sur la mobilité numérique,
 - favoriser le télétravail,
 - consolider les bonnes pratiques (démarche ITIL),

En 2019, 560 ordinateurs neufs (dont 200 ordinateurs portables pour le télétravail) et 92 nouveaux points d'impression ont été installés. Dans le même temps, 380 ordinateurs et 89 imprimantes ont été mis au rebut.

Au centre de services, 18 538 tickets ont été déclarés dont 10 979 incidents et 7 559 demandes :

- 75,7 % des incidents ont été résolus dans les délais selon 3 niveaux de criticité (fort, moyen, faible),
- 78,3 % des demandes ont été résolues dans les délais selon 3 niveaux de criticité (fort, moyen, faible).

En parallèle, le centre de services a répondu à 13 378 appels sur 20 086 présentés, ce qui représente une volumétrie moyenne de 54 appels pris par jour sur 81, et un taux de réponse moyen de 67 %.

Le résultat du sondage mensuel sur la satisfaction des utilisateurs du système d'information révèle un taux de 91 % de satisfaction.

Des travaux ont été réalisés autour des annuaires du département notamment sur Active Directory, l'annuaire centralisateur qui récupère les informations issues des référentiels Phoneis (téléphones mobiles), Alcatel 870 (téléphones fixes), Pilot (localisation géographique), Pléiades (données administratives de l'agent). La nomination d'un correspondant annuaire dans les directions a facilité ce travail de mise à jour.

Des chantiers ont été menés pour préfigurer la réorganisation des activités de prestations de services aux utilisateurs et d'améliorer l'assistance aux usagers. Le principe est la centralisation des demandes en créant un point d'entrée unique pour toutes les demandes et incidents liés au SI. Une nouvelle répartition des activités et missions avec les directions métiers sera proposée dans le courant de l'année 2020 concernant le support informatique de premier niveau.

Plusieurs plateformes de supervision ont été reconstruites afin d'avoir une meilleure connaissance du parc matériel, des logiciels installés, de permettre l'installation en masse et à distance de l'ensemble des outils liés au poste de travail. En particulier, la plateforme de supervision des équipements mobiles (outil MDM) a été entièrement repensée et permet d'administrer à distance la totalité du parc de smartphones. Dans le cadre du changement d'opérateur téléphonique, les lignes mobiles Orange ont été migrées vers SFR (plus de 1200 lignes).

Dans le cadre du projet Nova, l'ensemble des équipements des PMI et CSS a été mis à jour en termes de logiciel et les sites distants ont été équipés de 350 lecteurs de carte Vitale et 150 imprimantes.

En ce qui concerne les outils de gestion des incidents et demandes, le remplacement de PSSOFT par ITOP a démarré et se poursuivra en 2020. Ce projet s'accompagne d'une réflexion sur les contrats de services et d'une refonte du catalogue de services de la DINSI. Le catalogue de logiciels pouvant être installés à distance s'est étoffé et concerne à ce jour plus de 60 applications.

La poursuite de la politique d'impression éco-responsable menée ces dernières années s'est traduite par un volume d'impression stable pour un budget en baisse (160 000 euros pour un volume total d'impression de 22 millions de pages).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Déploiement du très haut débit	Dépense	0,000	0,003	
	Recette			0,000
Environnement de travail et services à l'utilisateur	Dépense	0,393	0,343	0,319
Maintien en condition opérationnelle des infrastructures	Dépense	0,428	0,204	0,237
Réseaux et télécommunications	Dépense	1,452	1,812	1,835
	Recette		0,506	0,144
Total programme Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur	Dépense	2,272	2,361	2,391
	Recette		0,506	0,144
	Charge nette	2,272	1,855	2,247

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Déploiement du très haut débit	Dépense	0,652	0,908	0,381
	Recette		0,780	0,454
Environnement de travail et services à l'utilisateur	Dépense	0,724	0,864	1,615
Maintien en condition opérationnelle des infrastructures	Dépense	0,583	0,577	1,094
Réseaux et télécommunications	Dépense	2,079	2,688	1,809
	Recette	0,000	0,000	1,437
Total programme Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur	Dépense	4,038	5,038	4,899
	Recette	0,000	0,780	1,891
	Charge nette	4,038	4,257	3,008

Mission

Ressources humaines

PROGRAMME

Politique salariale et gestion des carrières

*Ce programme relève de la Mission
Ressources humaines*

Ce programme comporte trois actions :

- Engagement professionnel,
- Pilotage de la masse salariale,
- Ressources humaines de la DEA.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- piloter et maîtriser la gestion de la masse salariale et des effectifs,
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples et transparents favorisant l'implication professionnelle,
- mettre en œuvre la politique d'avancement rénovée pour davantage prendre en compte la manière de servir et les fonctions des agents,
- mettre en œuvre le Régime indemnitaire de Fonction, Sujétions et Expertise (RIFSEEP),
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paye,
- prolonger le chantier de dématérialisation du dossier agent pour améliorer la réactivité, la simplicité des réponses et les informations aux agents,
- poursuivre les chantiers liés au SIRH (Gestion des Temps et Activités, dématérialisation, Compte Épargne Temps, évolution).

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

L'année 2019 a été marquée par le passage au prélèvement à la source au 1^{er} janvier. Sans impact budgétaire, l'effort technique et la communication qui a accompagné sa mise en place ont permis une réalisation dans les délais requis et l'information auprès des agents.

La poursuite de la mise en place du *protocole* « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), avec en particulier le passage des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants en catégorie A, a eu un impact sur la gestion des carrières, nécessitant de revoir la politique de recrutement dans ces cadres d'emploi et également de réinterroger la politique indemnitaire.

L'action **Pilotage de la masse salariale** vise à analyser les dépenses et recettes afin de mieux gérer la masse salariale et anticiper son évolution. Il s'agit aussi de mettre à disposition des directions les données nécessaires à la gestion de leur enveloppe RH.

À ce titre, 2019 a été marquée par :

- la finalisation des tableaux de bords mensuels pour la direction générale et les directions (dites « fiche de masse salariale »),
- la fusion des enveloppes de masse salariale Personnel permanent et Renfort.

L'évolution de la masse salariale du budget principal en 2019 est due :

- à des mesures impactant à la hausse :
 - o la mise en œuvre du RIFSEEP,
 - o l'augmentation de la cotisation transport à compter de janvier 2019 : + 0,21 point d'augmentation,
 - o le Glissement Vieillesse Technicité 2019.
- à des mesures impactant à la baisse :
 - o la mise en œuvre de la journée de carence,
 - o la diminution de la cotisation Accidents du travail : -0,41 point.

L'action **Engagement professionnel** vise à valoriser les agent-e-s dont les missions ont pour conséquence de prendre des responsabilités particulières et de mobiliser des compétences spécifiques.

Cette valorisation de l'engagement professionnel doit se retrouver à la fois dans la politique d'évolution de carrière et dans la politique de rémunération. Elle doit également être identifiée dans les priorisations de formation et l'accompagnement à la mobilité.

En 2019, la procédure d'avancement de grade a répondu aux objectifs de 50% de promus en tenant compte des critères de mobilité, de formation, de cotation de postes. Le passage en catégorie A des assistants sociaux éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants a modifié les résultats par catégorie. Toutefois, le niveau de promotion pour les catégories C reste élevé.

La difficulté de recrutement sur les secteurs sociaux et techniques a nécessité d'adapter la politique de recrutement et de rémunération pour permettre une plus grande attractivité du Département. La généralisation des contrats de 3 ans et l'adaptation du régime indemnitaire en fonction des métiers en tension permises par le nouveau régime indemnitaire mis en place en 2018 ont contribué à cette dynamique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Pilotage de la masse salariale	Dépense	326,544	328,342	328,568
	Recette	11,185	12,935	2,105
Total programme Politique salariale et gestion des carrières	Dépense	326,544	328,342	328,568
	Recette	11,185	12,935	2,105
	Charge nette	315,360	315,407	326,463

Budget d'assainissement

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Ressources humaines de la DEA	Dépense	13,006	12,865	12,733
	Recette			0,000
Total programme Politique salariale et gestion des carrières	Dépense	13,006	12,865	12,733
	Recette			0,000
	Charge nette	13,006	12,865	12,733

PROGRAMME

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

*Ce programme relève de la Mission
Ressources humaines*

Ce programme comporte trois actions :

- Formation des agents,
- Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle,
- Prospective sur les métiers et les effectifs.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- traduire les orientations stratégiques de la collectivité en actions RH permettant de faire évoluer les compétences et les métiers,
- répondre au besoin de compétence des directions et proposer des parcours professionnels adaptés aux agents,
- encourager la mobilité interne à travers, notamment, une meilleure communication sur les métiers du département dans une logique de GPEC,
- poursuivre le développement de l'école des transitions professionnelle,
- contribuer à la dynamique de la fonction RH, par la poursuite du développement de l'offre de formation,
- préparer l'avenir et gérer les âges,
- accompagner les transformations de la collectivité en développant le niveau de compétences des organisations.

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

L'année 2019 a été marquée par les faits suivants :

- la mise en œuvre de la réorganisation de la DRH et notamment la création de l'école des transitions professionnelles,
- la redéfinition des priorités du plan de formation pour l'adapter à la stratégie de la collectivité : diversité, sécurisation de l'activité, prévention de l'usure, reconversion, maintien dans l'emploi, management et pilotage,
- le développement de l'apprentissage (120 apprentis à la rentrée 2019),
- l'informatisation de la fonction recrutement et le développement de la communication employeur,
- la mise en place de dispositifs de suivi des effectifs avec les directions,
- la structuration de l'offre d'accompagnement des transformations et réorganisations,
- la double labellisation afnor égalité F/H et diversité.

L'action **Formation des agents** vise à :

- appuyer les politiques départementales, et pour ce :
 - développer les compétences des agent-e-s pour améliorer la qualité du service rendu au public,
 - accompagner la mise en œuvre des grands chantiers du Conseil départemental,
 - permettre l'évolution des métiers de la Collectivité,
- accompagner les parcours professionnels des agent-e-s, et pour ce :
 - faciliter la mobilité et l'évolution professionnelle des agents,
 - répondre aux obligations de formation légales et réglementaires.

L'année 2019 a ainsi été marquée par les axes de travail suivants :

Concernant l'objectif de garantir et faciliter l'accès à la formation et de consolider la politique formation de la collectivité :

- poursuite de la Commission des parcours professionnels permettant à 44 agent-e-s de suivre une formation qualifiante ou diplômante, grâce au financement à hauteur de 90% par le Département, pour changer de métier ou développer de nouvelles compétences,
- mise à disposition de nouveaux outils pour faciliter les requêtes et avoir une lisibilité sur les actions réalisées, notamment au regard du label diversité et pour l'accompagnement des agent-e-s dans la réalisation de leurs formations statutaires obligatoires,
- création et mise en ligne sur e-acteurs d'un outil permettant la visibilité de l'ensemble du plan de formation par les agent-e-s.

Concernant l'objectif d'élaborer des dispositifs de formations pour répondre aux priorités départementales :

- reprise du partenariat avec le CNFPT avec l'attribution de 3 900 jours pour la mise en place de formations en intra,
- réflexion et élaboration d'une stratégie de formation des agents ayant intégré l'Ecole des Transitions Professionnelles permettant la mise en place de formations répondant à leurs besoins individuels,
- mise en place, dans le cadre du cycle de formations re-qualifiantes, de séances de sports, préparées et animées par un coach de l'APSAD, également formateur interne. Ainsi, 14 agent-e-s en parcours de requalification ont bénéficié de 12 séances d'une heure, organisées au début de journées de formation. Ce projet a reçu le 14 novembre 2019 le Prix MNT Santé et mieux être au travail dans la catégorie Santé au travail et qualité de service,
- mise en place d'une convention de coopération portant sur la formation initiale des assistantes familiales avec le CNFPT permettant une contribution financière du coût de formation, porté jusqu'alors par le Bureau de l'Accueil familial de la DEF,
- diversification de l'offre de formation sur la lutte contre les discriminations avec de nouvelles actions telles que « Accueillir sans discriminer », « Egalité femmes-hommes pour les agent-e-s de la DRH », « Egalité sur la question des origines pour les recruteurs », etc...
- proposition d'une offre de formation multimodale. Outre le recours au CNFPT, se poursuit aussi le recours à :
 - des organismes externes titulaires de l'accord-cadre notifié en 2018 pour des actions de formation ne pouvant pas être proposées par le CNFPT (ex : formations en santé et sécurité au travail),
 - un réseau de formateurs internes sur des thématiques telles que la bureautique, l'utilisation de nouveaux outils métiers, les formations de sauveteurs secouristes du travail, la préparation aux concours et examens professionnels, le gaspillage alimentaire dans les collèges, etc...
 - des vacataires externes (ex : thématiques de la petite enfance).

En outre, concernant la gestion des formations, des évolutions organisationnelles ont eu lieu ainsi que la mise en place d'un suivi financier fin, un accompagnement rapproché des directions dans l'utilisation de leurs enveloppes formation. Ces mesures ont permis d'améliorer significativement le taux de réalisation (93 %).

L'action **Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle** vise à définir et mettre en œuvre une gestion stratégique des effectifs et compétences (GPEC) adaptée à l'évolution des métiers, et pour ce à :

- impulser une politique de mobilité interne dans le cadre de parcours professionnels,
- préparer l'avenir, gérer les âges et prévenir l'usure professionnelle,
- poursuivre la mise en œuvre des préconisations du Label diversité sur tout le champ du recrutement et du pré-recrutement.

2019 a ainsi été marquée par les faits suivants :

- la mise en œuvre d'une école des transitions professionnelle (ETP) qui permet un accompagnement adapté vers un nouveau poste pour les agent-e-s reconnu-e-s inaptes à leurs fonctions. Ce dispositif offre une période d'un an consacrée à la préparation au reclassement. Il s'agit ainsi de donner aux agent-e-s les moyens d'acquérir les compétences nécessaires en leur proposant des missions temporaires auprès des directions, et des formations adaptées qualifiantes et / ou professionnalisantes. Les directions peuvent désormais flécher des postes, pour affecter les agents de l'ETP en fin de parcours requalifiant,
- la réflexion sur la ré-internalisation de prestations de nettoyage pour une mise en œuvre en 2020/2021 tout en préservant la santé des agent-e-s concerné-e-s,
- l'accompagnement des directions dans leur projet de transformation,

Concernant le coaching interne et le développement des compétences managériales, l'objectif est d'installer le cycle de formation au management durablement dans le plan de formation des encadrants et de les inciter à suivre les modules optionnels relatifs au développement de leurs compétences managériales. Il s'agit d'offrir des accompagnements individuels et collectifs les plus adaptés aux besoins des encadrants et des équipes. À ce titre, dans le cadre de l'offre globale d'accompagnement de l'encadrement, le cycle de management, redéfini en 2018, a trouvé en 2019 une nouvelle dynamique au moyen du partenariat avec le CNFPT. L'offre enrichie et diversifiée est la suivante :

- « Devenir manager », format destiné aux encadrant-e-s nouvellement arrivé-e-s dans la collectivité et n'ayant pas bénéficié de formation préalable au management, auxquels se sont ajoutés des agent-e-s désirant devenir eux-mêmes encadrant-e-s, a été suivi par 80 agent.es (5 sessions de 3 jours).
- « Panorama des pratiques managériales innovantes », format destiné aux managers expérimenté-e-s, a été suivi par 30 agent-e-s (2 sessions de 2 jours).
- Plusieurs sessions de formation « à la carte » ont également été suivies en complément des socles mentionnés ci-dessus : « Prévenir et gérer les conflits » (80 agent-e-s), « Organiser le travail de son équipe » (70 agent-e-s), « Être acteur du bien-être au travail et prévenir les risques psychosociaux » (55 agent-e-s).

À mentionner dans ce dispositif une rencontre entre les encadrant-e-s nouvellement arrivé-e-s dans la collectivité et la Direction générale permettant un échange convivial sur les priorités du Département en matière de politiques publiques et de management.

Les autres activités dans ce champ ont été les suivantes :

- les ateliers de co-développement animés par le coach interne (3 séances auprès d'un groupement de crèches, 4 auprès du bureau des cuisines centrales de la DEJ),
- plusieurs coachings collectifs ont concerné un centre de PMI, ainsi que 2 circonscriptions de service social,
- les séances de coaching individuel ont concerné 32 agents en 2019, un nombre jamais atteint par le passé.

Enfin, l'action **Prospective sur les métiers et les effectifs** vise à :

- accompagner les transformations de l'administration,
- anticiper les évolutions des métiers de la collectivité,
- décliner les orientations stratégiques en actions RH opérationnelles et prospectives,

2019 a été marquée par les faits suivants :

- poursuite des travaux de fiabilisation des effectifs et du partage d'informations RH avec les directions au travers de fiches de Masse Salariale,
- concertation sur la méthodologie d'évolution d'organisation de la collectivité avec les organisations syndicales,
- accompagnement des évolutions d'organisation menées à bien dans les directions.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Formation des agents	Dépense	0,317	0,690	0,673
	Recette			0,000
Gestion des compétences et de la mobilité	Dépense	0,221	0,234	0,578
	Recette	0,000		0,002
Total programme Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Dépense	0,537	0,925	1,251
	Recette	0,000		0,002
	Charge nette	0,537	0,925	1,249

PROGRAMME

Qualité de vie au travail

*Ce programme relève de la Mission
Ressources humaines*

Ce programme comporte sept actions :

- Action sociale du personnel,
- Dialogue social,
- Organisation du travail,
- Santé, conditions de travail, et qualité de vie au travail,
- Communication interne,
- Maintien dans l'emploi et politique du handicap,
- Déplacement des agent-e-s.

Les objectifs stratégiques du programme

L'enjeu de ce programme est d'améliorer la qualité de vie au travail et la qualité du service public par les objectifs suivants :

- protéger les agent-e-s et leur santé,
- améliorer le dialogue social notamment à travers les différentes instances et la communication interne,
- accompagner les agent-e-s dans leur vie quotidienne à travers l'action sociale, l'organisation du travail et les déplacements.

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

2019 a été marquée par les axes de travail suivants :

- la deuxième phase de la mise en œuvre du télétravail,
- la refonte de l'aide à la protection sociale complémentaire,
- le changement de prestataire sur la prévoyance,
- la mise en place de l'aide au Parking Relais.

L'action **Action sociale du personnel** vise à améliorer la qualité de vie au travail des agents en prenant en compte leurs conditions de travail et leurs besoins sociaux. Il s'agit de :

- promouvoir la couverture complémentaire santé et prévoyance avec une participation employeur incitative et un contrat collectif en prévoyance avantageux,
- prévenir les exclusions sociales ou professionnelles par l'octroi de prêts sociaux, la prévention du surendettement, l'accompagnement des demandes de logements sociaux, l'octroi d'aides financières, un accompagnement éducatif et préventif,
- promouvoir une offre de loisirs et culturelle équitable et valorisant le territoire en subventionnant le CDOS,
- promouvoir une offre de pratiques sportives diversifiées ouvertes à tous dans le cadre d'une dynamique sport santé, en subventionnant l'APSAD93, et de promotion des JOP 2024,
- contribuer aux politiques familiales et notamment celles liées aux loisirs des enfants,
- valoriser les agent-e-s qui ont dédié leur carrière professionnelle au service des habitants de la Seine-Saint-Denis.

A ainsi été marquée par les faits suivants :

- refonte de la participation employeur tant en santé qu'en prévoyance, dans une optique plus incitative, équitable et favorable aux plus bas salaires et la mise en œuvre de la convention de participation du Centre interdépartemental de gestion pour une effectivité du contrat en prévoyance au 1er janvier 2020. En décembre 2019, 3 704 agents ont bénéficié du versement de la participation (contre 2 648 en 2018), pour 2 123 contrats en santé et 1 581 contrats en prévoyance.
- évolution des modalités de gestion et d'instruction de la prestation subvention-allocation. 361 agent-e-s en ont bénéficié d'allocations et subventions. Les dépenses d'allocations sont prépondérantes et sont constituées des allocations enfants et jeunes adultes porteurs de handicap et des frais de garde. Ce dispositif est complété par des aides financières aux agents. En 2019, 20 demandes (13 accordées).
- expérimentation de la mise à disposition de logements vacants dans les collèges pour les agent-e-s en situation d'urgence sociale. 4 logements sont occupés en 2019 dans le cadre de conventions d'occupation précaire pour des périodes de trois mois renouvelable une fois. Le nombre de demandeur-euse-s de logement reste important : 396 demandes recensées dont 155 nouvelles. En 2019, 39 familles ont été relogées,
- poursuite de la gestion dématérialisée des médailles 339 agent-e-s ont reçu une médaille d'honneur en 2019 (267 femmes et 72 hommes), 114 retraités ont bénéficié d'une bonification de congés, et se sont vus proposer par le CDOS un bon cadeau (77 femmes et 37 hommes), contre 86 en 2018.

- poursuite du partenariat avec la CIG de la Petite Couronne pour l'intervention d'une conseillère en économie sociale et familiale (CESF). 88 agent-e-s ont été reçu-e-s. 35% ont été orientés vers un partenaire interne ou externe pour des prestations non assurées par la mission CESF. En outre, 37 agent-e-s ont fait état d'une situation relevant d'un dossier de surendettement et 45 demandes de prêts sociaux ont été déposées, dont 28 ont été présentées pour décision à la commission (22 accordées). Les prêts sont consentis à taux 0 et remboursables sur 5 années au plus, par les agent-e-s,
- participation à la politique environnementale avec le panier bio au bureau (extension de la distribution),
- expérimentation d'actions en sport-santé a débuté en 2019. Elles ont vocation à être reconduites et/ou structurées dans une politique globale pour les agents de la collectivité. 2 actions peuvent être citées : « Valoriser ses qualités et compétences par l'intermédiaire du sport » auprès des agent-e-s du dispositif de requalification (École des Transitions Professionnelles) et « Module d'éveil musculaire prise de poste dans le cadre des journées annuelles sécurité ».

Le Département souhaite maintenir un partenariat de qualité avec les 2 associations du personnel, le CDOS et l'APSAD93, car elles participent activement aux orientations en matière de promotion des activités de vacances, loisirs, culturelles et sportives, à destination de tous les agent-e-s, et ce dans le cadre de valeurs d'équité et de solidarité. Ainsi, l'accroissement annuel de la subvention de 1 % a été accordé. Par ailleurs, l'APSAD93 s'est inscrite dans une dynamique d'expérimentation de pratiques tournées vers des agent-e-s porteurs de handicap ou ayant des restrictions médicales. Elle soutient les JOP 2024 par un partenariat avec la DJOP, et en proposant ou participant à des initiatives de soutien (Les 2 foulées de l'APSAD93, le Tournoi des agents).

L'action **Dialogue social** a été marquée en 2019 par :

- la mise en place des instances représentatives du personnel pour suite des élections professionnelles qui ont conduit au renouvellement de la représentation des agents,
 - Comité technique : 7 convocations suivies de 7 séances avec 23 dossiers présentés dont 15 pour avis.
 - CHSCT : 6 séances plénières avec 29 dossiers présentés dont 14 pour avis.
 - Commission des locaux : 6 réunions en présence de représentants du personnel au CHSCT, des Directions support et des Directions opérationnelles concernées par l'ordre du jour.

Les instances locales vont au-delà du cadre règlementaire tant sur le nombre de séances que sur les déclinaisons (Agenda social, Secrétariat permanent, Commission des locaux, réunions de concertation, réunions d'information). Les moyens consentis aux organisations sont supérieurs à ceux prévus par le législateur (temps, locaux, moyens matériels). Le taux de réponse aux saisines syndicales en 2019 est de 88,6 %.

- la refonte du protocole relatif à l'exercice du droit syndical datant de 2015,

Le protocole d'exercice du droit syndical encore en vigueur date de 2015. Sa mise en conformité et le réexamen des conditions d'exercice étaient nécessaires. En effet, le Conseil départemental a choisi d'engager et de maintenir un dialogue social de qualité avec des moyens lisibles, équilibrés, supérieurs à ceux que le législateur impose et qui permette la continuité et la qualité du service aux usagers. Le travail de négociation engagé se poursuit en 2020.

- l'approbation du guide méthodologique des réorganisations réalisé dans le cadre de négociations avec les organisations syndicales et les représentants du personnel, il précise toutes les étapes préalables à la mise en œuvre des projets d'évolution des organisations. Ce travail s'est engagé sur le constat partagé de la nécessité de se doter d'un cadre générique permettant de guider les directions, et d'informer les agent-e-s. Ce guide a été présenté pour avis au Comité technique et au CHSCT.

L'action **Organisation du travail** a été marquée en 2019 par la seconde expérimentation du télétravail dans la perspective d'une généralisation, visant le passage de 53 à 300 télétravailleurs dans cette deuxième phase :

- identification des postes télétravaillables de la collectivité,
- répartition d'un quota par direction ayant abouti à l'équipement et l'organisation du télétravail de 216 agents dans 25 directions,
- coordination de la gestion administrative du dispositif,
- accompagnement des directions opérationnelles dans la compréhension du dispositif et de l'intégration d'une nouvelle modalité d'organisation du travail et ses impacts,
- modules de formation à destination des télétravailleurs et des cadres.

La politique en matière de santé et de sécurité au travail relève de la responsabilité du Département en sa qualité d'employeur. Dans ce cadre, l'action **Santé, conditions de travail, et qualité de vie au travail** vise à :

- préserver la santé physique et psychique des agents dans une politique cohérente, visant à promouvoir la qualité de vie au travail,
- cet objectif rejoint celui d'améliorer la qualité du service public et la performance de l'organisation par la réduction de l'absentéisme lié aux risques professionnels et aux conditions de travail, et le renforcement de l'engagement professionnel des agents.

2019 a ainsi été marquée par les activités suivantes :

- le déploiement du Plan Pluriannuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail (PPPRACT) 2019-2021. Pour les années 2019-2021, le plan se décompose en quatre volets (politique en matière de santé et de sécurité au travail ; organisation de la santé et de la sécurité au travail ; évaluation des risques et planification et mises en œuvre des plans d'actions ; évaluation du système de gestion de la sécurité) et trois thématiques prioritaires (l'amiante ; les troubles musculo-squelettiques ; les addictions).
- La sensibilisation et l'accompagnement de l'encadrement dans la mise en œuvre d'une politique de santé / sécurité au travail. Les « fiches indicateurs » en santé et sécurité au travail (fiche SST) ont été présentées dans différentes réunions d'encadrants des directions (présentation synthétique des données accidentologies, rappel des interlocuteurs à leur disposition ...).
- Le développement du réseau des assistants de prévention (déploiement dans toutes les directions) est en se poursuit,
- communication et sensibilisation en santé sécurité et santé publique, en lien avec des journées nationales thématiques (bruit, tabac, gestes de premiers secours, ...). L'action phare est la semaine de la qualité de vie au travail
- le volet santé / sécurité du Règlement intérieur a été présenté pour avis en CHSCT. Il permet à chaque acteur de la collectivité de connaître les consignes qui s'appliquent à tous les agent-e-s, et le rôle de chacun en matière de santé-sécurité : agent, encadrant, expert,
- construction du plan pluriannuel de formation en santé sécurité au travail. En 2019, une formation à destination de l'encadrement est en cours de déploiement. Afin de mieux adapter le contenu au contexte et aux problématiques actuelles, un cahier des charges a été élaboré en pluridisciplinarité.
- Un plan d'action relatif à l'amiante a été élaboré en 2019 après concertation avec toutes les directions concernées. Les axes investis concernent tant le bâtiminaire que la prévention ou le suivi du risque d'exposition. Un point d'étape sera proposé régulièrement en CHSCT,
- La réalisation d'évaluations des risques sur des métiers / secteurs spécifiques s'est poursuivie. En 2019, l'activité du bureau du patrimoine archéologique a été analysée, dans le cadre d'une évaluation des risques prévue sur l'ensemble de la direction concernée,
- Des évaluations des risques psychosociaux (EVRPS) dans les crèches, à l'ASE et à la DEJ ont été décidées en CHSCT. La mise en œuvre a démarré en 2019 pour la DEJ et l'ASE. Des contraintes de calendrier ont décalé celle des crèches qui se tient en 2020. Les résultats de chaque évaluation sont présentés en CHSCT,
- L'accompagnement individuel pluridisciplinaire des agent-e-s s'est poursuivi. Les revues de situations individuelles organisées par la Mission Handicap favorisent une approche pluridisciplinaire des situations nécessitant un accompagnement spécifique.
- Présenté en CHSCT fin 2018 à l'issue de groupes de travail paritaires, le plan de prévention des absences pour raisons de santé comprend des actions visant à mieux connaître les absences pour mieux les prévenir, agir sur les conditions de travail et le contexte socio-organisationnel et enfin accompagner les agent-e-s à l'issue d'absences longues. Plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2019, comme l'entretien de réaccueil ou encore la réalisation d'une étude récurrente sur les absences des agents qui permet de suivre les indicateurs d'absentéisme.

À travers l'action **Communication interne**, la DRH propose la conception et la mise en œuvre d'actions d'information et de communication RH en direction des agent-e-s et/ou de publics ciblés.

- la communication a accompagné l'ensemble des chantiers phares de la DRH (prélèvement à la source, seconde phase d'expérimentation du télétravail, installation de l'école des transitions professionnelles et des parcours de mobilité, refonte du nouvel espace Formation sur e-acteur.rice.s...) et communication autour des événements (DUODAY, Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap, ...) mais aussi toute l'activité RH récurrente (EPA, congés, déplacement...) et les différentes actions menées dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations (labellisation AFNOR, événements de la Mission Égalité Diversité) ou en matière de prévention et de santé au travail (prévention des risques sanitaires liés à la chaleur, Mois sans tabac, don du sang, les événements organisés dans le cadre de la Semaine de la qualité de vie au travail, la journée mondiale des premiers secours...)
- 4 matinées d'accueil ont été organisées et animées en 2019 pour les nouveaux-elles agent-e-s
- une communication à destination des encadrant-e-s est mise en place (support de communication sur l'accompagnement managérial, 2^{ème} Rencontre « Bienvenue aux nouveaux-elles encadrant-e-s »),
- enfin, la DRH s'attache à préparer la mise en place de nouveaux outils de communication à destination des agent-e-s : assistant conversationnel (Chatbot) et système de vote en ligne (type « Mentimeter »).

L'action **Maintien dans l'emploi et politique du handicap** vise à :

- mieux accéder à l'emploi,
- s'y maintenir durablement en compensant les conséquences du handicap,
- progresser par le biais de parcours professionnels adaptés.

Le Département s'est engagé, pour la période 2019-2021, dans un quatrième partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). L'enjeu est d'offrir une carrière sans discrimination à toute personne en situation de handicap. L'ensemble des actions conduites dans le cadre de la

nouvelle convention a permis au Département de la Seine-Saint-Denis d'atteindre un taux d'emploi des travailleurs handicapés de 9,62%.

Les pistes d'évolution de la démarche de maintien dans l'emploi ont abouti à un recentrage de celle-ci autour de trois projets afin de permettre une meilleure transversalité entre la prévention et le maintien dans l'emploi :

- le plan de prévention des absences pour raisons de santé,
- le dispositif « Sport et santé »,
- l'école des transitions professionnelles.

Le premier axe de cette politique vise à favoriser l'accès à l'emploi :

- le recrutement direct de travailleurs handicapés. En 2019, 10 travailleurs en situation de handicap ont rejoint le Département (la cible était de 12) : 7 agents de catégorie C et 3 agents de catégorie B.
- l'intégration d'apprentis en situation de handicap. La campagne 2019 de recrutement d'apprentis a été réalisée en partenariat avec le CERFAL et le secteur des dispositifs de qualification. Parmi les 80 contrats signés cette année, 7 concernaient des apprentis en situation de handicap, soit 8,75% (l'objectif fixé est de 6 par an).

Le deuxième axe vise à maintenir le plus longtemps possible les agents sur leur poste de travail :

- compenser un environnement inadapté via des études ergonomiques, des solutions techniques et matérielles ainsi que des travaux d'accessibilité. En 2019, la médecine professionnelle et préventive a préconisé 164 aménagements du poste de travail. 64% de ces préconisations ont été prises en charge financièrement par le Département pour un coût moyen estimé à 450 euros par agent. 59 personnes ont bénéficié des aides du FIPHFP au titre de la compensation de leur handicap. Par ailleurs, 29 études ergonomiques ont été conduites.
- améliorer la qualité de vie au travail grâce à la prise en charge de prothèses auditives et de transports domicile/travail adaptés. 13 agents ont bénéficié du financement du restant à charge pour des prothèses auditives. 9 agents ont bénéficié d'une prise en charge de leur transport domicile/travail via le réseau PAM et via un prestataire spécialisé. Cette prise en charge s'est effectuée après l'adaptation de leurs temps et conditions de travail notamment par du télétravail pour 4 d'entre eux.

Le troisième axe vise à accompagner la reconversion professionnelle :

- la prise en charge des agents en reclassement avec la création d'une École des transitions professionnelles. Ainsi, 19 agents en reconversion professionnelle pour raison de santé ont bénéficié d'un parcours de formation personnalisé alternant formations et missions administratives au profit des directions. En 2019, 32 agents ont reçu un avis favorable du comité médical pour un reclassement professionnel. À l'issue de leur parcours 18 personnes ont été recrutées sur un poste vacant.
- développer des parcours de formation personnalisés et l'accès à des formations diplômantes ou qualifiantes en lien avec le projet professionnel. La part des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ayant bénéficié d'une formation représente 8,81% des agents formés avec une moyenne de 4,88 jours par personne contre 4,08 jours pour le reste des agents.

Enfin, le quatrième axe vise à prévenir les discriminations et promouvoir la diversité :

Pour certains agents en situation de handicap ou de reclassement professionnel, une nouvelle prise en charge médico-psychologique, de proximité, individualisée et mobilisable à tout moment si le besoin s'en fait sentir pour la personne et/ou son collectif a été mise en place. Pour cette initiative, le Département a reçu le 25 septembre 2019 le prix de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique – catégorie maintien dans l'emploi (attribué par le Comité des employeurs publics d'Île de France).

Un autre levier est la sensibilisation de tous les agents de la collectivité pour faire évoluer les représentations liées au recrutement et au maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap. La Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées a été l'occasion de dérouler un programme de manifestations autour des 10 ans de collaboration avec le FIPHFP. En 2019, elle s'est articulée autour de 6 manifestations : dont un flash mob en partenariat avec l'APSAD93, un escape game inclusif autour du handicap invisible (63 participants).

Trois indicateurs de suivi de non-discrimination dans le déroulement de carrière des personnes en situation de handicap ont été mis en place concernant la promotion, la mobilité, et la mise en retraite pour invalidité :

- promotion : la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) se maintient au-dessus de la barre des 6% avec 7,14% d'agents promus,
- mobilité : la part de mobilité des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi représente 6% des mouvements internes,
- les départs en retraite pour invalidité des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi représentent en 2019 un tiers des départs pour ce motif.

Pour la transition écologique et dans la continuité du plan de mobilité des agents, le Département s'engage dans le cadre de l'action **Déplacements des agents** vers un changement de modèle visant à devenir une collectivité exemplaire en matière d'écologie urbaine, d'aménagement durable, et de diminution de son empreinte écologique. La collectivité est à ce titre engagée dans une démarche éco-responsable pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle que ce soit pour les déplacements professionnels ou domicile travail.

Concernant les congés bonifiés, l'utilisation d'un marché offrant la possibilité de comparer les offres de plusieurs compagnies aériennes et l'anticipation des commandes ont permis d'obtenir un prix du billet moyen moins élevé par rapport aux années précédentes. En 2019, 321 billets ont été commandés pour 187 agents.

Concernant les déplacements des agents en mission, le dispositif couvre des frais de train, hébergement, restauration, et remboursements kilométriques avec une revalorisation importante des indemnités (plus de 16%) effective depuis le 1^{er} mars 2019. La DRH et la DBL ont poursuivi leur travail en commun afin d'optimiser l'utilisation des véhicules de service, majoritairement électriques, afin que les agent-e-s dont le lieu d'affectation est doté (particulièrement sur le site central de Bobigny) utilisent un véhicule de service et non leur véhicule personnel.

Concernant les déplacements domicile / travail, 2 dispositifs mis en œuvre dans le cadre du plan de mobilité des agent-e-s ont pris de l'ampleur en 2019 : les indemnité kilométrique vélo (80 agent-e-s bénéficiaires) et l'aide à l'abonnement à un parc relais à proximité des stations de transports (7 agent-e-s bénéficiaires). Le nombre d'agent-e-s percevant un remboursement du forfait navigo est par ailleurs en augmentation régulière. Enfin, concernant les accès aux parkings du site central de Bobigny pour les véhicules personnels, une campagne de renouvellement des attributions a été réalisée en mars 2019 (collaboration DTE et DBL) afin d'harmoniser les critères d'attributions (médicaux, familiaux, professionnels et de temps de trajet en transport en commun).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Action sociale du personnel	Dépense	1,916	1,942	2,358
	Recette	0,000	0,002	0,525
Communication interne	Dépense	0,053	0,038	0,072
Déplacement des agent-e-s	Dépense	0,960	0,606	0,667
	Recette			
Dialogue social	Dépense	0,014	0,025	0,009
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépense	0,114	0,121	0,088
	Recette	0,000	0,352	0,561
Santé, condition de travail et qualité de vie au travail	Dépense	0,226	0,324	0,513
	Recette	0,171		0,040
Total programme Qualité de vie au travail	Dépense	3,282	3,056	3,708
	Recette	0,171	0,354	1,127
	Charge nette	3,111	2,702	2,580

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Action sociale du personnel	Dépense	0,047	0,035	0,044
	Recette	0,001	0,087	0,097
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépense	0,072	0,064	0,067
Santé, condition de travail et qualité de vie au travail	Dépense	0,031	0,041	0,016
Total programme Qualité de vie au travail	Dépense	0,150	0,140	0,127
	Recette	0,001	0,087	0,097
	Charge nette	0,149	0,053	0,030

B-A d'Assainissement

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Conditions de travail de la DEA	Dépense	0,047	0,050	0,050
	Recette			0,010
Santé, condition de travail et qualité de vie au travail	Dépense			
Total programme Qualité de vie au travail	Dépense	0,047	0,050	0,050
	Recette			0,010
	Charge nette	0,047	0,050	0,040

Mission Égalité, diversité

PROGRAMME

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

*Ce programme relève
de la Mission Égalité et diversité*

Ce programme comporte deux actions :

- Promotion de la culture de l'égalité femme-homme en Seine-Saint-Denis,
- Mobilisation de la Collectivité pour l'égalité femme-homme.

Les objectifs stratégiques du programme

Le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche volontariste pour promouvoir l'égalité professionnelle et faire reculer les inégalités entre les sexes. Cette attention portée au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes avait conduit à une concertation avec les organisations syndicales sur la base du protocole d'accord de la fonction publique relatif à l'égalité professionnelle, signé le 8 mars 2013.

La signature du protocole départemental en mars 2016 s'est concrétisée par la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle, construit autour de 4 axes et 15 mesures déclinées en 50 actions. Le taux de réalisation des actions inscrites au protocole départemental ont conduit à ouvrir une nouvelle concertation avec les représentant-e-s du personnel et à la signature d'un deuxième protocole départemental d'accord pour l'égalité professionnelle dans la fonction publique fin 2018.

En 2019, il a ainsi été proposé aux organisations syndicales de travailler à une nouvelle étape afin de définir de nouvelles pistes de progrès à l'horizon 2020.

L'année 2019 a également marqué par la première candidature du Département au label égalité professionnelle dont l'audit s'est déroulé en octobre 2019.

Dans une dynamique similaire à celle prévalant pour la démarche diversité globale, la Mission Égalité – Diversité (MEDI) tourne désormais ses actions aussi vers les politiques publiques. Après la signature en 2017 de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, le Département a adopté en mars 2019 un Plan d'actions égalité femmes – hommes construit en quatre axes détaillés ci-après.

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

5 grands chantiers ont structuré le déploiement du programme :

- la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle et l'ouverture d'une nouvelle concertation,
- l'adoption d'un plan d'actions égalité femmes-hommes par le Conseil Départemental,
- la candidature au label égalité professionnelle,
- l'élaboration d'un protocole de lutte contre le harcèlement sexuel,
- le déploiement d'actions de sensibilisation à destination des agent-e-s.

L'évaluation en matière d'égalité femmes – hommes des politiques publiques d'une part et des actions du Département en tant qu'employeur d'autre part représente une part importante de l'activité de la MEDI qui produit deux documents réglementaires : un rapport annuel de situation comparée entre les femmes et les hommes à destination du Comité Technique et un rapport annuel en matière d'égalité femmes – hommes joint au rapport d'orientation budgétaire.

L'action **Promotion de la culture de l'égalité femmes – hommes en Seine-Saint-Denis** recouvre un engagement politique fort de l'exécutif départemental, s'inscrivant dans des cadres d'engagements et des dispositions réglementaires communautaires et nationales.

L'engagement du Département a été marqué par la signature en 2017 de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Il s'est ainsi engagé à formaliser un plan d'actions à l'échelle de son territoire. Ce plan d'actions a été adopté en séance en avril 2019.

Outre le respect des engagements pris lors de la signature de la Charte Européenne, la construction du plan d'actions répond à plusieurs objectifs internes :

- rendre visibles et cohérentes les nombreuses actions menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes par les différentes directions,
- impulser une dynamique nouvelle en transversalité afin de s'emparer de nouveaux champs d'actions et/ou renouveler certaines actions menées de longue date par le Département.

- Concernant l'adoption d'un plan d'actions égalité femmes-hommes par le Conseil Départemental :

La construction de ce plan d'actions s'est appuyée sur une évaluation et une analyse des politiques publiques en la matière conduite en 2016 par les chargé-e-s d'évaluation départementaux d'une part, et sur la mobilisation de l'ensemble des directions départementales d'autre part.

Le plan d'action transversal articule les volets externes (actions en direction des habitant-e-s, des usager-e-s, des partenaires) de la politique départementale en matière d'égalité femmes-hommes. La collecte de données genrées pour l'ensemble des politiques publiques est un préalable à la déclinaison d'actions pertinentes.

Le plan d'actions est ensuite décliné en quatre axes :

- une collectivité exemplaire intégrant l'égalité femmes-hommes dans la communication et la représentation du Département et faisant des femmes un sujet d'étude et de visibilité,
- la promotion des droits fondamentaux des femmes en luttant contre les violences faites aux femmes et en garantissant l'accès aux soins et au droit de disposer de son corps,
- la promotion d'une culture de l'égalité en Seine-Saint-Denis en sensibilisant les partenaires du Département à ce sujet ainsi que les Séquano-Dionysien-ne-s,
- un territoire pour tous et toutes en assurant un accès égal à la culture, au sport et aux loisirs et en garantissant un accès des femmes à l'espace public.

- Concernant le déploiement des actions :

Parmi les 58 actions constitutives du plan, 21 sont d'ores et déjà réalisées, 28 sont récurrentes et 9 résultent de nouveaux projets.

Parmi les nouvelles actions débutées en 2019 et pilotées par la MEDI, on peut relever :

- Le lancement de l'expérimentation du **budget sensible au genre** à la DCPSL :

Cette expérimentation est l'une des actions phares de plan d'actions et est novatrice à l'échelle nationale. En effet, si des collectivités européennes se sont emparées de cette méthodologie d'analyse des budgets au prisme du genre, elle peine encore à être déployée à l'échelle nationale. Le Département a fait le choix d'expérimenter cette méthodologie à l'échelle d'une direction avant un élargissement progressif. L'année 2019 a permis la constitution d'un groupe de travail DCPSL – DIRFI – MEDI afin de procéder à la collecte des données genrées existantes et à l'état des lieux des données manquantes à créer afin de procéder à l'analyse budgétaire genrée.

- L'organisation du colloque « Femmes et espaces publics » du 2 décembre

La place des femmes dans les espaces publics est également une action centrale. Alors que cette problématique commence à surgir dans le débat public, il s'agit de mobiliser les directions intervenant sur ces espaces (DEJ, DNPB, DVD, DEA etc.) afin qu'elle soit intégrée aux projets de construction et de rénovation. La MEDI a donc organisé un colloque, en lien avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), le 2 décembre 2019 ouvert aux professionnel-le-s internes et du territoire. Il a réuni plus d'une centaine de personnes.

Concernant l'action **Mobilisation de la Collectivité pour l'égalité femme-homme**, le Département s'inscrit dans le cadre réglementaire des obligations imputées aux employeurs publics en matière d'égalité femmes – hommes.

Depuis de nombreuses années, le Département a agi au-delà des seules obligations réglementaires pour proposer des dispositifs ambitieux et innovants. La candidature au label Egalité professionnelle a ainsi été un levier supplémentaire pour renforcer l'action du Département employeur en la matière. Le travail autour de la construction d'un protocole de lutte contre le harcèlement sexuel ou encore la mise en place d'une permanence destinée à l'orientation des agent-e-s victimes de violences conjugales attestent de l'engagement du Département.

Enfin, le Département sensibilise et mobilise ses agent-e-s autour de la lutte contre les stéréotypes sexistes en organisant un certain nombre d'initiatives tout au long de l'année

- Concernant la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle et l'ouverture d'une nouvelle concertation

En 2019, le taux de réalisation du protocole d'accord de 2016 était significatif puisque 70% des actions étaient réalisées ou récurrentes (34 des 50 actions). 14 actions étaient en cours de déploiement. Seules 2 n'avaient pas encore démarré.

En fin d'année 2018, un nouveau protocole d'accord national a été signé par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, le secrétariat d'état à l'égalité femmes – hommes et des organisations syndicales. Il pérennise et renouvelle un certain nombre d'engagements.

Dans ce contexte, il a été proposé aux organisations syndicales d'ouvrir une nouvelle concertation en interne relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les discussions se sont ouvertes au second semestre 2019 dans le cadre du comité consultatif diversité avec pour objectif d'aboutir à un nouveau document à l'horizon de mars 2020.

- Concernant la candidature au label égalité professionnelle

Détenteur du Label Diversité depuis 2016, le Département a renouvelé en 2019 sa candidature à cette labellisation. À cette occasion, il a souhaité franchir une nouvelle étape dans cet engagement volontaire en candidatant pour la première fois à la labellisation Égalité professionnelle.

L'année 2019 a donc été très largement consacrée à la mise à niveau de l'administration en préparation de l'audit AFNOR de labellisation qui s'est déroulé en octobre 2019.

- Concernant la déclinaison en interne de la lutte contre les violences faites aux femmes :

Le Département a été une collectivité pionnière dans la lutte contre les violences faites aux femmes par la création dès 2005 du premier Observatoire des violences faites aux femmes. Depuis 2018, il s'est saisi en interne de cette problématique en mettant en œuvre des dispositifs d'accompagnement des agent·e·s victimes de violences :

- La permanence d'accueil des agent·e·s victimes de violences sexuelles et conjugales :
Mise en place en 2018, cette permanence a été reconduite en 2019. Principalement destinée à l'accueil des agent·e·s victimes de violences conjugales, elle a accueilli et orienté 16 victimes en 2019. Ces 16 agentes avaient été victimes de violences (violences conjugales et/ou viols) dans le cadre privé.
- L'élaboration d'un protocole de lutte contre le harcèlement sexuel

Le mouvement #metoo a mis en lumière l'ampleur du phénomène des violences sexistes et sexuelles, et notamment du harcèlement sexuel, dans notre société. Ce phénomène touche largement le milieu professionnel puisqu'une femme sur 5 y sera confrontée pendant sa carrière. Le Département a donc souhaité travailler à l'élaboration d'un protocole interne de signalement et de traitement des situations de harcèlement sexuel.

L'année 2019 a donc été en grande partie consacrée à l'élaboration de ce protocole avec les professionnel·le·s du Service Santé Prévention et Action Sociale et, plus largement, de la Direction des Ressources Humaines pour un aboutissement à l'horizon du début d'année 2020.

Ce protocole s'articule autour de 3 piliers :

- la mise en œuvre d'une cellule d'écoute dédiée aux signalements de harcèlement sexuel,
- la mise en œuvre d'un dispositif de traitement spécifique des situations au sein de la collectivité avec, notamment, une externalisation des enquêtes sur les faits présumés,
- la mise en œuvre d'une action de formation spécifique à destination des encadrant·e·s notamment un document complet vise également à informer et sensibiliser le plus grand nombre à la prévention et au repérage de ces situations.

- Concernant les actions de sensibilisations récurrentes :

En 2019, plusieurs actions de sensibilisations ont été menées autour de 4 thématiques principales :

- la lutte contre le sexisme,
- la promotion d'une communication sans stéréotype de sexe avec la diffusion du guide du Haut Conseil à l'Égalité,
- la mixité des métiers,
- la lutte contre toute forme de violences faites aux femmes au travail et dans le cadre privé avec notamment des sensibilisations contre le harcèlement sexuel.

Ces séances de sensibilisations s'articulent autour des journées d'actions de référence pour l'égalité entre les femmes et les hommes que sont :

- la journée internationale des droits des femmes du 8 mars,
- la journée de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre,
- la semaine de l'égalité professionnelle en octobre.

Par ailleurs, la thématique de l'égalité femmes – hommes a été intégrée à la deuxième campagne de sensibilisation de l'ensemble des agent·e·s, préparatoire à l'audit diversité et égalité professionnelle.

Enfin, outre ces 4 champs d'actions, une partie conséquente de l'activité de la MEDI concerne l'évaluation des actions du Département en matière d'égalité femmes – hommes, par la production des rapports de situation comparée entre les femmes et les hommes à destination du comité technique et le rapport annuel égalité femmes-hommes présenté à l'assemblée départementale.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2019
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Dépense	0,014
Total programme	Dépense	0,014
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Recette	

PROGRAMME

Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations

*Ce programme relève
de la Mission Égalité et diversité*

Ce programme comporte deux actions :

- Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis,
- Mobilisation de la Collectivité pour la diversité.

Les objectifs stratégiques du programme

Le département de Seine-Saint-Denis s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de lutte contre toutes les discriminations. Il a été le premier département de France à obtenir en février 2016 le « label diversité » délivré par le Ministère de la Fonction publique après un audit réalisé par l'AFNOR.

Parallèlement, la lutte contre les discriminations au sein des politiques publiques doit être renforcée et valorisée. Le Département a l'ambition de devenir une référence en matière de la lutte contre les discriminations, connu et perçu comme tel par les habitants et les acteurs du territoire, et plus largement reconnu au plan national.

En interne, il s'agit de poursuivre et développer les actions liées aux exigences du Label Diversité. En candidatant au Label Diversité, le Département a voulu démontrer son engagement à tendre vers l'exemplarité en tant qu'employeur. Le label Diversité permet, en particulier, de revoir les processus internes afin de s'assurer que les dispositifs et politiques mis en œuvre au sein de la collectivité garantissent l'égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines. Les actions réalisées depuis 2015 ont permis aux équipes de se mobiliser fortement et de faire évoluer leurs pratiques vers plus de transparence, d'objectivation des choix, et de contrôle des risques de discriminations. Des dispositifs nouveaux ont été mis en place (ex. Cellule d'Ecoute puis Alerte Discriminations). Le Label Diversité a également permis de se saisir de problématiques répondant aux attentes des agents (exprimées au travers d'une enquête interne) et de construire des plans d'actions qui sont en cours de déploiement. Au global, il s'agit de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue des pratiques.

Dans la poursuite de la démarche impulsée en interne par le Label Diversité, le Département fait le choix de confirmer sa politique en faveur de la Lutte Contre les Discriminations en renforçant ses actions à destination de la population séquanodionysienne et des différents acteurs du territoire. En écho à l'objectif d'être un employeur exemplaire, il s'agit de faire du Département un acteur central de la Lutte Contre les Discriminations et un « service public exemplaire ». Les orientations pour un plan départemental de lutte contre les discriminations 2019 – 2021 ont été adoptées en 2019. De premières actions ont été déployées.

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Les principales réalisations de l'année se sont articulées autour de deux principaux champs d'actions :

- la préparation de l'audit de renouvellement conduit par l'AFNOR en octobre 2019,
- le développement de premières actions consacrées au volet externe de la politique de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, un bilan d'activité et une évaluation annuelle de la politique de lutte contre les discriminations sont réalisés via le « bilan diversité », document obligatoire dans le cadre de la labellisation diversité.

L'action **Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis** relève strictement d'une politique volontariste du Département en lien avec les priorités fixées par l'exécutif départemental.

Après avoir consacré des moyens importants au développement d'actions en interne et en particulier à la labellisation diversité, le Département a souhaité développer les actions à destination des partenaires territoriaux et des habitant-e-s. Il s'agissait de mieux faire connaître la volonté du Département de s'emparer de ces questions, de mobiliser les partenaires et construire de nouveaux partenariats, et d'affiner la connaissance des faits de discrimination sur le territoire.

Les orientations pour un plan départemental de lutte contre les discriminations ont été adoptées en séance en avril 2019. L'année 2019 a donc été consacrée au déploiement des premières actions.

- Concernant la conduite du baromètre Harris sur les discriminations en Seine-Saint-Denis :

La connaissance et l'objectivation des phénomènes de discrimination sur le territoire séquanodionysien était une priorité des orientations pour un plan départemental de lutte contre les discriminations. En effet, si de nombreuses études et recherches en lien avec la question des discriminations existent, il est apparu qu'il n'existait pas de données à l'échelle du territoire de la Seine-Saint-Denis sur une approche multicritère.

Le Département a donc commandé à l'institut Harris un baromètre des discriminations en Seine-Saint-Denis. Sur la base d'un questionnaire construit en collaboration avec le Défenseur des Droits, une enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de la population du territoire de plus de 1 000 habitant-e-s. Les résultats de ce baromètre seront publiés au 1^{er} semestre 2020.

- Concernant le développement de nouveaux partenariats :

L'activité de la MEDI s'est articulée autour de 3 axes :

- Mieux identifier les acteur-ric-e-s du territoire.
A cette fin, une cartographie des différentes structures publiques et associatives actives sur le territoire a été réalisée. Il s'agissait de les identifier, et d'identifier leurs actions ainsi que le ou les critères de discriminations sur lesquels ils-elles travaillent plus spécifiquement. Ce travail doit être poursuivi en 2020.
- Piloter le programme de subventions « lutte contre les discriminations » :
Dans la logique du développement de ses activités vers le champ externe, le pilotage du programme de subvention lutte contre les discriminations, auparavant assuré par la DPAS, a été confié à la MEDI en 2019. Outre le versement des subventions pour l'année 2019, la MEDI a préparé l'intégration de ce programme à l'appel à agir In Seine-Saint-Denis dès 2020. Il s'agit de mieux faire connaître l'existence de ces financements pour nouer de nouveaux partenariats.
- Une rencontre des acteur-ric-e-s de la lutte contre la haine anti-LGBT en juillet 2019.
Le Département organise chaque année depuis 2016 une rencontre dédiée à la lutte contre les discriminations à destination de ses partenaires. En 2019 elle était consacrée à la lutte contre la haine anti-LGBT sur le territoire de Seine-Saint-Denis. En effet, le Département a identifié un défaut d'acteur-ric-e-s dédié-e-s sur le territoire alors que le besoin de prévention est important. Cette rencontre a réuni près de 80 participant-e-s, principalement membres d'associations d'Ile-de-France souhaitant intervenir en Seine-Saint-Denis.

- Concernant le projet de caravane contre les discriminations :

Il s'agit de mener une action auprès des habitant-e-s du territoire pour faire connaître le droit de la discrimination et les recours en cas de discrimination. Ce projet, itinérant dans une quinzaine de villes, prévoit en particulier de proposer la présence des délégué-e-s du Défenseur des Droits pour recueillir des pré-saisines. En outre, il s'agit là-encore d'un levier pour réunir des partenaires autour de ce projet telles que les communes et diverses associations. Initialement prévu à la fin d'année 2019, le projet a été décalé au 1^{er} semestre 2020.

L'action **Mobilisation de la Collectivité pour la diversité** vise au déploiement de la labellisation Diversité.

Les activités pilotées par la MEDI en interne sont donc structurées autour des exigences du cahier des charges du Label Diversité et des pistes d'amélioration formulées à l'occasion des différents audits AFNOR. L'année 2019 a particulièrement été marquée par l'audit de renouvellement du Label Diversité.

- Concernant l'audit de renouvellement du Label Diversité :

Outre le réengagement du Département dans la démarche diversité, l'audit de renouvellement a marqué une nouvelle étape puisque le périmètre de labellisation a été étendu à l'ensemble des effectifs du Département et que le Département a également candidaté à la labellisation égalité professionnelle. En amont de cet audit, un certain nombre d'actions ont été menées pour le préparer mais aussi pour définir les actions de progrès pertinentes dans la dynamique d'amélioration continue induite par la démarche de labellisation.

Cet audit s'est déroulé sur 9 jours en octobre 2018 et a pleinement mobilisé l'équipe de la MEDI, les animateur-ric-e-s Diversité et les directions. Ainsi l'activité de la MEDI a consisté en l'accompagnement des 4 pôles et 5 directions audités et la préparation des 58 temps d'évaluation de cet audit.

Si les conclusions définitives de l'audit ne seront connues qu'à l'issue des commissions nationales diversité, le premier bilan de cet audit est positif puisqu'aucun écart n'a pas été constaté par l'équipe d'auditeurs. Les points de contrôle font état d'une stabilité ou d'une progression sur les actions mises en place par le Département.

- Concernant la refonte du plan d'actions diversité interne :

L'année 2019 a été l'occasion de formaliser un nouveau plan d'actions diversité 2019 – 2021 adopté en commission permanente au mois de juillet. Ce plan d'actions a vocation à stabiliser et pérenniser les procédures et actions mises en œuvre depuis le début de la démarche diversité ainsi qu'à définir des actions nouvelles dans une dynamique d'amélioration continue. Le plan d'actions comporte 24 actions réparties en 4 axes :

- Prévenir les discriminations.
- Promouvoir la diversité sur les critères prioritaires au Département.
- Favoriser l'égalité de traitement dans les procédures de ressources humaines.
- Piloter la politique diversité.

Les orientations emblématiques de ce nouveau plan d'actions sont les suivantes :

- La définition de 3 nouveaux critères de discrimination sur lesquels le Département souhaite agir : l'orientation sexuelle, la grossophobie (en lien avec le critère de l'apparence physique) et l'origine. Des actions spécifiques seront donc déployées.

- Le renforcement des outils de pilotage et de suivi de la démarche. Ainsi, l'axe 4 « piloter la politique diversité » a été créé et fait état des modalités de pilotage, de dialogue social ou encore d'évaluation de la démarche.

- Concernant le volet RH et l'accompagnement des agent-e-s :

Les actions RH se sont également poursuivies en 2019 principalement sur deux aspects :

- La refonte du dispositif Alerte Discrimination :

Le dispositif d'écoute et de recueil des situations de discriminations présumées jusqu'alors dénommé « Cellule Egalité au travail » au sein du Département avait été mis en place en 2014 et avait déjà subi une première évolution en 2017. En juillet 2018, il est devenu Alerte Discrimination. L'année 2019 a permis d'expérimenter le dispositif avant de décider de sa pérennisation. 75 agent-e-s ont saisi le dispositif entre le 1^{er} juillet 2018 et le 31 décembre 2019. Il a permis d'identifier 7 situations relevant de faits de discrimination ou cadres juridiques proches (harcèlement discriminatoire, agissement sexiste). L'expérimentation jugée concluante, le dispositif est donc reconduit pour l'année 2020 et doit continuer son amélioration.

- La refonte de la procédure de contrôle du recrutement :

L'audit de surveillance du Label Diversité a pointé une piste de progrès sur la procédure de contrôle du recrutement mise en place dans le cadre de la démarche Diversité. Le travail initié en 2018 avec les équipes RH pour proposer une procédure renouvelée a abouti en 2019, et la pertinence de cette nouvelle procédure a été validée par les auditeurs lors de l'audit de renouvellement.

- Concernant la deuxième campagne de sensibilisations et la poursuite des actions de formation :

La sensibilisation des agent-e-s à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes est une obligation du label Diversité. Entre 2015 et 2018, 79% des agent-e-s avaient été sensibilisé-e-s.

En préparation de l'audit de renouvellement et pour faire vivre le message auprès des agent-e-s, une deuxième campagne de sensibilisation a été lancée au 1^{er} semestre 2019. Cette deuxième campagne de sensibilisation, met en particulier l'accent sur les réalisations concrètes du Département en matière de diversité.

La mobilisation des animateur-ice-s appuyées par les ambassadeur-ice-s diversité a été conséquente puisqu'entre mars 2019 et septembre 2019, 45% des agent-e-s, soit plus de 3 200 personnes, avaient participé à une nouvelle session de sensibilisation.

En plus de cette campagne de sensibilisation destinée à l'ensemble du personnel, la MEDI a poursuivi ses actions de sensibilisations thématiques :

- journée internationale pour les droits des femmes,
- semaine de l'égalité professionnelle,
- semaine pour l'emploi des personnes handicapé-e-s (appui aux initiatives de la mission handicap),
- journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (pour la deuxième année),
- journée de commémoration de la loi sur la laïcité (appui à l'initiative du référent laïcité),
- journée de lutte contre les discriminations raciales du 21 mars pour la première année.

Les actions de formation de sont poursuivies notamment avec le dispositif « Pratiques managériales non discriminantes » (73% des encadrant-e-s formé-e-s depuis 2016). En 2019, la formation « Accueillir sans discriminer » a été construite en lien avec la DBL et a commencé à être déployée (76 agent-e-s formé-e-s en 2019).

- Concernant le travail autour de la refonte de l'évaluation de la démarche diversité :

Le bilan annuel diversité est un document obligatoire dans le cadre de la labellisation diversité. 3 documents ont été produits depuis l'engagement du Département.

En lien avec la dynamique d'amélioration continue, une partie dédiée à la définition d'actions d'amélioration a été créée dans le bilan annuel 2018. Ce travail doit se poursuivre pour l'élaboration du bilan 2019 afin de prendre en compte, notamment, le nouveau plan d'actions 2019 – 2021.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	Dépense	0,126	0,134	0,151
Total programme Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	Dépense	0,126	0,134	0,151
	Recette			
	Charge nette	0,126	0,134	0,151

Mission Modernisation de l'administration¹

¹ Cette mission a été créée en 2019. Trois nouveaux programmes sont mis en place pour 2020, venant enrichir cette mission pour l'instant réduite à la seule gestion des connaissances :

- Transformation de l'administration,
- Innovation territoriale,
- Etude et pilotage de la donnée

PROGRAMME

Gestion des connaissances

Ce programme relève
de la Mission **Modernisation de
l'administration**

Ce programme comporte trois actions :

- Conseil et accompagnement dans les projets et activités,
- Veille, recherche, et capitalisation des informations,
- Gouvernance et animation des espaces de travail collaboratifs.

Les objectifs stratégiques du programme

La veille et la gestion des connaissances contribuent à la compréhension des sujets de fond et à la capitalisation des savoirs. Le service CORPUS vient en support aux Directions pour accompagner leurs projets et activités. Ses finalités sont de mettre à disposition des connaissances, contribuer à développer le niveau d'expertise des agents et plus largement de la collectivité, et d'aider la décision.

CORPUS développe 6 missions stratégiques :

3 missions orientées sur l'environnement et les connaissances internes :

- capitaliser, en base de connaissances, les documents internes de l'ensemble des services (ou émanant d'autres institutions aux compétences similaires) à des fins de valorisation et de réutilisation,
- dispenser une prestation de gestion des connaissances au cœur des projets pour, à la fois, apporter du contenu informationnel à l'appui des projets (veille, recherche, collecte) mais aussi mieux organiser, partager et ré-exploiter les connaissances qui y sont produites,
- coordonner le comité GED en tant que (A)MOA et assumer l'administration fonctionnelle des sites collaboratifs (Alfresco).

Et 3 missions socles et fondamentales orientées sur l'environnement et les connaissances externes :

- veiller sur tous les domaines de compétences départementales et ainsi contribuer à développer le niveau d'expertise de la collectivité et appuyer la prise de décision,
- centraliser et mutualiser les achats de documentation pour toute la collectivité : revues, quotidiens de presse, ouvrages, vidéos, bases de données,
- offrir un accès et conseil en bibliothèque à tous les agent-e-s.

Indicateurs de résultat

Objectif		2018	2019	2020	2021
Accompagner les chefs de projet, chargés de mission, cadres dans leurs chantiers, en terme d'une part, de recherche d'informations nécessaires à la consolidation du projet et d'aide à la décision, et d'autre part, de structuration des informations collectées pour mieux les partager et les capitaliser.					
Nombre de démarches de gestion des connaissances dans les projets	cible			32	
	réalisé	56	40		
<u>Commentaire</u> : concerne les commandes de benchmarks, recherches complexes, dossiers de presse, dispositifs de veille, organisation d'arborescences et nommage de fichiers, ...mis en œuvre pour les équipes projets ou l'activité des services.					

Objectif		2018	2019	2020	2021
Diffuser quotidiennement l'actualité du territoire au croisement des compétences départementales à destination de tous les agents					
Evolution des abonnés au panorama de presse Seine-Saint-Denis	cible			499	
	réalisé	374	444		
<u>Commentaire</u> : CORPUS s'acquitte du paiement des droits d'auteur du panorama de presse. Le nombre d'abonnés est ainsi intimement dépendant d'un équilibre paradoxal entre promotion du produit, droits d'auteur et budget contenu. La cible doit, de ce fait, être attentivement surveillée.					

Objectif		Veiller et diffuser quotidiennement une actualité thématique territoriale et extra-territoriale entrant dans le champ des compétences départementales			
		2018	2019	2020	2021
Evolution des abonnés et inscriptions aux alertes thématiques du Portail documentaire	cible			Abonnés : 1380 Inscriptions : 9600	
	réalisé	Abonnés : 895 Inscriptions : 6367	Abonnés : 1180 Inscriptions : 8259		
Commentaire : les abonnés sont uniques et correspondent au nombre d'agents abonnés à au moins une alerte thématique tandis que les inscriptions correspondent au nombre de thématiques auxquelles chaque agent est abonné. Les agents sont ainsi inscrits, en moyenne, à 7 thématiques différentes. Cette constante ne varie pas depuis trois ans.					

Objectif		Capitaliser en base de connaissances, la littérature grise produite par les services à des fins de valorisation des actions et de réutilisation de l'intelligence collective.			
		2018	2019	2020	2021
Evolution du nombre de documents téléchargés dans Eurêka, Bibliothèque numérique de référence	cible			3 500	
	réalisé	2 078	3 485		
Commentaire : Eurêka référence à ce jour 1 250 documents. Les plus téléchargés en 2019 sont deux analyses de l'APUR, la première sur « La requalification du Canal Saint-Denis » et la deuxième sur « Le Plan métropolitain habitat hébergement ». On trouve ensuite dans l'ordre : un format de « 90' sur la relation usager », un guide sur la santé mentale, le dernier Bilan social du CD et un guide sur la maltraitance des personnes âgées avec plus d'une centaine de téléchargements chacun. La lettre trimestrielle Eurêka est un des vecteurs de communication indispensables à la visibilité de la Bibliothèque numérique de référence.					

Objectif		Accompagner et développer le travail collaboratif dans la collectivité.			
		2018	2019	2020	2021
Evolution du nombre de sites collaboratifs Alfresco	cible			-	
	réalisé	75	85		
Commentaire : Dix sites ont été créés en 2019 : c'est 2 fois moins qu'en 2018. Ce recul est vraisemblablement dû au lancement de l'expérimentation Jamespot93 à partir de l'été 2019 et sans doute au fait qu'Alfresco commence à atteindre un plafond d'usage après un fort développement depuis 2015. Le Pôle ressources et moyens des services reste en tête des utilisateurs d'Alfresco du fait d'un nombre important de sites ouverts pour suivre les projets informatiques des directions. 46% des sites collaboratifs sont ouverts aux partenaires extérieurs. Un peu plus de 900 partenaires les utilisent pour travailler en collaboration avec le Département : villes, EPT, associations, institutions publiques,					

Objectif		Favoriser les échanges de pratiques, l'esprit réseau, s'informer et se former			
		2018	2019	2020	2021
Plateforme IdéalConnaissances : • Nombre de formations et web conférences suivies en ligne • Nombre de contributions des agents (Q/R/REX)	cible			200 3 000	
	réalisé	Webconf : 276	Webconf : 134 Contributions : 2 900		
Commentaire : On observe deux fois moins de recours à la plateforme IdéalCo en 2019. Un changement de plateforme peut en être la raison, les grèves de décembre, un déficit de communication. Le phénomène devra être observé dans le temps pour savoir s'il s'agit d'une véritable tendance ou d'un effet conjoncturel. En revanche, le niveau de contribution est plutôt encourageant. Parmi les 14 communautés auxquelles la collectivité est abonnée, les plus actives, PA/PH, RH et Petite enfance représentent à elles trois, 65% des usages.					

Objectif		Mettre à disposition un socle de culture générale professionnelle et spécialisée contribuant à élever le niveau de connaissance, d'expertise et de compétences de la collectivité : presse généraliste, préparation concours, ouvrages spécialisés et fond vidéo.			
		2018	2019	2020	2021
Evolution des prêts en bibliothèque(s)	cible			-	
	Réalisé	4721	2593		
<u>Commentaire</u> : le centre de documentation de la DEA n'a plus de personnel CORPUS sur place (départ à la retraite de l'agent) depuis mai 2019 : les prêts systématiques de revues ne sont, de fait, plus comptabilisés. Une bibliothèque en ligne est expérimentée depuis l'automne 2019 pour les agents de la DEA et de CORPUS.					

Objectif	Disposer d'un bouquet de revues en ligne sur le travail social essentiellement pour le personnel en circonscriptions (près de 50% des effectifs du Département)				
		2018	2019	2020	2021
Evolution du nombre d'articles consultés sur la plateforme de revues électroniques Cairn.info	cible			6 400	
	Réalisé	6 183	6 311		
<u>Commentaire</u> :					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

L'année 2019 a été marquée par quatre grands projets :

- le projet de nouveau Portail fédéré du réseau documentaire,
- le projet de mise en ligne d'Eurêka sur le Web,
- l'expérimentation de l'outil jamespot,
- le lancement du projet d'Espace de travail partagé.

Ainsi que des actions de renouvellement ou de projets internes avec :

- la programmation d'une formation collective datavisualisation,
- la mise en œuvre d'une veille collaborative prospective,
- la préparation du renouvellement du marché base de données juridiques.

L'action **Conseil et accompagnement dans les projets et activités** consiste à positionner les chargées de veille et de gestion des connaissances au cœur des projets pour accompagner les chefs de projet, chargés de mission, cadres dans leurs chantiers en terme, d'une part, de recherche des informations nécessaires à la consolidation du projet et d'aide à la décision, et d'autre part, de structuration des informations collectées pour mieux les partager et les capitaliser dans le temps.

En 2019, les chargées de veille et gestion des connaissances ont été sollicitées dans 40 projets (en majorité pour le pôle solidarité). La variété des projets est notable avec par exemple : dispositif de veille sur les discriminations, soutien à la parentalité, gestion des grèves de transport, préparations des audits Inspection générale, avis critiques sur les méthodes du recensement, bourse à la mobilité des éco-gardes, semaine de la mobilité, les 30 ans des droits de l'enfant, refonte réseaux bureautiques ...

2019 a été aussi marquée par :

- La programmation de la formation collective « data visualisation pour les professionnels de l'information-documentation » :

La formation était portée financièrement par l'association Interdoc (documentalistes territoriaux). La cheffe de service en a élaboré le programme et les conditions en partenariat avec le prestataire PYRAMYD (organisme de formation spécialiste de la communication visuelle). Trois agentes de CORPUS ont suivi cette formation de deux jours. L'objectif était de monter en compétences dans la conception de data visualisations simples pour augmenter l'impact visuel des messages délivrés dans les livrables de CORPUS. En 2020 est prévu l'élargissement de la formation à toute l'équipe.

- La mise en place d'un dispositif partagé de veille collaborative dans le cadre de démarches/projets prospectifs : CORPUS a poursuivi l'action amorcée en 2018 (pour rappel : formation à la prospective, démonstrations et évaluation d'outils de veille du marché) en élaborant et proposant un programme de 6 ateliers de veille prospective :

définition, processus de veille, démonstrations d'outils d'agrégation de sources, entretiens collectifs et individuels d'expression des besoins, ateliers pratiques, partage de sources. Le programme a été interrompu par l'annonce de la réorganisation de la DSOE en mai 2019.

L'action **Veille, recherche, et capitalisation des informations** s'est déclinée en 2019 selon les axes suivants :

- Concernant le lancement du projet de nouveau Portail fédéré du réseau documentaire :
 - réunion de lancement avec les partenaires du projet, le 31 janvier 2019 : VLM, DNPB, DCPSL, DSA, DEA, MMPCR,
 - deux séries de migration des données des anciennes bases vers le nouveau Portail documentaire,
 - des ateliers d'expression et spécification des besoins et des ateliers pratiques,
 - montage des environnements Alfresco (GED) pour recevoir les documents attachés aux notices bibliographiques,
 - deux phases de recettes : en plateforme de test puis de qualification (dont l'ouverture à l'extérieur pour les internautes),
 - 12 jours de formations réalisés associant tous les partenaires.

Le nouveau Portail du réseau documentaire entrera en production au printemps 2020.

- Concernant la mise en ligne d'Eurêka, Bibliothèque numérique de référence (BNR) sur le Web :

Ce projet a bénéficié d'une accélération en rejoignant les intérêts technico-fonctionnels du projet Portail du réseau documentaire. Ainsi les données de la BNR ont été migrées et pourront être interrogées et valorisées sur le Web concomitamment avec les autres fonds documentaires.

- Concernant la préparation du renouvellement du marché base(s) de données juridiques :

L'année 2019 a été consacrée à l'étude de marché des prestataires en présence, la forme et le budget du marché, et à l'écriture du cahier des charges. CORPUS a privilégié une approche collaborative en impliquant en amont les Directions consommatrices de ce marché : la DADJ principalement et la DCAP. Face au besoin exprimé de pouvoir croiser les sources du droit, la réflexion s'est très tôt orientée sur la nécessité de devoir recourir à au moins deux prestataires différents. Les travaux menés ont été les suivants :

- benchmark des usages auprès de collectivités et d'organismes du secteur public,
- démonstrations et tests de 4 bases de données juridiques : DALLOZ, LAMYPINE, LEXBASE, LEXIS-NEXIS,
- réflexion sur le véhicule juridique ad hoc : multi-attributaire ou à 2 lots,
- négociation et affectation du budget à allouer sur 4 ans (délégation de crédits DADJ vers CORPUS),
- écriture du cahier des charges (par CORPUS) et constitution du DCE (avec la DCAP).

A noter encore en 2019 : le centre de documentation de la DEA n'a désormais plus de personnel sur site ; les prêts ne sont plus comptabilisés ; la plupart des autres prestations sont rendues à distances. Une bibliothèque en ligne depuis l'automne pour les agents de la DEA a remplacé le prêt physique . Nous pourrions réellement en tirer des enseignements au prochain bilan. Enfin, les revues en ligne (bouquet de 125 revues en sciences humaines et sociales accessibles en texte intégral) continuent leur progression soutenue avec 6 311 articles consultés cette année.

L'action **Gouvernance et animation des espaces de travail collaboratifs** s'est déclinée en 2019 de la façon suivante :

- Concernant la coordination MOA de la GED Alfresco (chantiers de dématérialisation, sites collaboratifs, bibliothèques, espaces de stockage sécurisés), l'année a été marquée par le lancement d'une communauté GED des Départements à l'initiative des Côtes d'Armor et pour laquelle le Département de la Seine-Saint-Denis a ouvert un site collaboratif Alfresco.
- Concernant l'administration fonctionnelle et l'animation de l'usage des sites collaboratifs Alfresco : 2019 a été marquée par les recettes préparatoires et l'ouverture de l'édition collaborative « Collabora online » aux partenaires, une plus forte activité d'assistance aux gestionnaires de sites, des formations collectives à l'outil, alors que la création de sites a été moindre cette année (seulement 12).
- Concernant l'accompagnement de l'expérimentation Jamespot93 : CORPUS a mené un benchmark sur les outils collaboratifs déployés ou en projet dans les collectivités, en collaboration avec la DINSI (avec une analyse orientée « étude de marché »). Le choix s'est porté sur une expérimentation de la plateforme jamespot. L'objectif est de favoriser et soutenir le mode projet de la collectivité, à travers un outil plus intuitif, ergonomique et permettant d'ouvrir des espaces conversationnels simplifiés et fluides. CORPUS est mobilisé et formé sur cette expérience, notamment pour assurer la création des comptes utilisateurs et des groupes, les démonstrations, la communication, la réponse aux Q/R, la gouvernance et le retour d'expérience, la démarche d'accompagnement des utilisateurs.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
	Dépense	0,336	0,315	0,334
	Recette		0,003	
Total programme Gestion des connaissances	Dépense	0,336	0,315	0,334
	Recette		0,003	
	Charge nette	0,336	0,312	0,334

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019
	Dépense	0,010	0,008
Total programme Gestion des connaissances	Dépense	0,010	0,008
	Recette		
	Charge nette	0,010	0,008

Mission Conduite de l'action départementale

PROGRAMME

Stratégie budgétaire et financière

*Ce programme relève
de la Mission Conduite de l'action
départementale*

Ce programme comporte cinq actions :

- Analyse macro-budgétaire et contextuelle,
- Dialogue de gestion pour un pilotage budgétaire partagé
- Pilotage des recettes générales et sectorielles
- Financement des dépenses d'investissement
- Gestion active des financements

Les objectifs stratégiques du programme

La Direction des Finances aide à la décision et au pilotage financier de la collectivité, en veillant à la qualité de l'information budgétaire et comptable, pour permettre la mise en œuvre des orientations de l'exécutif.

Elle assure la soutenabilité budgétaire et financière des orientations, en veillant au respect du cadre réglementaire. Elle contribue à la recherche de nouvelles sources de financements et à l'optimisation de l'allocation des ressources via un dialogue continu avec les directions opérationnelles et l'analyse des risques financiers liés aux partenaires soutenus (associations, établissements sociaux et médico-sociaux, bailleurs sociaux).

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- garantir la solvabilité budgétaire et financière de la collectivité dans un contexte de faible évolution des recettes, de plafonnement des dépenses de fonctionnement, et d'un fort besoin territorial en équipements,
- alimenter la Direction générale concernant les évolutions institutionnelles et socio-économiques impactant la collectivité,
- animer le dialogue de gestion avec les directions opérationnelles dans un souci d'optimisation des procédures et d'allocations des ressources,
- œuvrer pour la fiabilisation et l'amélioration de l'information financière de la collectivité.

Indicateurs de résultat

Objectif		Respecter le plafond de la « contractualisation Pacte de Cahors »		
		CA 2018	CA 2019	BP 2020
Dépenses liées à la contractualisation	plafond	1 832	1 854	1 876
	réalisé	1 810	1 838	1 873

Objectif		Améliorer la capacité de désendettement		
		CA 2018	CA 2019	BP 2020
Nombre d'années	cible			27,7
	réalisé	13,2	11,9	

Objectif		Renforcer le niveau d'épargne brute		
		CA 2018	CA 2019	BP 2020
Epargne brute par habitant	cible			37 euros
	réalisé	75 euros	89 euros	

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Action Analyse macro-budgétaire et contextuelle

La Direction des Finances assure une veille active afin d'anticiper et d'évaluer au mieux les dispositions législatives et réglementaires. En 2019, celle-ci a notamment porté sur la LFI 2019, la LFR 2019 et la LFI 2020. Ces impacts sont systématiquement pris en compte dans le dialogue de gestion mené avec les directions opérationnelles à chaque stade budgétaire.

L'année 2019 a été marquée par le suivi et les revendications liés aux contrats dits de « Cahors ». La Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 adoptée par le Parlement le 21 décembre 2017 a créé de nouvelles obligations aux collectivités en matière de trajectoire budgétaire afin de respecter un objectif national d'évolution des dépenses de 1,2 % par an, décliné dans chacune des 322 principales collectivités par un contrat définissant un objectif individuel d'évolution des dépenses de fonctionnement. Le Département de la Seine-Saint-Denis n'a pas souhaité signer un tel contrat mais n'en est pas moins astreint au respect de l'objectif imposé par un arrêté préfectoral.

Par ailleurs, sur la base de l'estimation des recettes générales du Département et des orientations politiques retenues, la Direction des Finances réalise chaque année deux prospectives, sur des périodes de 3 ans : la première à la fin du premier semestre, dans l'optique du cadrage budgétaire, et la seconde en septembre / octobre dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires. Le compte administratif 2019 traduit une amélioration de la trajectoire financière de la collectivité. En 2019, le Département est parvenu à faire progresser son épargne brute qui a atteint 144 millions d'euros (soit plus de 20 millions d'euros supplémentaires par rapport au CA 2018). Cette hausse s'explique par l'effort du Département à contenir la croissance de ses dépenses de fonctionnement. Ainsi, la capacité de désendettement a été ramenée à 11,4 années, contre 13 années au CA 2018 et 25 années prévues au BP 2019.

Action Dialogue de gestion pour un pilotage budgétaire partagé

Le dialogue de gestion a été renforcé face à la montée en charge des dépenses d'investissement, autour de la programmation pluriannuelle d'investissement. Cette stratégie s'est articulée autour de réunions régulières avec les directions opérationnelles et d'un suivi des réalisations effectives ou de leur état d'avancement afin de faciliter les arbitrages en cours d'exercice et d'ajuster les besoins de financement. Les dépenses d'équipement sont restées à un haut niveau : 224 millions d'euros, niveau le plus haut de la mandature.

Action Pilotage des recettes générales sectorielles

Dans le cadre du projet de direction de la direction des finances et face à la contrainte budgétaire, un bureau dédié à l'optimisation des recettes a été créé au 1er janvier 2020 au sein du service du financement. Le pilotage renforcé des recettes doit notamment permettre de peser davantage dans les débats institutionnels nationaux des finances locales et améliorer les taux d'exécution des recettes sectorielles.

En juin 2019, pour amorcer une politique de la recette, des ateliers ont été organisés avec les directions opérationnelles autour des 5 axes suivants :

- le recouvrement des recettes existantes
- les recettes générées par la qualité comptable
- la connaissance des modalités de financement de projet
- la capacité à mobiliser des recettes extérieures
- les modalités d'intéressement des directions à optimiser leurs recettes

En 2019, le bureau a piloté 1,95 milliards de recettes réelles (1,93 milliards de fonctionnement et 73,4 millions d'investissement) et plus de 41 millions de dépenses réelles (liées à la fiscalité et aux fonds de péréquation). Son périmètre est destiné à s'étendre grâce à son action au niveau des recettes sectorielles.

Par ailleurs, le Département participe activement aux réflexions de l'ADF pour une refonte de la péréquation horizontale. Cette mobilisation s'est traduite dans la loi de finances pour 2020 avec la création d'un fonds unique globalisé des DMTO (fusions de trois dispositifs existants) avec une modification des critères d'abondement de ce fonds qui sont favorables au département de la Seine-Saint-Denis.

Action Financement des dépenses d'investissement

En 2019 la politique de financement de la collectivité a évolué. La stratégie alliant consolidation des liens avec les prêteurs habituels du Département et élargissement de l'éventail des financeurs départementaux dans l'optique de faire face, aux meilleures conditions financières possibles, à la montée en charge des plans d'investissement s'est accompagnée d'une démarche d'optimisation de la gestion opérationnelle des prêts.

Cette nouvelle politique de financement s'est matérialisée par deux actions :

- une consultation bancaire auprès de 8 financeurs dont 3 acteurs qui ne font pas partie actuellement de l'encours départemental ;
- un tirage sur les enveloppes fléchées ouvertes auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et la Banque Européenne d'Investissement.

L'optimisation de la gestion opérationnelle des prêts a été poursuivie avec deux volets :

- Le premier concerne la typologie des offres de prêts. Il a été demandé aux partenaires financiers répondant aux consultations bancaires d'inclure dans leurs offres un crédit à phases de mobilisation ou une option de dédit qui permet de renoncer à une partie du prêt souscrit. L'objectif de ces options est d'ajuster jusqu'au dernier moment le montant de l'emprunt d'équilibre afin d'éviter de sur-emprunter.
- Le second spécifie la périodicité des emprunts. Afin de mieux répartir sur l'ensemble de l'année les dépenses liées à l'exécution budgétaires des nouveaux contrats de prêts, les offres incluant un amortissement en capital trimestriel ou semestriel sont dorénavant privilégiés.

Cette démarche a permis d'aborder la fin de l'exercice sans craindre de sur-emprunter et d'amorcer un rééquilibrage des dépenses liées à l'exécution budgétaire des prêts. Le recours à l'emprunt en 2019 a été limité à 84 millions d'euros, près de deux fois moins qu'en 2018. Le Département parvient ainsi à n'augmenter son stock de dette que de 9 millions d'euros sur l'exercice.

Action Gestion active des financements

Le niveau de trésorerie de la Collectivité est historiquement élevé : entre 2014 et 2019 la moyenne journalière du solde de trésorerie était de 131,8 millions d'euros. Cet état relève d'une volonté du Département qui souhaite ainsi prévenir tout risque d'incident de paiement.

La volonté de présenter un niveau excédentaire de trésorerie a été renforcée par le contexte de taux d'intérêt bas de ces dernières années. Entre 2014 et 2018, le Département a emprunté à des conditions avantageuses le niveau plafond de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget. La trésorerie ainsi constituée permettait de faire face à tout risque de contraction du crédit ou de remontée des taux.

Toutefois, le Département qui n'avait pas utilisé de ligne de trésorerie depuis plus de 6 ans a connu une phase d'accélération de la baisse tendancielle de son solde journalier de trésorerie. Cette baisse s'explique par une politique d'ajustement de l'emprunt d'équilibre aux dépenses d'investissement et un décalage plus important entre le paiement plus rapide des dépenses et l'encaissement des recettes. Dans ce contexte, afin de se prémunir contre un défaut de trésorerie, la collectivité a eu recours à son prêt revolving en cours et à de nouvelles lignes de trésorerie. Il a été souscrit, en août 2019, pour une durée de 6 mois deux lignes de trésorerie pour un montant de 45 millions d'euros et ont été utilisées 160 jours (nombre de jours de tirages cumulés).

Par ailleurs, compte-tenu du fait que le Département a d'ores et déjà désensibilisé son encours, aucune opération de renégociation n'a eu lieu en 2019.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Budget Principal

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépense	36,715	25,001	30,005
	Recette	19,358	36,700	40,000
Financement des dépenses d'investissement	Dépense	46,072	49,163	45,246
	Recette	18,101	10,620	7,504
Gestion active des financements	Dépense	0,000	0,000	0,021
	Recette	2,892	0,859	1,108
Pilotage des recettes générales sectorielles	Dépense	24,641	27,986	35,134
	Recette	1780,812	1803,670	1884,102
Total programme Stratégie budgétaire et financière	Dépense	107,428	102,150	110,405
	Recette	1821,164	1851,849	1932,714
	Charge nette	1713,736	1749,699	1822,309

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépense	0,000	0,000	0,000
	Recette	92,653	57,233	46,276
Financement des dépenses d'investissement	Dépense	64,676	69,372	73,970
	Recette	115,383	152,631	86,603
Gestion active des financements	Dépense	0,705	0,570	0,411
	Recette			
Pilotage des recettes générales sectorielles	Dépense			13,461
	Recette	26,268	27,637	73,484
Total programme Stratégie budgétaire et financière	Dépense	65,381	69,941	87,843
	Recette	234,304	237,501	206,363
	Charge nette	168,923	167,560	118,521

Budget Annexe d'Assainissement

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépense	19,867	20,635	21,549
	Recette	5,258	5,261	9,426
Financement des dépenses d'investissement	Dépense	0,130	0,125	0,118
Pilotage des recettes générales sectorielles	Dépense	0,440	0,457	0,530
	Recette	46,011	47,781	43,585
Total programme Stratégie budgétaire et financière	Dépense	20,437	21,216	22,197
	Recette	51,269	53,042	53,011
	Charge nette	30,832	31,825	30,814

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépense	4,961	4,687	4,862
	Recette	30,106	33,756	35,303
Financement des dépenses d'investissement	Dépense	2,531	2,645	2,754
	Recette	4,648	1,959	2,804
Total programme Stratégie budgétaire et financière	Dépense	7,492	7,332	7,615
	Recette	34,754	35,715	38,107
	Charge nette	27,262	28,383	30,491

PROGRAMME

Contrôle de gestion et expertise financière

Ce programme relève
de la Mission **Conduite de l'action**
départementale

Ce programme comporte trois actions :

- Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts
- Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers
- Financement SCPP et BSPP

Les objectifs stratégiques du programme

Le contrôle de gestion a pour missions principales :

- un pilotage intégré de l'activité et des moyens des directions départementales ;
- la poursuite et le renforcement de l'analyse des dispositifs départementaux pour aider à la décision ;
- l'optimisation des procédures et des modalités de gestion des politiques départementales ;
- la maîtrise des risques financiers par le contrôle des partenariats départementaux.

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- contribuer à l'efficience des politiques publiques, dans un objectif d'optimisation financière ;
- accompagner les directions au pilotage de leurs ressources et de leurs partenariats financiers ;
- diffuser une culture de gestion au sein de la collectivité.

Indicateurs de résultat

Objectif		Réaliser des missions d'études, analyser des dispositifs et processus				
		2016	2017	2018	2019	
Taux de couverture du contrôle de gestion dans les directions du Département	cible	100%	100%	100%	100%	
	réalisé	80%	80%	20%	20%	
Nombre d'études d'optimisation	cible	20	22	20	5	
	réalisé	20	22	4	4	
Nombre de procédures et modes opératoires	cible	Non défini	Non défini	Non défini	Non défini	
	réalisé	10	20	25	25	
Avancement des préconisations des études antérieures	cible	100%	100%	100%	100%	
	réalisé	Non suivi	Non suivi	51%	55%	
Commentaires : Le taux de couverture d'intervention dans les directions évalue la capacité du contrôle de gestion à étendre son activité. De fait, le pôle Solidarité présente les besoins en études d'optimisation les plus importants, d'autant qu'il est le plus lourd en termes financiers. D'autre part, la mise en œuvre de procédures de contrôle nécessite un accompagnement dans la durée.						

Objectif		Former et animer un réseau interne de contrôleurs de gestion				
		2016	2017	2018	2019	
Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants formés	cible	4	4	4	4	
	réalisé	6	12	12	20	

Commentaire : Une des missions du contrôle de gestion est la diffusion d'une culture de gestion. Les ateliers de partage de pratiques permettent ainsi de nourrir un réseau interne de contrôleurs de gestion, de diffuser les méthodes efficaces et de viser une systématisation des outils et procédures de contrôle

Objectif		Renforcer les expertises financières des partenaires subventionnés				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de couverture de la cartographie des risques financiers des partenaires subventionnés	cible	Non fixée	Non fixée	Non fixée	Non fixée	Non fixée
	réalisé	34%	21%	21%	23%	
<u>Commentaire</u> : Le bureau de l'expertise financière des partenaires subventionnés a réalisé 27 analyses financières au 31 décembre 2019, soit 23% de la cartographie qui compte 103 partenaires au 1 ^{er} janvier 2019.						

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Action Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts

L'accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts consiste à :

- analyser les dispositifs de politique publique de la collectivité et d'en dégager des propositions d'optimisation tant financière que des processus d'instruction ou de mise en œuvre ;
- apporter des éléments de compréhension et d'analyse budgétaire devant servir à la prospective ;
- accompagner l'évolution des systèmes d'information sectoriels en assurant une fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de conserver l'adéquation au besoin malgré les évolutions réglementaires, contextuelles ou procédurales.

Concrètement cela se traduit par :

- la réalisation de missions d'études, d'analyses de dispositifs et processus ;
- la dispense de formations et la création et l'animation d'un réseau interne de contrôleurs de gestion, lieu ressource,
- le suivi de la mise en œuvre des préconisations formulées dans le cadre de précédentes interventions.

En 2019, l'appui a concerné exclusivement le pôle solidarité, essentiellement la Direction Enfance Famille et majoritairement le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, mais aussi la Direction des personnes âgées et de la population handicapée (DPAPH) et la Direction de la prévention, de l'action sociale et de la santé (DPAS).

Il s'est agi en 2019,

- pour l'ASE, de procéder aux vérifications successives à la dotation globalisée des établissements de l'ASE (confrontation entre activité prévue et réalisée) et de manière analogue la vérification du marché hôtelier d'hébergement d'urgence ;
- pour la DPAPH, d'outiller le suivi budgétaire et comptable et d'aider à la mise en place du contrôle d'effectivité,
- pour les crèches, de développer l'automatisation du suivi d'activité et du taux d'occupation ;
- pour la DPAS, aide au renouvellement de la convention de délégation de gestion du Fonds de solidarité logement (FSL)

Ces interventions se sont soldées par un transfert de compétence auprès des équipes métier. L'objectif étant que les outils soient appropriés puis systématisés.

Action Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers

La sécurisation des engagements financiers pris auprès des tiers vise à :

- renforcer les expertises financières,
- développer et diversifier la cartographie des risques des partenaires financiers du Département.

Les activités récurrentes de l'expertise financière sont :

- l'actualisation de la cartographie des risques des partenaires subventionnés,
- l'accompagnement des directions dans la formulation de leur besoin en expertise financière de leur partenaire (assistance à maîtrise d'ouvrage sur les audits financiers).

Les nouvelles activités expérimentées en 2019 :

- La mise en place effective du scoring des bailleurs sociaux qui se matérialise par :
 - o L'évaluation de la santé financière du stock actuel des garanties d'emprunt, soit 9 bailleurs sociaux concernés par des diagnostics financiers.
 - o La réalisation d'analyses financières aux fins d'aide à la décision à l'occasion d'une demande de garantie d'emprunt par un bailleur, conformément au protocole mis en place en 2018 à l'échelle départementale.
- La construction d'outils de pilotage et de sécurisation des partenariats dont :
 - o Un référentiel financier des ESMS.
 - o Une cartographie des satellites, c'est-à-dire de l'ensemble des opérateurs bénéficiant d'un appui financier ou d'un engagement institutionnel de la part du Département.

Action Financement Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et Services Communs de la Préfecture de Police

La Préfecture de Police de Paris dispose notamment, pour l'exercice de ses missions, de services dits « communs » ou « interdépartementaux » placés sous son autorité fonctionnelle, mais qui interviennent sur le territoire des départements de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne.

Ces services sont :

- la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), unité de statut militaire détachée de l'arme du Génie, unité interdépartementale,
- les Services Communs de la Préfecture de Police (SCPP), qui sont :
 - o le Laboratoire Central de la Préfecture de Police (dont seules les activités de déminage et d'explosif sont à la charge de l'Etat),
 - o l'Institut Médico-Légal,
 - o le Service des Objets Trouvés,
 - o le Laboratoire Central des Services Vétérinaires.

Le Département contribue au financement de ces services communs de façon obligatoire et avec un budget en augmentation continue, plus de 40 M€ en 2019. Bien que contrainte, cette contribution ne fait l'objet d'aucun retraitement comptable dans le cadre du dispositif de contractualisation et pèse de fait sur la maîtrise des dépenses de la collectivité.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Budget Principal

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts	Dépense	0,001	0,001	0,001
Financement SCPP & BSPP	Dépense	38,949	38,949	40,364
	Recette	0,008		
Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers	Dépense			
Total programme Contrôle de gestion et expertise financière	Dépense	38,950	38,950	40,365
	Recette	0,008		
	Charge nette	38,942	38,950	40,365

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Financement SCPP & BSPP	Dépense	1,445	1,758	2,077
Total programme Contrôle de gestion et expertise financière	Dépense	1,445	1,758	2,077
	Recette			
	Charge nette	1,445	1,758	2,077

PROGRAMME

Qualité comptable

*Ce programme relève
de la Mission Conduite de l'action
départementale*

Ce programme comporte cinq actions :

- Exécution des dépenses et des recettes
- Opérations patrimoniales
- Relations avec la Paierie et les tiers
- Système d'information financier
- Pilotage des activités comptables

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs du programme consistent à :

- apporter aux élus et aux usagers une connaissance fiabilisée des données comptables de la collectivité.
- favoriser le dialogue de gestion en matière de comptabilité et diffuser les bonnes pratiques.

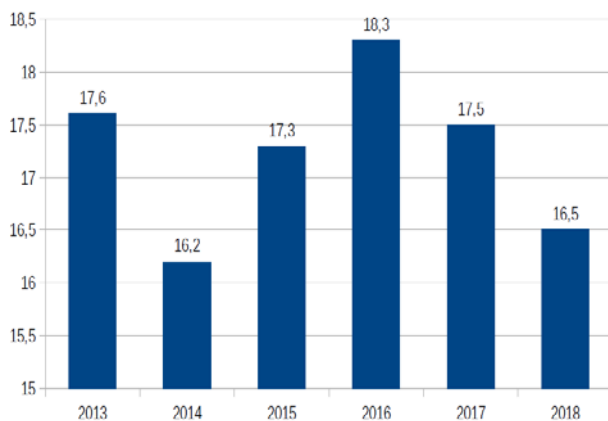
Indicateurs de résultat

L'indice de qualité des comptes locaux (IQCL) constitue l'indicateur du programme « Qualité comptable ». Cet indice, calculé par la paierie départementale, est un outil annuel de diagnostic et de mesure de la progression de la qualité des comptes. Cet indicateur est porté à la connaissance de l'ordonnateur au second semestre de l'année qui suit l'année évaluée. Les chiffres de l'IQCL 2019 ne sont pas disponibles lors de l'écriture du bilan d'activités mais les résultats peuvent être pressentis.

Cet indice est calculé à partir de quatre items ou domaines :

1. Les comptes de haut bilan (Domaine A) : intégration des immobilisations, suivi des subventions.
2. Les comptes de tiers (Domaine B) : utilisation des comptes dédiés et vérification du sens des soldes.
3. Les opérations complexes (Domaine C) : opération de rattachement, provisionnement.
4. Les opérations soumises à respect de délais (Domaine C) : apurement des comptes d'imputation provisoire, régularité du mandatement.

L'évolution de l'IQCL laisse apparaître les éléments suivants :



Avec une note de 16,5/20, la note du département révèle un assez bon niveau de maîtrise des opérations soumises à contrôle dans le cadre automatisé de l'IQCL, même si un fléchissement de la note en 2017 et 2018 peut être constaté suite à une dégradation de certains items.

S'agissant de l'exercice 2018, la note est de 16,5 dans le département et de 17,2 au plan national.

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Action Exécution des dépenses et des recettes

L'action « Exécution des dépenses et des recettes » vise à :

- piloter et coordonner l'activité liée à l'exécution de la dépense et de la recette au sein du service du pilotage de la qualité comptable et dans les directions de la collectivité ;
- normaliser les procédures départementales en matière de gestion des dépenses et des recettes ;
- mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne sur les dépenses et les recettes de la collectivité.

L'année a été marquée par la mutualisation des actes d'ordonnateur du pôle ressources et moyens des services à la Direction des finances.

Le retour d'expérience de cette première étape a été présenté aux représentants du personnel en novembre 2019. Il a amené à restructurer la fonction comptable de la collectivité en deux niveaux de responsabilité : un niveau 2 de pilotage et d'animation des processus comptables et un niveau 1 de production de données comptables. La centralisation selon ce modèle doit se poursuivre sur les autres pôles.

Action Opérations patrimoniales

Cette action vise à :

- avoir une vision exhaustive du patrimoine comptable ;
- prévoir budgétairement les opérations d'ordre patrimonial : amortissements, neutralisation, intégration des immobilisations en cours, frais d'études, frais d'insertion, avances de travaux ;
- fiabiliser l'exécution des écritures comptables d'ordre patrimonial (réel et ordre) ;
- apporter aux directions des conseils en matière de suivi du patrimoine.

L'année a été marquée par différentes actions de gestion et d'apurement qui constituent un socle nécessaire au passage à la nomenclature M52 (rapprochement entre l'inventaire physique et comptable, registre des opérations d'inventaire, modélisation d'une cible pour un SI patrimonial).

Action Relations avec la paierie et les tiers

Cette action vise à :

- coordonner les activités spécifiques liées aux relations avec la paierie, les tiers ;
- piloter le suivi des demandes de mandatement d'office entre la collectivité et les directions opérationnelles envoyées par les services de la préfecture ;
- suivre en collaboration avec la DINSI le suivi des flux informatiques du logiciel comptable du Département (Flux entre IGDA et la paierie départementale) ;
- être le lien entre les directions opérationnelles et le portail national Chorus dans le cadre du dépôt des ASAP (Avis Des Sommes A Payer) par le département.

L'activité a été marquée par deux axes de travail majeur : d'une part les titres de recette (P503) pour lesquels on compte 382 opérations de régularisations (DPAPH) pour un montant de près de 2M€ et d'autre part les mandatements d'office pour lesquels une méthodologie et des outils ont été construits et développés, permettant en 2019 de traiter 15 dossiers sensibles pour un montant de 1,8M€.

Action Système d'information financier

Cette action vise à :

- adapter le système d'information financier (SIF) aux bonnes pratiques comptables ;
- piloter la transformation du SIF à travers l'évolution des outils et des interfaces ;
- assurer l'administration fonctionnelle du SIF.

L'année a été marquée par une montée de version du SI financier (IGDA) mais aussi par l'intégration au SI de gestion des services faits (GED SF) d'informations favorisant les contrôles et enfin d'exprimer les besoins d'adaptation de l'infocentre comptable (Pentaho) aux besoins décisionnels.

Action Pilotage des activités comptables

Cette action vise à accompagner l'organisation dans sa démarche de fiabilisation de la comptabilité afin de répondre à moyen terme aux critères de certification des comptes introduite par la loi NOTRe du 7 août 2015.

Les réalisations 2019 portent sur :

- l'évaluation de la première phase de mutualisation des actes d'ordonnateur du Pôle RMS ;
- la cartographie des actions en matière de démarche usagers internes sur la fonction comptable,
- la participation au projet de revue des indicateurs et outils de pilotage financiers.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Opérations patrimoniales	Dépense	57,216	56,922	66,054
	Recette	11,833	13,640	19,687
Relations avec la paierie et les tiers	Dépense	1,847	0,621	2,140
	Recette	9,885	9,958	13,227
Total programme Qualité comptable	Dépense	59,063	57,543	68,194
	Recette	21,718	23,598	32,914
	Charge nette	37,345	33,944	35,279

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Opérations patrimoniales	Dépense	25,634	34,993	42,771
	Recette	71,017	78,274	89,138
Total programme Qualité comptable	Dépense	25,634	34,993	42,771
	Recette	71,017	78,274	89,138
	Charge nette	45,383	43,281	46,366

PROGRAMME

Commande et achats publics

Ce programme relève

de la Mission **Conduite de l'action départementale**

Ce programme comporte quatre actions :

- Sécurisation juridique des marchés publics
- Développement d'une commande publique durable
- Dématérialisation de la commande publique
- Performance de l'achat public

L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 imposent le « tout démat' » aux acheteurs, de la publication à la notification des documents de la consultation à compter du 1^{er} octobre 2018.

La DCAP est certifiée ISO 9001-2015 pour ses 5 processus : gérer le système de management de la qualité, assurer la passation des contrats publics, assurer une prestation de conseil, gérer les ressources humaines et améliorer la performance des achats.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- d'assurer la sécurité juridique de la commande publique, en étant garant du respect des règles,
- favoriser la mise en œuvre des politiques du Département au moyen de sa commande publique, en optimisant les leviers d'économie par une politique achat, en mutualisant et en professionnalisant les acheteurs, en améliorant la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux et en s'appuyant sur le Schéma des achats publics responsables du Département,
- d'améliorer l'accompagnement des acteurs de l'achat, en assistant, conseillant et contrôlant les directions sur la formalisation du besoin, la fiabilité de l'achat, le choix et la mise en œuvre des procédures de passation et en mettant à profit la dématérialisation et les politiques nationales de simplification pour en améliorer l'accessibilité.

En lien avec la réorganisation de la Direction de la commande et de l'achat public (DCAP), intégrant désormais une fonction achat, une des priorités est de renforcer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Indicateurs de résultat

Objectif		Accroître le nombre de procédures concernées par une clause sociale				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de procédures concernées par une clause sociale (en part du montant total)	Cible			8 %	10 %	12 %
	réalisé	Non disponible	Non disponible	8 %	6 %	
<u>Commentaire :</u> On entend par clause sociale toute disposition contractuelle relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre de la commande publique, mais aussi à l'insertion des publics impliqués dans l'exécution, qu'il s'agisse de marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou aux établissements des secteurs adapté et protégé (ESAT/EA). La méthode de calcul est la suivante : - lorsqu'un marché est entièrement concerné par la clause (ex : marchés réservés), c'est le montant total qui est pris en compte, - pour les clauses ne s'appliquant qu'à une partie du marché (ex : imposition d'une part d'heures effectuées en IAE), c'est le montant affecté qui est comptabilisé. Pour 2016 et 2017, la donnée n'est pas renseignée en raison d'une méthode de calcul différente. Pour rappel, l'introduction de clauses sociales est conditionnée à la capacité de contrôle dans l'exécution, en particulier lorsqu'il s'agit d'un volume horaire. En matière d'insertion par l'activité économique, ce contrôle est réalisé par la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT) (pour le détail du Schéma des achats publics responsables, cf action 2 Développement d'une commande publique durable).						

Objectif		Accroître le recours aux clauses environnementales dans la commande publique départementale				
		2016	2017	2018	2019	2020
Proportion de marchés notifiés comportant une clause environnementale	cible			50 %	50 %	60 %
	réalisé	41 %	41 %	42 %	44%	
Commentaire : Cet objectif sera réalisé en lien avec le Schéma des achats responsables, qui prévoit notamment la mise en place de mesures plus exigeantes dans les chartes relatives aux engagements en matière de protection de l'environnement, aujourd'hui jointes à l'ensemble des marchés de travaux.						

Objectif		Renforcer l'efficacité de la commande publique et les économies budgétaires au moyen de la négociation				
		2016	2017	2018	2019	2020
Gain issu de la négociation (en € HT)	Cible				1 500 000	2 000 000
	Réalisé	157 380	1 260 414	3 800 000	1 400 000	
Commentaire : Cet indicateur est calculé à partir de la différence entre l'offre initiale de l'attributaire et son offre négociée.						

Objectif		Optimiser le temps moyen de passation d'un marché, depuis la réception d'une fiche de définition de besoin jusqu'à la notification				
		2016	2017	2018	2019	2020
Durée moyenne de passation d'un marché (en mois)	Cible			7	7	6
	Réalisé			7	7	
Commentaire : En fonction des capacités de suivi offertes dans le cadre du paramétrage du système d'information (SI) Achat, il sera possible d'affiner cette donnée, a minima par procédure voire par phase. Au sein des contrats de services, ces objectifs pourront également être déclinés par direction, en fonction des contraintes propres à chaque entité.						

Objectif		Améliorer la concurrence sur les marchés du Département				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre moyen de dépôts par lot (hors marchés négociés sans mise en concurrence)	Cible			3	3	6
	Réalisé	Non disponible	Non disponible	2,5	2,5	
Commentaire : Cet indicateur doit pouvoir être mesuré par le nouvel SI Achat, en phase IV de son développement (mi 2020).						

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Concernant la **sécurisation juridique des marchés**, l'action du service à permis en 2019 de :

- maintenir la certification ISO 9001 version 2015,

- établir des modèles de documents sécurisés juridiquement,
- animer 10 matinales de la commande publique,
- poursuivre la diffusion d'information par la lettre de veille « la lettre des acteurs de la commande publique ».

Les conséquences de ce travail sont un nombre limité de recours et de demandes du contrôle de légalité et surtout une absence d'annulation de marché par le juge administratif.

En matière de **développement d'une commande publique durable**, les orientations du Département sont formalisées dans le Schéma des achats publics responsables, voté par l'assemblée départementale le 15 février 2018. Ce Schéma comporte 13 objectifs, 35 actions et 76 engagements et propose d'inscrire la commande publique dans les enjeux de développement durable tant en termes écologiques que sociaux (développement des clauses sociales et environnementales, recours accru aux prestataires d'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire, marchés réservés au secteur adapté, renforcement du partenariat avec les facilitateurs territoriaux...).

En 2019, les principales réalisations ont consisté à :

- développer et déployer des outils d'aide à la mise en œuvre de la commande publique durable (clauses type, modèles de grilles d'analyse environnementale...),
- accroître le recours aux clauses sociales et environnementales chaque fois que c'était possible,
- participer à des rencontres entre les métiers et les acteurs sociaux pour qu'ils comprennent leurs attentes mutuelles afin de permettre la contractualisation d'un accord de volonté.

Le troisième domaine d'intervention concerne la **dématérialisation de la commande publique** (obligation légale de dématérialisation totale à compter du 1^{er} octobre 2018). Les actions en ce domaine en 2019 ont concerné :

- le déploiement de SIS marchés (logiciel de commande et d'achat) dans toutes les directions départementales. Désormais, conformément à la volonté du Directeur général des services, tous les documents des procédures sont enregistrés sur SIS plutôt que sur le réseau, les documents sont rédigés dans l'application ce qui permet de sécuriser les pièces et d'éditer des statistiques sur l'activité ;
- l'établissement d'interfaces d'une part entre SIS et la gestion électronique de documents ALFRESCO et d'autre part, entre SIS et GDA (logiciel financier),
- la centralisation des factures de publicité à la Direction de la commande et de l'achat public (DCAP).

Enfin, concernant la **performance de l'achat public**, l'année 2019 a permis de :

- diffuser la culture de la performance des achats dans la commande publique départementale,
- redéfinir la procédure d'application des pénalités pour mieux encadrer les prestations des candidats et les sanctionner si besoin,
- encadrer les processus de recherche de fournisseurs (*sourcing*) pour améliorer la concurrence sur nos marchés,
- lutter contre le risque de corruption, en lien avec l'Agence française anti-corruption, via notamment un outil d'analyse des tiers.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Plateforme de dématérialisation des marchés	Dépense	0,024	0,020	0,004
	Recette			
Total programme Commande et achats publics	Dépense	0,024	0,020	0,004
	Charge nette	0,024	0,020	0,004

PROGRAMME

Information et Communication

Ce programme relève
de la Mission **Conduite de l'action
départementale**

Ce programme comporte trois actions :

- Information générale,
- Communication sectorielle,
- Communication interne.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- répondre aux besoins de communication des directions départementales en poursuivant la mise en place d'outils de communication innovants et performants,
- mettre en valeur des initiatives des politiques publiques du Conseil départemental et rendre visible le Département auprès de sa population.

Indicateurs de résultat

Objectif		Augmenter le nombre d'abonnés à la newsletter du Mag				
		2018	2019	Avril 2020		
Indicateur de résultat : Nombre d'abonnements à la dernière newsletter du Mag en ligne de l'année	cible	60 000	65 000	70 000		
	réalisé	51 007	49 266	46 976		
<u>Commentaire</u> : Stabilité du nombre d'abonnés						

Objectif		Augmenter le taux d'ouverture moyen de la newsletter du Mag				
		2018	2019	Avril 2020		
Indicateur de résultat : Taux d'ouverture moyen de la dernière newsletter du Mag en ligne de l'année	cible	25 %	30 %	35 %		
	réalisé	14,70 %	13,12 %	17 %		
<u>Commentaire</u> : Ce taux d'ouverture est correct à la vue de la largeur de la cible.						

Objectif		Augmenter le nombre d'abonnés et le taux d'ouverture à la newsletter Ikaria			
		2018	2019	2020	
Indicateur de résultat : Nombre d'abonnements newsletter Ikaria et taux d'ouverture	Nombre d'abonnés	NA	2 873	7 551	
	Taux d'ouverture	NA	51,24 %	57,81 %	
<u>Commentaire</u> : La newsletter IKARIA a été créée en fin d'année 2019. La cible fin 2020 est ré-évaluée et fixée à 10 000. Le chiffre est arrêté en avril 2020 et est en constante progression. L'objectif fixé pourrait être que le nombre d'abonnés corresponde à 80% du nombre de bénéficiaires de la carte. Actuellement, le nombre de bénéficiaires Ikaria est de 11 460. L'Objectif de la DPAPH, en début d'année, était d'atteindre 20 000 bénéficiaires en fin d'année, mais avec le Covid-19, les inscriptions ont fortement ralenti.					

L'action **Information générale** vise à :

- faire connaître le Département et promouvoir le territoire,
- permettre aux usagers d'être informés sur les prestations auxquelles ils pourraient prétendre,
- faire participer les citoyens,
- valoriser les initiatives.

L'année 2019 a été marquée par les faits suivants :

- Concernant le **Magazine « Seine-Saint-Denis »** :

Le magazine rend compte de l'actualité du Conseil départemental et de ses politiques publiques et met en valeur la richesse et le potentiel de la Seine-Saint-Denis. Il participe à la création d'un sentiment d'appartenance. Les enjeux sont de veiller à maintenir un haut niveau de pertinence des articles en fonction de l'utilité de l'information pour les habitants et en lien avec les préoccupations de ceux-ci, et de veiller à maintenir l'efficacité de la diffusion du journal en assurant le contrôle de la prestation.

- Concernant le **Web** :

Le travail éditorial en lien avec les vidéos et les contenus rédactionnels, et la présence du Département sur Facebook, Instagram et Twitter ont été poursuivis.

L'enjeu est notamment la dématérialisation du service rendu et une plus grande accessibilité des contenus. Ces dernières années, la Direction de la communication s'est attelée à travailler sur l'actualité et les informations utiles communiquées aux habitants de la Seine-Saint-Denis à travers les différents supports digitaux (Mag en ligne, réseaux sociaux, campagne en ligne...). L'ensemble des supports a été repensé pour une plus grande efficacité. Il s'agit aussi de penser la refonte des services en ligne proposés par le site www.seinesaintdenis.fr en se concentrant sur les besoins des usagers des services publics (Parcs, travaux publics...). Ce travail a déjà été enclenché avec la refonte du site de la MDPH de la Seine-Saint-Denis.

Depuis 2018, au titre de l'accueil numérique, deux sites dédiés ont par ailleurs vu le jour : *parcsinfo* pour l'offre de loisir dans les parcs, et *travaux.seinesaintdenis.fr*, qui recense les travaux du Département sur le territoire.

Les enjeux sont d'assurer le suivi de l'actualité départementale sur les différents supports digitaux, de poursuivre le travail sur les aides et démarches en repensant l'approche de service web et en travaillant le site comme une plate-forme d'accueil, et d'analyser les comportements des internautes afin de réaliser des opérations captant leur attention et étant au service de leurs intérêts, mais également être capable de mesurer l'impact des campagnes print sur les visites des sites.

- Concernant la **vie démocratique** :

En 2019 ont eu lieu les diffusions des séances de l'Assemblée départementale accompagnées par le fil d'actualité sur le Twitter du Conseil départemental, l'échange du Président du Conseil départemental avec des habitants du département à l'occasion de grands moments politiques (vote du budget), de campagnes de concertation ou encore lors du bilan de mi-mandat, et le développement de l'échange avec les habitants par des actions de la démocratie participative, comme par exemple le projet *À vos parcs*, où les usagers des parcs ont pu s'exprimer sur des projets à réaliser dans les parcs. La communication a accompagné cette action en développant une plate-forme de vote, recueillant l'avis du public in situ (plus de 3150 votants).

Les enjeux sont d'aller au-delà des formes traditionnelles de communication (discours, campagnes, réunions d'informations, voire questionnaires en ligne) et de contribuer à l'instauration d'une démocratie participative efficace.

- Concernant les **initiatives et événements** :

L'objectif est de faire savoir, inviter aux événements (« *save the date* » qui permet au destinataire de bloquer la date sur son agenda), avec les enjeux latents d'améliorer la base de données de la Direction de la communication, via l'interaction des autres directions, et d'étendre l'envoi au-delà du seul fichier « protocole ».

Le déroulement d'un événement implique l'envoi d'invitations, le repérage des lieux, la mise en place de signalétique, l'habillage du site, l'installation technique (sono-vidéo), l'organisation de l'accueil du public, de la prise de parole des élus, etc... Afin d'accompagner au mieux le déroulement de l'événement, la direction de la communication a renforcé ce domaine d'intervention en créant un pôle événementiel regroupant les diverses compétences requises, en lien étroit avec le service du protocole et le Cabinet.

Suite à l'événement, un retour sur l'initiative est établi par des reportages vidéos et photos, ainsi que des articles dans les médias print et digitaux. Les photos viennent alimenter la bibliothèque d'images et peuvent alors être réutilisées pour d'autres conceptions de supports de communication. Depuis 2019, la Direction

de la communication a repensé la méthode d'indexation des photos via un travail avec le prestataire propriétaire du logiciel de la bibliothèque d'images.

- Concernant le **développement du ciblage via la communication digitale** :

Le ciblage consiste à adresser des informations individualisées à des publics définis via des supports ciblés (newsletters, gestion de contenus dynamiques ou événementiels géolocalisés). Pour que celui-ci soit optimal, il convient d'effectuer un travail de mise à jour de la base de données « Arc », nourrie notamment par les directions.

Par ailleurs, la Direction de la communication souhaite mieux connaître les impacts de ses campagnes de communication digitale, mesurer leur degré de visibilité, de compréhension et d'utilité pour les destinataires. Pour ce faire, des agents de communication se forment et se familiarisent à l'outil Matomo. Il s'agit d'un outil produisant des statistiques détaillées. Son objet est de comprendre le comportement de l'internaute, et de l'interpréter afin d'optimiser la politique de communication. Matomo permet d'analyser le flux de comportement et le temps réel des internautes.

L'action **Communication sectorielle** vise à être en mesure de répondre aux besoins des directions en matière de communication sectorielle.

- Concernant la **construction des plans de communication** des actions portées par les différentes directions :

Dans un premier temps, il s'agit de définir et planifier les besoins de communication avec les directions. Plus précisément dans le champ des solidarités, un travail de référencement avec les directions concernées pour faire émerger les nouveaux besoins en communication a été entrepris en 2019. En 2020 ce travail se poursuit avec notamment la mise en avant de nouveaux supports de communication.

Dans un deuxième temps, il s'agit de choisir les outils mobilisables afin d'établir le plan de communication, avec un enjeu de mise en place d'un fichier cible.

- Concernant l'organisation et l'harmonisation de la **communication auprès des partenaires** :

La communication de réseau est un enjeu important pour le Département dans l'exercice de ses missions. Afin d'harmoniser cette communication de réseau, le Centre de Ressources des Partenaires (CRP) a été déployé en 2016. Cette plateforme permet de relier le Département à l'ensemble de ses partenaires (associations, entreprises, porteurs de projets, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale...)

Une V2 a été lancée au second trimestre 2018, et l'enjeu est désormais le suivi du déploiement de cette V2 et l'évaluation de ses impacts. Le CRP sera indexé sur le site principal du Département, ainsi les portes d'entrées pour trouver les informations essentielles seront multiples.

- Concernant le développement du **ciblage via les outils de la communication sectorielle digitale** :

Les Newsletters peuvent dispenser des informations à une cible prédéfinie et géolocalisée (exemple : les parents d'enfants en crèche ou les parents de collégiens) ou bien être thématiques (newsletters sur les JOP, l'éducation, les actualités des Parcs...). Le déploiement de la V2 du CRP répond également aux préoccupations de ciblage – les cibles étant les partenaires privés, publics et associatifs du Département.

Les enjeux sont les suivants :

- la pertinence dans le choix des destinataires des newsletters en déterminant les destinataires habituellement intéressés par le type d'évènement ou susceptibles d'être intéressés. Ce travail très affiné de ciblage est mené depuis 2019. À ce titre, la nouvelle newsletter ciblée à destination des seniors bénéficiaires de la carte Ikaria a très vite connu un renforcement de sa diffusion.
- la réflexion au développement d'une communication ciblée, personnalisée et individualisée auprès des allocataires (hors allocataires de l'APA). Le développement des pratiques d'informations par SMS permettant l'émission d'une information instantanée et personnalisée aux allocataires – via la solution « Arc », déployée dans toutes les directions – pourrait être une piste.

L'action **Communication interne** vise à bâtir une communication de proximité et utile à l'agent.

- Concernant le **Magazine « ACTEURS-RICES »** :

Le Magazine « Acteurs-rices » met l'agent au cœur de ses articles et recherche toujours une proximité avec le lecteur. L'enjeu est de mettre à la disposition des agents des informations les concernant, relatives aux méthodes de travail, projets des collègues et aux grandes évolutions internes, ainsi que des informations présentant les politiques internes menées.

- Concernant l'**Intranet** :

L'intranet est un espace de travail privilégié pour de nombreux agents car ils y trouvent leur messagerie professionnelle, les applications métiers ainsi que diverses données collectées.

Des nouvelles rubriques ont vu le jour en 2019 comme l'espace encadrant, et en 2020 un espace dédié à la démarche usagers. Cependant cette version date de 2013, et une nouvelle version est à envisager, pouvant proposer plus d'interactivité.

- Concernant la **communication sectorielle interne** :

La Direction de la communication communique sur les politiques internes des directions et les réajustements organisationnels. Une large partie concerne le Pôle Pilotage et Ressources Humaines. Pour autant, les besoins en accompagnement de communication sectorielle sont de plus en plus forts dans les autres directions. L'enjeu est d'organiser et d'harmoniser cette communication.

En 2019, la direction de la communication a également accompagné la DG dans la communication sur la démarche usagers. Il s'agit d'impliquer les directions et les agents dans cette démarche, et la rendre visible aux yeux des usagers (production des chartes d'engagement...).

Pour ce qui concerne le Label Diversité, un audit de renouvellement a eu lieu en 2019, dont les résultats sont attendus. Dans ce cadre, et en vue de l'audit, la Direction de la communication a fourni de nombreux supports pour permettre une plus grande sensibilisation des agents. La Direction poursuivra l'action entreprise depuis plusieurs années et l'ajustera en cohérence avec les recommandations du rapport AFNOR.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Communication sectorielle	Dépense	0,344	0,182	0,176
Information générale	Dépense	2,715	2,276	2,441
	Recette	0,005	0,000	0,015
Total programme Information et communication	Dépense	3,059	2,458	2,617
	Recette	0,005	0,000	0,015
	Charge nette	3,054	2,458	2,602

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Information générale	Dépense	0,046	0,025	0,032
Total programme Information et communication	Dépense	0,046	0,025	0,032
	Recette			
	Charge nette	0,046	0,025	0,032

PROGRAMME

Inspection générale

*Ce programme relève de la Mission
Conduite de l'action départementale*

Ce programme comporte cinq actions :

- Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection,
- Contrôle et suivi des recommandations,
- Contrôle interne,
- Capitalisation et suivi,
- Evaluation des politiques publiques.

Les objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- la sensibilisation et l'accompagnement des directions afin qu'elles s'approprient une démarche de contrôle interne,
- l'analyse des risques opérationnels (audit interne, contrôles de conformité), stratégiques (évaluation de politiques publiques) ou éthiques (prévention des risques de corruption et d'atteinte à la déontologie),
- la mise en œuvre des recommandations de maîtrise des risques,
- le renforcement des dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques et le traitement des incidents par la conduite de missions d'inspections.

L'objectif global est de concourir à la consolidation du contrôle interne et son appropriation systématique par les directions, dans le cours de leur activité quotidienne.

Indicateurs de résultat

Objectif		Réaliser les audits et missions d'inspection prévues				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'audits et de missions d'inspections	cible	15	15	13	15	15
	réalisé	10	9	7		
<u>Commentaire :</u> La vacance de deux postes d'auditeurs sur les 5 postes de l'organigramme de l'Inspection Générale, n'a pas permis de réaliser l'objectif en 2019. Le métier d'auditeur est toujours un métier en tension pour lequel les recrutements sont difficiles et longs. L'équipe d'auditeur sera au complet à partir du 15 avril 2020. En 2020, on fixe une cible de trois audits par auditeur sachant que chaque audit mobilise deux auditeurs.						

Objectif		Réaliser les contrôles de conformité				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de contrôles de conformité	cible	-	30	20	20	20
	réalisé	30	19	19		
<u>Commentaire :</u> Le nombre de contrôles a été minoré en quantité à partir de 2019. L'évolution des contrôles sera composée des contrôles habituels sur pièces et sur place complétée des contrôles des procédures et de l'organisation. Ils dureront ainsi 2 semaines au lieu d'une semaine.						

Objectif		Réaliser les inspections de santé et sécurité au travail				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'inspections de l'agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI)	cible	10	12	12	10	12
	réalisé	10	8	-		
<u>Commentaire :</u> Le poste d'ACFI vacant depuis mars n'a pas permis de réaliser les inspections prévues. Un nouvel ACFI est arrivé en septembre et sera formé en 2020.						

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

L'action **Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection** vise à réaliser les missions d'audit inscrites au plan pluriannuel d'audit à la demande du Directeur général des services et en fonction des priorités définies par le Comité d'audit. Dans le cadre d'une mission d'inspection, il s'agit d'analyser les causes qui ont permis la survenance d'un incident une fois que l'existence de celui-ci est avérée. Cela nécessite la conduite d'un diagnostic de l'organisation et de son système de contrôle interne. Une recherche de responsabilités est également conduite dans le cadre des missions d'inspection le cas échéant.

Le plan d'audit 2019, ainsi que les missions d'inspection et les audits sollicités par le Directeur général, ont partiellement pu être réalisés au cours de l'exercice. Cet écart est dû à une équipe en effectif réduit (cf indicateurs *supra*).

L'action **Contrôle et suivi des recommandations** vise au renforcement de la maîtrise des risques, par la mise en place d'un suivi des actions engagées par les directions et d'un reporting structuré vers la direction générale et le comité de supervision.

L'année 2019 a donné lieu à plusieurs réalisations :

- le suivi de la mise en œuvre des recommandations, via l'outil intégré de gestion des risques TIGRe. Ainsi, 860 recommandations provenant de 61 audits ont été suivis par la direction ;
- un suivi des plans d'action relancé, suite à l'arrivée de la nouvelle directrice adjointe en septembre 2019. Près de 64 % des plans d'action ont été mis à jour ; les autres sont en cours d'actualisation (achèvement à la fin premier semestre 2020) ;
- des points réguliers avec les directions à un rythme qui varie entre 1 mois et 4 mois selon le niveau de priorité,
- en complément, pour les directions supports, un suivi des recommandations par domaine fonctionnel.

Concernant l'action **Contrôle interne**, l'année 2019 a donné lieu à plusieurs réalisations.

Les contrôles de conformité sur l'octroi et la mise en paiement des aides sociales ont été poursuivis (aides aux personnes âgées et handicapées, versements au titre de l'aide sociale à l'enfance, revenu de solidarité active, fonds de solidarité logement et fonds d'aide généraliste). Au cours du second semestre, un transfert de compétences a été assuré pour que les directions puissent mettre en place ou consolider leurs propres dispositifs. Un appui a également été assuré pour aider à la mise en place de nouveaux dispositifs d'intervention comme la carte Ikaria.

Par ailleurs, en application de la loi anticorruption « Sapin II », l'Inspection générale organise et coordonne les moyens de prévention des risques éthiques et financiers, en interne au Département et dans les relations avec les organismes associés. Cela s'inscrit dans le cadre du partenariat mis en place avec l'Agence française anticorruption et le forum des collectivités de Transparency International, auquel le Département adhère depuis septembre 2019. Cela se traduira en particulier par un projet de code de conduite pour les agents et les élus et un dispositif de lanceur d'alerte.

L'action **Capitalisation et suivi** a pour objectif l'amélioration des pratiques de l'Inspection générale et des directions départementales.

Les principales réalisations de l'année 2019 ont concerné :

- la journée d'étude de la CIAT (Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux), organisée à Paris en 2019, qui a permis l'échange avec d'autres collectivités,

- les échanges avec les collectivités territoriales et autorités nationales grecques, dans le cadre d'un projet européen, pour les aider à construire leur propre référentiel d'audit à partir de l'expérience du Département de Seine-Saint-Denis, qui a été valorisée et partagée,
- l'audit de renouvellement de la certification, qui doit permettre de déterminer les objectifs de progrès pour la fonction d'audit interne sur l'année 2020,
- la participation à une évaluation par les pairs conduite par le Conseil de l'Europe auprès du ministère de l'intérieur de la République de Slovaquie.

A partir du 1^{er} janvier 2020, l'Inspection générale aura en charge une nouvelle action : l'**Evaluation des politiques publiques**, jusque là pilotée par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE) qui a été dissoute en 2019.

Les principaux objectifs de cette action (animation de la démarche d'évaluation, Programme pluriannuel d'évaluation, mise à disposition d'outils et appropriation par les directions) ont été arrêtés en fin d'année 2019, suite à la réorganisation des fonctions assurées par la DSOE et le transfert de cette action à l'Inspection générale.

Plusieurs évaluations sont en cours de finalisation et seront restituées et mises à profit en 2020. Elles portent sur les domaines suivants :

- l'ASLL (Accompagnement social lié au logement) en résidence sociale, travail mené en collaboration avec la Direction de la prévention et de l'action sociale,
- les activités et publics des principaux partenaires culturels, et la cohérence de leur action vis-à-vis des orientations départementales, en lien avec la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs,
- les opérations de sécurité routière, en collaboration avec la Direction de la voirie et des déplacements.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Evaluations politiques publiques	Dépense	0,051	0,007	0,001
Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection	Dépense	0,018	0,018	0,025
Total programme Inspection générale	Dépense	0,069	0,026	0,026
	Recette			
	Charge nette	0,069	0,026	0,026

PROGRAMME

Marketing territorial et mécénat

*Ce programme relève
de la Mission Conduite de l'action
départementale*

Ce programme comporte deux actions :

- Marketing territorial,
- Mécénat

Le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite donner à voir la vitalité de son territoire, à travers toutes les initiatives positives et tous les marqueurs de sa réussite. Forte de sa diversité, la Seine-Saint-Denis concentre de multiples atouts et la Collectivité veut les valoriser à l'échelle départementale, régionale, nationale

Le marketing territorial peut être défini comme une volonté collective de valorisation et de développement d'un territoire. Cette problématique rejoint celle de la connaissance et du développement des différentes formes de partenariats notamment le mécénat. Le Département comme d'autres acteurs territoriaux souhaitent développer ce mode de financement pour soutenir des projets créatifs et solidaires.

La création d'une Délégation au marketing territorial et mécénat permet de gagner en visibilité et en coordination des stratégies et actions notamment le déploiement de la marque de territoire IN Seine-Saint-Denis et la création de nouvelles formes de partenariats financiers. Fort de ses deux ans d'expérience, la Délégation au marketing territorial (DMTM) positionne la marque de territoire *In Seine-Saint-Denis* comme un catalyseur territorial et sensibilise à l'approche de marketing territorial comme du mécénat pour le développement départemental au service des habitants, du tissu associatif ou de l'économie engagée.

Les objectifs stratégiques du programme

- Promouvoir et animer la marque de territoire « IN Seine-Saint-Denis » ;
- Assurer une veille territoriale sur la connaissance des nouveaux acteurs territoriaux ou de l'émergence de projets;
- Mettre en place les fondements d'une stratégie de marketing territorial partagée avec les directions départementales ;
- Développer le recours au mécénat en accompagnant les directions comme le tissu associatif dans cette pratique.

Indicateurs de résultat

Objectif		Promouvoir la marque de territoire/animer un réseau de qualifié			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'ambassadeurs	cible	740	900	970	
	réalisé	760	870		
Un choix stratégique a été opéré en qualifiant davantage le profil les ambassadeurs-drices. Ainsi le nombre annuel est revu à la baisse et la différence se reporte sur d'autres indicateurs.					

Objectif		Promouvoir la marque de territoire/développer la notoriété de la marque			
		2018	2019	2020	2021
Communauté virale	cible	7000	9000	15000	
	réalisé	8500	13000		
La communauté concerne uniquement Instagram et Facebook					

Objectif		Promouvoir la marque de territoire/développer des fichiers cibles			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de structures référencées au titre des bases qualifiées <i>made.in</i> SSD et Tiers lieux In SSD	cible		300 + 100	400+ 120	
	réalisé		360+110		
D'autres bases qualifiées sont constituées pour mieux appréhender la diversité des porteurs de projets					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

En un an, la communauté liée à la marque de territoire s'est développée. En effet, il est dénombré plus de 110 ambassadeurs et plus de 5000 membres de la communauté. De même, la notoriété de la marque s'est accrue avec plus de 25 événements réalisés.

Concernant le **Marketing territorial**, l'année 2019 a été consacrée à la structuration de bases de données relatives à des filières émergentes et innovantes sur le territoire et à leur mise à disposition sous forme d'application grand public (made in Seine-Saint-Denis et Tiers-lieux).

Cette année a aussi vu le développement d'actions spécifiques de positionnement de la marque telles que et la promotion des savoir faire et l'émergence des talents (concours Go In Seine-Saint-Denis, Pâtisse ta Seine-Saint-Denis...). C'est également la première édition de l'Appel à Agir IN Seine Saint Denis qui réunit autour la dynamique territoriale différents appels à projets de notre collectivité. 150 lauréats seront ainsi soutenus financièrement et valorisés.

En 2019, **les actions de Mécénat** ont porté sur des appels à projets de différentes fondations (SNCF, MAZARS, ALSTOM, CARASSO, ADP). Les fonds ont permis de financer le projets Eco Collèges porté par la Direction de l'Education et de la jeunesse (DEJ) et le concours Go In SSD porté par la DMTM. Par ailleurs, la DMTM a mis en place sa première opération de crowdfunding qui a permis de collecter 7 000 euros pour le parc départemental de la Poudrerie.

Outre ces fonds directement collectés par le Département, le mécénat a permis d'obtenir des fonds indirects versés à nos partenaires Une Femme Un Toit et l'Amicale du Nid dans le cadre des projets de Maison d'accueil de Jeunes femmes à Bagnolet et de la pension de Famille de Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019
Promotion et valorisation territoriale - IN Seine-Saint-Denis	Dépense	0,114	0,129
Stratégie et développement du mécénat	Dépense	0,005	0,002
	Recette	0,008	0,000
Total programme Marketing territorial et Mécénat	Dépense	0,119	0,131
	Recette	0,008	0,000
	Charge nette	0,111	0,131

Investissement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Promotion et valorisation territoriale - IN Seine-Saint-Denis	Dépense	0,093	0,093	0,100
Total programme Marketing territorial et Mécénat	Dépense	0,093	0,093	0,100
	Recette			
	Charge nette	0,093	0,093	0,100

PROGRAMME

Jeux olympiques et paralympiques

*Ce programme relève
de la Mission Conduite de l'action
départementale*

Ce programme comporte 3 actions :

- Plan de mobilisation,
- "La Fabrique" des JOP,
- Coordination des opérations d'investissement

Les objectifs stratégiques du programme

- Assurer la livraison et la meilleure insertion possible dans le tissu urbain des équipements et aménagements olympiques du projet de Paris 2024 sous maîtrise d'ouvrage départementale.
- Représenter la collectivité, le territoire et les habitants au sein des instances de Paris 2024 et auprès de ses partenaires publics et privés.
- Construire, animer et suivre la mobilisation de la collectivité dans l'ensemble de ses champs de politique publique,
- Mobiliser, associer et faire participer les acteurs et les habitants du territoire au projet olympique et paralympique.

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

Axe 1 : livraison des équipements

Poursuite des 7 opérations en maîtrise d'ouvrage départementale : En 2019 les directions chargées de la maîtrise d'ouvrage ont poursuivi leur travail, sous la supervision de Solideo et avec l'appui de la DéJOP : la réalisation au cœur du Village des athlètes du Franchissement l'Ile-Saint-Denis, la reconstruction de la piscine du parc interdépartemental des sports de Marville, la création d'aménagement piétons entre la gare de La Courneuve 6 Routes et le site de Marville sur l'ex RN301.

Elaboration du marché de programmation du pôle de référence inclusif sportif métropolitain (Prisme) : le marché de programmation du Prisme a rythmé l'année 2019, avec dès le mois de juin une première phase consacrée au recueil des besoins des acteurs des champs sportifs, parasportifs, médico-sociaux et institutionnels sur le territoire. Dans sa programmation ont aussi été intégrées des ambitions identifiées dans le projet de Pôle Espoir Handisport du Bourget, figurant au dossier de candidature. Le pré-programme du Prisme, présenté à la Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et aux fédérations paralympiques, a permis d'acter l'intégration du Prisme au paysage officiel des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, au titre de l'héritage. L'année 2019 a également permis de sécuriser financièrement l'opération, inscrite dans les projets métropolitains financés au titre du Fonds de solidarité interdépartemental pour l'investissement (FS2I), à hauteur de 42 millions d'euros.

Axe 2 : représentation de la collectivité auprès des partenaires

La coopération avec les autres acteurs a été développée. Des relations bilatérales avec le Comité d'organisation des jeux olympiques (COJO) et la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) ont été structurées. Ainsi, le Département a pu porter ses intérêts en termes d'héritage, de mobilisation, de supervision des maîtrises d'ouvrage. De plus, le processus de coopération territoriale a été consolidé via la création d'une Convention de coopération avec les 4 EPT de la Seine-Saint-Denis et la ville de Paris. Cette convention a été délibérée par chacune des parties prenantes en juin 2019 et verra ses premières actions être lancées en 2020.

Axe 3 : mobilisation de la collectivité dans l'ensemble de ses champs de politique publique

Développement des projets d'héritage immatériel : sur le plan des politiques publiques, ont été élaborés ou poursuivis en 2019 des projets dits « héritage », qui ont vocation à accélérer et transformer, grâce aux jeux, les politiques publiques départementales.

Dans le champ de la **politique sportive**, ont été poursuivis des projets existants, comme le dispositif Génération Jeux, qui permet d'attribuer une bourse de 3 000 euros depuis 2017 à une promotion de 30 jeunes athlètes de haut niveau dans le cadre d'un projet sportif. Afin de pallier la carence d'équipement sportifs et d'accompagner le mouvement sportif à s'adresser à des publics éloignés, la DéJOP et le SSL ont élaboré, en collaboration étroite avec le Comité départemental des œuvres sociales (CDOS), le projet « 24 sites pour 2024 », qui devrait être lancé à l'été 2020 grâce au soutien de Paris 2024.

L'organisation des JOP comporte également un volet **culturel** : En 2019 ont eu lieu plusieurs étapes dans le processus de construction d'une Olympiade culturelle en Seine-Saint-Denis : réunion des acteurs du spectacle vivant en Avignon et rencontre avec le directeur de la culture de Paris 2024, organisation d'un atelier de la fabrique en octobre 2019 avec les acteurs du territoire, organisation avec la ville de Paris, et la participation des EPT, d'un séminaire inter administration pour sensibiliser les services à cet enjeu.

Dans le champ de la **petite enfance**, la Direction de l'enfance et de la famille a constitué un groupe de professionnels intéressés par les jeux qui s'est réuni à trois reprises et qui a construit un plan d'action. Intitulé « les jeux des petits », ce programme a pour objectifs de sensibiliser les professionnels et les parents aux vertus de l'activité physique, partager des ressources (via notamment une mallette pédagogique) et initier des projets utilisant la motricité comme une ressource éducative afin de lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge. Valorisation prévue chaque année au moment de la journée olympique.

Dans le domaine de **l'insertion et de l'emploi**, des projets mobilisant le sport ou les JOP comme levier d'insertion dans la vie professionnelle (Impulsion 95, metropop) ont permis de toucher les publics éloignés de l'emploi. Un projet 100% inclusion (4,4 M) « Mes langues, un tremplin pour l'emploi » a été déposé auprès de la DGEFP pour repérer, valoriser et développer les compétences des habitants et particulièrement les plus de 150 langues parlées en Seine-Saint-Denis avec un parcours de 3 à 9 mois pour 3000 usagers dont 1000 dans le cadre d'un accompagnement renforcé. Enfin un atelier de la fabrique a réuni les donneurs d'ordres et acteurs économiques du territoire pour les informer des marchés à venir de Solideo et des maitres d'ouvrages publics.

Auprès **des collégiens**, les JOP sont mis au service du développement du sport scolaire, de la réussite éducative et du bien-être des élèves : en 2019, une exposition sur l'alimentation a tourné dans les collèges, et l'action *Défi forme santé* qui s'adresse aux collégiens en surpoids ou obésité a concerné 8 collèges et un internat. Dans le cadre de l'appel à projet pédagogique qui comporte une thématique JOP depuis 2018 ; et pour l'année scolaire 2019-2020, ce sont 28 projets pédagogiques émanant de 19 collèges qui ont été retenus et subventionnés à hauteur de 44 825€ et collèges ont participé à la semaine olympique et paralympique organisée par l'éducation nationale en janvier 2019.

En **interne à la collectivité**, deux programmes en lien avec la DRH ont été développés : un programme de recrutement de 5 sportifs de haut niveau en contrat de professionnalisation qui seront accueillis en 2020 au sein des directions ; un programme de développement de ses compétences par la pratique d'une activité physique et sportive, pour les agents en requalification. Cette action a été présentée au Prix Preventica des leaders bienveillants, ainsi qu'au Prix MNT Santé et mieux être au travail, et a reçu dans ce cadre le prix « Qualité de service » en 2019.

Pour construire l'héritage et s'inspirer des expériences d'autres villes hôtes, la DéJOP avec l'appui de la Direction Europe et international a poursuivi le développement des liens à l'international avec des villes ayant accueilli ou accueillant les JOP : des déplacements à Tokyo et Athènes ont eu lieu à l'automne 2019 ; En juillet 2019 un séminaire international sur l'héritage organisé avec Cités et Gouvernements Unis (CGLU) et Plaine commune a accueilli au Stade de France de très nombreuses délégations internationales. Ce séminaire qui a rassemblé environ 200 personnes a constitué un temps majeur de cette réflexion. Des anciens responsables de Barcelone 2012 ont contribué aux réflexions sur l'héritage au sein de l'atelier des Maires de la fabrique en janvier 2019. En matière de projet international, des contacts ont été pris avec la ville de Los Angeles, organisatrice des JOP 2028. Une première réunion entre collèges du département et collège de Los Angeles a été organisée pour développer échanges et coopération.

Axe 4 : associer les habitants du territoire au projet olympique et paralympique.

En 2019 La Fabrique a donné lieu à 5 ateliers thématiques, destinés à mobiliser les acteurs (collectivités, entreprises associations et habitants) pour construire un héritage maximal et la participation la plus directe possible des habitants de Seine-Saint-Denis aux Jeux qu'ils vont accueillir. Lancement d'une expérimentation de participation directe des jeunes de l'ASE pour leur permettre de construire des projets individuels et collectifs qu'ils soient éducatifs, de formation, citoyens (etc.) autour des JOP.

Organisation et soutien à plusieurs événements sportifs destinés à faire participer les habitants au projet olympique : organisation avec le Mouvement sportif de SSD de la journée olympique dans les parcs (Saussport), mobilisation de 900 collégiens dans le cadre des jeux des collèges, participation à la Journée Olympique organisée par le CDOS93 et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) à Marville et à destination de 800 écoliers du territoire, lancement avec la Direction de la nature, du paysage et de la Biodiversité (DNPB) d'un appel à initiative pour des animations sportives ouvertes à tous dans les parcs départementaux entre le 1^{er} juin et le 30 septembre (220 séances par 13 associations sportives). Soutien en 2019 aux manifestations sportives ouvertes à tous (Run&Fun, 24km pour 2024, 24h de Water-Polo, Course du Grand Paris...).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2016	2017	2018	2019
Plan de mobilisation	Dépense	0,205	0,759	0,489	0,651
Total programme Jeux olympiques et paralympiques	Dépense	0,205	0,759	0,489	0,651
	Recette				
	Charge nette	0,205	0,759	0,489	0,651

Investissement (en M€)	Nature	2019
Plan de mobilisation	Dépense	6,740
Total programme Jeux olympiques et paralympiques	Dépense	6,740
	Recette	
	Charge nette	6,740

PROGRAMME

Transition écologique

*Ce programme relève
de la Mission Conduite de l'action
départementale*

Ce programme comporte 3 actions :

- Innovation écologique,
- Soutien aux projets associatifs / aux acteurs locaux,
- Animation/sensibilisation.

Les objectifs stratégiques du programme

L'activité de la Délégation à la transition écologique (DTE) consiste principalement à **accompagner les directions opérationnelles** qui sont chargées de déployer les actions des *Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique*, en favorisant les innovations, en élaborant des partenariats permettant aux directions de mettre en œuvre leurs objectifs opérationnels, en coordonnant les réponses aux appels à projets pour obtenir des financements.

Le rôle de la DTE consiste également à **soutenir les projets portés par les acteurs locaux** qui répondent aux priorités de la politique départementale de transition écologique, notamment lorsqu'il s'agit de créer de nouveaux lieux écologiques, favorisant la biodiversité en ville, l'adaptation au changement climatique ou l'accompagnement des nouvelles pratiques écologiques telles que le réemploi ou les mobilités actives.

Enfin, la DTE doit permettre de **donner de la visibilité aux enjeux écologiques et à la politique environnementale du Département**. Ainsi, l'organisation d'animations en direction des agents et des usagers des services publics départementaux, en particulier lors des temps forts tels que la Semaine du développement durable, doit permettre de développer la prise de conscience citoyenne de l'urgence climatique et de favoriser l'engagement dans des pratiques plus solidaires et écologiques.

Indicateurs de résultat

Objectif		Amplifier la visibilité des événements Transition Écologique <u>internes</u> (Semaine du développement durable, de la mobilité, de la réduction des déchets)					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateur de résultat : nb de personnes sensibilisées lors des semaines DD,	cible			550	400	600	
	réalisé		236	700	580		
<u>Commentaire</u> : 2019 : semaine DD : 280 personnes, semaine mobilité : 230 personnes, semaine réduction des déchets : 71 personnes. L'objectif de 2020 sera probablement revu à la fin du confinement.							

Objectif		Amplifier la visibilité des événements Transition Écologique <u>externes</u> (Semaine du développement durable, green village)					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateur de résultat : nb de personnes sensibilisées lors des semaines DD, part des déchets valorisés, mobilité et lors du Green Village (nouveau 2020)	cible				400	1500	
	réalisé				330		
<u>Commentaire</u> : 2019 : 290 personnes (dont 250 collégiens), semaine réduction des déchets : 42 personnes. L'objectif de 2020 sera probablement revu à la fin du confinement.							

Objectif		Co-construire la transition écologique avec les acteurs du territoire et mener des projets innovants					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'événements organisés dans l'année	Cible			3	3	3	
	Réalisé	1	2	1	4	1 (février 2020)	
Nombre de projets menés en commun avec au moins un partenaire	cible			1	3	3	
	réalisé				3		
<u>Commentaire</u> : Rencontres déjà menées en 2019 : journée sur l'alimentation durable avec les services des communes, organisée par le Département en lien avec la Ville de Pantin, lancement de l'Alliance départementale de lutte contre la précarité énergétique et 2 ateliers de l'Alliance menés à l'automne Projets menés en 2019 : appel à projet sur l'agriculture urbaine (pilotage DTE-DNPB), fermeture ponctuelle de voies départementales lors de la Journée sans voiture (pilotage DVD), échanges avec la ville de Bobigny sur le déploiement du stationnement vélo aux abords des sites départementaux							

Objectif		Favoriser l'innovation écologique dans les directions					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de projets soutenus par l'incubateur démarrés dans l'année	cible				5	10	
	réalisé				8		
Nombre de réponses à des appels à projets pour financer des projets innovants	cible				3	5	
	réalisé				2 réalisées – 1 rejetée – 1 retenue		
<u>Commentaire</u> : L'incubateur a joué son rôle en permettant de mener à bien des actions prioritaires, telles que le projet de rénovation écologique de la cour du collège Langevin-Wallon à Rosny pour en faire une cour Oasis. Toutefois, la plupart des projets ont une durée de mise en œuvre plus longue, qui implique qu'une partie des projets acceptés en 2019 seront réalisés en 2020.							

Objectif		Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets écologiques sur le territoire à travers l'Appel à agir In Seine-Saint-Denis					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de projets accompagnés	cible			20	30	45	45
	réalisé			21	47		
Part des lauréats qui n'ont jamais été accompagnés par le Département	cible				30 %	50 %	50 %
	réalisé				60 %		
<u>Commentaire</u> : L'objectif est d'augmenter le niveau d'exigence vis-à-vis des projets, une diminution du nombre de projets accompagnés est à prévoir en 2020, pour ne soutenir que les projets ayant un impact environnemental fort.							

Les principales réalisations et principaux résultats de 2019

La mission première de la DTE est d'accompagner les directions opérationnelles dans leurs missions. Dans ce cadre, la DTE a mis en place en 2019 un outil de soutien à l'investissement innovant, appelé **Incubateur de la transition écologique**. Sous la forme d'un appel à projets interne, l'incubateur vient compléter le financement des projets des directions lorsqu'ils sont particulièrement performants et/ou innovants sur le plan environnemental.

Par ailleurs, la DTE a mené un travail sur son offre de services aux directions, formalisé dans une note adressée aux directions à l'automne 2019 qui met en avant les missions de coordination de projets transversaux entre directions, de veille et benchmark, de mise en relation avec des partenaires internes ou externes.

Le soutien aux acteurs locaux passe à la fois par la mobilisation des financements, et par la mobilisation du foncier départemental. La Délégation à la transition écologique a fortement participé à la dynamique départementale de soutien aux acteurs locaux dans le cadre de *l'Appel à Agir In Seine-Saint-Denis* en animant la thématique n°2 dédiée à la transition écologique avec d'autres directions, notamment la Direction de la voirie et des déplacements (DVD) et la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB). La mobilisation du foncier départemental pour permettre aux acteurs écologiques de mener des projets a été menée par la DTE dans le cadre de la participation du Département à l'appel à projets Parisculteurs, mais également la DNPB avec le projet Lil'ô ou l'appel à projets pour la création d'une ferme urbaine au parc du Sausset. Enfin, certains partenariats de plus long terme comme la convention avec les 3 Agences Locales de l'Energie et du Climat actives en Seine-Saint-Denis permettent au Département de conjuguer action sociale et écologie, notamment dans le cadre de l'Alliance départementale de lutte contre la précarité énergétique lancée en 2019.

Enfin, en termes d'**animation**, la DTE s'est attachée à rendre visible la politique départementale de transition écologique, mais également l'action des acteurs du territoire en la matière contribue à renforcer la sensibilisation de la population sur ces enjeux. Cette démarche participe au changement d'image de la Seine-Saint-Denis.

En matière de sensibilisation, l'organisation de Semaines événementielles telles que la Semaine européenne du développement durable contribue à la prise de conscience par les agents et les habitants des enjeux environnementaux. Elles permettent par ailleurs aux acteurs locaux de la transition écologique de faire connaître leur activité. En 2019, elles ont rassemblé plus de 900 personnes, et une dizaine de partenaires associatifs ont été mobilisés pour leur animation.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Agenda 21 transition écologique	Dépense	0,012		
Innovation écologique	Dépense		0,180	0,230
	Recette		0,000	0,028
Total programme Transition écologique	Dépense	0,012	0,180	0,230
	Recette		0,000	0,028
	Charge nette	0,012	0,180	0,202

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019
Innovation écologique	Dépense	0,088	0,422
	Recette	0,056	0,084
Total programme Transition écologique	Dépense	0,088	0,422
	Recette	0,056	0,084
	Charge nette	0,032	0,338

Mission Orientation des politiques départementales

PROGRAMME

Assemblée départementale

Ce programme relève

de la Mission Orientation des politiques départementales

Ce programme comporte une seule action :

- Assemblée départementale

Les objectifs stratégiques du programme

Ce programme comporte les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale :

- secrétariat des Assemblées (Conseil général et Commission permanente),
- établissement des ordres du jour et réalisation des procès-verbaux,
- secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents,
- gestion des désignations des Conseillers généraux dans les organismes extérieurs,
- réalisation des arrêtés de délégation de signature,
- dernier examen puis suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions,
- publication des actes (RAAD) et archivage,
- gestion des situations individuelles des Conseillers généraux et des moyens des groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Assemblée départementale	Dépense	2,461	2,474	2,475

PROGRAMME

Moyens des groupes politiques

Ce programme relève

de la Mission Orientation des politiques départementales

Ce programme comporte une seule action :

- Groupes d'élus

Les objectifs du programme

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2017	2018	2019
Groupes d'élus	Dépense	0,460	0,397	0,414

Délibération n° du 8 juillet 2020

BILAN D'ACTIVITÉS PAR PROGRAMMES 2019.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de la présentation du bilan d'activités par programmes 2019.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

